

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2026
N° 2026-01**

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration
du 28 novembre 2025**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 13 mars 2026,

DELIBERE :

Article 1 : Le procès-verbal du Conseil d'administration du 28 novembre 2025, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :

750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

Présentiel et Audio/Vidéo conférence

Membres participants :

Président :

- M. Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, conseiller d'État.

Représentants de l'État :

- Mme Amélie COANTIC, directrice adjointe au commissaire général, ministère de la Transition écologique, titulaire ;
- M. Julien TURENNE, directeur adjoint de l'aménagement, du logement et de la nature, DGALN, titulaire ;
- Mme Régine ENGSTRÖM, directrice générale adjointe de la prévention des risques, ministère de la Transition écologique, titulaire ;
- M. Thierry DELDICQUE, adjoint au chef de service du numérique, secrétariat général, ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, titulaire, donne pouvoir à Mme Marianne RUBIO ;
- Mme Marianne RUBIO, adjointe à la sous-directrice filières forêt-bois, cheval et bioéconomie, ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, suppléante ;
- M. le Colonel Grégoire NOUGAYRÈDE, chef du bureau emploi 2 de la division emploi des forces-protection de l'État-Major des armées, ministère des Armées ; titulaire ;
- M. Emmeric FREJAFON, chef du secteur environnement, sciences de la terre et de l'univers, ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, suppléant ;
- M. Bruno PATIER, direction du budget, ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, titulaire ;
- Mme Marina FAGES, cheffe du bureau du cadastre, ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, titulaire ;
- Mme Caroline PILOT, adjointe au chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur, suppléante.

Représentants de la filière forestière :

- M. François BONNET, directeur général adjoint de l'ONF, titulaire ;
- M. Roland de LARY, directeur du Centre national de la propriété foncière, titulaire.

Personnalités qualifiées :

- Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2e section, titulaire ;
- M. Nicolas BAUQUET, directeur de l'Institut Paris Région, titulaire ;
- M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital 2019, titulaire ;
- Mme Karine HUREL, déléguée générale adjointe de la Fédération nationale des agences d'urbanisme, titulaire.

Représentants du personnel :

- Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;
- M. Matthieu LE MASSON, titulaire (CGT) ;
- Mme Marine ROUGIER, titulaire (CGT) ;
- M. Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;
- M. Stéphane PELLE, titulaire (CFDT) ;
- M. Philippe DUMOULIN, titulaire (UNSA).

Membres titulaires absents excusés :

- Hervé MARTIN, chef du secteur mathématiques, physique, nanosciences, STIC, service de la stratégie de la recherche et de l'innovation ; ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, titulaire ;
- M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur, titulaire ;
- Mme Anne DUISABEAU, présidente de France Bois Forêt, titulaire.

Participant avec voix consultative :

- M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;
- M. Olivier GUILBAUD, chargé de mission auprès du contrôleur budgétaire de l'IGN ;
- Mme Bénédicte TRÉGARO, agente comptable de l'IGN.

Participant également à la séance sans voix délibérative :

- Mme Sania MATULIC, direction du budget, ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, suppléante ;
- M. Moussa COULIBALY, suppléant (CGT) ;
- M. Brice VIRLY, suppléant (CGT) ;
- Mme Clémentine OLS, conseillère CGT ;
- Mme Noémie GRÉMEAUX, suppléante (CFDT) ;
- M. Thierry TOUZET, suppléant (UNSA) ;
- M. Vincent LUCAS, adjoint à la sous-directrice de l'animation scientifique et technique, ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques ;
- Mme Julie PAVAN, adjointe à la cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques ;
- M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique ;
- M. Nicolas PAPARODITIS, directeur général adjoint de l'IGN ;
- M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN ;
- M. Stéphane VALOIS, secrétaire général adjoint de l'IGN ;
- M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
- M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;
- M. Patrick SILLARD, directeur de Géodata Paris ;
- Mme Nathalie QUELQUEJEU, directrice des ressources humaines de l'IGN ;
- Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;
- M. François BECIRSPAHIC, chef du service innovation, maturation et valorisation de l'IGN ;
- Mme Emmanuelle ROUX, conseillère du directeur général de l'IGN ;
- M. Jean-Baptiste BAUBEAU, chef du service des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
- M. Yannis IMBERT, chef de service adjoint des affaires financières et du contrôle de gestion de l'IGN ;
- Mme Christelle DION, assistante du secrétaire général de l'IGN ;
- M. Cédric SCHÖNWALD, transcripteur de la Compagnie des rédacteurs.

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 23.

Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 30.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration.

M. Brice VIRLY donne lecture de la déclaration liminaire suivante au nom de la CGT :

« La CGT IGN cette semaine a rencontré les représentants du personnel de 15 opérateurs et agences en charge de la transition écologique, sociale et sanitaire et ainsi confronté les situations vécues par les personnels de ces établissements parmi lesquels l'ANSES, l'OFB, NCT, Météo France, l'ADEME, les CAUE, les agences de l'eau, le ministère des Affaires sociales, l'ONF, l'ANA, l'institut Paris régions, le muséum national d'histoire naturelle, l'ANSM.

Ces établissements, dont en particulier l'OFB, l'ADEME ou l'ANSES sont mis en cause dans leurs missions voire dans leur existence, force est de constater l'application toujours plus radicale des logiques libérales aux services publics :

- *La baisse des budgets avec comme seule vision les gains de "performance"*
- *Des stratégies court-termistes, sans vision à long terme, illustrée à l'IGN par la politique de l'offre et la stratégie des grands projets*
- *Les services publics détournés de leurs missions d'intérêt général*
- *La baisse des effectifs et la précarisation des emplois : le personnel devient la variable d'ajustement des déficits budgétaires des établissements. À commencer par les 17 agentes et agents de l'IGN qui ne seront pas renouvelés en 2026, leur activité, nécessaire à l'établissement étant reprise par leurs collègues au détriment de la production du socle, MAJEC et carto en particulier. Et ça n'est semble-t-il qu'un début pour les années à suivre !*

Nous nous opposons à toutes les logiques de domination, et notamment celles portées par l'augmentation du budget de la défense et militaire au détriment des budgets permettant de relever les défis environnementaux, sociaux et sanitaires auxquels nos sociétés font face.

Nous refusons la logique de concurrence entre les établissements publics et exprimons notre solidarité envers les personnels victimes des politiques libérales dans les établissements mentionnés précédemment.

Nous demandons une vraie réflexion sur la stratégie de l'IGN qui puisse répondre à l'intérêt général et développer une politique réelle de lutte contre le dérèglement climatique (et pas seulement une politique de greenwashing), une stratégie qui permette de développer les outils et des référentiels pérennes.

Nous demandons une augmentation des effectifs, des recrutements de personnels sous-statut et pour commencer à minima la cédésation des CDD en poste à l'IGN. »

1 Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 juin 2025 (délibération n° 2025-14)

M. le Président vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal, puis procède au vote.

La délibération n°2025-14 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2 Point d'étape par le directeur général de l'IGN sur les priorités de l'établissement

M. Sébastien SORIANO rappelle que le rapport l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) avait chiffré un déficit des activités socles de l'Institut d'environ 15 millions d'euros. L'Institut travaille à la résorption de ce déficit à travers le développement des ressources et la maîtrise des coûts.

Sur le plan de la maîtrise des coûts, il est à noter que les dépenses de communication ont baissé de 34 % en deux ans et que différents investissements ont été décalés notamment dans les domaines logistiques et immobiliers, mais également aéronautiques. En parallèle, des efforts structurels sont menés sur plusieurs fronts : internalisation de plusieurs activités de la Géoplateforme (fin du contrat avec Worldline et recrutement d'agents pour opérer l'infogérance d'ici une dizaine de jours) et discussion sur les enjeux d'astreinte. Par ailleurs, le plafond d'emploi correspond à une logique de non renouvellement des départs en retraite des techniciens de production de la partie cartographique et géographique de l'établissement. En parallèle, l'établissement investit dans l'automatisation et le collaboratif pour pouvoir continuer à maintenir un niveau de qualité et de mise à jour avec un nombre de personnel plus limité.

Le développement des recettes s'est concrétisé par la mise en place du contrat GéoMaps 2.5 avec le ministère des Armées, et des discussions très nourries sont engagées avec ce ministère pour développer d'autres projets. Par ailleurs, des discussions sont engagées avec le ministère chargé de l'Agriculture pour renouveler la convention pluriannuelle sur la mise à jour du registre parcellaire graphique pour la PAC. Sur la forêt, les activités de la BD Forêt, base de données des essences forestières, sont bien engagées. L'IGN travaille en outre à la mise en place de conventions pluriannuelles. Il est à noter qu'une partie de ces recettes de l'IGN sont incertaines, car elles dépendent de la contractualisation effective avec les commanditaires. L'IGN cherche donc à s'inscrire autant que possible dans une logique pluriannuelle de manière à avoir un maximum de lisibilité. Des travaux sont en cours à ce sujet, notamment avec la direction générale de la prévention des risques et la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature.

La direction générale de l'IGN s'est réjouie en septembre 2025 d'une nouvelle très positive concernant France 2030 et le financement du projet de jumeau numérique de la France porté par l'IGN, l'INRIA, le Cerema et un consortium d'une quinzaine d'acteurs.

M. le Président propose de passer au point suivant après s'être enquis d'éventuelles remarques.

3 Point d'information sur un document à venir de cadrage pluriannuel relatif au modèle économique de l'IGN

M. Sébastien SORIANO précise que l'IGN est en train de sortir d'une situation préoccupante en termes de niveau de déficit et propose de présenter au conseil d'administration une trajectoire projetant l'établissement vers l'avenir, et donnant une visibilité chiffrée sur son modèle économique.

En ce qui concerne la maîtrise des coûts, les tutelles de l'IGN se sont inquiétées de la maîtrise de la masse salariale. Ces interrogations méritent d'être mises en perspective avec le travail mené par l'IGN sur ses corps propres, et avec sa politique vis-à-vis des contractuels, en revenant sur divers recrutements effectués sur les grands projets.

Concernant les recettes, l'IGN souhaite s'inscrire dans un cadre pluriannuel, mais il y a aussi d'autres enjeux comme le développement de recettes dans le domaine de l'innovation ou de fonds européen ; la mise en œuvre de la circulaire « réflexe IGN » signée par le Premier ministre le

5 septembre 2025, circulaire qui invite les administrations nationales à s'appuyer sur l'Institut lorsqu'elles portent des projets mobilisant de la donnée géographique ou des outils numériques mobilisant de la donnée géographique. En contrepartie, l'Institut se devra d'apporter une réponse très rapide à ces demandes. Cela permettra à l'IGN d'approfondir son offre vis-à-vis de ses partenaires actuels, notamment dans le contexte de la Géoplateforme, outil ouvert pour l'hébergement des données qui pourrait prendre le relai de certains investissements historiques de systèmes d'information géographique ou de portails d'administration. Par ailleurs l'IGEDD avait particulièrement invité l'IGN à explorer deux secteurs : celui de l'intérieur et la sécurité d'une part et le ministère de l'Économie et des comptes publics d'autre part. La circulaire du 5 septembre 2025 devra permettre à l'IGN de développer son attractivité dans ces deux domaines. La relation avec le ministère de l'Intérieur permet un bon avancement de cette réflexion, mais le directeur général est préoccupé de l'état des relations de l'IGN avec le ministère des Comptes publics et notamment la direction générale des finances publiques avec laquelle les discussions avancent extrêmement lentement.

M. le Président précise qu'il pourra en être question plus en détail lors du prochain conseil d'administration.

M. Philippe DUMOULIN demande si la circulaire du Premier ministre évoque les données Forêt.

M. Sébastien SORIANO répond que la circulaire porte sur l'information géographique. Elle ne porte pas explicitement sur l'information forestière, mais elle peut concerner l'information forestière lorsque l'information forestière est géographique.

M. Bruno PATIER fait savoir que la direction du budget se réjouit de la demande du CGDD de travailler en 2026 sur les enjeux pluriannuels du modèle économique de l'IGN et sur la mise en cohérence de sa GPEC notamment. La direction du budget propose d'être associée à ces travaux pour que les fruits en soient le plus partagés possible.

En réaction aux propos liminaires de la CGT, Monsieur Patier rappelle que sur le long terme, la SCSP de l'IGN a augmenté de plus de 10 millions d'euros entre 2017 et 2026. Cela témoigne des efforts réalisés en faveur de l'IGN.

Il faut savoir que la direction du budget a participé à l'initiative ayant conduit à la circulaire du 5 septembre 2025, ce qui témoigne bien de l'accompagnement de l'IGN dans lequel s'inscrit la direction du budget.

M. le Président remercie Monsieur Patier pour son intervention et souligne que cette démarche permettra à l'IGN de se donner une visibilité et de sortir des inquiétudes autour de l'équilibre financier de l'Institut.

M. Brice VIRLY précise que cette circulaire répond à la mise en concurrence des établissements publics entre eux, qui est très coûteuse pour ces établissements. Cette circulaire est donc une bonne chose, même si elle ne recouvre pas un certain nombre de grands projets.

4 Approbation du budget initial de l'exercice 2026 (délibération n°2025-15)

M. Philippe GERBE, secrétaire général de l'IGN, présente ce point.

Le budget 2025 en cours de réalisation est en amélioration par rapport au budget initial 2025. En effet, si le budget initial avait un solde d'environ -17 millions d'euros, l'atterrissage en fin d'année serait d'environ -5,5 millions d'euros. La trésorerie progresse également par rapport au budget initial puisqu'elle dépasserait les 30 jours prudentiels en fin d'année. Monsieur Gerbe remercie les tutelles pour leur suivi régulier des dépenses et des recettes de l'IGN en cours d'année.

Les équilibres généraux du budget initial 2026 ont été améliorés et davantage de recettes sont prévues pour 2026 ainsi que des réductions de dépenses et un solde budgétaire encore légèrement négatif, mais en amélioration par rapport au budget initial de 2025.

Côté recettes, la SCSP s'est améliorée (98,4 M€ nette de réserve au BI 2026, en hausse de 3,6 M€ par rapport au BI 2025). Des coûts se sont imposés à l'IGN, notamment l'augmentation du Cas pensions (+ 1 million d'euros en 2025) et les recettes de ventes grand public sont en baisse d'environ 0,5 million d'euros par an, mais l'IGN tente de freiner cette baisse en renouvelant ses gammes cartographiques et en communiquant dessus.

L'appui aux politiques publiques représente 70,8 millions d'euros dont la part la plus importante correspond à la partie défense/sécurité, devant l'appui aux politiques agricoles et forestières puis diverses autres contributions publiques. La répartition entre les recettes dont les conventions sont signées, celles en discussion et les projets en montage est à peu près identique à celle du budget initial 2025.

En ce qui concerne les dépenses, une légère baisse de la masse salariale est constatée. Le plafond de 1 388 ETPT correspond à une baisse de -17 ETPT en 2026, correspondant au cadrage donné à l'IGN en août 2025. Un possible transfert d'activité de la plateforme Géo-IDE est prévu du MTE vers l'IGN. Cela entraînerait différentes recettes et dépenses, intégrées au budget au même titre que d'autres projets en discussion. Il nécessiterait aussi l'ajout de 10 ETPT au plafond d'emploi de l'IGN, mais qui eux n'ont pas été intégrées aux chiffres indiqués pour garder la cohérence entre les différents programmes du projet de la loi de finances, tant que le transfert n'est pas acté.

En ce qui concerne le fonctionnement courant, les montants sont stabilisés d'une année à l'autre. Une baisse des coûts de fonctionnement de la Géoplateforme est prévue du fait de la réinternalisation de la maintenance. Le budget des directions a été contraint et deux projets exceptionnels sont prévus concernant l'évolution du SIRH et du SI financier.

En ce qui concerne la sous-traitance, il y aura toujours environ 30 millions d'euros liés à des grands projets, notamment au profit de la défense (GéoMaps), du PCRS et d'autres projets.

Le budget d'investissement a été limité à 8 millions d'euros, comme en 2025, avec une importante partie informatique, car deux systèmes de stockage de données sont à remplacer et des travaux d'aménagement du site de Saint-Mandé se poursuivent. D'autres investissements concerneront les infrastructures partagées liées au développement de la Géoplateforme.

M. Philippe DUMOULIN remarque que le tableau détaillé des emplois rémunérés (page 2 du document communiqué) mentionne une dépense d'environ 3 millions d'euros pour les « autres dépenses de personnel ». Il demande à quoi cela correspond.

M. Stéphane VALOIS répond que cela correspond en partie à l'action sociale de l'établissement, notamment au subventionnement de la cantine qui représente une part importante de cette dépense.

M. Philippe DUMOULIN demande s'il y a d'autres catégories de traitement ou de salaire pour d'autres catégories de personnel que les contractuels, les titulaires et les contrats aidés.

M. Stéphane VALOIS précise qu'il peut y avoir également des vacations à l'ENSG pour des prestations de cours, mais il ne s'agit pas de salaires.

M. Éric PEYROUSE considère que la baisse de 17 ETPT et l'ajout de 10 ETPT au profit de Géo-IDE ne sont pas clairs. Il demande si cela s'effectuera au détriment des agents de l'Institut.

M. Stéphane VALOIS répond que le plafond d'emploi entre 2025 et 2026 en loi de finances initiale

évolue de -17 ETPT du fait de l'application du schéma d'emploi de -10 ETP. Par ailleurs, 10 ETPT sont consommés au sein du ministère de l'Écologie pour réaliser la prestation de Géo-IDE. Cette activité dont la reprise par l'IGN demeure à préciser conduirait à avoir 10 ETPT de plus au sein du plafond d'emploi pour que l'IGN puisse mener cette activité. Au sein de la loi de finances, les plafonds d'emploi des opérateurs et du ministère ne sont pas régis par le même article. Si l'activité devait être effectivement reprise en 2026 par l'IGN, l'ajout des 10 ETPT s'effectuerait dans une loi de finances rectificative et la modification du plafond interviendrait en loi de finances de fin de gestion 2026. Par conséquent, la reprise de l'activité de Géo-IDE ne se fera pas au détriment d'autres activités de l'IGN.

M. Matthieu LE MASSON indique que lors de la séance de présentation des documents des points de l'ordre du jour de la présente réunion aux représentants du personnel, la note sur le budget a été présentée comme un document publicitaire pour « vendre le budget » et faire en sorte qu'il soit approuvé. Cela pose problème aux représentants du personnel de la CGT, car ils estiment que la publicité est mensongère par nature et qu'un budget n'a pas à être présenté de manière publicitaire.

Parmi les points budgétaires posant question, il y a le fait que d'année en année s'enchaînent les budgets déficitaires. L'atterrissage serait de -5,5 millions d'euros en fin d'année 2025, soit un budget non-viable, ce qui demeure insatisfaisant. D'un côté, Monsieur Patier souligne la hausse de la SCSP versée à l'IGN et de l'autre, le secrétaire général présente une SCSP en baisse. De fait, en prenant en compte l'inflation, il s'agit bien d'une baisse.

Par ailleurs, l'IGN est très dépendant des recettes complémentaires, donc d'appui aux politiques publiques de projets et ceci, principalement en faveur de la défense. Les représentants du personnel CGT déplorent que l'IGN dépende essentiellement du ministère des Armées alors qu'ils préféreraient plutôt relever des défis environnementaux, sociaux, sanitaires qui sont plus porteurs d'avenir.

Les premières victimes du budget présenté sont les agents de l'IGN puisque 17 ETPT ne sont pas renouvelés. Cette baisse de l'effectif nuit à la qualité des productions socles de l'IGN. Le budget constitue donc une aberration selon Monsieur le Masson qui précise que la CGT votera contre.

M. Sébastien SORIANO entend la préoccupation de Monsieur le Masson sur l'équilibre des activités de l'IGN et fait part de sa satisfaction quant à l'important renfort qu'amène l'IGN à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises sur le forestier dans un moment où la forêt connaît des tensions inédites. Par ailleurs, d'un point de vue réglementaire notamment, il est de la responsabilité de l'IGN de se mettre au service des Armées. Cette responsabilité s'inscrit dans la continuité d'une longue histoire commune entre l'IGN et les Armées.

Monsieur Soriano assure que le budget présenté ce jour est parfaitement sincère et n'a donc rien de « publicitaire » au sens où l'entend Monsieur le Masson. À la demande des tutelles, l'IGN a grandement renforcé le niveau de préparation des différents documents et a également considérablement renforcé son niveau d'interaction avec les différentes tutelles. Le document présenté est donc tout à fait conforme aux exigences en la matière.

M. Stéphane PELLE communique la question et la requête suivantes de la CFDT :

« Comme l'heure est aux économies et aux réductions des effectifs, nous prenons acte que notre directeur général renonce à sa voiture avec chauffeur, mais la CFDT souhaite que les agents chargés des mesures sur le terrain n'aient pas à se déplacer uniquement en trottinettes dans les jours qui viennent.

Au-delà de la boutade, notre question est simple, pouvez-vous succinctement nous préciser l'impact sur le plan de communication nécessaire pour attirer des élèves au sein de l'école Géodata Paris (ex-ENSG Géomatique) située à Champs-sur-Marne en Seine-et-Marne, qui auront le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale des sciences géographiques (dont les initiales restent ENSG), et qui seront intégrés dans le corps renommé en 2024 corps des

ingénieurs des sciences géographiques et du numérique de l'Institut national de l'information géographique et forestière (dont le sigle est IGN) ? »

Monsieur Pelle ajoute que l'IGN effectue des efforts pour faire des économies sur tous les budgets, y compris dans le plan de communication, alors que lors d'un dernier conseil d'administration il a été dit que l'IGN ne communiquait pas assez et que la circulaire du Premier ministre a montré qu'il fallait que l'IGN se fasse connaître et que les administrations qui lui font confiance soient encouragées à le faire connaître.

M. Matthieu LE MASSON souhaite revenir sur l'aspect publicitaire de la présentation du budget en s'appuyant sur des exemples. Il est écrit que l'internalisation de la Géoplateforme représente une économie de 3,2 millions d'euros. Soit cela est vrai, mais en ce cas, il est étonnant de l'avoir sous-traitée ; soit cela est faux, car les périmètres ne sont pas les mêmes. En outre, la réduction de 17 ETP de techniciens de production est prétendument rendue possible par le recours à l'IA. Or, cela est faux, car aujourd'hui, ce n'est pas l'IA qui permet de supprimer 17 ETP de production. Enfin, il est écrit que le remplacement des CDD sur le RPG par des opérateurs des activités socles représente une économie de 500 000 euros. Or, la CGT milite depuis des années pour pérenniser les CDD. Il y a donc lieu de se demander pourquoi cela n'a pas eu lieu plus tôt. Or, cela n'a pas été fait plus tôt parce que cela ne représente pas une économie de 500 000 euros. Ce n'est pas le fait de remplacer des CDD par des opérateurs de l'IGN qui représente 500 000 euros, mais le fait que les opérateurs qui auront à faire du RPG travaillaient auparavant sur le socle. Or, cela n'est pas explicité, ce qui constitue une forme de mensonge.

M. Sébastien SORIANO ne peut laisser dire cela. Sur la Géoplateforme, il y a bien une économie, il s'agit de ce qui était facturé jusqu'à présent par Worldline pour l'infogérance de la Géoplateforme. Cela n'a pas été effectué avant, car la Géoplateforme est une réalité très récente. Il est vrai que la masse salariale des personnels recrutés pour la Géoplateforme n'a pas été ajoutée, car cet effort a été effectué sous le plafond d'emploi de l'IGN. L'IGN n'a pas bénéficié du dispositif de la circulaire Borne qui permettait de réinternaliser certaines activités en contrepartie d'ETP supplémentaires. De ce fait, il y a bien une économie de masse salariale dans l'absolu. Il en a été de même sur le RPG. Monsieur Soriano confirme par ailleurs que la population des techniciens de production de l'activité géographique est bien en diminution, car les départs en retraite ne sont pas remplacés.

Mme Amélie COANTIC salue le travail effectué par les équipes du secrétariat général de l'établissement en 2025 pour aboutir à un atterrissage meilleur que le prévisionnel. Ceci a été rendu possible grâce à des efforts de gestion pour consolider les conventions de plusieurs projets, notamment le projet de jumeau numérique. Il est intéressant et pertinent que l'IGN soit lauréat d'appels à projets comme celui-ci qui portent l'innovation au plus haut niveau.

Par ailleurs, des échanges nourris ont permis d'aboutir au budget initial 2026 proposé par l'IGN. La situation budgétaire reste fragile, mais le travail de consolidation pluriannuelle aidera l'établissement à sortir de son actuel état de fragilité budgétaire et de retrouver des marges de manœuvre. Cet exercice doit être réalisé à l'échelle de l'établissement, mais il s'inscrit dans un contexte global appelant d'autant plus de rigueur que les recettes de l'établissement, en dehors de la SCSP, sont principalement liées à des financements d'administrations qui elles-mêmes sont très contraintes budgétairement.

Géo-IDE constitue un exercice de mise en cohérence des périmètres d'intervention à l'échelle du ministère de la Transition écologique. Le ministère dispose de compétences géomatiques pour ses services déconcentrés au sein du secrétariat général et le projet Géo-IDE ne vise pas du tout à fragiliser l'IGN, mais au contraire à consolider le rôle de l'établissement comme opérateur d'expertise et de pointe du ministère dans le domaine de la géomatique en réunissant des équipes à la disposition des services déconcentrés du ministère. Cela permet de donner de la cohérence et de l'efficacité à l'action publique.

En outre, il est essentiel de consolider l'école Géodata Paris grâce au bon travail qui a été effectué à cet effet, afin de former les futurs ingénieurs et techniciens qui, demain, feront l'expertise du pôle ministériel.

Les travaux en cours visent à ce qu'en 2027, la situation de l'IGN soit nettement améliorée. Sur Géo-IDE, le budget initial inclut bien les dépenses de crédits correspondant au transfert en gestion 2026 en provenance du ministère de la Transition écologique et ces crédits prévisionnels sont actuellement gelés, car ils ne seront pas mobilisés tant que le transfert n'est pas définitivement acté. Les 10 ETPT dont il s'agit sont donc conditionnés par différentes décisions qui n'ont pas encore été actées. Cela fait partie des objectifs de 2026 pour permettre un budget initial 2027 à l'équilibre.

M. Éric PEYROUSE remercie au nom de la CFDT tous les ministères qui accordent leur confiance à l'IGN. Il assure que les agents de l'IGN font le maximum pour assurer la transition du modèle de l'IGN même s'ils supportent de plein fouet la baisse de la masse salariale. La CFDT espère que la négociation sur le dossier intitulé « mission opérateurs » sera à la hauteur de ses espérances. Le budget initial 2026 est de nouveau négatif et consacre une nouvelle baisse d'effectif, ce qui n'est pas acceptable. En outre, une incertitude est constatée sur les budgets nationaux et l'établissement est trop dépendant des recettes extérieures. Ce sont les différentes raisons pour lesquelles la CFDT votera contre ce budget initial 2026.

M. Bruno PATIER rappelle que la gestion de l'exercice 2025 s'est avérée assez compliquée et la direction du Budget souhaiterait qu'il soit évité à l'avenir qu'une telle situation se reproduise. Certes, il y a lieu de se féliciter de l'atterrissage en fin d'année, mais cela s'explique aussi par le fait que le point de départ n'était vraiment pas satisfaisant avec une trésorerie de 7 millions d'euros. Si l'IGN a pu bénéficier par le passé d'amendements opportuns au niveau de la SCSP, en bonne responsabilité budgétaire, il ne devrait plus compter dessus dans les budgets initiaux des années à venir. La Direction du Budget félicite l'initiative du CGDD auprès du directeur général de l'IGN pour travailler à la consolidation durable du modèle économique de l'établissement.

En ce qui concerne le budget initial 2026, un travail important a été mené entre l'établissement et les tutelles et la Direction du Budget aurait souhaité que ce budget initial soit à l'équilibre, mais il constate que les efforts pour y parvenir sont réels et ont permis d'aboutir à un accord avec le Budget qui approuve, avec le CGDD, la trajectoire envisagée par l'établissement.

Il est à noter que ce budget initial 2026 inclut en recettes et en dépenses 1,4 million d'euros de crédits correspondant à un transfert attendu en gestion 2026 en provenance du ministère de la Transition écologique pour le projet Géo-IDE. Les tutelles rappellent que ces crédits sont gelés dans le budget de l'IGN jusqu'à l'accord officiel entre les parties. La direction du Budget s'abstiendra donc pour des raisons d'orthodoxie budgétaire, car si la correction a été faite sur le plafond d'emploi, elle n'a pas été faite sur les crédits afférents et cela n'est pas conforme, stricto sensu, à la loi de finances encore en vigueur.

M. Brice VIRLY indique que le Cerema a vu son budget baisser de 20 millions d'euros en 2025. La CGT n'est pas favorable à la concurrence entre les établissements. Aujourd'hui, l'IGN a besoin d'une vision d'ensemble pour la lutte contre le réchauffement et le dérèglement climatiques. Par ailleurs, il est contradictoire de réduire le nombre d'emplois à l'IGN tant en voulant maintenir un haut niveau technique. La technicité de l'IGN et sa capacité de répondre aux enjeux climatiques et militaires sont primordiales. A titre d'exemple, positionner des données à 5 cm ne peut pas se faire sans géodésie. Affaiblir cette technicité revient à affaiblir l'établissement dans la durée.

M. Bruno PATIER ajoute, pour appuyer le propos d'Amélie Coantic, que le Budget appelle aussi de ses vœux un budget initial à l'équilibre pour 2027.

M. le Président se souvient des conditions inconfortables dans lesquelles le budget 2025 a été approuvé. Par la suite, des efforts importants ont été consentis en cours d'année 2025 pour aboutir à

un point d'atterrissage rassurant et satisfaisant. S'agissant du budget 2026, le Président souhaite saluer les efforts des tutelles pour augmenter la dotation de l'établissement et les efforts prévus par l'établissement pour maîtriser ses dépenses.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-15 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 16

Abstention : 1

Contre : 6

5 Évolution de la prise en charge des indemnités de stage des élèves fonctionnaires de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG) (délibération n°2025-16)

M. Patrick SILLARD, directeur de Géodata Paris, présente ce point.

Géodata Paris forme 70 élèves fonctionnaires ingénieurs et géomètres chaque année avec des stages obligatoires inscrits au règlement de scolarité et en particulier pour les ingénieurs un séjour international d'au moins 16 semaines. Ce stage est également requis par la commission des titres d'ingénieur. Le calcul actuel des indemnités d'hébergement s'appuie, pour les stages en France, sur un décret et des textes d'accompagnement de 2006 prévoyant des indemnités dégressives ; et pour les stages à l'étranger, sur un arrêté de 1977. Par ailleurs, les frais de transport sont pris en charge intégralement par l'établissement dans la configuration actuelle et future. Ces indemnités constituent une charge administrative lourde pour l'IGN qui représente actuellement 310 000 euros par an, dont 280 000 euros pour les ingénieurs du fait de leurs stages à l'étranger.

Cette situation a conduit la direction de Géodata Paris à procéder à des comparaisons avec des écoles homologues comme AgroParisTech, l'ENTPE, l'ENPC, l'École nationale de la météorologie et l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information, et il apparaît que ces écoles indemnisent environ dix fois moins ces stages voire pas du tout.

La proposition de délibération soumise au conseil d'administration consiste à fixer des montants forfaitaires annuels de 1 000 euros pour les ingénieurs en première année, de 2 000 euros pour les ingénieurs en deuxième et troisième année ; de 1 250 euros pour les géomètres en première et deuxième année. Cela entraînerait une réduction de dépenses budgétaires estimée à 180 000 euros par an. La DGAFP a confirmé la faisabilité juridique de cette baisse. Cette délibération suppose l'abrogation de l'arrêté de 1977 spécifique à l'École nationale de géographie, abrogation en cours. La délibération est proposée pour une durée de trois ans comme cela est requis par les textes de 2006.

Ce changement permettrait de rendre aux élèves le choix d'arbitrer en fonction de l'aide qui leur est donnée et de ce qu'ils peuvent obtenir des entreprises d'accueil. Du point de vue de l'IGN, il est normal d'attendre que ces entreprises contribuent à la hauteur de ce que les élèves auront pu négocier. L'objectif est également une rationalisation des coûts pour l'IGN, ainsi qu'une simplification de la gestion administrative qui sera beaucoup plus légère grâce au système de forfait. Le forfait sera versé dès que le départ en stage de l'étudiant sera constaté.

M. Philippe DUMOULIN demande combien d'étudiants ont bénéficié des 310 000 euros dépensés l'an passé.

M. Patrick SILLARD répond que cela concerne tous les étudiants, car ceux-ci sont stagiaires dès la première année, ce qui revient en moyenne à 14 000 euros par étudiant ingénieur pour les trois années. Le forfait versé à chaque étudiant sera désormais de 5 000 euros pour les ingénieurs, à quoi s'ajoutent les frais de transport qui sont intégrés dans les montants d'aide.

M. Brice VIRLY remarque que cette présentation donne l'impression que les élèves de Géodata Paris vivent dans l'opulence alors qu'ils ont à se loger en région parisienne, ce qui a un coût élevé. Cela incitera les élèves à s'orienter vers les entreprises d'accueil les plus riches ou les plus offrantes et non au sein d'administrations publiques. La CGT déplore que l'établissement fasse des économies sur les élèves de Géodata Paris et constate que l'IGN est souvent comparé lorsqu'il s'agit de procéder à des ajustements à la baisse, mais jamais comparé à l'appui d'ajustements à la hausse.

M. Philippe GERBE précise que le ministère de la Transition écologique a confirmé que l'abrogation de l'arrêté de 1977 devrait être effective avant la fin de l'année 2025. Pour une meilleure cohérence juridique, à l'article 3 de la délibération soumise au vote, il est proposé de supprimer la mention « et au plus tard le 15 mars 2026 », pour plutôt prévoir que l'entrée en vigueur de la délibération interviendra le jour où l'arrêté de 1977 sera abrogé.

Mme Amélie COANTIC précise que la rédaction donnait l'impression de ne pas respecter la hiérarchie des normes. La modification effectuée évitera donc cette anomalie juridique en précisant que la décision du conseil d'administration est soumise à l'abrogation de l'arrêté. Cependant, factuellement, cette abrogation devrait bien intervenir avant le mois de mars 2026.

M. Éric PEYROUSE souhaiterait connaître le détail chiffré de la comparaison des indemnités versées par Géodata Paris avec les indemnités versées par d'autres établissements. Quoi qu'il en soit, il est toujours dommageable de réduire ces frais, car cela imposera aux agents de négocier des indemnités. Pour ces raisons, la CFDT votera contre cette délibération.

M. Patrick SILLARD précise que les chiffres sont indiqués en page 2 de la note transmise aux membres du conseil d'administration. L'essentiel est que même en passant à 5 000 euros, l'indemnisation de Géodata Paris demeurera bien supérieure à l'indemnisation de toutes les écoles qui indemnisent leurs étudiants stagiaires. En outre, les compétences en matière de négociation et de dialogue avec les entreprises qui les accueillent constituent des compétences attendues des étudiants de Géodata Paris.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-16 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 6

6 Délégations de pouvoir données au directeur général (délibération n°2025-17)

M. Philippe GERBE rappelle que cette délégation a été approuvée lors de la réunion du conseil d'administration du 27 juin 2025, mais il est apparu que la mention « informations classifiées du point de vue de la défense nationale » était inadaptée et doit être remplacée par la mention « marchés relevant du Livre III de la deuxième partie du Code de la commande publique (marchés de défense ou de sécurité) ». Cette modification permettra au directeur général de disposer d'une délégation de signature correctement formulée pour les marchés dont il s'agit.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-17 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 20 Abstention : 3 Contre : 0

7 Évolutions de règlements intérieurs et de la commission des marchés

M. Philippe GERBE précise que les trois délibérations suivantes sont liées à la composition de la commission des marchés de l'IGN. Cette commission est composée de quatre personnes dont un « membre du CA désigné par le CA ». Ce membre était Monsieur Masson, mais il est en mobilité depuis le mois de septembre 2025 et son poste à la commission des marchés est vacant. La commission peut néanmoins se tenir, mais il convient de désigner un nouveau membre pour cette commission qui examine les marchés d'un montant supérieur à un certain seuil.

L'administration souhaite simplifier la procédure de désignation du membre de la commission des marchés issu du conseil d'administration en proposant que cette désignation soit effectuée par le président du conseil d'administration et qu'il s'agisse d'un membre du conseil d'administration ou à défaut d'une personne extérieure au conseil d'administration et représentant ce membre.

a. Évolution du règlement intérieur du Conseil d'administration (délibération n°2025-18)

M. Philippe GERBE indique que le règlement intérieur du conseil d'administration, qui date de 2012, prévoit que le conseil d'administration peut créer « en son sein des commissions ». Il est proposé de remplacer « en son sein » par « par délibération » de manière à ce qu'il ne s'agisse pas nécessairement d'un membre du conseil d'administration dès lors qu'aucun membre du conseil d'administration ne se sera porté candidat pour ce poste. Ce sera l'occasion d'une mise à jour du règlement intérieur, notamment pour acter la possibilité de tenir les réunions du conseil d'administration de manière mixte (en présentiel et en visioconférence), pour préciser le process à suivre pour prévenir les conflits d'intérêts et pour procéder à des simplifications de rédaction.

b. Commission des marchés et commission d'appel d'offres (délibération n°2025-19)

M. Philippe GERBE propose de faire évoluer la délibération qui décrit la composition et le rôle de la commission des marchés en remplaçant « un membre du CA désigné par le CA » par « un membre du CA ou la personne qu'il propose pour le représenter en cas d'empêchement, désignés l'un et l'autre par le président du CA ». Cette modification s'accompagne d'une mise en cohérence de la mention relative aux marchés défense évoquée au point 6 du présent ordre du jour. En outre, une mention a été ajoutée pour préciser les règles de suppléance du président de la commission des marchés.

c. Évolution du règlement intérieur de la commission des marchés (délibération n°2025-20)

M. Philippe GERBE indique qu'il est proposé de mettre en cohérence ce texte datant également de 2012 avec les éléments des deux délibérations précédentes. La modification du règlement intérieur de la commission des marchés a fait l'objet d'un échange lors de la réunion de la commission des marchés du 24 novembre 2025 qui a donné un avis favorable pour le texte proposé au conseil d'administration.

M. le Président précise que les trois délibérations proposées ont des objets distincts en lien avec la difficulté rencontrée depuis le départ du précédent représentant du conseil d'administration à la commission des marchés pour renouveler ce poste.

Monsieur le Président en profite pour relancer l'appel à candidatures pour ce poste de représentant du conseil d'administration au sein de la commission des marchés de l'IGN. Après un échange avec le Président de la commission des marchés, M. Jacky Richard, le rôle attendu de cette personne n'est

pas d'être un spécialiste des marchés, mais une personne connaissant bien les enjeux de l'Institut. Il s'agirait de préférence d'un membre du conseil d'administration ou à défaut de l'un de ses collaborateurs.

Mme Anne SAMICA fait savoir que la CGT n'est pas opposée à ces trois délibérations et considère que la difficulté de trouver un candidat du conseil d'administration témoigne du désintérêt des administrateurs sur le fonctionnement de l'IGN.

M. le Président estime pour sa part que cette difficulté est plutôt l'effet du niveau hiérarchique important des représentants des différentes administrations siégeant dans ce conseil d'administration. Cela explique que leur disponibilité soit moindre que celle de membres ayant précédemment siégé au conseil d'administration et à la commission des marchés. Par conséquent, des éléments positifs peuvent expliquer cette difficulté.

M. Philippe DUMOULIN souhaite qu'il soit bien clair dans la rédaction que le membre désigné doit être prioritairement un membre du conseil d'administration.

M. Stéphane PELLE fait part de l'attachement de la CFDT aux commissions qui protègent l'IGN et ses agents, notamment ceux qui sont amenés à présenter des sujets devant la commission des marchés ou à participer à la commission d'appels d'offres. Le travail de ces commissions protège les agents de l'IGN de soupçons de prise illégale d'intérêt ou plus généralement de conflits d'intérêts. La CFDT est donc favorable à tout ce qui peut clarifier et améliorer le fonctionnement de cette commission.

Mme Amélie COANTIC assure les membres du conseil d'administration de l'intérêt de la tutelle pour l'établissement et se porte candidate, en déléguant à M. Vincent Lucas, adjoint à la sous-directrice de l'animation scientifique et technique du MTE, le soin de la représenter au sein de la commission des marchés.

M. le Président remercie Madame Coantic pour cette proposition et précise que la commission des marchés accueillera avec plaisir Monsieur Lucas en son sein.

M. le Président procède au vote des trois délibérations.

La délibération n°2025-18 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

La délibération n°2025-19 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

La délibération n°2025-20 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

8 Attribution d'un accord-cadre « Prestations d'étude, de développement, de maintenance et de réversibilité de ces prestations pour la Géoplateforme » (délibération n°2025-21)

M. Philippe GERBE précise que le montant prévisionnel de cet accord-cadre dépassant les 1,5 million d'euros, il revient au conseil d'administration d'en attribuer les titulaires. Cet accord-cadre porte sur

des prestations d'étude, de développement, de maintenance concernant la Géoplateforme, ainsi que la réversibilité de ces prestations. Cet appel d'offres a été présenté à la commission des marchés du 24 novembre 2025. Six sociétés ou groupements ont répondu à cet appel d'offres.

Le cahier des charges a prévu de retenir quatre titulaires pour cet accord-cadre, sachant que les marchés de développement feront l'objet de marchés subséquents. Il est proposé de retenir les quatre sociétés ou groupements mieux-disants et couvrant parfaitement le champ des besoins de développement estimés par l'IGN pour les futurs marchés subséquents. Le montant maximum sur la durée totale du marché est de 6 millions d'euros, mais la dépense effective est estimée à environ 1 million d'euros par an, soit environ 4 millions d'euros sur la durée du marché. Si des partenaires de l'IGN souhaitent des développements spécifiques et sont prêts à les financer, cela sera possible dans le cadre de cet accord-cadre, dans la limite du maximum de 6 millions d'euros sur la durée du marché. La commission des marchés a retenu la proposition des services de l'IGN et propose au conseil d'administration l'attribution du marché aux sociétés ou groupements menés par Camptocam, CGI France, Magellium et Open.

Mme Anne SAMICA demande si dans le cadre de ce marché, des briques logicielles seront développées pour le jumeau numérique.

M. Guillaume MELLIER répond que l'objectif du marché est que l'IGN ait la capacité pour la suite des développements de la Géoplateforme d'y procéder en interne ou en externe selon la pertinence et les ressources. Le projet de jumeau numérique s'appuie sur un consortium composé de trois partenaires publics et d'une dizaine d'acteurs privés. Les développements du jumeau numérique sont répartis entre les partenaires du consortium. Le marché présenté ici n'est pas prévu pour des développements du jumeau numérique, sauf éventuellement à la marge pour certains petits développements particuliers.

Mme Anne SAMICA précise que cela semble dissiper la crainte qu'elle avait concernant un possible conflit d'intérêts. Par ailleurs, de façon générale, la CGT est contre la sous-traitance, ce qui constitue une explication de vote.

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-21 est adoptée à la majorité des membres votants.

Pour : 18

Abstention : 2

Contre : 3

9 Adhésion de l'IGN au Comité de coordination territoriale « Paris-Est Partenaires » (délibération n°2025-22)

M. Philippe GERBE présente le point à la demande de Patrick Sillard, qui a dû s'absenter pour participer à un autre conseil d'administration.

Il précise que l'adhésion de l'IGN à une convention de coordination territoriale Paris-Est Partenaires constitue davantage une évolution qu'une nouveauté puisque l'IGN est membre de la ComUE (communauté d'universités et d'établissement Paris-Est) qui doit être dissoute fin 2025 et remplacée par une convention de coordination territoriale (CCT) nommée Paris-Est Partenaires. Il est demandé à chaque école de confirmer son adhésion à cette convention et pour Géodata Paris, cela s'effectue au moyen de la présente délibération. Cette adhésion est très importante pour les doctorants de Géodata Paris, car elle leur permet d'être rattachés à des écoles doctorales des universités membres de la convention et cela favorise les échanges entre les écoles, les universités et les recherches et cela permet un partage de moyens pédagogiques. Cela permet en outre à l'IGN de siéger à la conférence des chefs d'établissement de la CCT et de participer à certains comités. La cotisation

demandée à l'IGN est de 15 000 euros par an (contre 30 000 euros par an pour la cotisation précédemment acquittée pour la ComUE).

M. le Président procède au vote.

La délibération n°2025-22 est adoptée à l'unanimité des membres votants.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

10 Présentation de l'offre IGN

M. Guillaume MELLIER directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, présente ce point.

Le besoin s'est fait jour de structurer et d'actualiser la présentation de l'offre IGN en direction des acteurs publics, a fortiori dans le contexte de la circulaire Réflexe IGN qui invite les administrations de l'État à s'appuyer plus activement sur l'IGN.

La présentation de l'offre IGN est réalisée en deux blocs : « des descriptions du territoire prêtes à utiliser ou sur-mesure » et « des outils de cartographie au service de l'action publique ». La plaquette fournie détaille ces éléments.

Le premier bloc propose aux acteurs publics les services suivants : obtenir des observations régulières du territoire (vues aériennes et satellitaires, Lidar HD, Panoramax...) ; s'appuyer sur des référentiels de description du territoire et faire produire des référentiels métiers (BD Topo, base adresse nationale, occupation du sol à grande échelle, RPG, inventaire forestier national...) ; mobiliser des représentations cartographiques souveraines (SCAN nationaux, SCAN Défense, cartes thématiques...).

Le second bloc propose aux acteurs publics les services suivants : donner de l'impact à leurs données avec les outils cartographiques du service public (Géoplateforme, cartes.gouv.fr) ; mobiliser des services d'appui à la décision (portail cartographique des énergies renouvelables, cartographie des services publics, jumeau numérique de la France et de ses territoires) ; faire de la carte la compagne de leurs découvertes et de leur action sur le terrain (cartes papier, application Cartes IGN).

L'offre IGN s'incarne dans plusieurs documents : une plaquette de quatre pages, une série de fiches illustratives qui complètent cette plaquette pour l'illustrer et une présentation générale en une dizaine de diapositives.

Mme Sania MATULIC demande si l'IGN entend communiquer autour de cette offre à l'occasion d'événements organisés par l'association des maires de France ou d'autres événements.

M. Guillaume MELLIER confirme la présence de l'IGN au Salon des maires et des collectivités locales qui s'est déroulé du 18 au 20 novembre 2025. Par ailleurs, l'IGN discute actuellement avec le CGDD et la Dinum au sujet de la mise en place d'un plan d'action visant à présenter de façon proactive l'offre de l'IGN notamment dans l'esprit de la circulaire du Premier ministre, c'est-à-dire à l'adresse d'administrations centrales de l'État.

M. Sébastien SORIANO rappelle que la stratégie de l'IGN vise plutôt des acteurs nationaux en travaillant sur des référentiels passant à l'échelle. Avec les territoires, l'IGN s'inscrit surtout dans une logique de mutualisation de certaines productions.

M. le Président précise que cela répond indirectement à une question que posait Monsieur Pelle sur le budget de communication qu'il est possible de faire des économies en communication tout en

restant offensif et dynamique.

M. Sébastien SORIANO ajoute qu'il se félicite de l'existence des documents présentés par Monsieur Mellier. Il remercie toutes les équipes qui ont contribué à leur élaboration.

M. le Président s'y associe et confirme que cela répond à une attente formulée à plusieurs reprises.

11 Point d'information sur l'avancement des grands projets d'appui aux politiques publiques

M. Guillaume MELLIER rappelle que lors des derniers conseils d'administration, ce point d'information périodique concernait les trois grands projets que sont l'OCS-GE, le Lidar HD et la Géoplateforme. Désormais, les grandes étapes de mise en œuvre de ces produits ont été réalisées et un point d'information sur les autres principaux projets de l'IGN est également présenté, c'est-à-dire sur une sélection de grands produits socles de l'établissement.

En ce qui concerne l'OCS-GE, l'IGN a publié récemment les deux millésimes et les cartes d'artificialisation pour l'intégralité des départements. Cela marque l'achèvement de la phase initiale, mais la production se poursuit avec le démarrage récent d'un troisième millésime. Désormais, le rythme de l'OCS-GE sera la production d'un nouveau millésime tous les trois ans, appuyé sur les acquisitions d'images aériennes sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne le Lidar HD, la campagne d'hiver 2025-2026 vient de commencer et s'appuie les moyens aériens propres de l'IGN avec pour objectif de terminer l'acquis de la France entière lors de la campagne de l'hiver prochain. En termes de financement, 53 millions d'euros sur 58 millions d'euros ont pu être réunis sur ce projet, si bien que la recherche de financements se poursuit.

GéoMaps concerne la production de bases de données et de cartes pour le ministère des Armées. Le ministère des Armées a transmis à l'IGN son expression de besoin pour l'évolution du dispositif vers GéoMaps 3. L'objectif est de finaliser ce nouveau contrat pour l'été 2026 et dans l'intervalle, GéoMaps 2.5 sera contractualisé dans les prochains jours afin d'assurer la continuité du dispositif.

Le projet Carhab consiste en la production de données concernant la biodiversité. Les données relatives à 70 départements ont déjà été produites et la suite est en cours dans le respect du rythme prévu.

La V3 de la BD Forêt constitue une nouvelle version de la BD Forêt avec une bascule vers une production massive par IA. Les travaux s'effectuent nominalement et les premières productions avec la chaîne IA ont été transmises à des utilisateurs pour recueillir leurs observations. La phase d'industrialisation commence en parallèle.

La production du RPG 2026 a débuté.

Monsieur Mellier propose d'évoquer l'actualité des grands projets socles.

La BD Ortho est la base de données d'imagerie aérienne de l'ensemble du territoire renouvelée par tiers tous les ans. L'acquisition 2025 est achevée, la diffusion des départements avance de façon nominale et les données relatives à 26 départements ont été produites. Le comité des commanditaires d'images s'est déjà réuni deux fois en 2025. L'objectif est d'additionner les forces avec des demandes locales et d'initier l'acquisition de sept départements en imagerie satellitaire.

La BD Topo est le référentiel topographique de l'IGN. Plusieurs améliorations ont été mises en place sur la production et la diffusion avec l'intégration du référentiel national des bâtiments. Un travail

important est effectué pour automatiser la production en intégrant la production de l'IA notamment pour identifier des bâtiments. Si des économies sont faites sur la Géoplateforme ou le RPG, c'est grâce à des réallocations de forces internes permises par les travaux d'optimisation des productions socles. Le chantier BD France avance également.

Sur l'inventaire forestier national, le mémento 2025 a été publié et a été partagé mi-octobre. La campagne 2026 commence. L'allègement de certaines mesures a été mis en œuvre pour prendre en compte les contraintes budgétaires. Des travaux de nouvelles cartographies et d'extension de l'inventaire forestier sur les DROM sont menés en collaboration avec l'ONF.

En ce qui concerne la cartographie numérique, l'IGN travaille à l'amélioration de la cartographie numérique en ligne avec l'élargissement du plan aux frontières et l'élaboration d'un plan intégrant des données du Lidar HD. Le projet « Carte facile » vise à rendre les plans plus utilisables par les acteurs du numérique et notamment les développeurs. Enfin, un travail de schéma directeur de la cartographie (numérique et papier) a été lancé pour fixer une trajectoire à cinq ans sur la production de cartographie dans un contexte de repositionnement et d'adaptation de la carte papier, en renforçant notamment la partie touristique. Cette adaptation est nécessaire dans un marché qui demeure en recul. La nouvelle chaîne de production INCA a été mise en place pour automatiser davantage les productions.

En ce qui concerne Géoplateforme et cartes.gouv.fr, les faits majeurs sont la réinternalisation de la Géoplateforme prévue le 6 décembre ; le lancement officiel de cartes.gouv.fr le 15 décembre ; et le travail avec le ministère de la Transition écologique sur Géo-IDE, outil de cartographie du ministère.

M. Brice VIRLY précise que plusieurs services connaissent des réductions de postes sans que ces réductions soient en lien avec l'automatisation évoquée. Ces réductions se sont accompagnées du mal-être de beaucoup d'agents. La CGT déplore que le baromètre d'opinion interne de l'IGN ait été supprimé depuis plusieurs années alors qu'il permettait de prendre la mesure de ce mal-être.

M. François BONNET précise que le programme Lidar HD est un programme fondamental pour la politique forestière. Il remercie l'IGN pour le travail réalisé et pour l'écoute de ses équipes à l'égard de l'ONF utilisateur de ses données. Ce travail a permis de valoriser les données Lidar pour les transformer en données utiles à la gestion de 3,8 millions d'hectares de forêts publiques et sur 1,4 millions d'hectares de forêts privées. L'ONF s'attache, avec ses collègues de l'IGN, à mobiliser les acteurs de la forêt privée pour optimiser les données Lidar au profit d'une optimisation de la gestion des forêts privées. L'ONF est préoccupé, dans un contexte budgétaire très contraint, par la pérennité de la capacité à produire ces données Lidar pour l'avenir alors que la plupart des grands pays européens se mettent à produire des données Lidar HD au profit de leurs politiques forestières. Il serait donc important, à partir de ce premier essai, de poursuivre la production de données Lidar HD de façon pérenne, à échéance à déterminée.

Mme Marianne RUBIO remercie à son tour les équipes de l'IGN pour les travaux menés sur le secteur forestier lesquels se sont intensifiés ces dernières années, notamment avec le suivi renforcé de l'impact du changement climatique. La mobilisation des équipes de l'IGN est donc très importante pour le suivi de la forêt.

Mme Anne SAMICA considère qu'au moment du lancement de la future BD France, vu la baisse en cours des effectifs de la BD Topo, il y a de quoi s'inquiéter de la qualité de cette base de données qui constituera pourtant un des socles de toutes les données de l'IGN. Le nombre de collecteurs travaillant sur la base de données topographique sera réduit d'un quart. Cela est inquiétant pour la qualité de ces données. En outre, la présentation de Guillaume Mellier n'a pas mentionné la géodésie, alors qu'il s'agit de données socles de l'IGN.

M. Sébastien SORIANO rappelle que le document présenté par Guillaume Mellier n'était pas exhaustif, et qu'il s'est concentré sur un certain nombre d'actualités comme il l'avait annoncé dans

son propos introductif. La géodésie pourra être intégrée à cette présentation lors de sa prochaine occurrence, l'IGN étant très mobilisé quant à la résilience des infrastructures géodésiques, enjeu d'une importante préoccupation internationale.

Monsieur Soriano précise que l'IGN opère actuellement un mouvement très important avec la BD France et cela pourrait être présenté lors d'un prochain conseil d'administration. Il s'agit de concentrer l'activité de la base topographique sur la partie géométrique (bâti, route, hydrographie notamment). Les attributs sémantiques indexant cette géométrie seront conçus de manière bien plus partenariale que jusqu'à présent. Il s'agirait par exemple de créer un commun de la route susceptible de réunir les collectivités locales, la sécurité civile et plusieurs directions du ministère des Transports. Le mouvement sur l'hydrographie est enclenché entre l'IGN et ses tutelles afin d'aboutir à la production de la donnée d'autorité sur la géométrie des cours d'eau. Cela permettra de produire des données beaucoup plus proches des usages et donc des utilisateurs. Cela amène l'IGN à prioriser ses actions propres et notamment la géométrie.

Enfin, Monsieur Soriano tient à rappeler que les moyens humains sont absolument indispensables, et que si l'Institut connaît une réduction de ses effectifs, l'Institut a besoin des collaborateurs de tous les métiers essentiels à ses productions car tout ne peut pas s'automatiser.

M. le Président estime très utile de disposer de ce type de présentation lors de chaque conseil d'administration avec notamment des pistes de travail sur les futures activités de l'IGN au-delà du projet de COP. Cela fait partie de la démarche de communication et d'élargissement du rayonnement de l'Institut.

M. Brice VIRLY demande ce qu'il en est du COP.

Mme Amélie COANTIC répond que l'actualité politique de la Nation a entraîné un certain nombre de changements dans les équipes dirigeantes. Dans ce contexte, le calendrier relatif à la signature du COP a été retardé. Les débats budgétaires actuels visent à stabiliser le budget pour permettre le bon fonctionnement de l'ensemble des organismes de l'État. Dans ce contexte, il a été décidé de repousser la signature du COP au début de l'année 2026. Pour autant, le budget initial que le conseil d'administration vient de voter est parfaitement cohérent avec la rédaction actuelle du COP non encore validée mais néanmoins existant.

M. Philippe GERBE précise que la version du COP qui avait été diffusée aux membres du conseil d'administration début juillet n'a pas été modifiée depuis (version 1.5 du 27 juin 2025).

12 Point d'information sur la refonte du dispositif d'innovation *IGNfab* de l'IGN

M. François BECIRSPAHIC, chef du service innovation, maturation et valorisation de l'IGN, présente ce point.

Au sein du service innovation, maturation et valorisation, il y a deux départements, dont le département *IGNfab*. *IGNfab* est un dispositif créé en 2014 pour constituer un accélérateur de projets fonctionnant via des appels à projets sur des thèmes intéressant l'IGN. Il y a notamment eu des appels à projets sur l'eau, sur le Lidar HD, sur l'énergie, sur le climat. À l'issue de chaque appel à projets, quatre ou cinq projets innovants ont été sélectionnés et le département *IGNfab* les a accompagnés. Il s'agit d'un dispositif pionnier qui a fait des émules par la suite. Depuis, ce dispositif a dû évoluer, le dispositif des appels à projets s'est assoupli grâce au réseau Datalliance qui permet de détecter les entreprises ayant des intérêts communs avec l'IGN au niveau technologique. *IGNfab* a pour objectif de devenir l'interface des communautés techniques sur les sujets qui intéressent l'IGN.

L'IGN a été novateur concernant l'utilisation de l'IA pour qualifier l'occupation du sol à partir d'images aériennes. Cette compétence a été favorisée par le lancement de défis scientifiques. Ces défis ont permis de fournir des données d'apprentissage qui ont elles-mêmes permis à l'IGN d'améliorer ses modèles. Pour *IGNfab*, il importe donc de continuer à organiser des défis et des hackathons sur les technologies mises en place par l'établissement. Il s'agit de faire en sorte qu'*IGNfab* devienne une « usine à démonstrateurs » qui montre la richesse des données produites par l'IGN. Cela devrait aider les partenaires de l'IGN à appréhender de nouvelles technologies pertinentes.

Mme Anne SAMICA comprend de l'évolution présentée qu'*IGNfab* devient le « bras armé » de Datalliance qui permet de développer d'importants partenariats public/privé et notamment avec des entreprises de taille importante. Or, la CGT dénonce le fait que l'intérêt de Datalliance pour l'IGN est d'éviter les contraintes des marchés publics. *IGNfab* aide depuis 10 ans les PME et les startups avec un minimum de transparence grâce au recours à des appels à projets sélectionnant des entreprises sur un certain nombre de critères. Or, avec Datalliance, il n'y a plus aucune transparence. Cela semble cohérent avec la politique gouvernementale actuelle qui consiste à aider les grosses entreprises au détriment des petites PME et des petites startups, ce que la CGT condamne.

M. François BECIRSPAHIC répond que le but poursuivi n'est pas tant de développer des relations bilatérales que de constituer des communautés d'acteurs et des mises en commun. Cela se constate par exemple aux États-Unis avec la technologie Stack permettant de constituer d'importants catalogues d'images. Cette technologie a été construite par des acteurs privés qui se sont regroupés en une organisation stable co-financée pour construire cette brique open source très utilisée dans le monde de la géomatique et notamment par l'IGN.

M. Sébastien SORIANO ajoute qu'*IGNfab* et Datalliance étaient devenus un peu redondants en interfaçant toutes deux le monde des startups. L'objectif de la réorientation présentée est d'instituer une interface avec un autre écosystème, celui des communautés techniques, notamment dans l'IA générative appliquée à la géographie. Les démonstrateurs de l'IGN ont parfois du mal à se faire comprendre, du fait d'un discours très technique. Il s'agit donc aussi pour l'IGN de se rendre plus visible, techniquement.

M. Bruno PATIER souhaite revenir sur le COP pour préciser que sa version finale ne peut mécaniquement pas encore être connue, car le COP fera l'objet de relectures avec potentiellement des modifications.

M. Brice VIRLY demande quel est l'objectif de Datalliance.

M. Sébastien SORIANO répond que l'objectif de Datalliance est de répondre à des besoins de politiques publiques avec divers partenaires. Ainsi, lorsque l'IGN a produit l'OCS-GE pour la DGALN, une loi a été votée pour modifier des classifications dans l'artificialisation des sols et il fallait faire apparaître les panneaux photovoltaïques au sol. L'IGN connaissait une entreprise membre de Datalliance, NamR, qui disposait de cette information. L'IGN ayant créé avec NamR une relation de confiance, il a été proposé à la DGALN que cette entreprise puisse apporter cette brique technologique. Pour les projets futurs, les administrations peuvent s'appuyer à la fois sur l'IGN et sur des startups qui auraient résolu certains problèmes technologiques plutôt que de faire appel à des SSII ou à des entreprises américaines.

M. Brice VIRLY demande si ces projets risquent de venir remplacer des productions faites à l'IGN.

M. Sébastien SORIANO répond négativement, car il s'agit bien de s'appuyer sur des entreprises ayant résolu des problèmes que l'IGN n'avait pas pu résoudre. Il s'agirait plutôt de se demander, face à un défi de politique publique, s'il pourra être relevé par l'IGN seul ou par l'IGN s'appuyant sur une entreprise qui aurait résolu le problème. L'IGN a une capacité technologique qui doit être maintenue, donc l'IGN doit assurer lui-même un certain nombre de productions.

Mme Anne SAMICA conteste l'affirmation selon laquelle l'IGN n'était pas en mesure de repérer les panneaux photovoltaïques au sol. Selon les agents de l'IGN qui travaillent sur ce sujet, la technologie pour laquelle NamR a été sollicité était pourtant maîtrisée par les agents de l'IGN. En outre, les spécifications données à NamR ne répondaient pas totalement à la demande de la commande publique. Madame Samica considère comme choquants les accords de ce type.

M. le Président entend de la présentation de Monsieur Becirspahic que l'objectif est de maintenir l'IGN au centre du dispositif et d'éviter que la totalité des technologies ne soient confiées à d'autres structures ou groupements dont l'IGN ne serait pas partie prenante. Toutefois, il importe effectivement de veiller à ce que l'Institut ne se fasse pas phagocyter par les autres. C'est une question d'arbitrage, projet par projet.

13 Comptes-rendus des décisions du directeur général prises par délégation de pouvoir

a. Tarifications

M. Guillaume MELLIER informe les membres du conseil d'administration que le marché des cartes papier demeure baissier (pour mémoire, la baisse du marché a été de -27,6 % entre 2018 et 2024). Dans ce contexte la tendance du chiffre d'affaires des cartes de l'IGN est en baisse, notamment sur son segment principal, le segment Randonnée, alors même que les coûts de production augmentent et que la concurrence reste active. Dans ce contexte, il a été décidé pour les tarifs de 2026, de procéder à une hausse moyenne pondérée de +1,39 % sur l'ensemble des séries IGN.

b. Transactions

M. Philippe GERBE précise que trois transactions ont été effectuées en 2025 avec Otoktone, Raven CFC et un agent de l'IGN.

Il s'agit de la sortie du bail commercial de Nantes. La direction territoriale de l'IGN à Nantes ayant déménagé, une transaction a été signée avec l'ancien bailleur, Otoktone, en lieu et place des travaux de remise en état des locaux.

Une négociation semblable a été menée avec Raven CFC pour aboutir à la transaction concernant la sortie du bail de Ramonville-Saint-Agne où résidait le service de l'ingénierie spatiale de l'IGN qui a depuis été relogé au sein du CNES.

Enfin, une transaction a été conclue entre l'IGN et un agent de l'IGN concernant l'indemnisation d'un rétroviseur.

c. Remises gracieuses

M. Philippe GERBE précise que les remises sont liées à l'abandon partiel d'une ancienne créance de la société IGNFI. Il s'agit d'une créance de 2016 d'un total d'environ 43 000 euros qui a été liquidée sous forme de remises en 2025.

14 Points divers

M. Philippe GERBE précise qu'en accord avec Météo France, l'IGN a modifié une date de ses conseils d'administration de 2026. Les dates prévues sont désormais les 13 mars, 26 juin et 26 novembre

2026 à 9h30. Seule la dernière date a été modifiée par rapport à ce qui avait été initialement prévu.

M. Éric PEYROUSE demande quels travaux sont prévus pour actualiser le COP/EPOM et quand et comment les membres du conseil d'administration y seront associés. Pour mémoire, le personnel de l'IGN a été invité à participer à des groupes de travail qui ont abouti au document présenté en juin 2025. En outre, la CFDT souhaite faire état de l'appréciation suivante concernant le point 10 du présent ordre du jour :

« Tous nos remerciements aux équipes pour les documents fournis pour le point 10, car ils sont très clairs et donnent de la lisibilité sur l'offre IGN. Espérons que cette offre couplée à la circulaire du Premier ministre du mois de septembre 2025 encourage les acteurs nationaux à faire appel à notre établissement. »

M. le Président précise qu'il n'y a pas de calendrier défini sur le COP et que la direction du Budget a fait part d'une remarque de principe sur le fait qu'il ne fallait pas exclure une actualisation du texte. Dans tous les cas, le COP devra être approuvé par le conseil d'administration.

M. Sébastien SORIANO remercie toutes les administrations et tous les acteurs associés à la construction du budget et il espère que les prochains budgets seront plus simples.

M. le Président remercie les participants à la présente réunion et clôt la séance.

Fin de la séance du conseil d'administration à 12 h 27.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2026
N° 2026-02**

**Approbation du contrat d'objectifs et de performance (COP)
entre l'État et l'IGN
pour la période 2025-2029**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 13 mars 2026,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

DELIBERE :

Article 1 : le contrat d'objectifs et de performance (COP) conclu entre l'État et l'IGN pour les années 2025 à 2029, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Le directeur général de l'IGN est autorisé à signer ledit contrat.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :

750B39D0F4C249D...
Frédéric GUEUDAR DELAHAYE



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) ENTRE L'ÉTAT ET L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)

2025-2029

Version 4 – 13/03/2026 validé CA

**Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations
internationales sur le climat et la nature**

PRÉAMBULE

Dans la période écoulée, l'IGN s'est engagé dans une transformation profonde de son modèle économique et de son positionnement, en ouvrant intégralement ses bases de données et en se plaçant au cœur d'un écosystème de coopération et d'innovation.

Fort d'un rôle accru dans l'appui aux politiques publiques portant notamment sur l'aménagement du territoire, la transition écologique, l'agriculture ou la défense, il a su adapter ses missions de connaissance du territoire aux grands défis contemporains, de la préservation de la biodiversité à la prévention des risques, tout en consolidant son expertise en connaissance forestière, face aux pressions environnementales. L'institut a également investi dans l'intelligence artificielle, la 3D et le cloud, tout en modernisant ses infrastructures pour offrir des services à la hauteur des attentes nationales.

L'équilibre de son modèle économique reste toutefois à consolider. Bien que dynamisé ces dernières années par des financements exceptionnels au titre des investissements d'avenir, l'institut demeure tributaire des orientations budgétaires dans ses domaines d'intervention. De même, si l'IGN a réussi le challenge du recrutement de talents grâce à une politique attractive et à la modernisation de ses corps propres, il doit encore structurer ses processus. Ainsi, l'IGN se trouve à la croisée des chemins.

Par ailleurs, la période à venir s'annonce marquée par un besoin de plus en plus pressant de données descriptives du territoire. Le cadre réglementaire récent, comme la loi Climat et résilience du 22 août 2021, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023, la loi de prévention et de la lutte contre le risque incendie du 20 juillet 2023, le règlement européen sur la restauration de la nature adopté en 2024 ou encore le troisième plan national d'adaptation au changement climatique du 10 mars 2025, renforce la pertinence du recours à aux données géographiques pour piloter et évaluer les politiques publiques. Face aux tensions internationales accrues et aux réorientations stratégiques dans l'utilisation des moyens de défense, les données géographiques sont également appelées à se retrouver au cœur de nouvelles formes d'actions militaires.

Dans ce contexte, l'IGN apparaît essentiel à la souveraineté nationale, en tant qu'acteur clé de la donnée géolocalisée (ensemble des informations associées à une localisation géographique) sur toute sa chaîne, structurant ou aidant à structurer des filières de contribution aux données par ses outils numériques, et facilitant leur utilisation, pour assurer la maîtrise des données neutres et indépendantes au service d'une prise de décision éclairée.

Pour son avenir, l'institut va devoir adapter les capacités mobilisées en réponse aux besoins croissants de données, tout en optimisant ses processus pour maîtriser ses coûts d'intervention et respecter les contraintes budgétaires. Ce double défi peut être résolu par des solutions intrinsèquement liées. En intégrant les dernières avancées technologiques telles que l'intelligence artificielle, en élargissant ses sources d'information grâce à un mixte technologique, en développant des capacités d'édition partagée, et en rationalisant ses bases de données, l'IGN pourra non seulement améliorer la précision et l'actualisé des données, mais également optimiser ses processus au travers d'une plus grande automatisation, d'un partage d'effort avec d'autres organismes et d'une rationalisation de son offre de données, ce qui lui permettra de maîtriser ses coûts et de rétablir son équilibre budgétaire.

Ce faisant, l'IGN proposera des outils et des cadres de coopération étendus pour mutualiser les efforts et les investissements publics. Au-delà de la seule transformation de l'institut, l'enjeu sera aussi de convaincre plus largement les administrations, au travers d'une implication au plus tôt dans les initiatives de l'IGN et d'une gouvernance ouverte, de s'engager dans une démarche collective en matière de données relatives au territoire, en dépassant les réflexes d'autonomie qui conduisent parfois chacun à vouloir tout faire par soi-même. La circulaire du 5 septembre 2025 du Premier Ministre, relative à la convergence et la mutualisation des données géolocalisées et cartographiques ainsi que la production de services numériques associés, tend à renforcer le « réflexe IGN » et doit favoriser la consolidation des financements publics.

Ainsi, la transformation de l'IGN apparaît comme une opportunité pour relever les défis de demain, avec un souci de gestion efficace, tout en conservant son excellence et sa pertinence.

1 INTRODUCTION

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public administratif, placé sous la tutelle des ministères chargés respectivement du développement durable et des forêts.

Avec près de 1 400 talents, l'IGN produit, croise, traite et diffuse des données géographiques accessibles à tous. Sa raison d'être, depuis plus de 80 ans, est de représenter la France dans ses moindres détails, d'en décrire les villes, les forêts, les paysages, et d'en observer les évolutions.

Conçues avec différents partenaires, les données géographiques et forestières ont aujourd'hui une utilité de premier plan pour répondre aux défis climatiques. Elles apportent un éclairage essentiel pour le pilotage de plusieurs politiques publiques comme la transition écologique et l'aménagement du territoire, la défense ou encore l'agriculture tout en favorisant la création de services géolocalisés pour le plus grand nombre.

Grâce à son école d'ingénieurs, l'École nationale des sciences géographiques (Geodata Paris), et à ses équipes de recherche, l'institut cultive un potentiel d'innovation de haut niveau dans de multiples domaines (géodésie, information forestière, photogrammétrie, intelligence artificielle, analyse spatiale, visualisation 3D, systèmes d'information géographiques, etc.).

Les activités de l'IGN relèvent des grandes finalités suivantes

- **piloter les changements du territoire par la donnée** : quand les grands bouleversements écologiques, socio-économiques et démographiques remodelent les territoires, chacun doit comprendre ce qui se joue à son échelle pour pouvoir anticiper et prendre les décisions qui engagent notre avenir commun ;
- **investir dans les technologies au bénéfice des usages en géographie** : satellites d'observation (optique et radar), avions, drones, lidar, autant d'outils qui embrassent le monde avec une résolution et une fréquence toujours plus grande. L'intelligence artificielle (IA) multiplie le potentiel de combinaison de ces sources pour révéler des phénomènes complexes et ouvre la voie à un jumeau numérique de la France. L'IGN s'y engage résolument grâce à ses équipes, son école, ses unités de recherche présentes dans de multiples domaines (géodésie, modélisation pour l'information forestière, sciences des données, 3D...) et ses partenariats avec des entreprises innovantes ;
- **maîtriser notre destin informationnel** : à l'heure où une poignée de géants mondiaux domine le numérique, il faut garantir la maîtrise souveraine des données du territoire. Institut dual, l'IGN est aussi au service des armées, et la France est aujourd'hui un des rares États dans le monde à avoir la compétence sur la totalité de la chaîne de l'information géographique militaire ;
- **faire vivre les Géocommuns, au service d'une appropriation plus large des outils géographiques et d'une mutualisation des efforts** : les données de référence de l'IGN et leurs représentations sont en open data. Au-delà, l'institut veut favoriser de véritables communs¹ co-produits par les acteurs citoyens, publics, privés ou associatifs, au travers d'une approche itérative et incrémentale, alliant agilité, expérimentation et apprentissage continu, pilotée par l'impact sur les problématiques des utilisateurs.

Ces activités se complètent et tendent désormais à converger vers l'objectif de créer, en lien avec les territoires, les porteurs de politiques publiques et les entreprises avancées du domaine, un **jumeau numérique de la France et de ses territoires**, autrement dit une réplique en 3D la plus représentative possible du territoire et des phénomènes qui le traversent, permettant de faire jouer des simulations pour éclairer les impacts des décisions publiques dans le domaine de l'adaptation au changement climatique (littoral, forêts, aménagement

¹ Un commun est une ressource produite et/ou entretenue collectivement par une communauté d'acteurs hétérogènes, et gouvernée par des règles qui lui assurent un caractère collectif et partagé. Sa valeur est principalement liée à la mutualisation et l'usage qui en est fait, l'utilisation par les uns renforçant la valeur pour les autres. Un commun est dit numérique lorsque la ressource est un logiciel, une base de données, une plateforme, un contenu numérique (texte, image, vidéo, son), du code ou des briques technologiques.

urbain...) et de la transition écologique, énergétique et agricole.

Dans ce cadre, l'offre d'appui aux politiques publiques s'articule autour de 4 axes :

- **utiliser la carte dans les services publics** : la carte est un formidable outil de médiation que les élus et les porteurs de politiques publiques doivent pouvoir pleinement mobiliser. En rendant intelligibles des phénomènes peu visibles ou en traduisant une information dans un format facilement appréhendable, la carte est un terrain d'entente et de dialogue entre parties prenantes et avec les citoyens. Afin d'exploiter tout son potentiel, l'institut propose des outils de datavisualisation simples et accessibles à tous. Avec le service clé en main macarte.ign.fr, progressivement intégré dans le portail cartes.gouv.fr, il est possible à chacun de composer, publier et diffuser simplement des cartes thématiques sur ses enjeux, en autonomie. L'IGN apporte un appui, si besoin, pour mettre en place un portail plus développé, à l'image du Géoportail de l'urbanisme ou du Portail des énergies renouvelables. A terme, une démarche outillée de déclinaison de jumeaux numériques du territoire permettra d'appréhender le territoire sous une forme plus dynamique et immersive ;
- **accéder à des données participant de la souveraineté nationale et de l'indépendance des prises de décision** : les grands référentiels que l'IGN entretient sont l'inventaire forestier national, les vues aériennes, les bases topographiques incluant la description de la voirie et des chemins, du bâti, de l'hydrologie ou encore de la végétation, le référentiel altimétrique, les bases géodésiques et le fond cartographique multi-échelles Plan IGN. Ces données sont accessibles à tous, gratuitement, au téléchargement ou sous forme de flux intégrables dans de multiples applications. La mise à jour collaborative se développe avec des partenaires des territoires ;
- **organiser la production sur demande de référentiels de données métier** : l'IGN intervient au bénéfice de commanditaires publics, en appui aux politiques qu'ils mettent en œuvre, à l'image de la production de l'Occupation du sol à grande échelle (OCS-GE) ou de la Cartographie des habitats naturels ou semi-naturels (CarHab) pour le ministère chargé de la transition écologique, du Référentiel parcellaire graphique (RPG) pour le ministère chargé de l'agriculture, ou encore des référentiels Geosocle et Geomaps pour le ministère des armées. Ces productions sont menées en fédérant l'emploi des capacités de partenaires publics, d'industriels ou de startups (dans une logique d'innovation et de levées de verrous technologiques pour un passage à l'échelle), en assurant une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la donnée, et en assurant la diffusion et les conditions de valorisation de l'information publique ;
- **rassembler des écosystèmes par la donnée et accélérer les communs, en vue de faciliter l'agrégation, l'appropriation et l'enrichissement des données** : la donnée concerne de larges communautés d'acteurs parfois éclatés – producteurs, utilisateurs, services... C'est en ce sens que l'IGN propose aujourd'hui des « places à communs », autant d'outils pour rassembler l'effort collectif, lutter contre les silos et partager les ambitions au niveau local et national. L'IGN met à disposition de tous la Géoplateforme, coconstruite, ouverte et mutualisée pour l'hébergement et le partage des données. Telle une coopérative, elle offre des outils et fonctionnalités clés en main via l'interface cartes.gouv.fr. Les utilisateurs même non avertis peuvent mobiliser des données riches, créer des espaces de partage et développer des services adaptés à leur besoin. La Fabrique des géocommuns, qui devient Fabrique de la donnée territoriale, accélère des défis d'intérêt général qui ont la particularité de ne pouvoir être résolus par des acteurs isolés – référentiel national d'adresse, du bâtiment, prévention des incendies de forêt... La Fabrique accueille ces cas d'usage avec l'ambition d'en faire de véritables communs. Elle vise, ensemble, à faire passer à l'échelle la politique de la donnée.

Comme pour l'édition précédente, un suivi de la mise en œuvre des engagements de ce nouveau COP sera présenté annuellement au conseil d'administration de l'IGN, incluant notamment l'état d'avancement des indicateurs.

2 CONTRACTUALISATION ET SIGNATURES

La Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et
des Négociations internationales sur le climat et la nature

Mme Monique BARBUT

Le directeur général
de l'institut national de l'information géographique et forestière

M. Sébastien SORIANO

En présence du président du conseil d'administration
de l'Institut national de l'information géographique et forestière

M. Frédéric GUEUDAR-DELAHAYE



TABLE DES MATIÈRES

1 INTRODUCTION 3

2 CONTRACTUALISATION ET SIGNATURES 5

3 PRESENTATION DE L'IGN 7

4 BILAN DU COP 2020-2024 8

5 CONTEXTE ET DEFIS A RELEVER..... 11

 5.1 Nouveaux éléments de contexte 11

 5.2 Des défis pour l'IGN 14

6 AXES STRATEGIQUES 16

7 OBJECTIFS ET INDICATEURS METIER ET SUPPORTS 17

 7.1 IGN support de la souveraineté de la France et observateur du territoire national en continu 17

 7.2 IGN acteur de la donnée et des communs numérique 21

 7.3 IGN contributeur à l'ingénierie et à l'innovation en matière de géodonnée 24

 7.4 IGN, cartographe et compagnon des représentations, en appui des politiques publiques face aux défis climatiques 30

 7.5 IGN en appui à la supériorité informationnelle de la défense et de la sécurité 32

 7.6 IGN vigie des forêts françaises 34

 7.7 IGN acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche 37

 7.8 IGN Institut qui se réinvente en continu pour s'adapter aux évolutions de la société 41

8 ANNEXE..... 46

 8.1 BD France..... 46

 8.2 Jumeau numérique de la France et de ses territoires 46

3 PRESENTATION DE L'IGN

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministères chargés du développement durable et de la forêt. Sa vocation est de produire et diffuser des données (open data) et des représentations (cartes en ligne et papier, géo-visualisation) de référence, relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises ainsi que de leur évolution. À travers son école d'ingénieur, Geodata Paris, et ses équipes de recherche, l'institut cultive un potentiel d'innovation de haut niveau dans de multiples domaines (géodésie, statistique forestière, photogrammétrie, sciences des données, intelligence artificielle, 3D, etc.).

À l'heure de grands bouleversements écologiques et numériques, l'ambition de l'institut est d'outiller de nombreux acteurs (ministères, collectivités, particuliers, associations, entreprises) pour leur donner des clés de compréhension du territoire et la capacité de répondre à deux grands défis :

- cartographier les impacts de l'activité humaine sur son environnement (cartographie de l'anthropocène) pour éclairer les décisions publiques, faciliter le débat citoyen et aider la territorialisation des politiques d'adaptation au changement climatique ;
- créer et accélérer des communs numériques avec des « places à communs », un ensemble d'outils dont la Géoplateforme et le socle commun des jumeaux numériques de territoire, au service de la souveraineté numérique de la Nation.

:

4 BILAN DU COP 2020-2024

Depuis la signature du COP 2020-2024, l'IGN a entamé une profonde transformation, axée sur le développement et l'intégration des nouvelles technologies, le fait de travailler pour des partenaires publics, le développement des communs, et le renforcement de ses compétences. Les indicateurs de performance du COP apparaissent pour l'essentiel en ligne avec la trajectoire définie. Pour autant, l'institut doit encore mener à terme des travaux de transformation pour être en capacité de répondre de façon régulière aux nouvelles ambitions posées. Le bilan détaillé des indicateurs du COP a fait l'objet d'une présentation du conseil d'administration le 14 mars 2025.

Les principales évolutions ont été les suivantes :

- **l'IGN a fait des données l'enjeu central de son positionnement et de sa raison d'être :** si les données numériques constituent depuis longtemps le résultat de la production de l'Institut, il restait à opérer un mouvement plus large pour insérer l'IGN dans une chaîne complète, couvrant également l'usage des données et la fourniture de services numériques associés, en imbrication étroite avec un écosystème de partenaires et d'utilisateurs ; l'IGN s'est ainsi rapproché des divers acteurs de la donnée publique ainsi que des acteurs innovants du secteur privé en matière de géodonnée ;
- **l'IGN a réalisé l'ouverture de ses données, qui jusqu'au 31 décembre 2020 étaient commercialisées :** la gratuité a été absorbée sans compensation financière et la mise à disposition des données est devenue une mission de l'établissement à part entière , à la fois au niveau de la diffusion (géoportail, géoservices) mais aussi par un investissement dans la communication autour de l'offre de l'IGN et l'animation des communautés d'utilisateurs ; la construction de la géoplateforme a traversé toute la période du COP précédant ; l'ouverture des données a permis de nouveaux types de coopération à travers les géocommuns, grâce auxquels l'Institut a pu renforcer son rôle fédérateur des efforts dans l'écosystème ; l'IGN a continué de mettre à jour ses données de référence (inventaire forestier, bases de données génériques, orthophotographies, référentiels géodésiques) et de moderniser en continu ses processus de production ;
- **l'IGN a structuré un secteur complet de son activité en appui aux politiques publiques :** autrefois concentré sur les enjeux de défense nationale, puis un peu étendu pour couvrir l'entretien du Référentiel parcellaire graphique (RPG) et la mise en place du Géoportail de l'urbanisme (GPU), l'appui de l'IGN aux partenaires publics s'est fortement développé dans la dernière période, notamment dans les domaines de l'aménagement, de la prévention des risques, de la biodiversité, de la forêt, de la sécurité civile et de l'énergie ; l'Institut a limité ses activités d'appui de type prestation pour se concentrer sur des enjeux à impact et/ou sur une logique de mutualisation avec les acteurs territoriaux ; l'IGN reste par ailleurs fortement engagé sur les enjeux de défense nationale et a accompagné le ministère des armées dans les évolutions consécutives au nouveau contexte géopolitique en Europe ; en revanche, les activités partenariales en matière de fiscalité et de sécurité sont restées en retrait des préconisations du rapport de Madame la députée Faure-Muntian sur les données souveraines par défaut d'accord trouvé avec les partenaires ;
- **l'IGN a renforcé son rôle en matière de connaissance forestière :** dans le contexte de pressions croissantes sur les forêts françaises (enjeux sanitaires, feux de forêt, grands ongulés ...), l'Institut a répondu aux besoins de connaissance de la sphère publique, notamment en matière d'évaluation du puits carbone et de projection à moyen terme ; la mise en place de l'Observatoire des forêts françaises a permis d'engager un rassemblement des efforts des acteurs du secteur en matière de connaissance ;
- **l'IGN a fait évoluer son modèle économique, sans toutefois que celui-ci ne trouve encore son plein équilibre :** l'Institut a fortement développé ses recettes en lien avec l'appui aux politiques publiques, tandis que ses recettes commerciales se sont grandement contractées ; mais la période du COP a été portée au plan financier par des grands projets financés en première phase par le fonds pour la transformation de

l'action publique (FTAP) et le plan France relance, de sorte que l'équilibre à l'issue de ces financements n'est pas encore pleinement trouvé à ce jour ;

- **l'IGN a innové et investi dans les vagues technologiques** : l'intelligence artificielle, à travers une feuille de route, des recrutements et des productions à l'échelle ; le cloud avec la mise en place de la géoplateforme et la bascule d'un nombre croissant d'applications dans le nuage ; la 3D avec le Lidar ; le spatial avec l'accompagnement de la constellation Pléiade-Néo ; la géolocalisation à travers une feuille de route technologique ad hoc ; un programme de formation et de recrutement de plus de 150 talents a été conduit avec succès ;
- **l'IGN à travers Géodata Paris, a conforté sa position en matière d'enseignement supérieur et de recherche, au service de l'émergence de talents clé et d'innovations technologiques** : à travers un accroissement des promotions d'ingénieurs, une participation active à la dynamique de l'Université Gustave Eiffel, par des reconnaissances et des partenariats en matière de recherche.

Les principaux points de vigilance qui ont marqué la période écoulée, sont les suivants :

- le respect de la trajectoire d'**adaptation des compétences** confirme que le risque concernant la capacité à recruter les talents recherchés sur des marchés souvent en tension, a pu être levé. Facilité par le référentiel de rémunération des métiers du numérique mis en place par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) pour l'attractivité de la fonction publique, ce résultat résulte avant tout du travail mené sur la marque employeur et la clarification de la raison d'être de l'IGN en lien avec les enjeux sociétaux. Il permet notamment à l'IGN de devenir un acteur de référence en IA ;
- les **grands projets de couverture du territoire** en données Lidar HD et OCS-GE sont entrés en vitesse de croisière et la Géoplateforme se déploie. Ces grands projets bénéficient désormais d'un avis favorable de la DINUM. En parallèle, l'IGN a poursuivi ses activités récurrentes et engagé de nouveaux projets tels que la carte des obligations légales de débroussaillage ou le portail des énergies renouvelables, déployé en délai très court, pour répondre aux priorités gouvernementales. Ces résultats confirment la capacité de l'IGN à porter des projets ambitieux et complexes pour notre pays, tout en faisant preuve d'agilité et d'adaptation. Ils s'accompagnent d'une adhésion des utilisateurs aux données diffusées par l'IGN qui croît de façon beaucoup plus rapide que les objectifs visés initialement. A titre d'exemple, le volume annuel de données consultées en ligne ou téléchargées via l'écosystème du Géoportail puis de la Géoplateforme est passé de 1823 To en 2021 à 3400 To en 2024. Pour être en mesure d'assurer un appui large et structurant aux politiques publiques dans la durée, l'institut doit toutefois poursuivre l'adaptation de ses chaînes de traitement pour tirer profit d'un large mixte technologique des sources, rationaliser les productions par domaines thématiques, et déployer encore plus largement les techniques d'IA, notamment pour les productions historiques ;
- la situation complexe que traverse la Forêt induit un besoin accru de données descriptives et crée une tension sur l'activité de suivi de l'institut. Face à cette situation, l'IGN doit jouer un **rôle central dans la constitution et la diffusion de l'information forestière**. Ainsi, la réponse à cette situation passe notamment par un élargissement des méthodes et technologies mobilisées par l'IGN (cf. point précédent), et le renforcement des synergies entre les actions des différents acteurs de l'écosystème en matière d'information, l'ensemble faisant l'objet d'un schéma directeur de l'information forestière élaboré en concertation avec les parties prenantes. A ce titre, il est à noter que le nombre d'organismes s'étant regroupés sous l'égide de l'Observatoire des forêts françaises mis en place en 2023, est d'ores et déjà supérieur à la cible visée à fin 2024 ;
- l'IGN s'approche de la **fin d'un cycle de grands projets** et les perspectives de se voir confier de nouveaux projets tardent à se concrétiser, ce qui explique que le modèle économique soit en deçà de la trajectoire visée. Face à un contexte budgétaire



contraint, les partenaires de l'IGN semblent hésiter à fixer leurs priorités et à concentrer leurs efforts sur des projets structurants. Un travail d'urbanisation très pertinent a pourtant été mené dans le cadre de France Nation Verte qui a permis d'identifier des besoins très significatifs. Les moyens ne sont cependant pas en proportion pour le moment. Parallèlement, la guerre en Ukraine a conduit le ministère des armées à considérer de nouvelles priorités d'investissement et à réduire ses budgets pour l'acquisition de données géographiques sur certaines zones d'intérêt ;

- l'IGN a initié le renforcement de ses **relations avec les industriels** du domaine via le lancement en juin 2023, du réseau Datalliance. A travers cette initiative, l'IGN vise à fédérer les professionnels et faire converger les capacités d'innovation et de production d'acteurs économiques et d'experts publics. Une dizaine de startups et PME innovantes ont déjà rejoint le réseau Datalliance. Une première collaboration s'est concrétisée entre l'IGN et la startup namR pour la détection des installations photovoltaïques au sol dans les images. La poursuite du déploiement de cette stratégie de coopération public-privé n'a toutefois de sens que si les administrations chargées des politiques publiques engagent des moyens pour disposer des données utiles au pilotage de celles-ci, en s'appuyant fortement sur l'IGN (cf. point précédent).

Le suivi des objectifs et des indicateurs du COP fait ainsi apparaître un établissement qui est en bonne voie pour réussir une transformation très ambitieuse, en vue de répondre aux enjeux de compréhension du territoire à l'heure des grands bouleversements écologiques et numériques, mais qui pourrait se trouver entravé dans sa trajectoire, voire même fragilisé par le manque de priorisation budgétaire.

5 CONTEXTE ET DEFIS A RELEVIER

5.1 Nouveaux éléments de contexte

Face aux bouleversements rapides et souvent violents qui marquent l'Anthropocène (inondations, feux de forêts, montée des eaux, sécheresse, détérioration de la biodiversité, etc.), aux rivalités stratégiques au sein d'une économie mondiale en pleine mutation, sous l'effet notamment des nouvelles technologies numériques, et à un contexte géopolitique plus complexe ces dernières années, la disponibilité de données neutres, en toute indépendance, pour l'aide à la décision, est plus que jamais un enjeu de souveraineté.

Le rôle croissant de la donnée géographique en appui au pilotage des politiques publiques, induit le besoin pour l'Etat et les collectivités de maîtriser la description du territoire et des phénomènes qui s'y déroulent, en regard d'un grand nombre de domaines : défense, énergie, agriculture, aménagement du territoire... Ces connaissances sont aussi un outil essentiel pour les acteurs économiques du pays, tant pour développer de nouveaux usages ou services que pour mieux appréhender leur adaptation au changement climatique.

Pour répondre au besoin, il apparaît possible de structurer de véritables filières de contribution aux données, de favoriser plus largement l'appropriation de celles-ci et d'accélérer le passage à l'échelle de nouvelles solutions technologiques en désilotant l'intervention des différents acteurs via des lieux communs de mobilisation des talents et de partage de capacités.

Grâce à sa forte intégration dans l'écosystème, ses moyens, sa capacité d'innovation, ses efforts pour maintenir une taille critique en matière de compétences sur des métiers en tension, et son engagement dans la valorisation des données, l'IGN apparaît particulièrement à même d'offrir et d'animer certains de ces lieux communs qui peuvent servir à des politiques très diverses, y compris dans des domaines thématiques où l'institut se limiterait à un rôle de facilitateur.

Les éléments de contexte ci-dessous traitent de politiques publiques qui s'appuient sur l'information géographique et forestière, et ont tous un impact sur les activités de l'IGN.

5.1.1 Un cadre politique et réglementaire dynamique au service de la transition écologique des territoires

Les travaux d'élaboration du plan France Nation Verte (21 octobre 2022), ont renforcé l'évidence du rôle du numérique comme levier transversal incontournable pour mettre en œuvre une transition écologique juste et efficiente. Mieux utiliser le numérique et les données pour accélérer la transition écologique apparaît comme un chantier collectif, à relever dans un cadre commun de travail entre Etat, collectivités locales, entreprises et citoyens. L'enjeu est de passer à une articulation collective suffisamment efficace, permettant une organisation désilotée, où chacun fait sa part au service d'un objectif commun.

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) fixe les orientations de la politique forestière pour 10 ans. Les objectifs sont de créer de la valeur en France en mobilisant la ressource durablement, de répondre aux attentes des citoyens, de s'intégrer aux projets de territoires, et de conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique. Le suivi de ses résultats et impacts nécessite de rassembler et diffuser des indicateurs et données produites par les acteurs du monde forestier, dont l'IGN.

Les écosystèmes forestiers constituent le deuxième plus grand puits de carbone de la planète après les océans, les forêts et le bois constituent dès lors un levier essentiel pour lutter contre l'aggravation des effets du changement climatique. La France s'est dotée d'une **stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC)**, composée de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), qui intègre entre autres des réflexions sur la place du secteur forestier.

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) met les collectivités

locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires. L'IGN et le Cerema ont été mandatés pour mettre en place un portail EnR regroupant les données disponibles.

La loi Climat et résilience se déploie, concernant notamment la sobriété foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols. L'objectif ambitieux du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) en 2050 a ainsi nécessité la mise en place d'indicateurs d'évaluation et de suivi auquel l'IGN a pris part. Cette loi consacre aussi la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC), en cours de révision, et met en place des outils pour aider des collectivités territoriales à adapter leur action en matière d'urbanisme et d'aménagement au recul du trait de côte, et, là aussi, la donnée géographique sera un outil de pilotage indispensable. En matière de transports, la loi a enfin pour ambition de développer des mobilités moins polluantes, avec des données géographiques qui sont une clé de l'optimisation de la multimodalité, de l'adaptation des infrastructures, ou encore de la gestion intelligente du trafic.

L'Etat a présenté en 2023 **le pacte en faveur de la haie** qui vise à fédérer et engager le plus grand nombre d'acteurs concernés par les haies.

La période écoulée a aussi vu se déployer la troisième **Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)**, avec l'objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, côtiers et marins, et de susciter des changements afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité. Elle implique d'améliorer la connaissance des milieux pour leur préservation, leur gestion et leur restauration.

Plus récemment, le **règlement européen sur la restauration de la nature (RNN)**, est entré en vigueur en août 2024. Il définit des obligations spécifiques en matière de restauration des écosystèmes terrestres, marins, urbains et d'eau douce. Il nécessitera de produire, d'utiliser et de croiser plusieurs bases de données pour connaître et caractériser l'état et l'évolution de ces écosystèmes, touchant ainsi de nombreux domaines (forêt, hydrographie, espaces verts urbains, biodiversité, habitats, agriculture, énergie renouvelable, occupation du sol, haies, foncier, paysages).

Le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) met en avant le besoin d'améliorer le socle de connaissances pour appuyer les thématiques d'adaptation sur des thématiques variées (prévention des risques, ressource en eau, renaturation des villes, adaptation des forêts, résilience des milieux naturels). Il prévoit de renforcer l'appui aux territoires de la France métropolitaine et outre-mer dans une démarche inclusive s'appuyant sur des outils de communication, des concertations et une sensibilisation des citoyens aux impacts du changement climatique. Le troisième plan national a été présenté en octobre 2024. Il doit « mettre en cohérence tous les leviers de l'action gouvernementale », et « devra tenir compte des stratégies en termes de biodiversité, d'aires protégées, de zones humides, de la question de la santé liée à l'environnement ou encore des démarches engagées pour l'agriculture et pour la forêt avec les agriculteurs ».

La loi contre le risque incendie contient différentes mesures de prévention et de lutte, notamment la mise en place d'une stratégie nationale et territoriale. La stratégie de lutte contre les feux de forêt en France repose sur une anticipation forte et une prévention accrue. L'obligation de débroussaillage dans les départements exposés aux risques d'incendies de forêt contribue au renforcement de cette action de prévention.

5.12 L'IGN adaptera son activité en application de la Loi de programmation militaire ambitieuse

La Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, adoptée le 1^{er} août 2023, fixe les grandes orientations budgétaires et stratégiques des forces armées françaises pour cette période.

Elle répond aux enjeux de sécurité accrus dans un contexte international tendu (guerre en Ukraine, prolifération nucléaire). Elle illustre l'engagement de la France à maintenir son autonomie stratégique et à s'adapter à des menaces de plus en plus complexes. Elle met aussi l'accent sur le lien entre les armées et la nation, en renforçant les capacités locales de gestion de crise et les réserves territoriales.

A travers un budget en évolution positive, cette LPM met en avant la dissuasion nucléaire, les capacités de défense aérienne et antimissile, ainsi que des projets d'innovation (notamment dans le cyberspace, les drones et le spatial). Au niveau opérationnel, elle prévoit des investissements dans un nouveau porte-avions, des systèmes de défense surface-air, et la reconstitution des stocks de munitions. Elle fixe pour objectif de doubler les effectifs de la réserve opérationnelle d'ici 2035, avec des mesures pour intégrer les anciens militaires. Elle prévoit le développement d'une base industrielle et technologique de défense souveraine.

L'appui géographique des armées n'est qu'implicite. La LPM ne prévoit donc pas de hausse des budgets dédiés à la production géographique et l'effort réalisé lors de la LPM précédente peut toujours être remis en cause.

5.13 Un besoin d'actualisation et de partage plus large des connaissances

La gestion des risques ou le suivi de l'efficacité des mesures prises par les politiques d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique, induisent de surveiller non seulement l'évolution du territoire mais aussi celle des phénomènes qui s'y produisent. Cela implique de faire évoluer les capacités de description du territoire vers une logique d'observation en quasi-continu, ou a minima à intervalles plus fréquents.

Afin de fédérer et d'engager les acteurs ainsi que de sensibiliser les citoyens, de nombreux porteurs de politiques publiques expriment le besoin de mettre en place des portails de publication des connaissances relatives au territoire, ce qui nécessite des capacités d'hébergement et de partage de données géographiques et de services associés. En particulier, l'usage des données comme outil de médiation et d'aide à la décision implique des capacités de représentation pertinente, permettant de tester des hypothèses et de proposer des scénarios, à l'état de l'art en cartographie numérique et en géovisualisation.

Pour favoriser le partage d'effort et les dynamiques collectives, l'ambition publique en matière de développement de communs, est grandissante. Le plan d'action « logiciels libres et communs numériques » a été conçu par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques pour soutenir la transformation numérique de l'État. Ses objectifs sont de mieux connaître et utiliser les logiciels libres et les communs numériques dans l'administration, et de valoriser les contributions publiques aux projets et communautés concernés.

5.14 Un secteur économique en croissance

Avec 2 000 entreprises et 70 000 emplois spécialisés, le poids économique de la filière géonumérique française est estimé à 10 milliards d'euros, soit près de 9 % de l'économie numérique. En considérant plus largement l'ensemble des services basés sur la géolocalisation (tourisme, mobilité, etc.), son impact économique atteindrait même les 35 milliards d'euros.

Ces chiffres, tirés du rapport d'une étude réalisée en 2023 pour le compte de l'Afigéo, révèlent le fort potentiel du secteur du géonumérique. De fait, les données géolocalisées revêtent une dimension stratégique pour de nombreuses applications. « Les enjeux liés de la transition écologique, au changement climatique ou encore à la sécurité sont très liés à la connaissance et à l'analyse de nos territoires. Les geodata sont aujourd'hui incontournables pour réfléchir aux mesures à mettre en œuvre » souligne Jean-Marie Seïté, président de l'Afigéo.

Et tandis que de nouveaux moyens d'acquisition de données (satellites, Lidar...) ont considérablement accru les volumes de données disponibles, les progrès de l'intelligence artificielle permettent d'exploiter, d'analyser et d'interpréter ces données plus rapidement et avec une précision inédite. Grâce à la numérisation croissante de la chaîne de valeur géospatiale, de nouvelles opportunités de marché se développent dans de nombreux autres secteurs, tels que les assurances, l'industrie automobile ou l'immobilier par exemple.

Si l'étude démontre que les entreprises du géonumérique connaissent une croissance moyenne annuelle de 22 %, le secteur doit cependant faire face à d'importants défis que soulèvent les mutations économiques, énergétiques, écologiques ou politiques et qui questionnent la souveraineté de l'information géographique. L'étude formule une série de recommandations autour de trois axes : renforcer la visibilité et l'attractivité de l'écosystème, notamment au

regard des 3 000 emplois non pourvus chaque année ; développer la coopération entre la demande (publique, privée) et l'offre proposée par les PME et les startups ; et favoriser l'innovation et l'ouverture aux acteurs de la FrenchTech et du New Space pour gagner en compétitivité.

5.1.5 Des relations à structurer avec les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique. À ce titre, le dispositif de la territorialisation vise à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes. À cet effet, l'organisation de Conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région associe tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre et les leviers d'actions à activer. La territorialisation de la planification écologique a montré un besoin de structuration de la data territorialisée, pour réussir la phase de diagnostic, mais aussi pour le renforcement des plans d'actions, leur suivi et leur pilotage.

En parallèle, le Rapport de la mission « Data et territoires », confiée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques à Christine Hennion, Magali Altounian et Bertrand Monthubert, a recommandé en septembre 2023 de mettre en place des instances de gouvernance au niveau national et au niveau territorial (« comités territoriaux de la donnée »), espaces de collaboration, de coordination et de pilotage entre l'État et les collectivités territoriales. Une telle coordination contribuerait à articuler et emboîter les données respectives des collectivités territoriales, de l'État et de ses opérateurs.

5.2 Des défis pour l'IGN

Le nouveau cycle 2025-2029 qui s'ouvre fait apparaître pour l'IGN, sur la base des acquis et, le cas échéants, limites, de la période précédente, les défis suivants :

- **Renforcer et entretenir une capacité générique d'observation et de représentation en continu du territoire et de ses changements, aux échelles adaptées** : la période actuelle est marquée par des changements plus rapides du territoire sous ses différentes facettes (agriculture, forêt, littoral, bâti...) et l'IGN doit appuyer les autorités publiques pour suivre et piloter ces phénomènes ; en vue de consolider la dynamique déjà en cours, il appartiendra à l'IGN de fédérer la recherche de réponse aux besoins des autorités, de favoriser la cohérence des données descriptives du territoire par une urbanisation adéquate, enfin de moderniser les processus de production de l'Institut (IA, multi-source) tant pour ses données de référence que pour les besoins en données des partenaires publics ; s'agissant plus particulièrement de la forêt, cela se traduira par la mise en œuvre du schéma directeur de l'information forestière ;
- **fédérer une « équipe de France » du jumeau numérique** : les solutions de jumeau numérique vont s'imposer pour la visualisation et la simulation d'enjeux territoriaux et parce qu'ils sont ainsi l'avenir de la carte, l'IGN y prendra sa pleine part en veillant au passage à l'échelle et au découloignement de solutions en la matière pour les cas d'usage utiles ; l'Institut s'attachera à proposer un cadre favorisant la mutualisation des initiatives des acteurs de la donnée publique, à travailler en lien étroit avec les porteurs de politiques publiques ainsi qu'avec les territoires, les industriels innovants et les instituts de recherche partenaires, enfin à fructifier dans ce cadre ses actifs technologiques (cloud, IA, 3D, géovisualisation, spatial, géodésie), données, outils et résultats de travaux de recherche ;
- **repenser et transformer le dispositif d'alimentation des systèmes d'armes et systèmes d'aide au commandement en géo-information** : dans le contexte de tension géopolitique croissante, l'IGN doit plus que jamais veiller à ce que les armées disposent du meilleur état de l'art technologique en matière d'élaboration et d'aide à l'utilisation de données pour la conduite de leurs opérations ; cela implique pour l'Institut d'être force de proposition en matière d'innovation et de se positionner davantage en amont (i.e. dès les phases de conception) que pour les productions actuelles. Sur demande du Ministère des armées, un dispositif de montée en puissance sera développé.

- **devenir l'opérateur de référence de la donnée territoriale et de la connaissance**, grâce à la dynamique créée en matière de communs et à l'usage de la Géoplateforme, afin de rassembler la donnée d'intérêt pour les acteurs des territoires (notamment les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales et les SDIS) qui existe sur de multiples thématiques mais souffre d'une grande dispersion et d'hétérogénéité, ainsi qu'accroître le développement des portails thématiques interactifs en appui des politiques publiques, à l'instar de ce qui a été fait pour le Géoportail de l'urbanisme, le portail cartographique des énergies renouvelables ou l'Observatoire des forêts françaises, et qui pourrait être imité sur l'eau, la route, les zones humides, la biodiversité, la prévention des feux... ;
- **développer les compétences en géo-information au bénéfice de la compétitivité de la France** : contribuer en tant qu'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, via Géodata Paris, à former un nombre croissant de talents pour mieux répondre encore aux besoins des entreprises et administrations en la matière, en renforçant l'attractivité de l'école, en augmentant la taille des promotions, et en veillant au rayonnement du corps des ingénieurs des sciences géographiques et du numérique dans la sphère publique ;
- **accompagner le changement en interne** : l'institut a connu des évolutions importantes ces dernières années et plusieurs mutations vont continuer à marquer la vie de l'Institut au cours du cycle qui s'ouvre, en particulier le développement de l'automatisation dans les processus de production ; il appartiendra à la direction et au management de l'Institut de conduire ces évolutions en prêtant attention à leur dimension humaine et en veillant au meilleur dialogue social.

6 AXES STRATEGIQUES

La vision stratégique de l'IGN pour l'accompagnement de l'Etat et des territoires, s'articule suivant cinq axes :

1. **Entretenir une excellence technologique souveraine relative à la donnée géographique** : faire évoluer le front de sciences dans les champs de compétences de l'IGN, former des talents à l'état de l'art, et entretenir des capacités souveraines de description du territoire, à la pointe des technologies et des savoir-faire, qui soient adaptées aux besoins exprimés en matière d'observation en continue, en assurant leur mise en œuvre pour les enjeux civils et militaires selon des synergies croisées ;
2. **Appuyer les acteurs de la donnée et les communs numériques** : s'affirmer vis-à-vis de l'État et des collectivités territoriales, comme un acteur de référence de la politique de la donnée, favorisant son appropriation via des outils simples, structurant des filières de contribution, et mobilisant des talents et le partage de capacités via des places à communs ; travailler à cette fin la lisibilité de l'offre de l'IGN et sa promotion auprès des partenaires ;
3. **Faire alliance avec les entreprises innovantes** : augmenter la capacité d'action de l'IGN en combinant ses forces et son ingénierie à celles de Startup ou de PME innovantes, dans un cadre favorisant la confiance des commanditaires publics et le passage à l'échelle de services portés par des acteurs économiques émergents ;
4. **Conforter l'attractivité de l'établissement comme acteur du numérique** : développer l'aptitude de l'IGN à s'adapter aux évolutions, en encourageant le partage des expériences et les boucles de rétroaction, la collaboration et l'innovation ainsi qu'en veillant à l'attractivité de sa marque employeur et en gérant de façon active ses corps propres ;
5. **Consolider le modèle économique de l'IGN** : l'IGN veillera à mettre en œuvre des mesures visant à équilibrer son modèle économique, prolonger la dynamique de développement des ressources propres, et en lien avec ses tutelles, porter une réflexion sur le périmètre de l'activité couverte par la SCSP en lien avec le niveau de celle-ci.

Les projets définis dans ce COP seront bien entendus réalisés sous réserve de financements. Les nouveaux projets non conventionnés seront financés après accord des tutelles.

7 OBJECTIFS ET INDICATEURS METIER ET SUPPORTS

7.1 IGN support de la souveraineté de la France et observateur du territoire national en continu

En raison du rôle croissant de l'exploitation de la donnée dans le pilotage de l'action publique, la connaissance du territoire est un levier indispensable. L'offre de l'IGN se donne dès lors pour but de préserver la possibilité pour les autorités de fonder leurs décisions sur des données et des représentations indépendantes, maîtrisées et homogènes sur le territoire national. Cet enjeu est devenu la raison d'être principale de l'IGN, et le distingue des grands acteurs privés du numérique (GAFAM).

7.1.1 IGN producteur de référentiels de données souveraines

7.1.1.1 Des couches thématiques articulées et cohérentes entre elles

L'IGN continuera de produire et d'entretenir les référentiels géographiques et forestiers nécessaires aux politiques publiques portées par les ministères.

Les référentiels sous forme de bases de données vectorielles, ainsi qu'une description régulière du relief, seront rassemblés au sein de la BD France afin de constituer un ensemble de données réarchitecturé, intégré, cohérent, articulé entre différentes thématiques, et homogène sur le territoire national, qui sera ouvert en écriture vers l'extérieur afin de favoriser une coproduction via des alliances avec des partenaires publics (cf. définition de BD France en annexe).

La BD France sera un levier de souveraineté, apportant des descriptions conçues en fonction des finalités des politiques publiques, indépendantes de représentations élaborées par les GAFAM. Elle contribuera à la définition, à la mise en place et au suivi des politiques publiques liées au territoire, en fournissant dans la durée des données géographiques et forestières de qualité maîtrisée, répondant aux exigences du statut de support à la législation ou aux missions régaliennes. A cet effet, elle offrira un cadre pertinent pour « poser » des données métiers, relatives notamment aux réglementations sectorielles, par exemple les obligations légales de débroussaillage (OLD), ou l'accélération des énergies renouvelables (ENR).

Elle intégrera notamment la Base adresse nationale (BAN), qui fédère l'ensemble des Bases adresses locales (BAL) dont les communes sont responsables, ainsi que le référentiel national des bâtiments (RNB), qui permettra de simplifier le suivi et le croisement de différents jeux de données bâtimentaires pour les administrations, les collectivités et les acteurs privés.

Elle sera mise à jour en fonction de l'évolution du territoire et des besoins des utilisateurs, en combinant mise à jour en continu et productions de millésimes, notamment pour documenter les changements dans le territoire. Ses spécifications pourront évoluer en concertation avec les usagers et les contributeurs conformément au mode produit.

Elle permettra aussi, par ses différentes couches thématiques, de soutenir les politiques de transition écologique. Dans le cadre de l'observatoire de l'artificialisation des sols, l'IGN a terminé ainsi la production des deux premiers millésimes du référentiel OCS-GE le mettra à jour sur un rythme triennal, sous réserve d'un financement dédié. En appui aux politiques de protection de la biodiversité, l'Institut poursuivra sa contribution au programme de cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels (CarHab). Par ailleurs, et sous réserve de financement, l'IGN produira un nouveau référentiel sur l'une des thématiques forestières suivantes : « forêts anciennes et subnaturelles », « santé des forêts », « risques (dont le risque incendie) », ou « dessertes ».

La BD France pourra soutenir également les politiques agricoles et agroécologiques. L'étude en cours de l'automatisation de l'entretien du RPG (cf. ci-après) tend en effet à indiquer que le processus serait plus robuste à des évolutions de la réglementation PAC selon une approche plus générique de l'occupation des sols agricoles. Sous réserve des conclusions de l'étude et des financements disponibles, l'IGN pourra fournir un référentiel de l'occupation des sols

agricoles, qui permettra plus largement d’améliorer la prise de décision publique grâce à des données fiables et actualisées, et d’optimiser les pratiques agricoles pour une gestion plus durable des ressources.

Enfin, la BD France a vocation à soutenir d’autres politiques publiques nécessitant l’usage de données géographiques, comme la culture, l’éducation, l’énergie, les transports, etc.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
1.1	Faciliter, via la BD France, l’exploitation de la description de référence du territoire pour l’appui aux politiques publiques et aux opérations de sécurité ainsi qu’encourager son soutien par des partenaires	Nombre de conventions d’entretien de données avec des administrations chargées de politiques publiques	3	12

En tant qu’offre globale souveraine, la BD France obéira à une gouvernance partagée. La BD France sera construite en lien avec les acteurs de l’observation du territoire national en continu, pertinents pour les représentations géographiques du territoire liées aux effets de l’Anthropocène ou pour leurs usages, en particulier avec les acteurs territoriaux. Un de ses objectifs sera d’intégrer plus facilement les données de partenaires producteurs, lorsque celles-ci répondent aux spécifications et sont produites par des acteurs revêtant une compétence particulière. L’IGN coordonnera les modalités de suivi des thématiques par les porteurs de politiques publiques, partenaires et opérateurs concernés. Certains socles thématiques de la BD France seront produits dans un cadre réglementaire.

Une ou des représentations cartographiques de référence du territoire seront établies à partir des informations de la BD France, afin de permettre à tous les citoyens d’appréhender et de comprendre leur territoire, sans être influencés par la vision orientée et commerciale des fonds diffusés par les grands acteurs privés du numérique (GAFAM).

En complément, sur la base de financements dédiés, l’IGN poursuivra l’entretien du Référentiel parcellaire graphique (RPG) nécessaire aux déclarations des exploitants dans le cadre de la Politique agricole commune, en engageant une modernisation du processus d’entretien de ce référentiel aux fins d’une plus grande automatisation.

Parallèlement, sur financement dédié, l’IGN appuiera aussi la transformation du dispositif d’approvisionnement des armées au regard de l’évolution du contexte géopolitique (cf. 7.5).

7.1.1.2 Des capacités industrielles résilientes et indépendantes des fournisseurs

L’IGN mettra en place et maintiendra, sous réserve de financements, un Plan de continuité d’activité garantissant la disponibilité des outils numériques et moyens de production de données essentiels en cas de crise majeure, d’ordre militaire, sécuritaire ou environnemental.

L’IGN mettra en place ou entretiendra des feuilles de route afin de construire des briques technologiques, notamment en matière de capteurs et de données haute définition et 3D, de traitements par IA, de géovisualisation, de détection du changement (cf. 7.3.1).

L’IGN renforcera ses usages de solutions libres dans les métiers de la géomatique, ainsi que ses collaborations avec des éditeurs de logiciels. L’Institut assurera une indépendance vis à vis des fournisseurs, particulièrement extra-européens, en matière de capacités d’hébergement numérique, de capacités de prises de vues aériennes et satellitaires, et de logiciels de production, traitement et diffusion de données.

L’IGN maintiendra et développera son excellence scientifique et technique, ainsi que sa capacité d’expertise dans ses spécialités (photogrammétrie, cartographie, géodésie, géomatique, IA, etc.), sur lesquelles les ministères concernés pourront continuer de s’appuyer, par exemple pour la constitution des données géographique à l’usage des forces armées.

7.12 La Géoplateforme et Cartes.gouv.fr au cœur de l'offre de l'IGN

Plateforme ouverte et collaborative, la Géoplateforme permet à tous les acteurs publics d'héberger, de partager, de visualiser et de publier leurs données géographiques en toute autonomie. Elle est déployée progressivement depuis l'été 2023.

A ce stade, les fonctionnalités du périmètre socle (diffusion sous forme de flux, téléchargement de données, entrepôt de données, authentification...) peuvent être utilisées via de nombreuses API. Elles ont permis d'assurer une reprise de l'existant et, pour ce qui est des besoins propres de l'IGN, une bascule des utilisateurs de l'entrepôt du Géoportail.

Par la suite, les données géographiques stockées sur la Géoplateforme pourront notamment être publiées sur cartes.gouv.fr, le service public des cartes et données du territoire, qui remplacera l'interface du Géoportail. Le service Cartes.gouv.fr sera à la fois l'interface de visualisation et le panneau de contrôle de la Géoplateforme pour accéder à ses fonctionnalités.

L'écosystème continuera en parallèle de bénéficier de l'application mobile de service public « Cartes IGN », qui permet à tous de découvrir le territoire. L'IGN enrichira les cartes et données accessibles par cette application afin de permettre une consultation très large des représentations cartographiques de référence du territoire.

A terme, l'offre de service couvrira les usages suivants :

- stocker, traiter et partager ses données en toute autonomie, selon le mode de diffusion de son choix, depuis cartes.gouv.fr ainsi que sur ses sites et applis ou son SIG ;
- consulter et utiliser des géodonnées grâce au catalogue et aux cartes en ligne, grâce aux services et données de la communauté Géoplateforme ;
- gérer et animer ses communautés via des espaces collaboratifs de données pour échanger, entretenir et enrichir les données en communauté ouverte ou fermée ;
- ajouter de nouvelles fonctionnalités grâce aux outils mis à disposition et en appui sur l'usine logicielle de la Géoplateforme, pour enrichir l'offre de services Géoplateforme en fonction du besoin des partenaires et de l'état de l'art du secteur ;
- créer des cartes grâce aux outils de traitement, de datavisualisation, de création et habillage de cartes, et in fine de création et habillage de portails cartographiques personnalisés.

Afin d'internaliser les compétences critiques et de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement de la Géoplateforme, l'IGN doit travailler à l'internalisation des activités d'exploitation technique et applicative ainsi que de maintenance applicative de cette plateforme, tout en poursuivant le développement des fonctionnalités restant encore à mettre en place progressivement (édition collaborative des données, usine logicielle...).

Dans ce cadre, les conditions de maintenance en heures non-ouvrables (HNO) seront étudiées avec les partenaires demandeurs.

Sur la période à venir, il y a aussi un enjeu de déploiement de l'offre Géoplateforme auprès des acteurs publics, locaux et nationaux, afin notamment de démultiplier leur capacité à rassembler les connaissances et structurer les données territoriales (cf. 7.2.3), ainsi qu'à se saisir des géodonnées dans la conduite des politiques publiques.

La poursuite du développement et la mise en œuvre du déploiement de la Géoplateforme seront menées dans un cadre de concertation et de co-construction avec les différents partenaires publics, à l'échelle nationale ou des collectivités, désireux d'y contribuer.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
1.2	Adhésion des partenaires à la Géoplateforme	Nombre de partenaires ayant adhéré à la Géoplateforme	34	200

L'IGN ouvrira la Géoplateforme aux communautés contributives, en mobilisant des partenaires, producteurs et usagers de données géographiques. L'Institut y mettra en place et y maintiendra les outils de production, de contribution et de diffusion permettant une articulation efficiente et durable entre données de référence et informations métier des partenaires. La Géoplateforme permettra ainsi de mettre en place des portails thématiques avec de larges communautés d'acteurs, tels que le Portail des énergies renouvelables et l'Observatoire des forêts françaises (cf. 7.4.2).

7.1.3 IGN Cartographe de l'anthropocène

7.1.3.1 Des données et représentations illustrant la dynamique d'évolution du territoire

Les besoins de cartographie de l'Anthropocène, notamment de suivi de l'efficacité des mesures prises par les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, induisent de surveiller l'évolution du territoire et les phénomènes qui s'y produisent. Cela implique de faire évoluer les capacités de description du territoire vers une logique d'observation en quasi-continu et d'actualisation plus rapide.

Afin d'assurer le suivi de thématiques identifiées en lien avec la transition écologique, la BD France offrira un cadre permettant de mieux temporaliser la description du territoire et d'en assurer une meilleure traçabilité. L'IGN proposera ainsi avec les partenaires de la BD France des données de suivi des changements et des représentations illustrant la dynamique d'évolution du territoire, par exemple des produits différentiels sur les socles thématiques tels que les sols, les forêts, l'eau et les milieux humides, le littoral, les infrastructures.

Cela nécessitera une meilleure compréhension des attendus et des temporalités des usages tels que l'analyse des changements en appui à la prise de décision, ainsi que les calculs d'indicateurs alimentant les tableaux bords des territoires. Cela nécessitera aussi d'intégrer dans les chaînes de production des méthodes de détection de changement les plus automatiques possibles (cf.7.3.1).

Plus encore, à travers les données descriptives des phénomènes qui s'y déroulent, l'IGN s'efforcera de permettre la modélisation du comportement du territoire et de son évolution afin de pouvoir simuler l'avenir et les conséquences des actions qui pourraient être décidées.

7.1.3.2 Déployer un processus de mise à jour de la couverture 3D du territoire

En parallèle, l'IGN travaillera, selon les financements qui seront alloués à cette fin, et sous réserve que l'analyse du rapport coût/bénéfice soit concluante, un processus de mise à jour de la couverture 3D issue du programme Lidar HD 2020-2025. Ce processus sera conçu pour mettre à jour les données le cas échéant de façon locale, et prioriser avec souplesse les zones d'intérêt. Il valorisera les résultats pertinents des méthodes de détection du changement pour cibler les zones à mettre à jour (cf. 7.3.1).

En termes de gouvernance, les besoins et financements de cette couverture 3D actualisée (en tout ou partie) seront mutualisés au sein du comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales (cf. 7.4.4).

Afin de bien dimensionner les moyens que l'institut devra consacrer dans la durée pour opérer une mise à jour de la couverture Lidar HD, un point sera effectué avec les commanditaires potentiels en vue de faire le bilan des perspectives de financement. Ce délai leur permettra de

tirer les enseignements de l’usage de la 1^{ère} couverture.

En termes de nouvelles applications, la couverture 3D actualisée permettra, selon disponibilité, d’entretenir le socle de données 3D du jumeau numérique de la France et de ses territoires.

Elle sera également capitalisée en tant que source à part entière, contribuant à entretenir les référentiels tels que le référentiel altimétrique national à grande échelle, le référentiel des haies (ou plus largement l’observatoire de la haie), ou encore la BD Forêt v3.

7.2 IGN acteur de la donnée et des communs numérique

7.2.1 Contribuer à la dynamique de l’open data, de l’open source et de la gouvernance ouverte de l’information géolocalisée

Dans le cadre de la politique nationale d’ouverture et de réutilisation des données publiques, servant le pilotage et l’efficacité de l’action publique, l’IGN garantira que soient produites et accessibles des données géographiques et forestières de qualité, souveraines et de référence, en lien avec les besoins et usages des politiques publiques, notamment la BD France (cf. 7.1.1).

L’IGN renforcera ses actions pour connaître, accompagner, embarquer les usages et les utilisateurs. L’Institut renforcera ses compétences d’animation et de dialogue avec les utilisateurs. L’Institut veillera à la facilité des usages des données et services produits ou distribués par lui-même et ses partenaires. Leur utilisabilité sera simplifiée en renforçant leur accessibilité depuis des modules adaptés aux principaux outils du secteur, par exemple la plateforme libre de gestion de site web Drupal, le logiciel libre système d’information géographique Qgis, etc.

En complément, l’IGN développera et maintiendra un écosystème d’outils et de services numériques permettant à toute administration et à tout citoyen, d’être acteur de la donnée géographique et de la carte numérique. Dans ce cadre, l’institut renforcera sa politique d’ouverture des codes pour permettre leur utilisation par le plus grand nombre, professionnels comme particuliers.

Par exemple, pour favoriser la diffusion de la compétence métrologie auprès des professionnels, l’IGN ouvre le code de son logiciel de traitement des observations Comp3D en open source et animera une communauté d’utilisateurs autour.

Un des enjeux autour de cet objectif sera pour l’institut de s’assurer que ce qui est ouvert soit exploitable, utilisable par des tiers.

L’IGN se positionnera ainsi comme un créateur de briques technologiques reconnues et exploitées par d’autres utilisateurs. Ce virage technologique, au-delà de la simple ouverture open source, souligne le rôle proactif de l’IGN dans le développement et la diffusion d’innovations technologiques.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
2.1	Mettre régulièrement à disposition des jeux de données d’apprentissage, des modèles IA et le code associé	Nombre de jeux de données d’apprentissage, modèles IA et codes associés mis à disposition	8	15

Plus largement, l’IGN renforcera ses actions conjointes avec les écosystèmes internationaux, européens, frontaliers, nationaux et locaux, susceptibles de générer de nouveaux géocommuns. Ces actions pourront être initiées, en termes d’expression de besoins, au sein de groupes de travail hébergés par la DINUM, le CNIG, OpenDataFrance, le Cerema, les comités territoriaux de la donnée, etc.

En tant qu'instance de concertation sur les besoins, le CNIG peut aider à faire converger les acteurs de l'écosystème sur une vision commune des besoins en données des utilisateurs, et à mettre en évidence les besoins sur lesquels l'intérêt d'un effort mutualisé est reconnu. En tant qu'opérateur de la donnée, l'IGN pourra ensuite être mandaté par l'Etat pour porter la mise en œuvre de certains sujets de mutualisation, en rassemblant leurs acteurs, et en organisant une production partenariale.

Une gouvernance partagée sera mise en place par l'IGN pour chaque géo-commun avec les commanditaires publics co-finançant le géo-commun. Ce sera notamment le cas pour le comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales (cf. 7.4.4), ainsi que pour la Géoplateforme.

L'IGN organisera notamment l'accès centralisé à la pile de sources images disponibles en tout point du territoire, à travers un hub des données sources mettant en relation les différentes plateformes hébergeant des données d'observation de la Terre, à l'IGN et hors de l'IGN. Ce hub permettra un accès intégré à un ensemble de sources de données acquises par l'IGN et de données mises à disposition par des partenaires, telles que les données satellitaires. Ce hub fera ainsi le lien avec les plateformes de diffusion de partenaires tels que le CNES et Airbus Defense and Space. Il référencera auprès des utilisateurs, les informations sur les données disponibles en tout endroit du territoire national.

Les solutions technologiques communautaires, pour leur part, fédèrent au moyen de bonnes pratiques, dont l'IGN continuera de se rapprocher afin de faciliter l'appropriation par ces communautés, des solutions open source proposées par l'Institut, par exemple iTowns.

Réciproquement, via les communautés open source, l'IGN bénéficie de solutions existantes. L'infrastructure de la Géoplateforme s'appuie ainsi majoritairement sur des composants techniques open source, par exemple le catalogue de la Géoplateforme s'appuie sur la solution open source Geonetwork. L'IGN continuera de s'appuyer sur de telles solutions, de soutenir leur développement et de contribuer à leurs évolutions.

Conformément aux compétences des collectivités territoriales, notamment en matière d'Anthropocène, l'IGN renforcera ses actions mutualisées avec celles-ci, dans un objectif de passage à l'échelle, en proposant une approche fédérative et collégiale, notamment au moyen de concertations régulières avec l'association des Régions de France. La mission de ces dernières, conférée par la loi NOTRe, de coordonner, au moyen d'une plateforme de services numériques, l'acquisition et la mise à jour des données géographiques de référence décrivant leurs territoires, en fait des acteurs importants des géocommuns, avec lesquels les meilleures synergies doivent être recherchées, tant concernant l'interconnexion avec la Géoplateforme que les co-productions de données.

Dans le cadre du collectif CICCLO² du CNIG, un travail sera mené pour rendre la Géoplateforme interopérable avec les autres plateformes de données partenaires de ce collectif. Ce sera le cas pour les services de diffusion de données « API Features », conformes aux nouvelles normes internationales, ainsi que pour les services d'authentification des utilisateurs, avec la mise en place de passages simplifiés entre les plateformes France Connect, Agent Connect et Mon Compte Pro.

7.2.2 Fédérer les jumeaux numériques du territoire et faciliter leur passage à l'échelle

L'étendu des données décrivant le réel et les capacités de calcul désormais disponibles, permettent aujourd'hui de construire de véritables « jumeaux numériques » du territoire, servant d'outils prédictifs d'aide à la décision publique ou privée, pour un aménagement et une gestion durable de notre espace de vie.

En partenariat avec l'INRIA et le CEREMA, l'IGN mettra en place une démarche et l'outillage numérique nécessaire (cf. 8.2) pour favoriser le passage à l'échelle des initiatives de jumeaux numériques du territoire, dans le cadre d'une co-construction public-privé et Etat-collectivités. Ces développements se feront en fonction des volumes de financements trouvés.

² Collectif Interopérabilité et mise en Commune de Composants Logiciels pour les plateformes de donnée



N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
2.2	Déployer un socle technique commun, offrant des services génériques pour le déploiement de jumeaux numériques du territoire, et organiser une dynamique de déclinaison de cas d'usage thématiques	Nombre de thématiques d'usage pour lesquelles des jumeaux numériques de territoire sont dérivés du socle technique commun	0	8

7.2.3 De la Fabrique des géocommuns à la Fabrique de la donnée territoriale

L'IGN a déjà développé des collaborations avec des collectivités territoriales pour la coproduction de certaines données géographiques (par exemple pour la constitution de Plans de corps de rue simplifiés) ou pour leur entretien collaboratif (par exemple pour l'entretien des dessertes forestières avec certains services départementaux d'incendie et de secours). L'IGN poursuivra et développera ce type de collaboration.

Plus largement, la richesse des données désormais détenues par les acteurs publics, ainsi que la multiplicité des initiatives en matière de numérique, induisent un besoin de décloisonnement, mutualisation et passage à l'échelle. La souveraineté de la France nécessite donc que les multiples acteurs compétents sur le territoire national soient coordonnés dans une recherche d'effort mutualisé, pour mettre en place et maintenir une offre globale souveraine de données et services.

L'IGN, en tant qu'institut national, peut être un point de ralliement pour rassembler l'énergie des acteurs et favoriser une mise en commun des données et des outils. En s'appuyant sur le succès de la Fabrique des géocommuns, il sera amené à porter une Fabrique de la donnée territoriale avec un réseau de partenaires. Dans une posture « d'entremetteur des communs », il s'agit de rassembler les acteurs locaux et nationaux pour relever ensemble des défis de connaissance. La Géoplateforme sera un outil central pour faciliter ces rapprochements.

Un collectif moteur de la Fabrique sera constitué avec des pilotes nationaux (Dinum, CNIG, ANCT...), des représentants des besoins des territoires (associations de collectivités, plateformes régionales...) et des sponsors thématiques (Banque des territoires, DITP...), pour remonter des problématiques du terrain, prioriser les chantiers à mener, participer au déploiement des projets incubés, participer ou obtenir des financements.

L'IGN continuera par ailleurs à participer aux processus de concertation dans les instances de gouvernance idoines (cf. 7.2.1) pour favoriser la coordination et la mutualisation au sein de l'écosystème.

Certaines solutions communes seront posées comme régaliennes par l'Etat, avec un caractère réglementaire facilitant la fédération des communautés, comme par exemple la base adresse nationale (BAN) regroupant les bases adresse locales (BAL), ou le portail des énergies renouvelables (ENR).

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
2.3	Favoriser une dynamique de rassemblement des acteurs via la Fabrique de la donnée territoriale	Nombre de thématiques pour lesquelles des données territoriales sont issues du rassemblement d'acteurs	3	10

7.3 IGN contributeur à l'ingénierie et à l'innovation en matière de géodonnée

Dans un monde en constante évolution, où les technologies de production et de traitement de données géographiques se diversifient, l'innovation technologique est cruciale pour les établissements publics comme l'IGN. Être innovant, c'est savoir rester fort dans un écosystème qui évolue, réaffirmant le positionnement de l'IGN comme un établissement public producteur et souverain, qui sait répondre aux nouvelles attentes et aux défis contemporains. En cohérence avec ses financements, l'IGN s'inscrira dans cette dynamique.

7.3.1 Rester à la pointe de l'innovation technologique : feuilles de routes technologiques, mixte technologique et détection du changement

7.3.1.1 L'entretien de feuilles de route technologiques de l'IGN

L'IGN se positionne tout au long du secteur de la géodonnée, de la production de données à leur traitement et diffusion, en maintenant des feuilles de route technologiques pour rester à la pointe dans des domaines clés. L'IGN continuera à entretenir ces feuilles de routes, telles que notamment :

La Géolocalisation : La géolocalisation, comme détermination des coordonnées géographiques d'un objet à la surface de la Terre, dans un repère de référence, est au cœur des métiers et de l'expertise de l'Institut, déclinés au travers des domaines de la géodésie spatiale, de la métrologie, et du géopositionnement. Notamment dans les prochaines années, l'IGN :

- renforcera ses activités en appui au système européen de navigation par satellites Galileo et en accompagnement de ses usagers ;
- assurera la rénovation de l'infrastructure numérique du Réseau GNSS Permanent (RGP), comme moyen d'accès à la référence géodésique nationale et d'observation en continu des systèmes globaux de navigation par satellites (GNSS) ;
- travaillera au développement d'un référentiel partagé de données multi-sources, comme moyen d'accès au géoréférencement et à la qualification géométrique de la donnée ;
- contribuera à l'amélioration des références géodésiques européennes en lien avec les homologues de l'IGN (au sein de la communauté EUREF), à l'action de l'ONU pour la durabilité de la référence mondiale (au sein du groupe de géodésie de UN-GGIM) et à l'animation de la commission géopositionnement du CNIG, rassemblant les acteurs du domaine.

Le mixte technologique : Le mixte technologique correspond à la combinaison de diverses sources de données et technologies pour accroître et enrichir la production de données. Ainsi, l'IGN recourra à une combinaison de diverses technologies d'observation (aériennes, satellitaires, terrestres) à travers la mise en place un hub de données pour l'ensemble des acteurs publics (cf. 7.2.1). En parallèle, l'IGN adaptera ses propres chaînes de traitements afin de les rendre agnostiques³ et d'exploiter les différentes sources de données pour proposer aux acteurs publics une offre enrichie de produits qui répondent au mieux à leurs besoins. Une première étape de ce travail a été lancée en 2024 en synergie avec le CNES via la mise en place d'un comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales.

La Détection du changement : La détection du changement désigne l'ensemble des méthodes permettant de détecter une évolution significative sur un territoire durant une période donnée. Cela recouvre une large palette de méthodes de traitement de données allant d'heuristiques aux modèles d'intelligence artificielle, ainsi qu'une grande diversité de données d'entrée (images à très haute résolution, séries temporelles satellites ou GNSS, textes, données LIDAR, données vecteur, etc.).

³ Les chaînes agnostiques sont capables de traiter indifféremment les images ou plus généralement les sources d'information issues de différents canaux d'approvisionnement

Pour l'IGN, la mise en place de méthodes de détection de changement permet de répondre à différents objectifs : 1) à l'amélioration de la performance opérationnelle dans la mise à jour des référentiels de l'Institut ; 2) à l'amélioration de l'actualité de la donnée, 3) à la cartographie de phénomènes caractérisés en tant que tels par un changement (santé des forêts, mouvements de terrains, etc.) ainsi 4) qu'à la description des dynamiques des territoires.

L'IGN s'est saisi de ce sujet crucial depuis plusieurs années allant de la recherche à l'opérationnel avec des premiers outils de détection du changement d'ores et déjà intégrés en production. Dans les prochaines années, l'Institut souhaite accélérer et faire monter en maturité des méthodes de détection de changement sur des thèmes stratégiques basés sur de la donnée aérienne, spatiale et textuelle. Il y a sur ce sujet un enjeu technique de passage à l'échelle nationale.

L'Intelligence Artificielle (IA) : Un focus particulier sur l'IA dans le domaine de la géodonnée est proposé en 6.3.2.

La Géovisualisation : il s'agit de la discipline regroupant l'ensemble des méthodes et techniques pour visualiser des données géographiques ou géolocalisées (2D /3D) de manière adaptée et d'interagir avec le contenu ou la représentation de l'information. L'IGN est fortement engagé dans l'innovation technologique liée à ce sujet en développant des briques et services de géovisualisation comme Ma Carte, Remonter le temps, l'application Cartes IGN, iTowns. L'IGN continuera d'investir dans le développement ces services de géovisualisation qui représentent des alternatives souveraines aux solutions des GAFAM et autres acteurs privés. Notamment, l'Institut développera une "boîte à outil geovis" ouverte et collaborative permettant d'alimenter les services IGN et ceux des acteurs publics.

La Métrologie : La précision des mesures peut être essentielle pour garantir la qualité et la fiabilité de certaines données géographiques, permettant ainsi une cartographie exacte et une analyse robuste en fonction des usages. La métrologie recouvre, dans le contexte des missions de l'IGN, les activités de mesure au sol de précision infracentimétrique à inframillimétrique sur des distances hectométriques à kilométriques. Ces activités comprennent la maîtrise et le contrôle des instruments et des données utilisés, la détermination rigoureuse des précisions obtenues, et le suivi des variations temporelles de la géométrie des objets mesurés mettant en œuvre des méthodes de géodésie pour combiner de façon rigoureuse des mesures topométriques, photogrammétriques et lasergrammétriques. Cette capacité de mesure de l'Institut est avant tout un des fondements de la constitution des références géodésiques qui permettent d'établir la définition des coordonnées officielles en France et leur compatibilité avec les références internationales. Dans la période à venir, l'action de l'IGN dans ce domaine vise à optimiser le service rendu à l'État par cette compétence au travers de plusieurs actions : développement des relations et mutualisations avec les acteurs publics du domaine de la surveillance du risque (DGPR, CEREMA, INERIS, BRGM, etc.), réponse à des besoins spécifiques et ponctuels de l'industrie des secteurs d'importance vitale, contribution aux besoins de la Défense dans le domaine, étude de l'apport de technologies nouvelles telles que l'interférométrie radar (InSAR).

A l'appui de la définition de ces feuilles de route, l'IGN assurera une veille sur les solutions existantes ou émergentes dans le champ concurrentiel afin d'en tirer des enseignements sur les dettes technologiques à résorber, les voies à privilégier ou les partenariats à nouer.

7.3.1.2 *Déployer des outils et technologies pour la production de la BD France*

En particulier, l'engagement dans les thématiques de la BD France nécessitera que la capacité de production de l'Institut s'adapte aux priorités de celle-ci, ce qui impliquera le déploiement des outils et technologies suivants :

- L'IGN exploitera sa capacité humaine et industrielle dans le domaine de l'IA, y compris l'IA générative, pour la déployer massivement dans les processus de production, afin d'augmenter la capacité globale de traitement, au meilleur coût, et d'avoir la capacité de proposer de nouvelles données de suivi des évolutions des territoires.
- Des méthodes de détection automatiques de changement ou de non-changement seront intégrées dans les chaînes de production (cf. 7.3.1), afin d'optimiser la mise à jour

et l’entretien des données de référence.

- Les chaînes de traitement seront adaptées au multi-sources (mixte technologique). L’entretien des données de référence selon la fréquence ad hoc nécessitera d’utiliser les séries temporelles Sentinel, et plus largement l’offre d’imagerie satellitaire en forte croissance, ainsi que le Lidar et le Radar en complément des images aériennes.
- La Géoplateforme sera l’instrument de mise à jour de la BD France. Des outils seront déployés au sein de la Géoplateforme pour permettre aux partenaires de contribuer dans une logique gagnant-gagnant à l’entretien collaboratif des données de référence de la BD France, faisant de celle-ci un géo-commun.

Le déploiement de ces outils et technologies dans la production de la BD France, combiné à sa vision thématisée en lien avec les usages des politiques publiques, facilitera la restructuration des flux et dépendances entre les différents produits réalisés par l’IGN. Cette restructuration limitera les recouvrements entre produits, tout en introduisant de nouvelles rétroactions entre eux, telles que la capitalisation des corrections.

La mise en œuvre de la BD France recourra, selon les orientations stratégiques de la Dinum, à la méthode produit et suivra une logique d’urbanisation progressive, afin de produire des résultats intermédiaires rapidement tout en impulsant une dynamique.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
3.1	Déployer massivement l’IA dans les processus de production.	Nombre de chaines de production de référentiels mobilisant largement l’IA.	4 ⁴	10

7.3.1.3 La valorisation de travaux de recherche prometteurs

Rester à la pointe de l’innovation, c’est aussi s’appuyer sur la recherche. L’IGN assure une veille des travaux de recherche dans son domaine de compétence et contribue à la montée en maturité des résultats les plus prometteurs au regard des besoins liés à ses activités.

Doté de plusieurs laboratoires de recherche, l’IGN organise régulièrement des sessions de présentation et d’échange qui permettent aux équipes métier d’apprécier le potentiel des résultats de recherche obtenus en interne, et permettent en retour aux équipes de recherche de mieux appréhender les défis à résoudre. L’IGN peut aussi orienter des travaux de recherche pour lever les verrous technologiques qui limitent ses activités opérationnelles.

Mais l’IGN valorise également des travaux de recherche menés par d’autres établissements et veille à ce que ses propres résultats de recherche puissent servir d’autres acteurs publics ou privés.

Lorsque la montée en maturité de recherche internes est engagée, les chercheurs contribuent au transfert des résultats considérés afin de faciliter leur appropriation par les équipes de développement. En retour, ces équipes veillent à ce que les briques technologiques mises au point puissent servir de base consolidée pour la poursuite de travaux de recherche ultérieurs.

Afin de faire en sorte que les résultats de recherche prometteurs donnent plus régulièrement lieu à des innovations, l’IGN mobilise le dispositif *IGNfab* pour accompagner les Startup ou PME innovantes qui tentent de prendre en main ces résultats.

⁴ l’OCS GE Nouvelle Génération (COSIA), CarHab, Geo-K-Phyto, Masque Forêt (composante de BD Forêt)

7.32 L'IA, la montée en puissance de l'IGN dans le domaine doit se poursuivre et faire de l'IGN l'expert IA de la donnée géographique au service des ministères

7.3.2.1 L'IGN généralise le recours à l'IA

Etant donné le positionnement de l'IGN comme producteur de donnée, le recours à l'intelligence artificielle par l'Institut peut se faire aussi bien sur les activités IGN de production et de traitement de bases de données, que sur les activités dites support qui impactent le quotidien des agents. Cette distinction étant faite, l'IGN souhaite dans les prochaines années généraliser le recours à l'IA lorsque cela est pertinent pour l'Institut. Cette notion de "pertinence" permet de préciser que l'utilisation de l'IA doit apporter une valeur ajoutée significative pour les agents ou pour l'IGN, en permettant d'améliorer la qualité des process ou leur efficacité.

La technologie IA a d'ores et déjà apporté la preuve de son intérêt pour la production de données géographiques fines, régulières, à grande échelle : suivi de l'occupation des sols, description 3D du territoire avec le Lidar HD... Une dizaine de systèmes IA sont aujourd'hui en développement à l'IGN. L'effort de description du territoire sur de nouvelles thématiques (forêt, agriculture...) et l'entretien des référentiels existants continueront de s'appuyer sur les techniques IA. Ces développements s'inscriront dans une approche duale, visant à la fois la modernisation des chaînes de production socle et la production de référentiels dédiés à l'appui aux politiques publiques, financés dans des cadres spécifiques.

Cette mobilisation de l'IA ne se fait pas par volontarisme technologique ni automatiquement, mais sur la base de l'apport constaté ou estimé des techniques considérées pour accélérer la mise en place ou le passage à l'échelle des capacités de description du territoire de l'IGN, en améliorant la qualité des données et informations produites. Le recours à l'IA se fera en analysant les gains économiques effectifs (gains de productivité, externalités positives) ou améliorer les données produites, en veillant aux enjeux écologiques (application des référentiels IA frugale portés par le MTECT), sociaux (association à la conception des agents travaillant avec les systèmes IA) et de souveraineté du recours à ces techniques. Une attention toute particulière sera donnée à la conduite du changement : c'est un véritable enjeu que d'embarquer tous les agents dans la transformation IA de l'établissement. Notamment, l'IA vient changer en profondeur le travail des opérateurs, avec de nouvelles compétences à mettre en place et une modification du rendu de la production.

7.3.2.2 Innover sur les méthodologies d'IA pour la production de données géographiques

Pour augmenter le nombre de systèmes IA opérables par l'Institut, un effort sera porté à la production de composants mutualisés entre systèmes.

L'Institut travaillera à la réutilisation des modèles existants pour de nouvelles tâches, pour capitaliser sur les investissements déjà réalisés. Il travaillera à l'intégration de modèles pré-entraînés dits « fondation », communs à plusieurs tâches, pour réduire ses besoins en données d'apprentissage pour traiter de nouvelles tâches.

L'IGN travaillera également à développer des capacités IA multi-sources, et des façons stabilisées d'associer des architectures de modèles IA permettant de traiter des sources de données variées (imagerie optique, séries temporelles d'imagerie, 3D, Radar, texte...), en lien avec l'évolution du mixte technologique d'acquisition de données.

L'Institut renforcera la mutualisation et la capitalisation sur ses infrastructures et processus : construction avec les capacités de calcul interne d'une offre GPU⁵ mutualisée, partage des modes de publications des données d'apprentissage et modèles via HuggingFace⁶ et data

⁵ Graphics Processing Unit (unité de traitement graphique ou processeur graphique)

⁶ Plateforme de diffusion d'outils de traitements pour les développeurs et chercheurs.

papiers⁷.

L'IGN portera les enjeux liés à la production de ces socles génériques auprès des communautés spécialisées de l'IA par le cadrage de tâches d'intérêt à travers des benchmarks et articles de recherche, sur le modèle de son effort pour l'occupation des sols avec les challenges FLAIR⁸.

La production de nouvelles couches de description IA, à la manière de COSIA⁹ (dont les usages sont variés), permettra également à d'autres acteurs de disposer de couches "socles" pour leurs propres problématiques de description du territoire.

Et l'IGN veillera à développer son capital humain dans le domaine de l'IA en formant les élèves ingénieurs de Géodata Paris, dès le tronc commun de première et deuxième année, à la maîtrise de ces outils et méthodes. Le programme de formation du cycle d'ingénieurs, qui intègre aujourd'hui ce type d'enseignement en spécialisation de troisième année, sera adapté en conséquence dès 2026.

7.3.2.3 L'IGN mobilise plus largement l'IA pour d'autres activités métier et pour les fonctions support

Au-delà de ce positionnement éprouvé de l'IA dans les activités de l'Institut, l'IGN élargira le recours à l'IA à d'autres types de systèmes et à de nouvelles activités, comme certaines activités métiers ou supports.

Une veille permanente des innovations disponibles sur le marché et l'intégration dès que possible de nouvelles capacités permettront à la fois de soutenir l'innovation au sein de l'IGN et de renforcer les liens avec l'écosystème industriel.

Les activités similaires à celles de nombreuses administrations pourront bénéficier des apports de l'IA. On peut notamment penser aux systèmes de l'IA générative en traitement du langage (traitement et interprétation de textes et données).

Le recours aux capacités de traitement du langage sera exploré plus systématiquement dans les processus existants - notamment pour la mise à jour de référentiels.

7.3.2.4 L'IGN acteur de l'IA générative géographique

L'IGN investira deux champs d'intérêt majeur pour développer l'apport de l'IA générative dans la donnée géographique :

- Le premier est un cas d'usage sur la capacité à interagir en langage naturel avec les bases de données géographiques, en lien en particulier avec la Géoplateforme et le projet de jumeau numérique.
- Le second est un verrou technologique sur les techniques de multimodalité en IA générative, notamment pour l'articulation entre langage naturel et données de vision géographique par ordinateur (indexation de bases d'images, génération de données synthétiques...)

7.3.2.5 Enjeux éthiques et de responsabilité sociale et écologique

Dans toutes ces démarches, l'IGN veillera à agir en transparence vis-à-vis de l'écosystème et à promouvoir des modèles IA responsables, en cohérence avec les préconisations de son ministère de tutelle.

L'IA recouvre également des enjeux humains et d'accompagnement. La technologie peut être utile pour offrir un meilleur service au meilleur coût, mais ne doit pas se déployer au détriment

⁷ Article scientifique décrivant un jeu de données, la méthode d'obtention et le potentiel de réutilisation.

⁸ Défis ouverts proposés par l'IGN pour construire des solutions IA innovantes autour des données d'observation de la Terre, au service de défis environnementaux,

⁹ Couverture du Sol obtenue de façon automatique par Intelligence Artificielle (<https://cosia.ign.fr/>)

des savoir-faire essentiels de l'IGN et de ceux qui les portent. Une démarche d'accompagnement sera mise en place.

7.3.3 Encourager l'innovation technologique aux côtés des écosystèmes innovants

7.3.3.1 Montée en puissance des « datalliance », capitalisation sur l'expérience et banalisation du recours au dispositif datalliance en interne

Savoir innover technologiquement, c'est aussi innover avec les acteurs les plus innovants. Et sur ce sujet, les startups et PME sont particulièrement concernées. Ceci est d'autant plus vrai que depuis le passage à l'open data des données IGN, une multitude d'usages se sont développés en s'appuyant sur celle-ci.

L'enjeu de faire de l'innovation ouverte avec ces petits acteurs très agiles et innovants a été compris dès 2014 avec la création d'IGNfab, incubateur de services numériques innovants de l'IGN. Fort de cette expérience, l'IGN a constaté qu'il fallait aller plus loin que le développement de preuves de concept (POC) en allant chercher le passage à l'échelle de solutions innovantes portées par des petits acteurs.

L'IGN a ainsi créé en juin 2023 le réseau Datalliance, un dispositif et un cadre de confiance pour croiser les écosystèmes d'innovation publics et privés et faciliter l'industrialisation et l'intégration de solutions technologiques en appui des politiques publiques de transition écologique.

A travers sa stratégie partenariale Datalliance, l'IGN se propose d'identifier les savoir-faire issus de startup et PME en pointe techniquement (croisement de données multi-sources, mixte technologique, algorithmes d'apprentissage, computer vision, outils de simulation...) ayant déjà fait leurs preuves à l'échelle locale, et de les accompagner dans le passage à l'échelle nationale.

Pour les commanditaires publics, Datalliance représente une réelle opportunité d'aborder de nouveaux besoins de cartographie au service des politiques publiques, en s'appuyant sur les équipes IGN comme intermédiaire de confiance entre leur besoin et des solutions issues de petits acteurs innovants, tels que le sont les startups et les PME. Datalliance permet ainsi de développer des logiques gagnant-gagnant pour répondre à deux problématiques majeures : d'une part les petites structures peinent à susciter la confiance des financeurs publics et donc à stabiliser durablement leur modèle économique, de l'autre l'IGN fait face à des capacités et des moyens limités.

7.3.3.2 L'IGN acteur au sein d'écosystèmes innovants

Savoir innover, c'est aussi savoir s'ouvrir. Dans les prochaines années, l'IGN continuera d'interagir avec différents écosystèmes innovants. En effet, pour rester à la pointe de la technologie, il est crucial que l'IGN s'immerge et s'implique davantage dans les communautés techniques. Ainsi, l'IGN participera activement aux écosystèmes constitués sur les sujets d'intelligence artificielle, du jumeau numérique, du new space, etc.

7.3.4 L'innovation technologique organisée autour d'un pilotage fort

7.3.4.1 Mise en place de méthodologies objectives d'évaluation pratique, économique, écologique, sociale

L'innovation est une composante forte d'un établissement comme l'IGN dans un marché où de nombreux acteurs se positionnent sur la production et le traitement de la donnée géographique. Il faut certes encourager l'innovation, mais il y a également un enjeu à savoir mettre en place un pilotage de cette innovation pour établir des méthodologies et une animation qui permet de coordonner les nouvelles technologies qui émergent, en encourager certaines, en orienter d'autres.

L'IGN développera donc des moyens pour qualifier des outils, des méthodes et des projets sur la base de leur capacité à faire des gains productivité, mais le tout en veillant à répondre aux

besoins utilisateurs et en analysant leur coût financier, leur empreinte écologique ainsi que leur impact social. La mise en place de ces méthodologies objectives d'évaluation est indispensable pour prioriser les efforts d'innovation de l'institut.

7.3.4.2 Mise en place de réseaux de compétences

L'IGN mettra en place un système de réseaux de compétences sur ses grands sujets technologiques. C'est dans le cadre de ces réseaux que seront faits les choix d'innovation technique à investir, qui donneront éventuellement lieu, selon l'ampleur des sujets, à de nouvelles feuilles de route technologiques.

7.4 IGN, cartographe et compagnon des représentations, en appui des politiques publiques face aux défis climatiques

7.4.1 IGN référent cartographe

En tant que référent cartographe, l'IGN fournira des représentations du territoire selon plusieurs niveaux: gamme de fonds de plan topographiques numériques, gamme de cartographies thématiques, outils de Cartes.gouv.fr.

Les données et outils ainsi offerts par l'IGN seront conçus pour faciliter l'appropriation et la production autonome de cartographies par un maximum d'utilisateurs. Il s'agit de donner accès à des outils facilement utilisables, afin que de nombreux acteurs externes puissent s'en emparer pour réaliser des cartographies.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
4.1	Faciliter l'appropriation de la cartographie et la production autonome de fonds cartographiques par un maximum d'utilisateurs.	Volume annuel de données consultées.	3400 To	5500 To

L'institut assumera son rôle de fourniture de fonds de plan de référence répondant à des usages multiples, pour les acteurs publics et le grand public. L'offre Plan IGN sera enrichie dans la continuité de l'application Cartes IGN. Les fonds de plan cartographiques seront automatisés pour offrir une mise à jour en continue des représentations, en cohérence avec les données de la BD France, y compris pour le fond Scan25. L'IGN investira dans les services utiles pour permettre à ces acteurs de s'en servir et de limiter leur dépendance aux services cartographiques des GAFAM. C'est un véritable guichet « cartographe du service public » qui sera mis en place pour accompagner les acteurs publics à se saisir de la carte comme outil de représentation, de pilotage des politiques publiques et de médiation.

Par ailleurs, l'IGN conservera et valorisera les données cartographiques pour favoriser les usages patrimoniaux et le suivi des évolutions, lequel présente un fort intérêt pour la cartographie de l'Anthropocène.

En termes de compétences, l'IGN consolidera l'expertise cartographique nationale (de l'IGN et des autres acteurs nationaux), notamment par les formations de Géodata Paris. Cette expertise sera comprise en un sens large, c'est-à-dire qu'elle portera sur toute la chaine de la cartographie, en incluant la visualisation de données et la recherche en représentations innovantes (tuiles vectorielles, 3D, jumeau numérique...).

Enfin, l'IGN effectuera une promotion de la carte et de ses usages auprès des citoyens, des scolaires et de leurs communautés, en partageant des outils permettant de visualiser le territoire et d'exploiter les données pour comprendre l'Anthropocène, dans des

environnements adaptés à ces publics.

7.42 IGN ensemblier de données via des portails thématiques et observatoires

Pour répondre pleinement aux usages, il s’agit de veiller à la disponibilité pas seulement de référentiels de données en appui aux politiques publiques, mais aussi d’outils de diffusion et d’aide à l’utilisation. Cette réponse d’ensemble nécessite un partage d’effort et une implication de l’usager qui dépassent la simple relation client-fournisseur, dans une logique de géo-commun.

A cet effet, l’IGN développera et maintiendra des portails thématiques et observatoires permettant de diffuser largement et valoriser les données et représentations du territoire national produites par l’Institut et ses partenaires, et donc d’accroître les utilisations des données en appui aux politiques publiques.

Au-delà de leur capacité à rassembler les données, ces portails et observatoires (s’appuyant sur la Géoplateforme) aideront à faire converger les analyses des experts sur la compréhension du territoire, et donc à émettre des avis, recommandations et rapports sur les phénomènes de l’Anthropocène.

Dans cet esprit, l’IGN maintiendra et développera l’Observatoire des forêts françaises, le Portail des énergies renouvelables, et le Géoportail de l’urbanisme (GPU), mais aussi de nouveaux portails et observatoires.

L’IGN pourra être amené à intervenir, à titre indicatif (et sous réserve de financements dédiés), dans plusieurs domaines, tels que :

- un Observatoire de la haie, permettant de suivre à long terme le développement des haies, leur gestion durable, leur valorisation, ainsi que leur production de biomasse (une convention de 2024 lie déjà l’IGN, le MAASA, le MTE/DGALN, le MTE/CGDD, l’OFB et l’INRAE pour contribuer à cette réalisation) ;
- un Observatoire de l’agriculture, favorisant l’accès, l’agrégation et l’interopérabilité des données agricoles, et permettant d’améliorer la prise de décision et d’optimiser les pratiques agricoles grâce à des données fiables et actualisées ;
- un Géoportail de l’environnement, permettant de trouver l’ensemble des zonages réglementaires et enjeux environnementaux relatifs aux différents milieux (forêts, eaux, zones humides), et de développer des services associés orientés vers les usagers ;
- un dispositif national visant à améliorer le partage des connaissances sur la bande côtière, initié par l’articulation entre le site Géolittoral du Cerema et l’infrastructure Géoplateforme, et destiné à terme à mutualiser l’ensemble des données littorales afin de constituer un socle de connaissance partagé.

Le jeu numérique de la France et de ses territoires, qui sera développé par l’IGN, le Cerema et l’Inria (cf. 8.2), apportera également un appui aux politiques publiques, en exploitant les données cartographiques à des fins de simulations de phénomènes, par exemple liés à l’adaptation au changement climatique.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
4.2	Développer et maintenir des portails thématiques ou observatoires permettant de diffuser les données et représentations du territoire national produites par l’Institut et ses partenaires, et d’accroître les utilisations des données en appui aux politiques publiques.	Nombre de portails thématiques développés et maintenus par l’IGN	3	10

7.4.3 Développer la capacité à répondre aux demandes d'urgence

L'IGN développera la capacité à répondre avec ses partenaires aux demandes d'urgence pour aider les acteurs publics (dont l'Etat et les collectivités) à gérer des situations de crise, liées notamment aux phénomènes accentués par l'Anthropocène : incendies de forêt, inondations, tempêtes, dépérissements forestiers. Sous réserve d'un financement dédié, l'IGN pourra notamment développer, en fédérant les expertises d'autres entités publiques ou privées nécessaires, une Plateforme de prévision dynamique de l'aléa incendies de végétation.

Pour cela, l'IGN s'appuiera sur la Géoplateforme, dont la disponibilité et la capacité de diffusion ciblée aux acteurs pertinents en feront un outil de résilience et de support aux urgences. Les moyens seront éventuellement ajustés en fonction du niveau de disponibilité souhaité par les utilisateurs.

La mise en œuvre du mixte technologique de l'acquisition de données, c'est-à-dire de la combinaison de plusieurs sources de données d'observation de la Terre (cf. 7.3.1), permettra à l'IGN d'accroître sa capacité de réponse pendant les crises, mais aussi de développer sa capacité d'anticipation des événements en amont des crises.

En matière de réponse aux urgences, le comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales (cf. 7.4.4) mobilisera tous les moyens disponibles pour couvrir l'évènement, et il déterminera les priorités maximales. Il sera ainsi un canal permettant à l'IGN d'écouter les besoins des partenaires et d'y adapter les outils de réponses aux urgences, en relation avec d'autres opérateurs publics comme Météo France ou le BRGM.

7.4.4 Coordonner les besoins des acteurs publics en sources d'observation de la Terre

L'Institut mettra en place avec le CNES le comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales pour coordonner les acteurs publics dans ce domaine. Ce comité aura les objectifs suivants : i) examiner les besoins pour piloter la programmation des couvertures images et définir l'enveloppe budgétaire nécessaire à leur réalisation ; ii) établir une vision globale et complémentaire entre imagerie aérienne et satellitaire ; iii) faciliter et pérenniser le financement de la donnée, notamment pour répondre aux besoins des acteurs publics, nationaux et territoriaux, d'accéder à des couvertures plus fréquentes, homogènes ou précises, ou à des sources de données nouvelles pour améliorer ou optimiser la production de données.

7.5 IGN en appui à la supériorité informationnelle de la défense et de la sécurité

Depuis 2022, le recours à la violence interétatique multi-milieus et multi-champs marque la réémergence des conflits de haute intensité, avec un risque patent de généralisation. Ce constat impose des réorientations stratégiques dans l'utilisation des moyens de défense au sein et à l'extérieur de notre pays. L'information géographique, qui était déjà indispensable à la stratégie de défense et de sécurité nationale, est aujourd'hui au cœur des nouvelles formes de guerre, que ce soit pour l'utilisation de systèmes d'arme de haut de spectre en dehors de la métropole, ou pour la gestion des transits interalliés inhérents à la fonction de nation hôte.

7.5.1 Ingénierie et coordination du dispositif d'approvisionnement géographique des Armées

L'IGN est impliqué historiquement dans la coordination et la production de données d'environnement géophysique au bénéfice du ministère des armées, sur ses zones d'intérêt. Il s'agit notamment de socles d'ortho-images, de modèles d'élévation et de cartes à différentes échelles, au format numérique et papier, tant pour alimenter les fonctions automatisées des systèmes d'armes que pour appuyer la prise de décision du commandement.

Ces productions sont appelées à évoluer. Les besoins des armées évoluent, tant en termes de types de données que de zones d'intérêt (territoire national, Europe centrale et orientale, zone indopacifique...), du fait de l'évolution du contexte géopolitique. De plus, les nouvelles technologies (IA, mixte technologique pour la valorisation des sources...) offrent de nouvelles perspectives en termes de réactivité de production, ainsi que de nouvelle gamme de produits.

Une feuille de route sera mise en place conjointement par le ministère des armées et l'IGN, afin de partager les nouvelles attentes opérationnelles des forces armées en matière de données de connaissance de l'environnement. Cette feuille de route proposera aussi les nouveaux mécanismes à mettre en place pour produire et alimenter les forces armées en données géographiques, en vue d'assurer une supériorité informationnelle.

Le futur dispositif cherchera à intégrer des dispositifs de montée en puissance rapide, que ce soit en matière de ressources techniques, humaines et contractuelles (sous-traitants).

Les nouvelles productions permettront un soutien renforcé aux missions du ministère des Armées, à la mission de sécurité intérieure notamment, en prenant aussi en compte leurs besoins de connaissance du territoire national.

L'IGN poursuivra la coordination des productions de données d'environnement pour les armées. La période du COP sera marquée par une phase de transition progressive vers les productions répondant aux nouveaux enjeux conventionnés avec les armées.

7.5.2 Mener des études et développements pour une innovation duale

En appui à la feuille de route pour l'évolution du dispositif d'approvisionnement des armées en données géographiques, des travaux de montée en maturité technologique seront nécessaires.

Différents défis technologiques à venir dans le domaine de la cartographie du territoire à l'ère de l'Anthropocène, ont déjà été traduits en feuilles de routes de montée en maturité et de déploiement (6.3.1). Ces travaux menés par l'IGN pourront servir de substrat pour aborder les besoins spécifiques de la défense nationale, voire faire l'objet de travaux duaux.

Sous réserve de financements, l'IGN s'efforcera aussi de fédérer les capacités d'innovation de l'industrie, en se positionnant le cas échéant comme intégrateur d'approches complémentaires entre les savoir-faire public et privé, autorité technique de confiance, facilitateur pour la transformation de preuves de concept en capacités opérationnelles, et garant de la pérennité des expertises mobilisées.

En particulier, l'IGN s'appuiera sur le dispositif Datalliance, regroupant un réseau de Startup et PME innovantes, en pointe dans le domaine de la géomatique civile ou de défense (cf.7.3.3.1), et proposant un cadre de confiance en vue du passage à l'échelle de leurs solutions.

Au-delà, l'IGN contribuera à structurer et animer un réseau national d'acteurs industriels (Airbus, Thales, Safran...) et institutionnels (AID, AMIAD, ONERA...) de défense autour de ces enjeux capacitaires, afin d'optimiser la pertinence de l'innovation au bénéfice de la défense.

7.5.3 Synergies renforcées entre les activités des armées et des forces de sécurité intérieure

Le retour d'une perspective de conflit global implique la capacité à faire face à des défis nouveaux sur le territoire national, constitués par des rétroactions liées à la participation à un conflit de haute intensité, ou par les besoins de forces alliées en transit.

La mise en place de synergies entre l'ensemble des acteurs sécuritaires sur le territoire national doit permettre d'assurer un principe de continuum de sécurité, consacré par la loi pour une sécurité globale préservant les libertés.

Sous réserve de financements, l'IGN pourrait être appelé à identifier et fédérer les besoins communs avec les acteurs de la sécurité, la défense, les douanes et la justice, de mettre en place des projets mutualisés, par exemple un espace d'échanges dans la Géoplateforme, un mécanisme collaboratif de mise à jour des données, des cartes opérationnelles sur le territoire national, etc. Il s'agira également d'accompagner les partenaires pour favoriser l'interopérabilité des outils et données en mettant en place les conditions nécessaires à la sécurité de ces processus.

7.6 IGN vigie des forêts françaises

À l’horizon 2030, l’IGN se doit d’être le référent de l’Etat, reconnu, visible, fédérateur et référent en matière d’information forestière au service des enjeux multiples des politiques publiques liées à la forêt. Pour cela, l’IGN finalisera et mettra en œuvre un Schéma directeur de l’information forestière, ayant pour ambition d’articuler les chantiers technologiques, de rapprocher les référentiels de données et de connaissances à l’échelle de la gestion, d’investir les enjeux de simulation notamment à travers l’ambition d’un jumeau numérique.

7.6.1 Entretenir et enrichir l’inventaire forestier

L’IGN maintiendra et fera évoluer l’inventaire forestier national (IFN). Pour cela, l’institut consolidera ses méthodes utilisées pour mieux renseigner les enjeux forestiers de manière efficiente, et permettre que l’inventaire soit en phase avec les enjeux forts portés par les politiques publiques. Cela passe par la consolidation des ressources affectées, la capitalisation et une meilleure efficience des moyens engagés, notamment l’expertise statistique ainsi que les ressources et outils utilisés ou développés.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
6.1	Maintenir et faire évoluer l’inventaire forestier national	Marge d’erreur sur la mesure du volume de bois sur pied au niveau national	1,6%	1,6%
6.2		Marge d’erreur sur la mesure du volume de bois prélevé en forêt au niveau national	5,4%	5,5%

Dans ce cadre, un nouvel inventaire territorial multi-source permettra de produire des données fiables à l’échelle des communes. Pour cela, l’IGN sera capable d’intégrer à l’inventaire forestier de nouvelles sources de données, notamment, le multi-source qui pourrait permettre de répondre aux besoins spécifiques des territoires, sous réserve des financements alloués, en fournissant des données pertinentes et détaillées à chaque échelle, ainsi que contribuer à l’objectif de suivi de la biomasse ligneuse (cf. [7.6.7](#)).

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
6.3	Déployer l’inventaire forestier à différentes échelles	Surface forestière nationale couverte par un inventaire territorial multi-sources	0%	100%

Sous réserve d’un financement dédié, l’IGN déploiera un inventaire forestier en lien avec l’Office National des Forêts (ONF) sur l’ensemble des départements et régions d’outre-mer (DROM) pour assurer une couverture exhaustive et homogène du territoire national. C’est une ambition d’autant plus importante au regard de la taille de la forêt guyanaise qui représente un tiers de la forêt française.

Cet objectif propose ainsi de maintenir un inventaire forestier national en le rendant plus précis, paramétrable. Il évoluera pour être mieux exploitable par les acteurs porteurs de besoins, notamment les territoires, sous réserve des financements dédiés. L’inventaire forestier est une des composantes indispensables du calcul de la biomasse forestière, si précieuse dans le stockage du carbone et l’atteinte des objectifs de neutralité carbone.

Le travail mené pour l’inventaire forestier national contribue également au suivi temporel des

habitats forestiers (STHF) dont l'importance s'accroît fortement au travers des nouvelles exigences du règlement européen sur la restauration de la nature.

Enfin, l'IGN maintiendra son soutien à l'exploitation des données par la recherche, notamment pour établir les faits relatifs aux causes et aux effets de l'Anthropocène. A cet égard, l'IGN participera au PEPR FORESTT, grand effort national de recherche des 8 années à venir en matière de surveillance de la forêt.

7.6.2 Augmenter l'audience de l'observatoire des forêts par une offre enrichie et adaptée aux besoins

Inauguré en 2023 en présence du ministre chargé de l'écologie et du ministre chargé de l'Agriculture, l'Observatoire des forêts françaises a vocation à créer et partager des connaissances de manière ouverte autour de la forêt et des grands enjeux actuels. De nombreux acteurs, notamment publics et experts de la forêt, ont travaillé à son lancement.

L'IGN renforcera, en lien avec les partenaires, la diffusion de données, d'indicateurs et de synthèses. Ainsi, en 2029, l'offre aura été modernisée : aussi bien sur la richesse des contenus, la modernisation des vecteurs de diffusion ou encore de visualisation (services interactifs). L'IGN s'attachera à ce que l'observatoire soit guidé par les attentes des acteurs socio-professionnels, mais aussi de la société civile, au niveau national et en articulation avec les territoires, touchant ainsi une audience ayant fortement augmenté en 2029.

L'observatoire est ainsi le canal des besoins, le lien permettant de créer et partager des connaissances de manière ouverte autour de la forêt et des grands enjeux actuels. L'IGN souhaite que l'observatoire serve également à un nombre croissant de politiques publiques.

Une dimension importante de l'observatoire, et plus largement de la production et diffusion de données sur les forêts françaises, est la dimension partenariale : l'IGN travaillera donc à consolider ses relations avec les différents partenaires, dans un souci de pertinence de la production vis-à-vis des besoins.

7.6.3 Produire la cartographie de référence des espaces forestiers

L'IGN continuera de produire la cartographie de référence des espaces forestiers, composante de la BD France. Pour cela, l'IGN développera la troisième version du référentiel géographique forestier (dit BD Forêt V3) sur l'hexagone ainsi que des cartographies des formations végétales adaptées aux spécificités des DROM.

L'IGN produira également des données spatialisées thématiques et des données de suivi des évolutions des forêts, permettant de répondre aux enjeux de transition écologique qui auront été jugés prioritaires dans le cadre de France Nation Verte (par exemple forêts anciennes et subnaturelles, santé des forêts, risques dont le risque incendie, dessertes). Celles-ci pourront être valorisées dans l'observatoire des forêts françaises.

En complément, un des enjeux qui n'est pas propre à la forêt, est de disposer de capacités de produire et d'entretenir ces données prioritaires. Pour cela, des technologies d'intelligence artificielle pour automatiser certaines tâches et de multimodalité des sources (prises de vues aériennes, Lidar HD, spatial, cf. 7.3.1) pour augmenter les fréquences de mises à jour et la précision des données seront employées, sous réserve que l'analyse du rapport coût/bénéfice soit concluante, le tout en veillant à valoriser la compétence de photo-interprétation forestière présente à l'IGN et en coconstruisant avec des acteurs reconnus.

La déclinaison de cet objectif permet de répondre à ce qui est décrit dans le décret relatif aux missions de l'IGN de "Constituer et mettre à jour, sur le territoire métropolitain [...] un référentiel géographique de description des essences forestières" (Décret 2011-1371).

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
6.4	Produire la nouvelle cartographie des essences forestières (BD Forêt V3)	Nombre de départements couverts	0	96

7.64 Savoir mobiliser l’expertise forestière de l’IGN en appui aux politiques publiques et en anticipation des besoins

L’expertise forestière de l’IGN est historique et maintenue à la pointe au quotidien par les agents du service de l’information forestière, le laboratoire d’inventaire forestier ainsi que des expertises réparties dans les différents services. Il s’agit de consolider cette expertise, voire de la renforcer dans un contexte où les attentes ont fortement augmenté et où une véritable expertise technique est aujourd’hui attendue de la part des opérateurs de l’Etat en matière d’information forestier.

L’IGN mobilisera cette expertise pour la valorisation des données forestières sur des sujets à fort enjeu de connaissance pour l’atténuation et l’adaptation au changement climatique : vulnérabilité des écosystèmes forestiers, biodiversité, renouvellement forestier, connaissance et modélisations des ressources en bois et du stock de carbone. L’observatoire des forêts françaises sera le canal privilégié de diffusion de ces données, en tant que réceptacle des besoins et de leurs réponses.

En complément, l’IGN confortera son expertise forestière face aux situations de crises : tempêtes, crises sanitaires, incendies. Dans un contexte de crises qui se multiplient et s’intensifient en conséquence du changement climatique, l’Etat français pourra s’appuyer sur l’IGN pour proposer des données supports aux politiques publiques d’adaptation. Cette expertise sera consolidée par une mobilisation conjointe avec les partenaires, pour mutualiser les moyens et améliorer la connaissance du milieu forestier à différentes échelles. Une attention particulière sera apportée à l’évolution des chaînes de traitement d’images pour cartographier au mieux l’impact des crises.

7.65 Déployer un jumeau numérique de la forêt

L’IGN entretiendra une capacité à proposer des éléments de connaissance forestière de manière active : ces éléments ne viendront pas uniquement en réponse à des problématiques déjà présentes sur le terrain, mais permettront d’anticiper les besoins de politiques publiques notamment grâce à la simulation, telle qu’elle pourrait être déployée, sous réserve de financement, dans le cadre d’un cas d’usage Forêt du jumeau numérique de la France et de ses territoires. L’objectif est d’optimiser les pratiques de gestion forestière ainsi que les projections sur l’évolution des forêts françaises à moyen terme selon plusieurs scénarios (forêt paramétrique).

7.66 Assurer la viabilité des données sur la forêt

L’IGN s’efforcera d’améliorer la cohérence de ses données forestières en renforçant la logique de complémentarité entre l’inventaire forestier national, la BD Forêt et les autres bases de données thématiques. Cela implique notamment d’harmoniser les fréquences de mises à jour et de définir des attributs similaires pour faciliter l’interopérabilité et l’alimentation de la BD France.

Cette recherche de cohérence est d’autant plus importante dans le contexte actuel d’innovation technologique et de recherche d’une meilleure efficience, où les données de l’inventaire forestier national jouent un rôle clé dans l’enrichissement des modèles IA, notamment pour la classification des peuplements, ou l’inventaire territorial multi-sources.

Parallèlement, l’IGN veillera à maîtriser les évolutions méthodologiques dans la production de

ses bases de données forestières, avec pour objectif l'historisation d'objets et la détection des changements. Cela permettra des analyses comparatives fiables sur des différents millésimes, en limitant les éventuelles ruptures de séries dues aux changements de technologies, tels que le recours à l'IA. Cette démarche est essentielle pour construire un jumeau numérique de la France et de ses territoires le plus fidèle possible, en s'appuyant sur des données socles de haute qualité.

Par ailleurs, pour assurer plus de cohérence entre les besoins à venir et les données produites, il est envisagé, en lien avec le schéma directeur de l'information forestière de l'IGN, que le Comité Filière Forêt Bois (CFFB) se transforme en Comité de l'information forestière rendant des avis consultatifs au Conseil d'administration.

7.6.7 Poursuivre le développement de l'observatoire relatif à la biomasse ligneuse et développer la collaboration inter-organismes

Les scénarios envisagés pour la stratégie française énergie-climat prévoient une hausse de la demande en biomasse à des fins non-alimentaires, en particulier pour la production d'énergie et de matériaux. Pour mieux anticiper et agir efficacement afin d'éviter les conflits d'usages et les conséquences négatives sur l'environnement liés à la mobilisation de biomasse, il est primordial de renforcer la cohérence des diverses politiques publiques et d'améliorer la gouvernance autour des enjeux de production et valorisation des bioressources.

Un groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Biomasse » a été créé en 2024, constitué de l'IGN, l'INRAE, FranceAgrimer et l'ADEME. Il a pour mission de produire et de mettre à disposition des acteurs publics et privés un corpus d'informations (données, analyses, indicateurs de suivi...) sur la production de la biomasse en France, sur ses usages dans les produits bois, les matériaux et molécules biosourcés, et les bioénergies, ainsi que sur les impacts économiques, sociétaux, climatiques et environnementaux associés.

Le GIS développera une culture commune inter-organisme sur les enjeux liés à la biomasse et constituera ainsi une base de connaissances et de données de référence en appui aux politiques publiques, l'IGN participera activement aux travaux menés par le GIS.

A l'échelle des territoires l'IGN est impliqué dans un outil indispensable au fonctionnement des services déconcentrés de l'Etat, il s'agit de CARTOFOB, qui est un portail dédié à la biomasse ligneuse, dont le développement est financé par l'ADEME, le ministère en charge de la transition écologique, et le ministère en charge des forêts. CARTOFOB a été conçu pour les cellules régionales biomasse, afin que ces dernières puissent rapidement accéder à des informations sur la biomasse ligneuse et principalement la biomasse d'origine forestière. Son développement s'inscrit dans un cadre plus large de gouvernance des politiques en lien avec la mobilisation et la valorisation de la biomasse.

7.7 IGN acteur de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'enseignement et la recherche à l'IGN sont notamment portés par l'École nationale des sciences géographiques (Géodata Paris). L'école est une direction propre de l'IGN, ce qui lui donne un véritable ancrage institutionnel et professionnel. En tant que membre fondateur de l'Université Gustave Eiffel, elle bénéficie en complément d'un ancrage académique fort. L'IGN veillera à conforter dans la durée les relations entre Géodata Paris et l'Université Gustave Eiffel.

Les enseignants-chercheurs et chercheurs de Géodata Paris sont rattachés à trois unités de recherche et pôles d'excellence scientifique universitaires :

- L'Université Paris Cité et IPGP – Institut de Physique du Globe de Paris pour les Sciences de la Terre, la mesure et la modélisation des déformations terrestres et du champ de gravité terrestre ;
- L'INRAE pour les sciences forestières et la filière forêt-bois ;
- L'Université Gustave Eiffel pour les sciences et technologies de l'information

géographique pour la ville intelligente et les territoires durables.

7.7.1 Augmenter le nombre d'ingénieurs diplômés chaque année

Avec l'objectif de mieux s'appuyer sur son école pour s'assurer des nouvelles compétences dont il a besoin, l'IGN a augmenté le nombre d'élèves ingénieurs fonctionnaires formés à l'école. Depuis la promotion 2023, ils sont une vingtaine à être formés tous les ans.

Parallèlement, les besoins en compétence dans les domaines de la géomatique sont croissants au niveau des autres acteurs publics et du secteur économique. Conformément aux orientations nationales visant à renforcer les capacités françaises en matière de traitement des données et d'intelligence artificielle (rapport Villani, stratégie France 2030, discours du Président de la République sur la réindustrialisation de la France de mai 2023), Géodata Paris formera, dans des volumes accrus sous réserve des financements disponibles, des ingénieurs civils destinés au monde professionnel, dotés des compétences clés en géodonnée et en analyse spatiale.

Géodata Paris améliorera sa communication à destination des jeunes.

L'école accueille aujourd'hui 400 élèves du postbac au doctorat, dont près de 180 élèves dans un cycle d'ingénieur, toutes années du cycle confondues.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
7.1	Augmenter le nombre de diplômes d'ingénieurs délivrés par an	Nombre d'élèves ingénieurs diplômés dans l'année	51	75

7.7.2 Former des ingénieurs experts, à la pointe des méthodes de traitement des données géographiques

La formation de profils d'ingénieur spécialiste en data science est un axe fort et stratégique. Il y a en effet un besoin massif de compétences en data pour décrire le territoire et ses changements, l'IGN forme cette compétence.

Outil nécessaire à la production de données géographiques automatiques ou semiautomatique, l'IA-DeepLearning est aujourd'hui considérée comme une compétence indispensable qui sera intégrée dans le tronc commun du cycle d'ingénieur de Géodata Paris, et approfondi dans une des spécialisations.

L'expertise cartographique est aussi une compétence clé à laquelle Géodata Paris doit continuer de former. En effet, l'essor du numérique paraît banaliser l'exercice de cartographe. Pour autant, la dimension cognitive de la carte reste essentiellement inaccessible aux outils automatiques. Cette capacité à représenter et à faire comprendre par l'intermédiaire de la carte constitue en effet un savoir-faire primordial pour l'IGN, du fait de son rôle de cartographe de l'anthropocène, de cultiver ce savoir et de continuer à l'enseigner. Il est aussi fondamental pour tout ingénieur géomaticien formé à traiter de l'espace géographique et à le visualiser.

Géodata Paris veillera aussi à former des professionnels des usages de la donnée géographique dans les principaux champs d'application, capables de problématiser ces usages dans le contexte considéré. Pour cela, elle nouera des partenariats avec des grands établissements de formation afin de favoriser le développement de profils aux compétences variés. C'est ainsi que Géodata Paris et AgroParisTech Nancy collaboreront pour bâtir une filière de troisième année en anglais intitulée « Forest Information and Resource Strategies ». Cette filière sera dispensée sur le campus de Nancy à partir de la rentrée scolaire 2026. Associant les sciences de l'information, les sciences forestières et les sciences politiques, elle permettra de former des ingénieurs aux métiers de production d'information sur la forêt, d'analyse des enjeux sur les ressources et d'appui aux politiques publiques. Au-delà de son intérêt propre, cette filière

thématique constituera un modèle qui pourra être répliqué dans d'autres secteurs d'application de la géomatique.

7.7.3 Former les enseignants et chercheurs de manière approfondie à la transition écologique

Les sciences de la géo-information offrent les savoirs et outils indispensables à la conduite des transitions, et c'est là-dessus que sont spécialisés les agents et les chercheurs de Géodata Paris.

L'enjeu est alors de permettre à ces spécialistes de la géomatique de pouvoir prendre du recul sur leurs sujets, au regard des grands défis environnementaux actuels (montée des eaux, évolution du trait de côte, imperméabilisation des sols, évolution des ressources, etc.).

Pour cela, Géodata Paris investira dans la formation de ses agents et chercheurs à la transition écologique, via des formations professionnelles en distanciel. Selon les profils, ces formations pourront permettre de sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et/ou aller plus loin en mettant en perspective ces questions avec les recherches réalisées en géomatique, et notamment le développement de l'IA.

7.7.4 Maintenir l'accueil d'élèves militaires

Le lien avec les armées passe également par le partage de compétences techniques et par l'acculturation réciproque. A cet effet, Géodata Paris veillera à entretenir le dialogue nécessaire avec le ministère des armées en vue de maintenir un flux d'élèves militaires.

7.7.5 Augmenter la part internationale du cursus des élèves

Les équipes de recherche de Géodata Paris sont déjà fortement internationalisées, la majorité des travaux de recherche sont publiés en anglais dans des revues internationales à fort impact, et de nombreux chercheurs sont activement impliqués dans les directoires ou dans la présidence de commissions de plusieurs associations scientifiques internationales de notre domaine (Association Internationale de Géodésie, International Society for Photogrammetry and Remote Sensing, etc.).

Fort de cette expérience, il s'agit désormais pour l'IGN, de façon progressive selon les financements disponibles, d'augmenter l'ouverture à l'international dans le cursus des élèves. Cet enjeu d'internationalisation répond à deux défis majeurs : premièrement celui d'encourager la maîtrise par les élèves de langues complémentaires pour faciliter leurs relations professionnelles à l'international, et secondement celui de pouvoir consolider des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette augmentation de la part internationale peut également être consolidée par l'accueil d'étudiants étrangers au sein de l'école pour un échange, ce qui contribuerait au rayonnement de Géodata Paris à l'international.

7.7.6 Poursuivre l'ouverture de l'enseignement à la recherche et à l'innovation en accroissant la part d'enseignants-chercheurs et la formation par la recherche

L'expertise et la vision scientifique développée par les enseignants-chercheurs et les chercheurs dans leurs unités respectives bénéficient directement aux élèves, qui acquièrent à leur contact une vision claire de l'évolution technologique du domaine, et seront ainsi porteurs de gènes d'innovation et de transformation au sein des entreprises qu'ils vont rejoindre.

De façon progressive, selon les financements disponibles, l'IGN augmentera sa part d'enseignants-chercheurs dans les enseignants permanents intervenant dans le face-à-face pédagogique du cursus ingénieur sur la période 2024 – 2029.

7.7.7 Maintenir la qualité de la recherche scientifique

L'École est principalement organisée autour de six centres de compétences disciplinaires afin

d'améliorer l'observation et la compréhension des phénomènes sur les territoires :

- La métrologie pour le monitoring environnemental,
- La géodésie
- L'inventaire forestier
- La télédétection, la photogrammétrie, vision par ordinateur et l'apprentissage machine pour le monitoring des surfaces continentales
- Le SIG, l'analyse spatiale et la représentation cartographique
- Les technologies des systèmes d'information.

Du fait de ses recherches sur ces sujets, l'IGN a développé une forte expertise. Cette expertise sera confortée dans les prochaines années.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
7.2	Maintenir le nombre et le niveau de qualité des publications de la recherche scientifique	Nombre de publications par chercheur de l'IGN, repérées sur le Web of science au titre de l'année précédente	1,38	>1

Géodata Paris établira un nouveau schéma directeur des sciences et technologies (SDRT) qui fixera les orientations pluriannuelles de recherche, en lien avec le Conseil scientifique et technique (CST) de l'établissement.

7.7.8 Conforter les relations de Géodata Paris avec les acteurs socio-économiques

7.7.8.1 Une recherche avec davantage de retombées pour les acteurs socio-économiques

La question de la retombée des résultats de la recherche pour les acteurs socio-économiques correspond à l'idée selon laquelle les recherches réalisées à l'IGN doivent pouvoir servir plus largement, aussi bien pour les activités de production de l'IGN que pour d'autres besoins publics portés par des ministères et établissements publics ou encore pour des entreprises.

L'IGN veillera donc à ce que les conclusions issues de la recherche soient davantage valorisées et exploitées autre part qu'à l'IGN.

7.7.8.2 La relation IGN – entreprises, un véritable atout pour l'enseignement et la recherche

La question de la relation avec les entreprises, de l'échelle de la startup à celle de l'industriel, est primordiale pour un établissement d'enseignement et de recherche. De ce point de vue, Géodata Paris est déjà bien placée à en juger par les indicateurs des classements des grandes écoles, dans ce domaine, la recherche de l'IGN-Géodata Paris étant essentiellement finalisée et ayant traditionnellement une relation intense avec le monde industriel.

Sur le volet recherche, l'enjeu est de pouvoir collaborer avec des entreprises qui vont avoir des besoins très opérationnels sur la recherche qui est réalisée. Cela permet également l'échange entre acteurs de typologie différente. Cette collaboration pourra se faire par la mise en place de nouvelles chaires partenariales de Géodata Paris, sur des sujets à fort enjeu dans les années à venir, regroupant a minima l'IGN et un autre acteur économique.

Sur le volet enseignement, Géodata Paris veillera à renforcer sa relation avec les acteurs économiques par le développement de l'apprentissage et le parrainage de promotion d'élèves ingénieurs par les entreprises.

7.8 IGN Institut qui se réinvente en continu pour s'adapter aux évolutions de la société

L'IGN veillera à ce que les modalités de travail proposées aux employés permettent de s'adapter aux évolutions de la société.

7.8.1 Confirmer le modèle économique de l'IGN et sécuriser les financements

L'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) a rédigé en juillet 2024 un rapport d'étude sur le modèle économique des établissements publics en se concentrant sur le cas de l'IGN et du CEREMA. Ce rapport confirme l'intérêt du maintien du modèle économique de l'IGN, avec deux principales sources de financement de ses activités : une subvention pour charge de service public (SCSP) et des financements spécifiques de productions et de développements pour l'appui aux politiques publiques.

Le rapport recommande de donner une visibilité pluriannuelle aux financements liée à l'appui aux politiques publiques, typiquement sous forme de conventions avec les directions d'administrations centrales concernées.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
8.1	Stabilisation des recettes d'appui aux politiques publiques	Nombre de conventions pluriannuelles signées avec des administrations centrales	1	5

Un certain nombre d'activités prévues par ailleurs au titre du COP contribueront à augmenter la productivité de l'IGN et à maîtriser ses coûts d'intervention : internalisation de la gestion et du maintien en condition de la Géoplateforme, rationalisation de l'architecture des différentes bases de données dans le cadre de la BD France (simplifiant et favorisant les contributions collaboratives à l'entretien des données), automatisation des processus de production pour lesquels c'est possible et pertinent (via l'IA et recours aux mixte technologique pour disposer de sources adaptées).

L'IGN s'efforcera de mobiliser des financements européens pour contribuer à l'effort d'innovation ou à l'effort d'entretien des données nationales qui peuvent répondre aux enjeux des politiques européennes.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
8.2	Mobilisation de fonds européens	Montant des financements européens mobilisés par l'IGN (moyenne glissante sur 3 ans)	1 M€	2 M€

La comptabilité analytique de l'établissement sera modernisée pour pouvoir appuyer plus efficacement le pilotage des activités.

Une réactualisation des missions réglementaires (révision du décret statutaire et/ou mise à jour des arrêtés) pourra être envisagée.

Par ailleurs, la soutenabilité financière de l'établissement sera suivie à l'aide des indicateurs suivants :

N°	Objectif	Indicateurs cumulatifs	Valeur fin 2029
8.3	S'assurer de la soutenabilité financière de l'établissement	Ratio du niveau de trésorerie de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360 ^{ème} du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné	30 jours
		Ratio du fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice concerné sur le 1/360 ^{ème} du total des crédits de paiement hors investissement de l'exercice concerné	15 jours

7.82 Investir dans les corps propres de l'IGN et renforcer les compétences des agents en encourageant les mobilités en interne et en externe

7.8.2.1 Investir dans les corps propres de l'IGN : un enjeu de souveraineté pour la France

L'IGN possède deux corps scientifiques et techniques propres, qui sont une véritable force pour l'Institut et un enjeu de souveraineté pour rester à la pointe de l'innovation et de la technologie, pour proposer des cartes toujours plus précises, pertinentes. C'est un investissement indispensable pour cartographier l'anthropocène, et ainsi outiller les politiques publiques de transition et d'adaptation au changement climatique.

Ces corps sont :

- Les « ingénieurs des sciences géographiques et du numérique » (ex- « ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat »). Les missions sont définies à [l'article 5 du décret statutaire](#) : ils « sont chargés de fonctions de commandement, d'encadrement, d'expertise, d'étude, de recherche et d'enseignement dans les domaines scientifique, technique, économique, social et environnemental particulièrement liés à l'information géographique »
- Les « géomètres de l'Institut national de l'information géographique et forestière » ont pour mission essentielle l'exécution ou l'encadrement des travaux d'atelier ou de terrain ressortissant aux activités du domaine de l'information géographique : constitution initiale et mise à jour des bases de données géographiques, implantation et entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, fonds cartographique et couverture photographique aérienne du territoire national, études et développements relatifs aux produits et aux processus de production, gestion et diffusion de l'information géographique. » (cf. article 3 de leur [décret statutaire](#))

Investir dans ces corps, c'est assurer leur évolution pour s'adapter aux enjeux de la cartographie et des besoins associés, et c'est donc investir dans l'excellence des compétences de l'IGN et ainsi de l'administration en général. Développer les capacités de formation d'ingénieurs par Géodata Paris contribue aussi, et plus largement, aux stratégies nationales visant à former davantage d'ingénieurs aux domaines du numérique, de l'IA et du traitement de données géospatiales.

7.8.2.2 Renforcer les compétences des agents en encourageant les mobilités en interne et avec d'autres établissements publics

L'IGN est persuadé de l'importance qu'il y a à favoriser les mobilités, aussi bien en interne qu'en externe. Cette réflexion est d'ailleurs portée au sein d'une démarche nommée "gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences", qui a pour but de porter pour l'IGN la question de la gestion des compétences d'aujourd'hui au regard des enjeux et besoins de demain.

L'IGN favorisera ainsi la mobilité interne, entre les services et directions de l'IGN. Cela permet aux agents qui le souhaitent de découvrir l'ensemble des facettes des métiers IGN : de la production de la donnée à son traitement, sa diffusion, mais également la définition des besoins et les activités supports.

Concernant la mobilité externe, l'IGN favorisera les mobilités avec d'autres établissements publics pour encourager les parcours enrichis et permettre d'améliorer la complémentarité des compétences. Un point de vigilance particulier sera adressé pour le suivi de ces agents, le suivi des compétences, afin de garder le lien et permettre des allers/retours facilités.

7.8.3 Encourager l'engagement d'un projet managérial ambitieux

Depuis juin 2022, l'IGN a déployé une stratégie dite "projet managérial". Il s'agit d'un document partagé au niveau de l'IGN, que chaque direction a appliqué à ses équipes. L'objectif est de gouverner le changement, en améliorant la relation et l'organisation du travail dans la sérénité et la confiance. Construit avec la communauté des managers de l'IGN, il permet de s'appuyer sur une vision et des valeurs communes de management, dans l'intention d'autoriser et de responsabiliser explicitement les managers pour qu'ils agissent avec autonomie dans leur périmètre, prennent et appliquent des décisions éclairées et adaptées.

L'IGN continuera d'appliquer la stratégie managériale pour faciliter la mise en œuvre des ambitions de l'IGN, engager concrètement des directions. Cet objectif est d'autant plus important au regard des grands changements en cours et à venir, qui bouleversent les modes de production : changement climatique, innovations technologiques...

Parmi les ambitions prévues, une attention particulière sera donnée à l'identification d'espaces de travail permettant le collaboratif et/ou les échanges informels (temps de repos, détente...). En ce sens, les manager camp - réunions de l'ensemble des managers de l'IGN - une fois par trimestre, seront maintenues. Un cycle de formation destiné aux agents accédant à des fonctions de management sera systématisé.

L'ensemble de ces dispositions doivent permettre aux agents de mesurer le sens que c'est que de travailler au quotidien dans un établissement public producteur de données au service de la transition écologique.

Pour certaines activités de production et sur la base d'expérimentations réussies, il sera envisagé d'aller plus loin dans l'association des équipes à la définition des processus en déployant des méthodes d'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

En termes de communication, les actions de l'IGN et celles de ses ministères de tutelle dans le champ de compétence de l'IGN seront concertées et coordonnées.

7.8.4 Amplifier le recours à la méthode produit

Dans les prochaines années, l'IGN étendra à plusieurs projets qui s'y prêtent une réalisation dite en "mode produit". Le concept du mode produit, par opposition à la méthode projet plus classique. Parmi les apports phares de la méthode produit, on peut notamment noter :

- L'implication de l'utilisateur, et ce dès les étapes de conception du produit. Cette concertation plus régulière permettra d'avoir des produits mieux adaptés aux besoins.
- Une solidarité de l'ensemble des parties prenantes dans la réussite du produit (utilisateur, développeur, designer, opérateur, etc.) et non une segmentation du projet en périmètres individuels de responsabilité.
- Un fonctionnement par itération, avec des projets qui avancent petit à petit : cela passe par la systématisation de la mise en place de MVP – produit minimum viable, sur lesquels les équipes viendront itérer en s'appuyant sur les retours utilisateurs.
- Une possibilité de "sortie" du projet, notamment grâce aux itérations, ce qui permet d'arrêter plus facilement des projets qui ne sont plus forcément adaptés.

Le terme de "généralisation" suppose une adaptation au contexte de l'IGN et à la nature des productions.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
8.5	Amplifier le recours au mode produit	Nombre d'éléments de l'offre IGN développés selon une intégration agile des besoins utilisateurs de type « mode Produit »	5	20

7.8.5 Déployer une stratégie environnementale et sociétale ambitieuse

A l'heure de la transition écologique et en tant qu'établissement acteur de la tech et du numérique, l'IGN déploiera une stratégie de responsabilité sociétale et environnementale.

Concernant le volet sociétal, l'IGN a lancé en 2024 une démarche "qualité de vie et conditions de travail", assisté par l'Agence Nationale de l'Amélioration des Conditions de Travail. Au travers de réflexions paritaires entre les trois organisations syndicales de l'IGN (CGT, CFDT et UNSA) et les directions impliquées, un travail collégial est mené sur la définition de la qualité de vie au travail.

Concernant le volet environnemental, l'IGN proposera aux agents des séances de sensibilisation et de formation leur permettant d'appréhender les sujets de l'impact environnemental du numérique et des activités de l'IGN. Cela a pour objectif de les responsabiliser et de leur donner des clefs pour agir. En complément, l'IGN explicitera son positionnement par rapport à ses modalités de production (production de la donnée par avion, sobriété énergétique...). En particulier, l'IGN promouvra la sobriété numérique comme principe d'action (stockage des données et puissance de calcul mutualisés, IA frugale, information et éducation...). Ces actions sont en cohérence avec l'ambition de l'IGN d'être au service des politiques publiques de transition écologique.

L'objectif est d'avoir, en 2029, une stratégie explicitée aussi bien en interne qu'en externe sur les orientations de l'institut par rapport à son engagement environnemental et sociétale.

7.8.6 Décliner les objectifs de communication prioritaires fixés par le ministère

S'il est naturellement amené à communiquer sur ses missions, l'Institut s'engage à le faire dans le respect des objectifs de communication prioritaires émis par son ministère de tutelle.

A ce titre, l'établissement présentera une fois par an son plan de communication stratégique et opérationnel à la Direction de la communication des ministères (DICOM) afin de s'assurer de sa complémentarité et de sa cohérence avec les actions engagées au niveau central et celles des autres opérateurs sous tutelle.

N°	Objectif	Indicateur	Valeur fin 2024	Valeur fin 2029
8.6	Déclinaison des priorités de communication ministérielles	Nombre de plans annuels de communication sur la période, déclinant les priorités de communications ministérielles	0	5

L'IGN devra par ailleurs présenter, pour validation de la création avant passage au service d'information du Gouvernement (SIG), à la direction de la communication du ministère ses projets de campagne grand public (au stade de l'intention dans le plan annuel).

Il participera aux réunions de coordination mises en place par la DICOM pour animer le réseau des communicants des établissements.

Enfin dans la même logique, l'IGN visera à optimiser les moyens mobilisés en relation avec la communication des ministères et des opérateurs.

7.8.7 Améliorer la résilience du système d'information de l'Institut

Face à l'intensification des menaces numériques, exacerbée par l'extension des conflits hybrides à l'échelle internationale, l'Institut engagera de façon proactive une démarche de renforcement de la résilience de son système d'information.

Adossée à ses grands projets et missions stratégiques, cette dynamique s'incarnera par l'extension d'un plan de résilience numérique, dont le développement a déjà validé par le comité de direction en 2022 et 2023, à la suite de la crise sanitaire. Ce plan reposera notamment sur la diversification des centres de données, avec la création d'un centre secondaire sur Saint-Mandé et d'un centre tiers, hébergé dans le nouveau centre de données de Toulouse. Ce déploiement sera accompagné de la formalisation d'un plan de reprise d'activité (PRA) ciblant les fonctions essentielles de l'Institut, afin d'assurer une continuité opérationnelle même en cas de crise majeure ou de sabotage.

Cette trajectoire s'inscrira dans un effort continu de montée en maturité cyber, combinant la capacité de détection des menaces et une meilleure maîtrise du risque numérique. Elle se concrétisera par le renforcement des mécanismes d'observabilité, grâce à la mise en place d'outils dédiés à l'identification et à l'analyse des signaux faibles.

De manière connexe, l'établissement s'attachera à une meilleure identification des données sensibles (par exemple, les données RH ou financières) et à la mise en place de solutions permettant de gérer les différents niveaux de sensibilité associés ainsi que de maîtriser les opportunités de partage.

L'établissement prévoira aussi le recours régulier aux audits de sécurité, afin de faire progresser la maturité globale et les compétences des concepteurs de systèmes d'information, et de mieux prendre en compte les vulnérabilités couramment exploitées par les cybercriminels.

Conscient de l'importance de placer l'humain au cœur de la sécurité numérique, l'Institut poursuivra son programme de sensibilisation, articulé autour de scénettes explicatives sur des thématiques d'actualité et de campagnes d'hameçonnage simulées.

Enfin, dans une logique d'amélioration continue de connaissance et de mitigation du risque, l'IGN étendra la généralisation de son processus d'homologation des systèmes, en s'appuyant notamment sur les outils méthodologiques proposés par l'ANSSI.

8 ANNEXE

8.1 BD France

Vision de l'intention de la BD France

Une base de données de description générique du territoire à grande échelle, organisée par thématiques, ouverte sur l'extérieur avec vocation d'être dans le cloud, produite à travers des alliances avec différents partenaires producteurs d'informations géographiques.

Une base de données adaptée à la cartographie de l'Anthropocène (dont cohérence, mise à jour en continu, thématisation) et aux géocommuns (coproduites avec des partenaires externes).

Ces données thématiques seront cohérentes sur le plan à la fois géométrique et sémantique afin de pouvoir être croisées, appariées ou assemblées sous forme de continuum. Ainsi, ces données thématiques pourront (selon le principe de « qui peut le plus, peut le moins ») satisfaire des besoins plus larges que ceux qui ont suscité leur production.

La BD France répondra aux besoins structurants actuels en veillant à ne pas multiplier les réponses à façon, via la recherche du « plus grand dénominateur commun ». Par ex. pour le thème bâti, il s'agira de faire converger les chaînes de production pour répondre de manière cohérente et rationnelle aux attentes du RPG, de la DGFiP, et de l'OCS-GE.

Grâce à des identifiants communs de qualité, la BD France sera interopérable et permettra aux partenaires d'y insérer leurs données pour des usages propres, ou de créer des liens avec les BD externes. Les partenaires seront également invités à renseigner la BD France ou à y faire des enrichissements sémantiques. La BD France facilitera la co-production et l'entretien des données en mode collaboratif, en apportant un cadre de labellisation des contributeurs.

La BD France sera structurée pour être requêtable et interrogeable par API, permettant aux utilisateurs de croiser et appairer les données, et de comparer et suivre ses évolutions.

Certaines données de la BD France seront ouvertes, d'autres, sensibles, seront accessibles uniquement aux acteurs habilités.

8.2 Jumeau numérique de la France et de ses territoires

Un Jumeau numérique de territoire est un outil d'aide à la décision, basé sur une réplique numérique d'un territoire (maquette 3D agrégeant les données descriptives disponibles), des services de navigation immersive, et des services de simulation permettant de prédire l'impact futur de certains phénomènes ainsi que de certains choix d'aménagement ou de régulation.

La mesure 50 du 3^{ème} plan national d'adaptation au changement climatique, propose de « favoriser le développement de solutions technologiques basées sur le déploiement de jumeaux numériques, pour accélérer l'innovation et favoriser la mise en œuvre de solutions d'adaptation ».

Le projet « Jumeau numérique de la France et de ses territoires », porté par l'IGN en collaboration avec le Cerema et l'Inria, vise à déployer une démarche et l'outillage numérique nécessaire pour fédérer les initiatives locales et permettre le passage à l'échelle des jumeaux numériques de territoires, dans un cadre de co-construction public-privé et État-collectivités.

Sous réserve de financements, la 1^{ère} phase de la démarche sera de constituer un socle technique commun, composé des fonctions logicielles génériques d'un jumeau numérique de territoire, accessible à tous, qui permettra de décliner plus aisément une variété de jumeaux thématiques par l'interfaçage de modules additionnels de simulation métier. Conçu en mode

incrémental à partir de cas d'usage, ce socle technique commun, mis en place par un consortium de partenaires publics et privés, permettra de :

- réduire les coûts des initiatives locales de jumeaux numériques et de faciliter leur réplication sur d'autres territoires ;
- croiser les expertises et les points de vue liés à différentes politiques publiques, en fixant un cadre d'interopérabilité et d'interface pour les services de simulation ;
- mettre en place une place de science facilitant la mise au point et le parangonnage d'avancées technologiques issues de la R&D ;
- appuyer la construction d'un écosystème de services et d'applications métier (ouvertes ou commerciales), à plus forte valeur ajoutée, et en faciliter l'accès ;
- favoriser le développement d'une filière économique vouée aux services à valeur ajoutée en matière de simulation et d'aide à la décision (gestion du risque, adaptation au changement climatique, assurance, transition écologique, transport...).

Des discussions sont en cours avec le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) en vue de financer au titre du plan France 2030, le projet de recherche-développement-innovation qui permettra de mettre au point une première version du socle technique commun.

Au-delà, en fonction des besoins identifiés par l'instruction des cas d'usage, la démarche réunira progressivement une « équipe de France » d'offres de technologies, de producteurs de données géospatiales et d'utilisateurs de jumeaux numériques de territoires, en vue de rassembler les ressources techniques additionnelles qui seront nécessaires pour dériver à partir du socle technique commun, une grande variété de solutions cohérentes et à l'état de l'art.

Suite à un appel à communs lancé en 2024, les cas d'usage pressentis sont :

- aménager durablement ma ville,
- rendre mon territoire résilient face aux risques naturels,
- adapter ma forêt et sa filière au réchauffement climatique,
- aider au choix d'implantation des Zones d'accélération des énergies renouvelables,
- optimiser les usages de la ressource en eau,
- lutter contre une épidémie,
- optimiser l'offre de mobilité du territoire.

Cette liste est susceptible d'être ajustée en fonction des priorités fixées par le comité des commanditaires.

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2026
N° 2026 - 03**

Approbation du compte financier 2025

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 13 mars 2026,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment l'article 9-2,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution suivants :

- **1 405** ETPT sous plafond d'emplois législatif, et **63** ETPT hors plafond d'emplois législatif
- **181 285 433 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - **120 223 629 €** personnel,
 - **55 178 615 €** fonctionnement,
 - **5 883 189 €** investissement.
- **182 658 668 €** de crédits de paiement dont :
 - **120 112 944 €** personnel,
 - **50 643 730 €** fonctionnement,
 - **11 901 994 €** investissement.
- **171 652 913 €** de recettes,
- **- 11 005 756 €** de solde budgétaire.

Article 2 : Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - **15 550 303** € de variation de trésorerie,
- - **2 010 632** € de résultat patrimonial,
- **10 672 458** € de capacité d'autofinancement,
- - **3 021 744** € de variation de fonds de roulement.

Article 3 : le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat négatif à hauteur de – **2 010 632** € en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Le Président

Signé par :


750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE

COFI
2025

Tableau 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1405	63	1468

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) : 1405

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

En €	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	1 388	115 357 549	36	1 714 057	1 424	120 112 944
1 - TITULAIRES	704	65 901 470			704	65 901 470
* Titulaires État	249,24	26 159 129		-	249	26 159 129
* Titulaires organisme (corps propre)	455,06	39 742 341		-	455	39 742 341
2 - CONTRACTUELS	684	49 456 078	19,69	1 060 863	703	50 516 941
* Contractuels de droit public	684	49 456 078	20	1 060 863	703	50 516 941
o CDI	508,83	39 456 667		-	509	39 456 667
o CDD	169,21	9 107 202	19,69	1 060 863	189	10 168 066
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5,75	892 209	-	-	6	892 209
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
o CDI	-	-		-	-	-
o CDD	-	-	-	-	-	-
3 - CONTRATS AIDES			16,21	653 193	16	653 193
4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)						3 041 339

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel (€) **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	5	539 635
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	4	387 148
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	1	152 487

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement (€) ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	0	0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

Paraphe
FGD

Tableau 2

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES								
En k€	COFI 2024		BI 2025		Prévision d'atterrissage 2025		COFI 2025	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel (1)+(2)	117 596	117 525	122 003	122 003	120 037	120 037	120 224	120 113
Masse salariale hors CAS (1)	98 896	98 825	102 235	102 235	100 685	100 685	101 012	100 902
dont CDD RPG Ilôts	1 797	1 797	2 278	2 278	1 839	1 839	1 821	1 821
dont Oeuvres sociales	1 493	1 479	1 700	1 700	1 802	1 802	1 789	1 789
Charges de pensions civiles (2)	18 699	18 699	19 768	19 768	19 352	19 352	19 211	19 211
Fonctionnement	58 570	58 388	59 148	58 687	56 282	53 540	55 179	50 642
Fonctionnement courant	21 501	22 677	22 990	22 520	21 560	22 438	22 336	21 524
Sous-traitance courante	561	890	2 110	2 580	1 255	1 239	1 128	927
Infrastructure partagée	5 292	5 999	5 235	5 235	6 468	6 235	7 147	6 154
BAN	367	259	424	424	319	328	127	335
Fonctionnement exceptionnel	2 295	1 642	11 168	2 697	10 709	2 301	10 178	1 833
Bail SIS (CNES Toulouse)	-	-	8 971	500	8 855	481	8 770	274
SIRH	1 267	361	675	675	629	1 167	649	1 183
SIFAC	350	245	522	522	614	222	257	36
ENPC	678	1 036	-	-	-	-	-	-
Géoplateforme - réversibilité	-	-	1 000	1 000	611	431	502	337
Sous traitance liée à un financement	28 553	26 920	17 221	25 231	15 972	21 000	14 262	19 873
PCRS	1 554	1 691	2 800	2 490	1 949	1 538	1 147	1 094
Fabrique des géocommuns	1 616	1 175	2 148	2 156	1 360	1 776	1 364	1 603
GEOMAPS V2	16 544	12 216	2 556	14 610	3 825	13 639	3 484	13 623
GEOMAPS V2.5					7 000	-	6 531	-
GEOMAPS V3	-	-	7 000	2 000	-	-	-	-
T-rex	258	1 883	-	-	71	168	70	168
Artificialisation des sols	2 940	3 583	750	1 618	481	1 619	412	1 458
jumeaux numériques	-	-	5	5	3	17	9	23
BD Foret					100	100	111	38
LIDAR HD	2 052	2 783	1 570	1 960	626	1 586	705	1 448
surcoût TVA 2021-2023	3 589	3 589	-	-	-	-	-	-
surcoût TVA	-	-	392	392	557	557	429	429
Investissement	8 922	11 641	8 342	13 429	7 440	12 938	5 883	11 902
Infrastructure partagée	1 795	3 579	1 300	2 000	1 063	1 742	720	1 546
Informatique	2 385	2 571	2 300	2 301	1 284	2 022	1 519	2 020
Immobilier, mobilier, vehicules	4 030	3 140	3 242	4 479	2 836	4 422	2 245	3 875
Matériel de production	712	2 351	1 500	4 649	2 257	4 753	1 398	4 463
TOTAL DES DEPENSES	185 088	187 553	189 493	194 119	183 759	186 515	181 285	182 659

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		0	-	-	-
-----------------------------	--	---	---	---	---

				RECETTES
COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025	
179 464	174 887	178 922	169 647	Recettes Globalisées
90 730	94 746	100 562	100 572	SCSP + Mesures conjoncturelles
89 607	94 746	98 562	98 562	SCSP historique
1 123	-	2 000	2 009	Mesures conjoncturelles
519	-	2 000	2 009	Abondement supplémentaire
604	-	-	-	Compensation TVA
7 791	14 125	14 017	12 341	Autres subventions
6 945	12 220	13 262	11 769	Subventions Etat
841	1 100	256	257	Subventions collectivités territoriales
5	805	499	316	Autres subventions
23 121	22 533	24 215	20 880	Chiffre d'affaires (hors grands projets)
6 162	5 671	5 559	5 560	Grand public
6 400	7 364	7 127	4 705	Marché professionnel
9 331	9 498	9 093	8 465	Marché défense, sécurité, justice
1 229	-	2 437	2 151	Marché espace, recherche, innovation
50 352	29 799	28 570	26 583	Grands Projets et appui aux politiques publiques
10 500	10 500	10 500	10 500	Registre parcellaire graphique
27 673	12 742	12 840	10 788	GEOMAPSV2
		-	-	GEOMAPS V2.5
-	2 593	-	-	GEOMAPSV3
3 853	305	300	292	T-rex
8 326	3 659	4 930	5 004	Artificialisation des sols
1 764	1 586	1 678	3 466	Autres produits
5 705	12 099	9 879	5 805	Dotation d'investissement
2 316	4 928	3 911	3 624	Lidar HD
				Lidar HD Plan de relance
-	-	-	-	Lidar HD FTAP
1 036	2 200	1 000	1 000	Lidar HD DGPR
1 280	2 728	2 911	2 624	Lidar HD Autres financeurs
398	1 500	1 708	560	Infrastructure partagée
2 489	3 571	2 819	1 622	PCRS
470	-	-	-	Autres dotations (BAN)
-	2 100	1 300	-	Jumeaux numériques
34	-	141	-	RPCU
2 273	2 300	2 101	2 006	Recettes fléchées
181 737	177 187	181 023	171 653	TOTAL DES RECETTES

5 816	16 932	5 492	11 006	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)
-------	--------	-------	--------	----------------------------

COFI 2025

Tableau 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget en k€	Dépenses							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	16 442	16 445	1 864	1 694	62	198	18 367	18 337
Elaborer une description du territoire	48 279	48 159	8 105	9 791	1 087	4 324	57 470	62 274
Organiser la diffusion et le partage de données	17 600	17 619	8 545	7 347	838	1 396	26 983	26 362
Fournir des services pour accroître l'usage de données	9 395	9 397	3 074	3 433	52	203	12 522	13 033
Apporter un soutien au ministère de la défense	7 040	7 048	10 221	13 925	-	-	17 261	20 972
Pilotage et administration générale	21 468	21 445	23 371	14 454	3 844	5 782	48 682	41 680
TOTAL	120 224	120 113	55 179	50 644	5 883	11 902	181 285	182 659

Tableau des recettes par origines (facultatif)

Origines - k€	SCSP *	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation	Recettes fléchées	Total
Gestion du territoire	-	11 955	799	-	15 504	3 624	-	31 882
Espace, Recherche, et Innovation	-	363	2 489	-	-	-	806	3 659
Défense et Sécurité	-	-	8 558	-	11 079	-	-	19 637
Autres politiques publiques	-	23	368	-	-	1 622	-	2 013
Produits et prestations aux professionnels	-	-	3 105	3 466	-	560	-	7 131
Produits et prestations au Grand Public	-	-	5 560	-	-	-	-	5 560
Subvention pour charges de service public	100 572	-	-	-	-	-	1 200	101 772
Total	100 572	12 341	20 880	3 466	26 583	5 805	2 006	171 653

Paraphe
FGD

Tableau 4
Tableau d'équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	5 816	16 932	5 492	11 006	-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)									Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	20 497	12 500	12 888	11 549	21 868	12 500	12 798	10 721	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)					3 923		- 3 923	- 3 717	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	26 313	29 432	18 380	22 554	25 791	12 500	8 876	7 003	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)	-	-	-	-	522	16 932	9 504	15 551	Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	573	-	-	-	-	710	529	371	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	-	-	-	-	1 095	16 222	8 975	15 179	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	26 313	29 432	18 380	22 554	26 313	29 432	18 380	22 554	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Paraphe
FED

COFI 2025

Tableau 5
Opérations pour comptes de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	11 549	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		10 721
TOTAL			11 549	10 721

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Paraphe


Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025	PRODUITS	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025
Personnel	108 491	115 503	113 537	113 143	SCSP + mesures conjoncturelles	90 730	94 746	100 562	100 572
Masse salariale hors CAS	89 725	95 735	94 185	93 831	SCSP historique	89 607	94 746	98 562	98 562
dont CDD RPG îles	1 797	2 278	1 839	1 821					
dont œuvres sociales	1 459	1 700	1 802	1 701	Mesures conjoncturelles	1 123	-	2 000	2 009
Charges de pensions civiles	18 766	19 768	19 352	19 312	Abondement exceptionnel	519	-	2 000	2 009
					Compensation TVA	604	-	-	-
					Autres subventions	8 685	18 840	12 737	15 776
					Subventions Etat	5 920	14 635	8 980	9 766
					Subventions collectivités territoriales	1 251	3 400	2 357	3 956
					Autres subventions	41	805	499	47
					Recettes fléchées	1 473	-	901	2 006
Fonctionnement autre que les charges de personnel	60 329	68 182	59 800	56 755	Chiffre d'affaires	59 537	60 105	52 290	48 466
Fonctionnement courant et sous-traitance courante	31 847	38 943	35 361	33 600	Grand public	6 031	5 671	5 559	4 673
Surcoût TVA	429		317	227	Marché professionnel	5 908	7 364	7 127	4 686
					Marché défense sécurité Justice	8 036	9 498	8 213	7 059
					Marché espace, recherche, innovation	743		2 437	2 540
					RPG	8 477	10 500	8 606	8 991
Sous-traitance Géomaps	-	-	-	-	Geomaps	-	-	-	-
Sous-traitance Géomaps v2	12 086	16 610	13 639	11 919	Geomaps v2	18 415	19 756	15 915	18 112
Sous-traitance Géomaps v2.5	-	2 000	-	-	Geomaps v2.5	-	-	-	-
Sous-traitance Géomaps v3	-	-	-	-	Geomaps v3	-	2 593	-	-
Sous-traitance T-Rex	1 534	-	168	168	T-Rex	3 281	-	260	144
LIDAR HD	3 725	2 352	1 586	2 090					
BAN	268	424	328	341					
Artificialisation des sols	3 969	1 618	1 619	1 376	BAN	341	-	-	-
BD Forêt			100	45					
Infrastructure partagée	6 471	6 235	6 665	6 966	Artificialisation des sols	8 304	4 724	4 174	2 262
Jumeau numérique			17	23					
					Autres produits	1 764	1 586	1 678	3 466
Charges non décaissables	13 937	13 620	16 333	16 804	Produits non encaissables	17 353	18 687	18 545	16 412
Dotation aux amortissements	12 946	13 020	15 733	15 739	Stocks et production immobilisée	14 331	15 587	15 445	12 715
Dotation aux provisions	990	600	600	1 065	Quote part de subv d'investissement et produit des amortissements neutralisés	2 453	2 500	2 500	3 697
					Reprise de provisions	570	600	600	-
Valeur comptable des actifs cédés	1	-	-	-					
TOTAL DES CHARGES (1)	182 758	197 305	189 670	186 702	TOTAL DES PRODUITS (2)	178 069	193 964	185 813	184 691
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	-	-	-	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 688	3 341	3 857	2 011
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	182 758	197 305	189 670	186 702	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	182 758	197 305	189 670	186 702

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	(4 688)	(3 341)	(3 857)	(2 011)
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 936	13 620	16 333	16 804
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	570	600	600	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	1	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	66	-	-	424
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	2 453	2 500	2 500	3 697
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	6 161	7 179	9 376	10 672

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025	RESSOURCES	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025
Insuffisance d'autofinancement	-	-	-	-	Capacité d'autofinancement	6 161	7 179	9 376	10 672
Investissements	26 647	29 016	28 384	24 359	Financement de l'actif par l'Etat	10 883	7 309	7 289	6 211
Investissements de production	12 316	13 429	12 938	11 929	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 637	3 396	3 599	4 027
Production immobilisée	14 331	15 587	15 445	12 429	Autres ressources	65			426
Bâtiments administratifs mis à disposition				-	Financements des actifs mis à disposition des établissements - Etat				-
Acquisition d'immobilisation financières				-	Augmentation des dettes financières				-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	26 647	29 016	28 384	24 359	TOTAL DES RESSOURCES (6)	19 746	17 883	20 264	21 337
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	-	-	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)	6 900	11 133	8 120	3 022

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 6 900	- 11 133	- 8 120	- 3 022
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 6 378	- 5 799	- 1 384	- 12 529
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 522	- 16 932	- 9 504	- 15 551
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	13 623	- 4 987	- 5 503	10 601
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 12 114	- 11 962	- 10 729	415
Niveau de la TRESORERIE	25 737	6 975	16 232	10 186

Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement	55	14	34	22
--	----	----	----	----

Tableau 7
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	25 737 K€	41 676 K€	27 145 K€	12 779 K€	34 876 K€	23 357 K€	19 770 K€	20 202 K€	41 259 K€	29 589 K€	20 584 K€	7 441 K€	-22 990 K€
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	27 111 K€	1 037 K€	950 K€	34 237 K€	489 K€	3 635 K€	5 712 K€	36 798 K€	3 003 K€	1 864 K€	1 370 K€	15 636 K€	131 842 K€
Subvention pour charges de service public & mesures conjoncturelles (G741/SCSP)	25 800 K€	0 K€	0 K€	32 400 K€	0 K€	0 K€	0 K€	32 164 K€	0 K€	0 K€	0 K€	10 208 K€	100 572 K€
compensation de TVA	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Autres financements de l'État (F104;G741;F741)-scsp-artificialisation au G	17 K€	215 K€	254 K€	80 K€	99 K€	2 395 K€	224 K€	102 K€	451 K€	425 K€	-355 K€	1 426 K€	5 333 K€
Subvention d'investissement (G134 - PCRS et - LIDAR)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Autres financements publics (G744; G748;F744)-lidar au G744	87 K€	33 K€	186 K€	126 K€	1 K€	32 K€	139 K€	70 K€	30 K€	97 K€	148 K€	151 K€	1 099 K€
Ressources propres(G701; G703, G705;G706;G708;G751;G756;G758;G763;G766;G999)-RPG-Geomaps-Trex-(Artificialisation au 705et 706)-Lidar	1 208 K€	789 K€	510 K€	1 630 K€	390 K€	1 208 K€	5 349 K€	4 462 K€	2 522 K€	1 343 K€	1 576 K€	3 852 K€	24 839 K€
Recettes budgétaires -Grands Projets et appui aux politiques publiques	920 K€	122 K€	129 K€	3 554 K€	0 K€	7 109 K€	9 689 K€	1 349 K€	895 K€	5 804 K€	764 K€	5 553 K€	35 889 K€
RPG (706)	0 K€	0 K€	0 K€	3 000 K€	0 K€	0 K€	4 500 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	3 000 K€	10 500 K€
GEOMAPS V2 (706)	900 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	6 109 K€	2 372 K€	1 072 K€	335 K€	0 K€	0 K€	0 K€	10 788 K€
GEOMAPS V2.5 (706)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
GEOMAPS V3 (706)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
TREX (706)	0 K€	0 K€	126 K€	98 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	68 K€	0 K€	0 K€	292 K€
JUMEAUX NUMERIQUES	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
INFRASTRUCTURE PARTAGEE (G741, F104)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	560 K€	0 K€	0 K€	0 K€	560 K€
ARTIFICIALISATION DES SOLS (705 urba;G706 urba,G741)	0 K€	44 K€	0 K€	108 K€	0 K€	0 K€	2 633 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	2 219 K€	5 004 K€
LIDAR HD (G134;F104;G744;G741;G706)	0 K€	0 K€	0 K€	348 K€	0 K€	1 000 K€	0 K€	0 K€	0 K€	1 997 K€	278 K€	0 K€	3 624 K€
BD Foret (G741)	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	3 500 K€	0 K€	0 K€	3 500 K€
PCRS (F104,G134)	20 K€	78 K€	3 K€	0 K€	0 K€	0 K€	185 K€	277 K€	0 K€	238 K€	486 K€	334 K€	1 622 K€
Opérations non budgétaires	531 K€	1 104 K€	194 K€	1 419 K€	1 376 K€	1 719 K€	966 K€	113 K€	375 K€	356 K€	1 597 K€	1 176 K€	10 926 K€
Emprunts : encaissements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	531 K€	1 104 K€	194 K€	1 419 K€	1 376 K€	1 719 K€	966 K€	113 K€	375 K€	356 K€	1 597 K€	1 176 K€	10 926 K€
- TVA collectée	531 K€	1 104 K€	194 K€	1 419 K€	1 376 K€	1 514 K€	966 K€	113 K€	375 K€	356 K€	1 597 K€	1 176 K€	10 721 K€
- TVA à encaisser													0 K€
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers						206 K€							206 K€
A. TOTAL	28 562 K€	2 264 K€	1 274 K€	39 210 K€	1 865 K€	12 464 K€	16 367 K€	38 260 K€	4 273 K€	8 024 K€	3 730 K€	22 365 K€	178 657 K€
DECAISSEMENTS													
Dépenses liées à des recettes globalisées	11 183 K€	12 047 K€	13 897 K€	13 839 K€	11 436 K€	12 740 K€	12 849 K€	11 729 K€	12 650 K€	14 947 K€	13 248 K€	15 394 K€	155 960 K€
Personnel	9 864 K€	9 869 K€	10 175 K€	9 819 K€	9 437 K€	10 121 K€	9 592 K€	9 428 K€	9 870 K€	11 488 K€	10 230 K€	10 221 K€	120 113 K€
Fonctionnement	1 036 K€	1 454 K€	1 364 K€	2 010 K€	1 283 K€	1 719 K€	2 310 K€	1 847 K€	2 196 K€	2 053 K€	2 309 K€	3 483 K€	23 064 K€
Investissement	271 K€	722 K€	2 333 K€	1 645 K€	638 K€	758 K€	945 K€	416 K€	481 K€	1 390 K€	705 K€	1 599 K€	11 902 K€
Impôts	12 K€	2 K€	25 K€	366 K€	79 K€	142 K€	3 K€	38 K€	103 K€	16 K€	4 K€	91 K€	881 K€
Sous-traitance liée à un financement	890 K€	3 651 K€	1 207 K€	2 374 K€	1 278 K€	2 450 K€	1 592 K€	4 102 K€	2 358 K€	1 168 K€	2 622 K€	3 006 K€	26 699 K€
Personnel	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Fonctionnement	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
GEOMAPS V2	130 K€	2 615 K€	444 K€	1 310 K€	776 K€	1 013 K€	359 K€	2 682 K€	1 673 K€	800 K€	762 K€	1 057 K€	13 621 K€
GEOMAPS V2.5	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
GEOMAPS V3	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
TREX	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	89 K€	80 K€	0 K€	0 K€	0 K€	168 K€
ARTIFICIALISATION	107 K€	396 K€	64 K€	17 K€	52 K€	521 K€	0 K€	91 K€	0 K€	32 K€	0 K€	170 K€	1 451 K€
BAN	0 K€	88 K€	24 K€	0 K€	0 K€	41 K€	55 K€	24 K€	25 K€	27 K€	18 K€	33 K€	335 K€
LIDAR HD	150 K€	26 K€	91 K€	5 K€	81 K€	0 K€	301 K€	368 K€	0 K€	0 K€	187 K€	670 K€	1 878 K€
INFRASTRUCTURE PARTAGEE	345 K€	126 K€	500 K€	813 K€	256 K€	687 K€	650 K€	592 K€	419 K€	278 K€	1 392 K€	433 K€	6 491 K€
PCRS	149 K€	59 K€	32 K€	23 K€	22 K€	9 K€	0 K€	199 K€	156 K€	7 K€	66 K€	373 K€	1 094 K€
Fabrique des géocommuns	10 K€	342 K€	53 K€	206 K€	92 K€	179 K€	226 K€	24 K€	3 K€	23 K€	197 K€	246 K€	1 601 K€
BD Foret	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	1 K€	34 K€	2 K€	1 K€	1 K€	0 K€	38 K€
JUMEAUX NUMERIQUES	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	23 K€	23 K€
Investissement	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Opérations non budgétaires	548 K€	1 097 K€	536 K€	900 K€	670 K€	861 K€	1 494 K€	1 372 K€	935 K€	915 K€	1 002 K€	1 219 K€	11 549 K€
Emprunts : remboursements en capital													
Opérations gérées en comptes de tiers :	548 K€	1 097 K€	536 K€	900 K€	670 K€	861 K€	1 494 K€	1 372 K€	935 K€	915 K€	1 002 K€	1 219 K€	11 549 K€
- TVA déductible (hors report du crédit de TVA)	548 K€	1 097 K€	536 K€	900 K€	670 K€	861 K€	938 K€	1 344 K€	935 K€	915 K€	1 002 K€	1 219 K€	10 965 K€
- TVA à décaisser		0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	556 K€	28 K€	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€	584 K€
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													0 K€
B. TOTAL	12 622 K€	16 794 K€	15 640 K€	17 113 K€	13 384 K€	16 051 K€	15 935 K€	17 203 K€	15 942 K€	17 030 K€	16 873 K€	19 619 K€	194 207 K€
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	15 940 K€	-14 531 K€	-14 366 K€	22 097 K€	-11 519 K€	-3 587 K€	432 K€	21 057 K€	-11 669 K€	-9 006 K€	-13 143 K€	2 746 K€	(I) ou (II)*
SOLDE CUMULE (1) + (2)	41 676 K€	27 145 K€	12 779 K€	34 876 K€	23 357 K€	19 770 K€	20 202 K€	41 259 K€	29 589 K€	20 584 K€	7 441 K€	10 187 K€	

Tableau 8
Opérations liées aux recettes flechées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	COFI 2021	COFI 2022	COFI 2023	COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025
Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)	-	-	-	-	-	369	573	573
Recettes flechées (b)	-	1 030	514	1 135	2 273	2 300	2 101	2 006
Etat		330	514	1 135	2 273	2 300	2 101	2 006
Collectivités								
Europe		700						
Subvention D'investissement								
Dépenses sur recettes flechées CP (c)	-	1 030	514	1 135	1 700	3 379	3 203	2 950
Personnel								
AE=CP		866	432	851	1 105	825	676	605
Fonctionnement								
AE		82	41	250	324	242	198	177
CP		82	41	250	324	242	198	177
Investissement						-		
AE		82	41	34	2 414	375	421	439
CP		82	41	34	272	2 312	2 329	2 168
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)	-	-	-	-	573	- 1 079	- 1 102	- 944

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations flechées (d)	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)	-	-	-	-	-	-	-	-
Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	-	-	-	-	573	- 710	- 529	- 371

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles - prévisions

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévisions d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération (HT)		Montant consommés au 31.12.2022		Execution 2023		Execution 2024		COFI 2025		BI 2026		AE prévus en 2027	CP prévus en 2027	AE prévus > 2027	CP prévus > 2027
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE prévus en 2026	CP prévus en 2026				
T-rex Données à partir de 2019	Masse salariale	a=c+e+g+h+k+m+o+q	b=d+f+i+j+l+n+p+r	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r
	fonctionnement (dt sous traitance)	2 321	2 321	1 583	1 583	493	493	234	234	12	12	-	-	-	-	-	-
	Investissement	17 982	17 982	13 794	12 144	3 386	3 543	296	2 125	506	170	-	-	-	-	-	-
Total T-Rex		20 303	20 303	15 376	13 726	3 879	4 036	529	2 358	519	183	-	-	-	-	-	-
Geomaps Données à partir de 2016	Masse salariale	11 165	11 166	11 149	11 149	16	16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	fonctionnement (dt sous traitance)	88 806	88 806	88 803	88 803	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total GEOMAPS		99 971	99 972	99 952	99 952	19	19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Geomaps V2 Données à partir de 2021	Masse salariale	6 626	6 626	1 157	1 157	1 582	1 582	1 982	1 982	1 426	1 426	479	479	-	-	-	-
	fonctionnement (dt sous traitance)	57 345	57 345	21 316	10 001	14 384	15 761	16 806	13 185	3 824	14 195	1 015	4 203	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Geomaps V2		63 970	63 970	22 473	11 158	15 966	17 343	18 788	15 167	5 250	15 621	1 493	4 682	-	-	-	-
Geomaps V2.5	Masse salariale	921	921	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	fonctionnement (dt sous traitance)	15 579	15 579	-	-	-	-	-	-	6 531	-	9 049	12 068	-	3 511	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Geomaps V2.5		16 500	16 500	-	-	-	-	-	-	6 531	-	9 969	12 989	-	3 511	-	-
Geomaps V3 Données à partir de 2024	Masse salariale	258	258	-	-	-	-	-	-	-	-	258	258	-	-	-	-
	fonctionnement (dt sous traitance)	12 054	12 054	-	-	-	-	-	-	-	-	12 054	3 204	-	4 425	-	4 425
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Geomaps V3		12 311	12 311	-	-	-	-	-	-	-	-	12 311	3 461	-	4 425	-	4 425
Géosocle 2	Masse salariale	13 866	13 866	3 740	3 740	2 577	2 577	2 975	2 975	3 034	3 034	1 540	1 540	-	-	-	-
	fonctionnement (dt sous traitance)	3 666	3 666	933	933	705	705	710	710	757	763	561	555	-	-	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Géosocle 2		17 532	17 532	4 673	4 673	3 283	3 283	3 685	3 685	3 791	3 797	2 101	2 095	-	-	-	-
RPG	Masse salariale	78 216	78 216	26 251	26 251	7 739	7 739	6 128	6 126	7 318	7 318	8 807	8 807	7 325	7 325	14 650	14 650
	fonctionnement (dt sous traitance)	16 612	16 612	3 694	2 967	800	938	1 282	1 282	1 616	1 638	1 895	1 895	2 442	2 442	4 883	5 450
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total RPG		94 828	94 828	29 946	29 219	8 539	8 677	7 408	7 408	8 934	8 956	10 702	10 702	9 767	9 767	19 533	20 100
Lidar HD	Masse salariale	22 717	22 717	7 143	7 143	5 465	5 465	3 858	3 858	4 033	4 033	2 218	2 218	-	-	-	-
	fonctionnement (dt sous traitance)	36 379	36 379	17 611	10 731	10 923	15 478	2 682	5 194	2 835	3 557	2 328	1 419	-	-	-	-
	Investissement	1 033	1 033	1 033	1 033	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total LIDAR HD		60 129	60 130	25 787	18 907	16 388	20 943	6 540	9 053	6 868	7 590	4 546	3 637	-	-	-	-
Artificialisation	Masse salariale	16 050	16 050	5 695	5 695	2 623	2 450	2 056	2 056	2 056	1 508	1 508	1 508	1 029	1 029	691	691
	fonctionnement (dt sous traitance)	11 739	11 739	1 209	1 301	3 000	1 624	3 377	4 357	785	1 674	1 557	1 377	1 425	1 021	386	386
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Artificialisation		27 789	27 790	6 904	6 996	5 623	4 246	5 827	6 807	2 841	3 729	3 065	2 885	2 454	2 050	1 076	1 076
Jumeau numérique	Masse salariale	4 995	4 986	-	-	253	253	105	105	469	469	848	848	1 660	1 656	1 660	1 656
	fonctionnement (dt sous traitance)	1 805	1 815	-	-	43	43	46	46	95	109	198	198	712	710	712	710
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Jumeau numérique		6 800	6 800	-	-	296	296	151	151	564	578	1 045	1 045	2 372	2 366	2 372	2 366
BD Foret v3	Masse salariale	9 118	9 164	-	-	-	-	897	897	1 673	1 673	3 736	3 736	2 812	2 858	-	-
	fonctionnement (dt sous traitance)	2 649	2 603	-	-	-	-	130	130	396	329	918	918	1 205	1 225	-	-
	Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total BD Foret		11 767	11 767	-	-	-	-	1 027	1 027	2 068	2 002	4 654	4 654	4 017	4 083	-	-
TOTAL	Sa total Masse Salariale	166 253	166 281	56 717	56 717	20 748	20 748	18 627	18 627	20 021	20 021	20 313	20 313	12 826	12 867	17 001	16 997
	Sa total fonctionnement	264 616	264 580	147 360	126 881	33 244	38 094	25 329	27 029	17 345	22 434	29 575	25 838	5 783	13 333	5 980	10 971
	Sa total Investissement	1 033	1 033	1 033	1 033	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		431 903	431 904	205 111	184 631	53 992	58 842	43 956	45 656	37 366	42 456	49 888	46 151	18 609	26 201	22 982	27 967

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération au COFI 2023 (HT)	Ressources cumulées au 31/12/2022 depuis l'initialisation des opérations.	Execution 2023	Execution 2024	COFI 2025	BI 2026	Ressources prévues en 2027	Ressources prévues > 2027
		a=b+d+e+f+g+h+i	b	d	e	f	g	h	i
T-rex	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	23 840	17 264	2 432	3 853	292	0	0	0
Total T-Rex		23 840	17 264	2 432	3 853	292	0	0	0
Geomaps	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	108 672	106 402	2 270	0	0	0	0	0
Total Geomaps		108 672	106 402	2 270	0	0	0	0	0
Geomaps v2	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	76 896	15 369	11 719	27 673	10 788	11 347	0	0
Total Geomaps v2		76 896	15 369	11 719	27 673	10 788	11 347	0	0
Geomaps v2.5	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	21 500				10 216	11 284	-	-
Total Geomaps v2.5		21 500	0	0	0	0	10 216	11 284	0
Geomaps v3	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	12 311	0	0	0	0	3 000	4 656	4 656
Total Geomaps v3		12 311	0	0	0	0	0	0	0
Geosocle 2	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	26 544	3 814	4 923	6 463	5 887	5 457	-	-
Total Geosocle 2		26 544	3 814	4 923	6 463	5 887	5 457	0	0
RPG	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	105 155	31 023	11 131	10 500	10 500	10 500	10 500	21 000
Total RPG		105 155	31 023	11 131	10 500	10 500	10 500	10 500	21 000
LIDAR HD	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	46 724	32 689	14 035	-	-	500	-	-
Total Lidar HD		46 724	32 689	14 035	-	-	500	-	-
Artificialisation	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	9 535	0	3 887	1 684	2 624	1 142	-	-
Total Artificialisation		9 535	0	3 887	1 684	2 624	1 142	-	-
Jumeau numérique	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	6 800	0	0	0	0	2 260	4 540	-
Total Jumeau numérique		6 800	0	0	0	0	2 260	4 540	0
BD Foret v3	Financement de l'Etat*								
	Autres financements publics**								
	Autres financements***	11 767	0	0	3 500	3 500	3 500	1 267	-
Total BD Foret v3		11 767	0	0	3 500	3 500	3 500	1 267	0
TOTAL	Sa total financement de l'Etat	94 004	37 519	18 333	11 826	8 504	8 639	8 020	1 163
	Sa total autres financements publics	4 586	0	2 050	1 036	1 000	500	0	0
	Sa total autres financements	384 453	173 872	36 362	50 372	30 090	41 662	26 440	25 656
TOTAL		483 043	211 391	56 746	63 234	39 594	50 801	34 460	26 818

** Autres financements publics

*** Recettes propres

Paraphe

F G D

Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		COFI 2024	BI 2025	Prévision d'atterrissage 2025	COFI 2025
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	48 743	44 966	46 278	46 278
	2 Niveau initial du fonds de roulement	20 523	6 146	13 623	13 623
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 5 735	- 17 761	- 12 114	- 12 114
	4 Niveau initial de la trésorerie	26 258	23 907	25 737	25 737
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée				
Flux de l'année	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	26 258	23 907	25 737	25 737
	5 Autorisations d'engagement	185 088	189 493	183 759	181 285
	6 Résultat patrimonial	- 4 688	- 3 341	- 3 857	- 2 011
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	6 161	7 179	9 376	10 672
	8 Variation du fonds de roulement	- 6 900	- 11 133	- 8 120	- 3 022
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS			
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	3 348	500	500
	Variation des stocks	+ / -	511	500	500
	Charges sur créances irrécouvrables	-			-
	Produits divers de gestion courante	+	2 837		-
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	- 4 433	5 299	- 3 128
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	- 2 509	8 667	- 5 116
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 7 717	- 4 149	2 449
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	12 798	10 199	- 6 020
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 7 005	- 9 418	5 559
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	- 5 816	- 16 932	- 5 492	- 11 006
	12.a Recettes budgétaires	181 737	177 187	181 023	171 653
	12.b Crédits de paiement ouverts	187 553	194 119	186 515	182 659
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	- 5 294	- 0	4 012	4 545
	# Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 522	- 16 932	- 9 504	- 15 551
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	573	- 710	- 529	- 371
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	- 1 095	- 16 222	- 8 975	- 15 179
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 6 379	5 799	1 384	12 529
	16 Restes à payer	- 2 465	- 4 626	- 2 756	- 1 373
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	46 278	40 340	43 522	44 905
	18 Niveau final du fonds de roulement	13 623	- 4 987	5 503	10 601
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 12 114	- 11 962	- 10 729	415
	20 Niveau final de la trésorerie	25 737	6 975	16 232	10 186
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	573	- 710	- 529	- 371
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	25 164	7 685	16 761	10 557
Comptabilité budgétaire					
Comptabilité générale					

Paraphe

F6D

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2026
N° 2026-04**

**Approbation du plan d'activités 2026 de
l'Institut national de l'information géographique et forestière**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 13 mars 2026,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment son article 9-1°,

DELIBERE :

Article 1 : Le plan d'activités 2026 de l'Institut national de l'information géographique et forestière, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :


750B39D0F4C249D...

Frédéric GUEUDAR DELAHAYE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGN

INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

**CHANGER
D'ÉCHELLE**

PLAN D'ACTIVITÉS 2026

Table des matières

AVANT-PROPOS du directeur général.....	4
L’OFFRE IGN EN SYNTHÈSE.....	6
LES 12 CHANTIERS STRATÉGIQUES : Vue d’ensemble	10
LES GRANDS PROJETS EN MATURATION	11
APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES	14
Défense	16
ZOOM : LA GÉOGRAPHIE MILITAIRE DU FUTUR.....	18
Sécurité civile et intérieure	19
Prévention des risques.....	20
ZOOM : CLIMAT	21
Forêt	22
ZOOM : MODÈLE DE FONDATION	24
Agriculture et biomasse	25
Arbre hors forêt.....	27
ZOOM : VERS UN JUMEAU NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE.....	28
Eaux et milieux humides	30
Mer et littoral	31
Biodiversité et sols	32
Urbanisme, aménagement du territoire et foncier	33
ZOOM : OUTRE – MER.....	34
Énergie.....	36
Transports et mobilité.....	37
Éducation et enseignement	38
Santé et affaires sociales.....	39
Culture.....	39
Espace.....	40
OFFRE DE DONNÉES ET SERVICES	41
OBTENEZ DES OBSERVATIONS RÉGULIÈRES DES TERRITOIRES.....	43
Images et données d’informations	44
ZOOM : MIXTE TECHNO	46
Géodésie.....	47
APPUYEZ VOUS SUR DES RÉFÉRENTIELS DE DESCRIPTION DU TERRITOIRE ET FAITES PRODUIRE VOS RÉFÉRENTIELS MÉTIERS.....	49
La BD TOPO et ses produits dérivés	50
ZOOM : CHANTIER BD France	51
Occupation du sol.....	53
Données altimétriques et 3D	55
Conservation et valorisation du patrimoine	56

MOBILISEZ LES REPRÉSENTATIONS CARTOGRAPHIQUES SOUVERAINES	57
Représenter le territoire	58
DONNEZ DE L'IMPACT A VOS DONNÉES AVEC LES OUTILS CARTOGRAPHIQUES DU SERVICE PUBLIC.....	60
La Géoplateforme, infrastructure de diffusion	61
Cartes.gouv.fr, futur service public des cartes et données du territoire	63
MOBILISEZ DES SERVICES D'APPUI A LA DÉCISION	65
Outils et portails thématiques.....	66
FAITES DE LA CARTE LA COMPAGNE DE VOS DÉCOUVERTES ET DE VOTRE ACTION SUR LE TERRAIN	67
Cartes IGN	68
Cartographies papier.....	69
Édugéo.....	70
ANIMATION TERRITORIALE ET NATIONALE	71
ZOOM :LA FABRIQUE DE LA DONNÉE TERRITORIALE.....	72
ZOOM: LA RÉPUBLIQUE DES CARTES	77
INNOVATION, RECHERCHE ET FORMATION	78
Innovation	78
ZOOM: GÉOLLM	80
Recherche.....	81
Formation.....	82
EUROPE ET INTERNATIONAL	83
Relations institutionnelles.....	83
Projets européens	84
Mobilisation de l'expertise à l'international	85
GLOSSAIRE	86

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GENERAL

Dans un paysage toujours plus mouvant et complexe, la capacité à produire et diffuser une information géographique et forestière de référence, opposable et activable, est plus que jamais utile.

Parce que la France a besoin de ce socle de connaissance du territoire fiable, disponible et robuste. Parce que la géodata et les services numériques associés ne sont pas un supplément technique : ils sont une condition de coordination, de projection, et d'action collective. Et parce que face aux crises climatiques, aux tensions stratégiques et aux ruptures numériques, ce socle doit pouvoir être partagé et mobilisé par tous, l'IGN contribue à créer en tant qu'opérateur data et cartographe du service public les actifs technologiques permettant d'agir en souveraineté.

Le « réflexe IGN » : une invitation forte à mutualiser et agir en commun

Ces dernières années, l'IGN a ainsi conçu et déployé des outils structurants au service des politiques publiques : la Géoplateforme, bien sûr, et plus récemment cartes.gouv.fr, un commun numérique souverain pour désiloter massivement la géodata publique.



Nous avons également su **déployer l'intelligence artificielle** à l'échelle dans nos chaînes de production. Nous déclinons désormais les briques technologiques créées pour le référentiel d'occupation du sol à grande échelle afin de répondre à des enjeux plus spécifiques : une meilleure connaissance forestière avec la BD Forêt V3 et la cartographie des formations végétales outre-mer, l'observatoire des haies, l'identification des panneaux photovoltaïques au sol, ou des toits végétalisés dans le cadre de la description de la nature en ville, la modernisation du Registre parcellaire graphique et le suivi en temps réel des surfaces agricoles, la production automatisée des cartes pour le ministère des armées ou encore la mise à jour des données sur les bâtiments , par exemple.

Les services numériques et les données sont là. Ils continueront bien entendu à s'enrichir au fur et à mesure des nouveaux usages à couvrir. L'été dernier, à travers la circulaire relative à la convergence et la mutualisation des données géolocalisées et cartographiques ainsi que la production de services numériques associés, le Premier Ministre a appelé à faire œuvre d'un « Réflexe IGN » en utilisant les données et services existant au sein de l'Institut ou à faire appel à l'IGN s'il y a besoin d'en créer de nouveaux. Nous nous tenons donc à disposition de l'ensemble des administrations nationales pour y travailler ensemble.

Bien entendu, mutualiser et bâtir des communs numériques d'intérêt général n'est possible que si chacun peut prendre sa part dans la gouvernance des projets et contribuer pleinement à leur trajectoire. C'est pourquoi nous continuons à créer les conditions de cette contribution en construisant **des gouvernances ouvertes** pour y associer le plus grand nombre. C'est par exemple le cas avec l'Observatoire des forêts françaises, la Fabrique de la donnée territoriale, la Géoplateforme ou encore le Comité des commanditaires de couvertures images.

C'est précisément cette capacité à faire commun, à la bonne échelle, qui nous permet de **renforcer la souveraineté de l'action publique** et de sécuriser dans la durée des outils et des données sur lesquels l'État et les territoires peuvent compter.

Une souveraineté d'action : autonomie, compétences, communs

À l'IGN, la souveraineté n'est pas un principe abstrait : c'est une capacité très concrète à agir durablement en autonomie.

Cette exigence s'exprime d'abord là où l'enjeu est immédiat : l'appui aux forces armées. Le contexte actuel appelle une connaissance du territoire national plus fine, une information plus réactive, plus précise, et mieux intégrée aux systèmes de décision. En 2026, le chantier « Géographie militaire du futur » franchit une étape opérationnelle, en articulation avec le Commandement du Combat Futur et en expérimentant les nouvelles technologies : exploitation multi-capteurs, IA, simulation...

Mais agir en autonomie suppose aussi de disposer des compétences, aujourd'hui et demain. La refonte du diplôme ingénieur et l'évolution de notre école — désormais GéoData Paris — renforcent notre capacité à former et attirer des profils capables de conjuguer géographie, data, IA et exigence de service public, au bénéfice de l'ensemble de l'écosystème national.

Enfin, cette autonomie se construit collectivement, à travers les communs numériques que nous bâtissons ensemble. En 2026, le Jumeau numérique de la France et de ses territoires, soutenu par France 2030, en sera un marqueur majeur.

Ce Plan d'activités 2026 traduit cette trajectoire : un IGN pleinement engagé, opérateur de production et d'innovation, au service des politiques publiques, des territoires et de tous ceux qui agissent au plus près du réel.

L'OFFRE IGN EN SYNTHÈSE



Dans un contexte marqué par de profonds bouleversements environnementaux, climatiques et numériques, une connaissance fine, fiable et partagée du territoire constitue plus que jamais un levier essentiel de l'action publique. Opérateur de données et cartographe du service public, l'IGN inscrit pleinement son action au cœur de ces enjeux en produisant, représentant et diffusant des données souveraines ainsi que des outils au service des politiques publiques, des territoires et des citoyens. Depuis 2019, l'ouverture des données de l'Institut constitue par ailleurs un levier déterminant pour amplifier leur impact, diversifier les usages, élargir les publics et mobiliser de nouvelles expertises.

Cette place stratégique accordée aux données et services de l'Institut nécessite un effort renforcé de structuration, de clarification et de mise en lisibilité de l'offre. L'objectif est de permettre à chacun d'identifier aisément les ressources correspondant à ses besoins et à son niveau d'expertise.

La présentation de l'offre de l'IGN, détaillée dans la plaquette ci-après, vise ainsi à rendre visibles et compréhensibles les principales propositions de valeur de l'Institut. Elle dépasse le cadre d'un simple catalogue de produits et services : elle traduit une vision structurée de l'intervention de l'IGN, depuis l'observation du territoire jusqu'à l'utilisation opérationnelle de la carte sur le terrain. Elle s'articule autour de deux grands axes – « Des descriptions du territoire, prêtes à l'emploi ou sur mesure » et « Des outils de cartographie au service de l'action publique » –, chacun décliné en trois volets d'intervention. Ces six briques constituent un continuum cohérent, regroupant l'essentiel des produits et services de l'Institut. Elles s'adressent à l'ensemble des usagers, des ministères aux citoyens, et combinent à la fois des produits disponibles sur étagère et des capacités de production à façon mobilisables auprès de l'IGN. Elles peuvent être utilisées indépendamment ou intégrées dans des projets plus larges associant plusieurs briques.

Cette offre s'inscrit pleinement dans l'ambition portée par l'Institut : outiller la Nation pour comprendre son territoire et agir, en conjuguant expertise scientifique, innovation technologique, ouverture des données, culture des communs et exigences du service public. Ces principes structurants sont rappelés dans la plaquette. Dans les prochains mois, celle-ci sera enrichie de fiches illustrant, pour chaque brique, des exemples concrets de produits, ainsi que de présentations thématiques (climat, forêt, urbanisme, etc.) ou ciblées sur certains publics clés (développeurs, collectivités territoriales...).

L'IGN, VOTRE PARTENAIRE DATA POUR L'ACTION PUBLIQUE

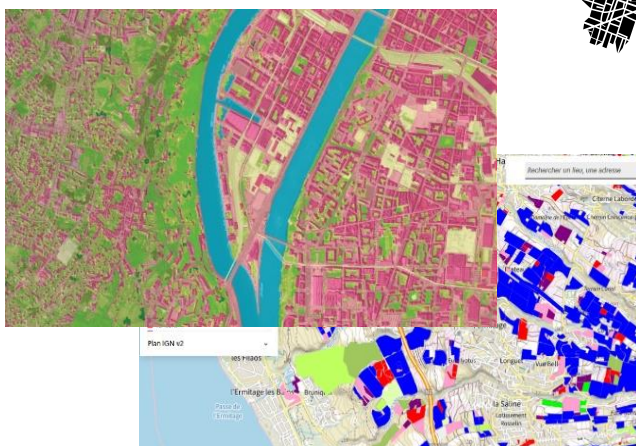
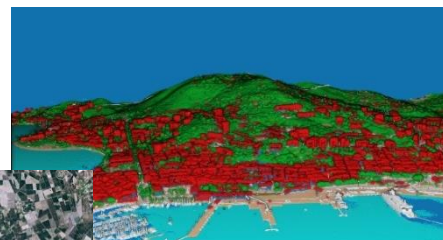
Outiller la Nation pour comprendre son territoire à l'heure des grands bouleversements environnementaux et numériques : telle est la raison d'être de l'IGN, le cartographe du service public. Opérateur data placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et de la forêt et engagé auprès des décideurs publics, l'Institut produit des données et outils souverains d'analyse territoriale en appui à l'ensemble des politiques publiques. Parce que lire votre territoire, c'est déjà passer à l'action !

Des descriptions du territoire, prêtes à utiliser ou sur-mesure



Obtenez des observations régulières de votre territoire :

- vues aériennes et satellitaires
- données de très haute précision
- nuages de points obtenus par LiDAR HD
- commun de vues immersives avec Panoramax
- mesure et positionnement



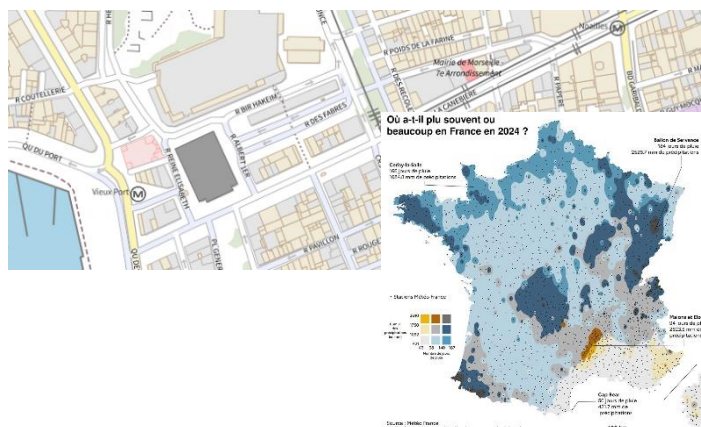
Appuyez-vous sur des référentiels de description du territoire et faites produire vos référentiels métiers :

- la BD Topo, rassemblant les grands thèmes de description topographique du pays (transport, bâti, végétation...) ;
- des données de référence sur mesure pour les politiques publiques, comme la carte d'occupation du sol à grande échelle (OCS-GE) ou le Registre Parcellaire Graphique (RPG)
- des communs numériques comme la Base Adresse Nationale (BAN) et le Référentiel National des Bâtiments (RNB)
- l'Inventaire forestier national.



Mobilisez des représentations cartographiques souveraines :

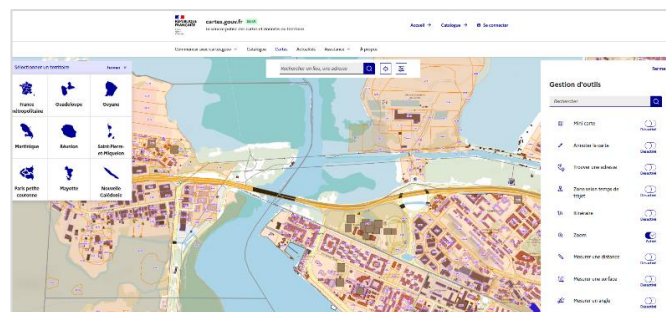
- des fonds de plan adaptés à vos besoins,
- des cartes et plans topographiques fiables et mis à jour en continu,
- des cartes thématiques en appui aux enjeux des politiques publiques, etc.



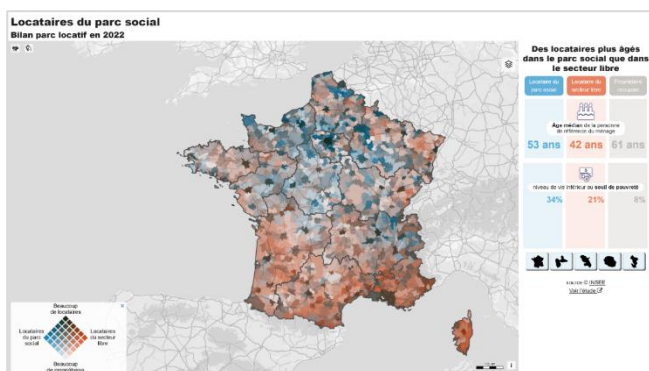
Des outils de cartographie au service de l'action publique

Donnez de l'impact à vos données avec les outils cartographiques du service public pour :

- diffuser vos données,
- faciliter la collaboration,
- accéder aux données de connaissance du territoire,
- produire vos portails et vos cartes en autonomie et toute simplicité.



De la Géoplateforme au site cartes.gouv.fr, qui remplacera bientôt le Géoportail, des outils numériques souverains sont à votre disposition.



Mobilisez des services d'appui à la décision :

- Faites développer des **portails thématiques** répondant à vos besoins comme le Portail cartographique des énergies renouvelables ;
- Lancez des services d'analyse des politiques publiques sur le territoire, comme la cartographie des services publics
- Simulez différents scénarios avec le projet de **jumeau numérique** de la France et de ses territoires, le futur de la carte !

 **Faites de la carte la compagne de vos découvertes** et de votre action sur le terrain : pour parcourir le territoire et mieux le connaître sous toutes ses cultures, permettre aux politiques publiques d'être connues du citoyen, et accompagner les agents publics sur le territoire : l'application Cartes IGN et nos collections de cartes papier seront vos meilleures guides.



Rassemblez vos communautés par la donnée !

La donnée concerne de larges communautés d'acteurs souvent éclatées – producteurs, utilisateurs, partenaires, au niveau local ou national. Grâce à la **Géoplateforme, infrastructure ouverte** hébergée en France par OVHCloud, l'IGN vous offre des outils pour lutter contre les silos et rassembler l'effort collectif en créant vos propres espaces de données. Vous gérez les droits d'accès en autonomie et la donnée n'est pas forcément ouverte. L'IGN peut aussi vous aider à aller au-delà en fédérant de véritables communs auprès de votre écosystème.

NOS PARTIS PRIS

Investir dans l'IA et les technologies

Satellites, avions, drones, radar, LiDAR, autant d'outils qui embrassent le monde avec une résolution et une fréquence toujours plus grande. L'**intelligence artificielle** multiplie le potentiel de combinaison de ces sources pour révéler des phénomènes complexes et ouvrir la voie à un **jumeau numérique** de la France. Elle permettra bientôt de dialoguer plus simplement avec la donnée et les cartes. Autant de défis prioritaires pour la recherche et l'innovation à l'IGN.

Maîtriser la souveraineté des données

À l'heure où une poignée de géants mondiaux domine le numérique, l'institut assure la **maîtrise souveraine des données** du territoire national pour la République. L'IGN est aussi au service des Armées et la France est aujourd'hui un des rares États dans le monde à maîtriser la compétence sur la totalité de la chaîne de l'**information géographique militaire**.

Agir en commun

Les données de référence et leur représentation sont en **open data**. L'IGN va plus loin en favorisant les **communs numériques** co-produits par les acteurs citoyens, publics, associatifs et privés. La **Fabrique de la donnée territoriale**, facilite la co-production de données territoriales harmonisées à l'échelle de la France, et développe des solutions avec les collectivités territoriales et acteurs de la donnée. Le réseau **Datalliance** allie le meilleur des capacités du public et du privé, afin de **développer ensemble des solutions technologiques pour la transition écologique**.

Développer l'expertise de tous

La montée en compétence de tous pour comprendre et **manipuler la donnée géographique et l'intelligence artificielle** est un levier essentiel de la transition écologique. **Géodata Paris**, l'école des ingénieur-es géographes rattachée à l'IGN, développe une offre de formation initiale et continue, au plus près des besoins des acteurs publics et privés pour former les ingénieurs, data scientists et géomètres de demain.

L'IGN en chiffres

1 564 agents - 30 experts IA

3 laboratoires de recherche - 40 scientifiques permanents

2 centres d'imagerie aérienne et spatiale

+ 12 000 étudiants passés par Géodata Paris (ex-ENSG-Géomatique), la grande école de l'IGN

+ 250 millions de requêtes/ jour sur la Géoplateforme

+ 1 million d'utilisateurs de l'application Cartes IGN

Pour nous
contacter :

www.ign.fr



DOUZE CHANTIERS STRATÉGIQUES :

VUE D'ENSEMBLE



Dans le prolongement des travaux préparatoires à son prochain Contrat d'objectif et de performance (COP), l'IGN a défini 12 chantiers stratégiques à mener :

Cartes.gouv.fr : Faire de cartes.gouv.fr et de la Géoplateforme l'outil numérique de référence des acteurs publics pour mobiliser des cartes et géodonnées, notamment pour la connaissance et l'adaptation au changement climatique, et réussir son intégration au sein de la suite numérique de l'Etat

BD France : Organiser la connaissance du territoire national autour de la BD France, nouvelle méthode pour topographier la France s'appuyant sur une production largement désilotée, automatisée et partenariale, et faire de la BD France le socle de grands référentiels métiers pour le suivi des changements du territoire et de communs

Multi-sources : Entretenir une capacité d'acquisition aérienne (y compris Lidar) comme satellite et fédérer un hub des sources aérospatiales adapté au suivi des changements du territoires et faire de Panoramax le hub des acquisitions depuis la rue.

Institut technologique ouvert : Fédérer le secteur autour de briques technologiques ouvertes et structurantes, notamment un modèle de fondation en IA adapté aux sciences géographiques, et refonder IGNfab pour développer une logique de démonstrateurs, vitrine de notre capacité technologique, de notre savoir-faire, et permettant d'imaginer les futurs usages.

Jumeau Numérique : Fédérer une « équipe de France du jumeau numérique » en embarquant les instituts partenaires, collectivités territoriales et industriels innovants dans une logique d'encapacitation de l'écosystème s'appuyant sur un socle technologique souverain et ouvert.

Géographie militaire du futur : Définir de nouveaux partenariats avec les armées pour assurer une supériorité informationnelle des forces grâce à la géo-information et imaginer la future composante géo des systèmes d'armes du futur

Vigie des forêts : ancrer l'observatoire des forêts françaises comme outil central de pilotage et d'évaluation des politiques forestières et décliner les données d'inventaire forestier à la maille de l'EPCI.

Cartes IGN : Faire de Cartes IGN une application populaire, qui soit un produit aussi bon pour le numérique que la carte papier et s'appuyant sur des productions largement automatisées.

Atelier cartographique : Mettre en place un studio cartographique capable de proposer des représentations du territoire qui font du sens ou peuvent susciter le débat tant pour l'interne qu'en appui aux politiques publiques, et fédérer autour des Rencontres de la cartographie

Service public à impact : Mettre en place et déployer un plan d'accompagnement à l'IA et développer une culture de service public à impact dans l'Institut

Formation : Former par l'ENSG 100 ingénieurs par an dans le géonumérique et développer la formation continue dans l'IA et plus généralement dans les nouvelles technologies transformantes de notre métier

Consolidation du modèle économique : assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'IGEDD, la signature d'un nouveau COP et le cas échéant d'un nouvel EPOM

LES GRANDS PROJETS EN MATURATION



Le Plan d'activités 2026 comprend principalement des activités avec des besoins clairement définis par leur commanditaire, des solutions techniques bien identifiées pour y répondre, dans un calendrier et un budget qui conviennent au commanditaire et un conventionnement déjà fait ou en bonne voie. Ils sont présentés dans toute la suite du document.

D'autres projets innovants doivent encore mûrir : parfois le besoin doit être affiné, parfois c'est la solution technique qui doit être testée, dans d'autres cas, c'est le financement qu'il faut confirmer. Ces futurs grands projets doivent être préparés et anticipés. Les principaux sont listés dans la présente rubrique, de grands projets « en maturation ».

Dans cette rubrique figuraient l'an dernier le Jumeau numérique de la France et de ses territoires, la Fabrique de la donnée territoriale, l'Observatoire de la haie – module 2, les Cartes et outils pour la prévention des incendies, GEOMAPS3, l'Outillage du réseau déconcentré de l'Etat, le Refonte de l'offre de formation de Géodata Paris... : autant de projets qui sont aujourd'hui en cours de réalisation.

Inventaire forestier territorial

Alors que l'inventaire forestier national produit annuellement par l'IGN fournit des données valides et robustes de l'échelle nationale à l'échelle régionale (ou départementale dans certains cas spécifiques), certains besoins nécessitent une maille plus fine, pour répondre par exemple à des besoins d'intercommunalités. L'inventaire forestier territorial (encore appelé "inventaire multi-sources / multi-échelles") permettra cela. L'IGN souhaite associer en particulier l'ONF et le CNPF, et mobilisera les données terrain collectées chaque année pour établir l'inventaire forestier national et des données auxiliaires mobilisant la télédétection et l'IA (MNS produit lors des campagnes annuelles de photos aériennes, MNT et MNS issus du Lidar HD, BD Forêt, données satellitaires...) afin de produire des cartes à haute résolution (pixels de 30 m de côté) d'attributs forestiers, qualifiées au pixel en termes d'erreur et de fiabilité, ainsi que des estimations et cartes statistiques de variables forestières à l'échelle des EPCI, grandes forêts et massifs ou autre zone d'intérêt.

Un financement pour industrialiser les travaux de recherche et passer à l'échelle doit encore être trouvé.

Appui au ministère de l'intérieur

Alors que les coopérations entre le ministère de l'intérieur et l'IGN sont jusqu'ici assez limitées, les échanges ont été nourris avec différentes directions (DGSCGC, DTNUM, DGGN...) de ce ministère en 2025, avec différentes pistes identifiées : vers une Géoplateforme pour les données sensibles, un appui au COGIC pour la gestion de crise, des outils de détection de changement pour la Gendarmerie... Il s'agit désormais d'instruire conjointement ces pistes et de concrétiser celles qui s'avèrent pertinentes.

Un commun de la route

Dans un secteur très dispersé avec de très nombreuses autorités organisatrices de la mobilité et plusieurs administrations centrales concernées respectivement par les enjeux de mobilité, de sécurité routière, de sécurité civile, de transports de grumes..., il est aujourd'hui impossible d'avoir une information harmonisée au niveau national sur les routes. L'ambition de l'IGN est de contribuer à un meilleur partage de l'information routière entre tous les acteurs et utilisateurs concernés. La démarche vise notamment à faciliter l'émergence d'un référentiel routier national qui puisse répondre à un besoin commun des gestionnaires routiers et proposer des processus collaboratifs leur permettant d'enrichir et mettre à jour Plan d'activité 2026 de l'IGN

ce socle. Une étude a été menée en 2025 pour le compte de la DGITM à cet effet. Le MINARM soutient ce projet et devrait réaliser une expression besoin spécifique en 2026.

Il s'agira en 2026 notamment d'intégrer les besoins des acteurs de la sécurité civile et de la défense dans la réflexion sur ce commun de la route. Il s'agira par ailleurs de lancer une investigation dans le cadre de la Fabrique de la donnée territoriale : le projet "Base routière nationale en commun" a été soutenu par tous les partenaires de la Fabrique et donc retenu.

Améliorer la connaissance sur la bande côtière

Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en cohérence avec les actions souhaitées dans le cadre du PNACC 3, l'IGN souhaite contribuer à l'amélioration de la connaissance sur le trait de côte et plus largement sur la bande côtière, et à une plus large diffusion de cette connaissance. L'Institut propose deux actions prioritaires et complémentaires.

La première consiste à mobiliser sa capacité technique à exploiter des images satellitaires ou aériennes et des données lidar par traitement par intelligence artificielle pour automatiser la détection du trait de côte et de son évolution. L'objectif est d'assurer un suivi en continu du trait de côte et, en collaboration avec les partenaires concernés, de développer des modèles de simulation pour mieux évaluer les actions pour l'adaptation du littoral.

La deuxième action s'inscrit dans une démarche de structuration d'un dispositif national d'amélioration du partage de la connaissance du trait de côte. L'articulation entre le site Géolittoral du Cerema et l'infrastructure Géoplateforme de l'IGN doit permettre d'initier un tel dispositif pour rassembler l'ensemble des données sur le littoral et proposer une mutualisation des informations à travers un socle de connaissance partagé.

Zonages réglementaires sur l'environnement

De nombreux services numériques ont besoin d'accéder à des informations sur les zonages liés à des réglementations environnementales. Il s'agit notamment de faire en sorte que ces services soient facilités par l'offre IGN en données et services d'exploitation des données géographiques. Des briques technologiques ont été développées par l'IGN (dans le cadre du projet FoReg sur les réglementations en forêt) ou par d'autres acteurs, comme la start-up d'Etat Envergo (sur l'eau puis sur les haies). Un enjeu est de mutualiser ces développements, de les urbaniser pour faciliter leur capitalisation et le déploiement de nouveaux services. Un autre enjeu sera de produire la donnée sur les zonages réglementaires, donnée souvent lacunaire ou morcelée.

Cadastre – foncier

Dans ce domaine en reconstruction, il s'agit de proposer des solutions techniques et un appui pour un projet structurant, répondant au besoin des collectivités d'un cadastre amélioré en géométrie, superposable aux différentes données géolocalisées dont elles disposent.

A très court terme, il est possible de construire des solutions assez simples pour répondre à des besoins spécifiques des acteurs de la filière forêt-bois (mise à jour de la partie sémantique du cadastre forestier telle qu'évoquée dans la section Appui aux politiques publiques / Forêt) ou des institutionnels qui disposent d'un foncier important et qui ont besoin de mesurer, suivre et valoriser leur "foncier vert" (espaces naturels ou verts possibles ilots de fraîcheur, habitats de biodiversité...).

Occupation du sol agricole

L'occupation des sols agricoles (ou OCSA) serait une cartographie multimodale des terres agricoles s'appuyant sur l'exploitation d'images aériennes et satellites ainsi que sur des modèles IA entraînés en

zones rurales. A partir d'un socle constitué de ces images et du Registre parcellaire graphique (RPG), elle aurait pour objectif de mutualiser les données de l'IGN ainsi que les données agricoles d'organismes partenaires publics ou privés dans une logique de commun numérique. L'OCSA permettrait de faciliter l'actualisation plus automatisée du RPG mais également de servir de référentiel exhaustif des surfaces topographiques agricoles pour différents cas d'usages qui seront à préciser, comme la lutte contre les incendies, les travaux d'équipement rural, le suivi des phyto-pathologies, l'adaptation des pratiques agricoles dans un contexte de changement climatique... Un point important sera d'embarquer les différentes parties prenantes, publiques et privées, dans cette dynamique de mutualisation.

Le financement de ce projet est encore à trouver.

Un modèle IA est d'ores et déjà en cours d'entraînement dans le cadre de la production du RPG et de test pour cartographier les éléments des paysages agricoles et détecter leurs évolutions. Il devra être affiné selon les cas d'usage choisis.



Côte de Granit rose

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

L'activité de l'IGN, établissement public de l'Etat, est par nature au service des politiques publiques. Quand l'IGN entretient le réseau géodésique national ou réalise des couvertures régulières de photographies aériennes du territoire, quand l'IGN réalise des productions "socles", sans lesquelles les données métier ne pourraient pas être produites, quand plus généralement l'IGN développe son offre de données et services (cf. Section éponyme), c'est évidemment au bénéfice des politiques publiques. Il s'agit alors d'un appui générique de l'Institut.

La présente section "Appui aux politiques publiques" décrit l'appui spécifique de l'IGN à des politiques publiques, avec un (ou des) commanditaire, des spécifications techniques répondant à son besoin propre, un budget et un calendrier fermes sur lesquels l'IGN et le commanditaire s'engagent.

Les politiques publiques auxquelles l'IGN apporte son soutien sont très variées. Celles portées par ses tutelles ainsi que la politique de défense sont celles avec qui l'Institut a à la fois le plus long historique et la plus grande intensité de coopération. On constate néanmoins en 2025 l'émergence des autres domaines régaliens (hors défense) dans le portefeuille IGN, avec des pistes de collaboration sérieuses en matière de sécurité civile et intérieure, de douanes, de justice... Mais les données et outils de l'IGN sont aussi utiles aux politiques d'éducation, santé, culture... : il s'agira plutôt dans ce cas d'accompagner l'usage des services IGN ou de paramétrer des outils génériques pour répondre aux besoins de ces politiques.

A ce titre, la circulaire du Premier ministre du 5 septembre 2025 [« relative à la convergence et la mutualisation des données géolocalisées et cartographiques ainsi que la production de services numériques associés »](#) rappelle les enjeux d'efficacité des efforts de l'Etat et de souveraineté numérique dans ce domaine et demande à tous les ministères de faire appel à l'IGN lorsqu'ils ont des besoins de données ou services géographiques.

En 2025, un travail particulier a été mené pour renforcer les partenariats avec les grands commanditaires de l'IGN, avec des conventions cadres préparées pour donner une plus grande visibilité aux deux parties, avec une gouvernance adaptée. Un protocole sera ainsi signé entre la DGALN et l'IGN début 2026. Des conventions pluriannuelles sont en discussion avec la DGPR, la DGPE et le ministère des armées.

La coopération de l'IGN avec d'autres établissements publics prend différentes formes : ces derniers agissent parfois par délégation des directions d'administration centrale de l'Etat et peuvent être commanditaires de l'IGN ; dans d'autres cas, le partenariat est plus technique ou opérationnel. En 2025, des accords-cadres ont été signés avec l'OFB et VNF à l'occasion du salon des maires. Celui avec Inrae, signé en 2023, vit bien. D'autres accords de partenariat sont prévus avec le Cerema, le BRGM notamment.

Au niveau européen, l'association ENFIN des inventaires forestiers nationaux créée fin 2024 a mené ses premiers travaux, en lien notamment avec le projet de règlement européen sur le monitoring forestier. Son secrétaire exécutif, mis à disposition par l'IGN, a été recruté.

DEFENSE



Situation

L'IGN, héritier du Service Géographique de l'Armée (SGA), entretient depuis sa création un lien de filiation très fort avec le ministère des Armées. Au travers des contrats passés avec l'Etat-Major des Armées (soutien à l'Etablissement Géographique Interarmées au sein duquel l'IGN détache 8 agents) et la Direction Générale de l'Armement (production de données géographiques au profit du programme GEODE 4D), l'IGN fournit aux Armées des données géographiques de référence et des services associés, permettant ainsi d'accroître la connaissance géographique du terrain sur le territoire national comme sur les zones de crise où la France est engagée à l'international. Ces données et services sont utilisés tant par les forces sur le terrain que par les systèmes d'armes. La réponse aux besoins de la Défense est d'ailleurs indiquée comme prioritaire dans l'article 5 du décret statutaire de l'IGN ([Décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'IGN](#)).

Le contexte géopolitique international, et notamment la guerre en Ukraine, entraîne mécaniquement un accroissement des relations institutionnelles entre le ministère des Armées et l'IGN, acteur souverain fédérateur de la donnée géographique ([Circulaire n°6503/SG du 5 septembre 2025](#)). Le soutien des Armées dans le cadre de leur mission de défense du territoire national et de réassurance de l'Union européenne et plus largement de l'OTAN est devenue une priorité. Lors de la dernière commission IGN-MINARM, en juin 2025, en présence de l'EMA, de la DGA et du SGA, l'IGN a confirmé sa volonté d'être présent aux côtés des Armées pour soutenir l'effort de Défense dans le domaine géographique. L'ambition des objectifs cités ci-dessous atteste de cette volonté.

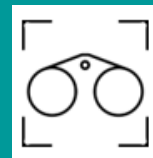
Objectifs 2026

L'IGN et le ministère des Armées ont défini, conjointement, 3 axes majeurs déclinés en 16 objectifs prioritaires :

- **Intensifier et renforcer la relation avec le ministère des Armées**
 - Mettre à jour la convention cadre permettant notamment d'accroître le rythme de la comitologie entre l'IGN et le ministère des Armées ;
 - Détacher régulièrement des cadres de l'IGN au sein de l'Etat-major des Armées (EMA/EMAT) et de l'Etablissement Géographique Interarmées (EGI), afin de coordonner et de synchroniser les actions de l'IGN au plus près de la haute hiérarchie de la géographie militaire ;

- Intégrer l'IGN dans les réflexions sur les stades de défense (STADEF), afin que l'Institut puisse soutenir les Armées de l'état de paix à l'état de guerre. Cet objectif inclus notamment le renforcement de l'équipe IGN, à poste, au sein de l'EGI ;
 - Instruire le déploiement de stations Intradef (réseau sécurisé du ministère des Armées) afin de fluidifier et de sécuriser les communications entre les deux organismes ;
 - Promouvoir la réserve opérationnelle en interne IGN en mettant en place une "journée de la réserve" au profit des unités de la géographie militaire et du renseignement géospatial (GEOINT) ;
 - Instruire le rattachement de l'IGN à la réserve industrielle de Défense (RID), afin de permettre à l'IGN de renforcer ses lignes de production dédiées au ministère ;
 - Développer une filière de spécialisation défense dans le cycle de formation des ingénieurs de Géodata Paris.
- **Poursuivre l'effort de production au profit des Armées**
 - Prendre en compte les besoins de collecte et de mise à jour des données sur les réseaux routiers, ferrés et fluviaux (territoire national et frontières), l'évolution du modèle de données de la BD TOPO ainsi que l'évolution des produits cartographiques (plan LIDAR HD, SCANDEF) sur le territoire national ;
 - Poursuivre la production de données géographiques et le soutien à la normalisation à l'international, au profit de la DGA, dans le cadre du programme P146 (Equipement des forces). Cet objectif a pour but de soutenir le programme d'armement GEODE4D (GEOSOCLE, GEOMAPS, T-REX, AMOA IGN) ;
 - Poursuivre le soutien à la chaîne de la géographie militaire, au profit l'EGI, dans le cadre du programme P178 (Préparation et emploi des forces). Cela inclut le déploiement de personnels IGN à l'EGI (PRESTATIONS EGI), la production de données géographiques sur le territoire national (DONNEES NUMERIQUES SUR LE TN) et l'impression massive de cartes au format papier (IMPRESSIONS EN NOMBRE). Cet objectif inclut les travaux réalisés au profit du 28ème Groupe Géographique ;
 - Poursuivre le soutien aux entités en charge des infrastructures de défense sur le territoire national. Cela concerne notamment la DCSID (ZICAD) et la DGA (RAIL DE BISCARROSSE) ;
 - Proposer une offre de livraison souveraine et sécurisée des données produites par l'IGN au profit de l'EGI.
 - **Innover pour la géographie militaire et le renseignement géospatial (GEOINT)**
 - Transférer les technologies innovantes de l'IGN vers le ministère des Armées au travers d'expérimentations menées dans le cadre du projet de "géographie militaire du futur". Ce projet est mené avec le CCF et l'AMIAD (cf. Zoom page suivante) ;
 - Développer notre expertise sur l'imagerie militaire CSO (Composante Spatiale Optique) et accéder aux archives afférentes ;
 - Développer notre expertise sur les nouveaux capteurs spatiaux tels que l'infrarouge, le radar ou l'hyperspectral dans le but de réhausser notre capacité d'appui aux Armées sur ces données à haute valeur ajoutée ;
 - Renforcer le volet recherche de l'IGN dans le domaine de la Défense en consolidant la section spécialisée Défense du Conseil Scientifique et Technique de l'IGN.

ZOOM : LA GÉOGRAPHIE MILITAIRE DU FUTUR



L'année 2026 constitue la première phase opérationnelle du chantier « Géographie militaire du futur ». Elle doit permettre de tester des solutions concrètes, de structurer le travail capacitaire et d'enclencher un travail plus intégré avec la filière industrielle nationale.

1. Des expérimentations ciblées pour répondre aux besoins immédiats

L'IGN mènera en 2026 un ensemble d'expérimentations articulées autour de besoins opérationnels des armées, en collaboration avec le Commandement du Combat Futur (CCF), qui porteront notamment sur :

- **Le support lors d'études technico-opérationnelles autour du drone**, en appui tactique des opérations (acquisition Lidar et chaîne de traitement).
- **La production réactive de modèles 3D** issus de capteurs tactiques (drones, acquisitions terrestre...) en intégration avec les référentiels existants.
- **La qualification militaire de données d'occupation du sol**, afin de produire des couches thématiques directement exploitables (mobilité, traficabilité).
- **Le travail en environnements déconnectés**, permettant l'export de données légères et la réconciliation entre données tactiques et socle.



Ces expérimentations permettront d'évaluer la valeur opérationnelle de solutions portées par l'IGN, de renforcer les partenariats avec les unités et de préciser certains des besoins futurs.

2. Un travail commun IGN / DGA / EMA pour projeter les besoins futurs

2026 est une année pivot pour initier les réflexions communes de conception d'un futur programme d'armement en géographie militaire, pensé à l'horizon 2030. L'objectif est de construire une vision capacitaire (notamment de production de données géographiques), répondant aux besoins futurs des forces, cohérente avec les futurs systèmes d'armes et d'aide à la décision. Cette construction se fera au regard des nouvelles technologies et intégrera une vision internationale (pourquoi ne pas imaginer la France à l'initiative d'un prochain programme de coproduction interalliés ?). Le programme devra rester flexible pour s'adapter au rythme d'évolution des besoins opérationnels.

3. Un travail intégré avec la filière industrielle

2026 doit enfin permettre de structurer un cadre de collaboration plus intégré (à l'image du retour d'expérience ukrainien notamment) entre l'IGN, le ministère des armées et les acteurs industriels. Il s'agit d'impliquer l'industrie au plus tôt dans ce chantier d'envergure nationale. Les solutions développées devront notamment garantir l'interopérabilité technologique avec les standards souverains et réduire la dépendance vis-à-vis de solutions non européennes. Il s'agira aussi d'organiser l'innovation permettant de renforcer la BITD. A terme, cette plus forte intégration aboutira à un écosystème national cohérent, souverain, capable d'alimenter les forces en géo-information de rupture et de préparer les capacités futures en 2030.

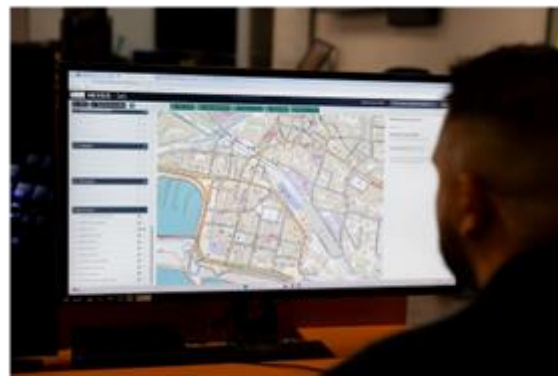
SECURITE CIVILE ET INTERIEURE

L'IGN, à travers ses données, services et plateformes, se tient à disposition du ministère de l'Intérieur (MININT) dans l'exécution de ses différentes missions de sécurité civile, de sécurité nationale, de sécurité routière (activités décrites dans la section Transports et mobilités) et de gestion de crises.

Situation

L'année 2025 a été marquée par une accélération du recours à l'Institut se traduisant par :

- La signature d'une convention-cadre pour la réalisation de la **carte nationale de sensibilité au danger prévisible de feux de forêt de végétation** aux côtés de l'ONF, l'INRAE, Météo France pour le compte de la DGPR et de la DGPE ;
- L'appui à la Direction des opérations et de l'emploi de la Gendarmerie nationale afin de l'aider à préciser ce que pourrait être l'apport de l'information géographique dans ses projets ;
- L'apport de réponses aux partenaires de l'Institut suite au cyclone Chido fin 2024 et aux incendies de Ribaute dans l'Aude en aout 2025.



SIG de NexSIS 18-112 (Source ANSC) - Fond Plan IGN

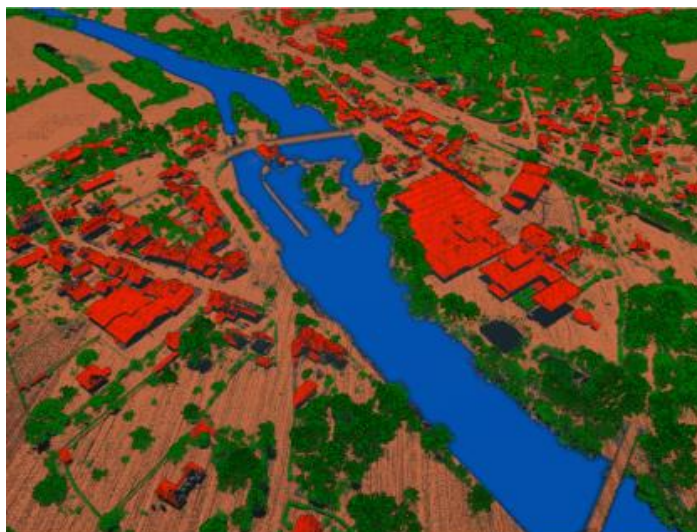
Par ailleurs, dans le cadre de **NexSIS 18-112**, l'Institut poursuit pour l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) les travaux d'enrichissement de la **BD TOPO®** à partir des données, routières notamment, issues des services d'incendie et de secours (SIS). Ces travaux s'accompagnent d'une accélération de la collaboration avec les SIS pour la mise à jour de la **BD TOPO®**.

Objectifs 2026

Il s'agira de renforcer le **soutien des acteurs de la sécurité civile et intérieure**, à savoir :

- Organiser la mise en place d'une **commission avec le MININT** et ses directions métiers en mettant en avant les sujets transverses et les besoins communs ;
- Poursuivre les échanges avec les directions métiers du MININT afin de les accompagner dans la mise en place d'une **Géoplateforme en propre, hébergée sur le SI du MININT** ;
- Coorganiser, avec les SIS et le CNFPT, l'évènement annuel **GéoSDIS**, réunissant les cadres géomaticiens des SIS et de l'ANSC, dans les locaux de l'Institut à Saint-Mandé ;
- Accroître le **soutien à la sécurité civile dans le domaine des feux de forêt et de végétation** : publication du standard CNIG dessertes forestières, pistes DFCI et points d'eau ; outil de suivi des obligations légales de débroussaillage (OLD) et fourniture de données pour la réalisation de la carte nationale de sensibilité au danger prévisible de feux de forêt de végétation ;
- Mettre en place une **convention-cadre avec la Gendarmerie nationale** dans le cadre du développement de ses capacités GEOINT (renseignement géospatial) ;
- Développer les **capacités IA de l'IGN au profit du MININT** (détection de changements, GeoLLM, etc.) en mutualisant quand pertinent les besoins avec ceux du MINARM ;
- Développer notre **expertise sur les nouveaux capteurs spatiaux** tels que l'infrarouge, le radar ou l'hyperspectral dans le but de réhausser notre capacité d'appui au MININT ;
- Bâtir une **offre en appui à la gestion de crise** pour répondre aux sollicitations de nos partenaires.

PREVENTION DES RISQUES



Nuage de points sur la commune de Guipry-Messac (Ile et Vilaine) touchée par de fortes inondations en février 2025

Situation

Dans ce domaine, l'IGN intervient essentiellement en appui à la Direction générale de la prévention des risques.

Face aux risques naturels, l'Institut a mené en 2025 en particulier deux activités :

- Acquisition et classification de données LIDAR HD pour connaître l'altimétrie dans le cadre du programme national Lidar HD (cf. section Données altimétriques et 3D, page 55) ;
- Assistance à maîtrise d'ouvrage de la DGPR sur de nombreux chantiers liés aux géodonnées relatives aux risques : directive inondation, géostandards risques, projet Sweet Pepper, migration Géoplateforme, etc. ;

Concernant le chantier national PCRS, l'action de l'IGN s'est concentrée sur :

- Le développement d'une offre d'hébergement et de diffusion des PCRS adaptée aux besoins ;
- La production de nouveaux PCRS territoriaux et l'animation du processus d'élaboration.

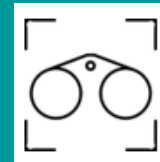
Objectifs 2026

Sur les risques naturels, l'IGN mènera plusieurs actions :

- Poursuite de la production LiDAR HD, tenant compte des priorisations et du budget ;
- Réflexion sur la mise à jour des données altimétriques, post programme LIDAR HD ;
- Poursuite de l'AMOA à la DGPR ;
- Amélioration des outils cartographiques relatifs aux feux de forêt en coopération avec l'INRAE, Météo-France et l'ONF pour le compte de la DGPR et de la DGPE (cf. Section Sécurité civile) ;
- Acquisition et traitement d'images aériennes en cas d'inondation et diffusion de données sur la Géoplateforme pour le Service Central Vigicrues ;
- Enfin l'IGN souhaite travailler avec les acteurs de l'écosystème sur l'opportunité d'un cas d'usage lié à la prévention des risques au sein du Jumeau Numérique ;

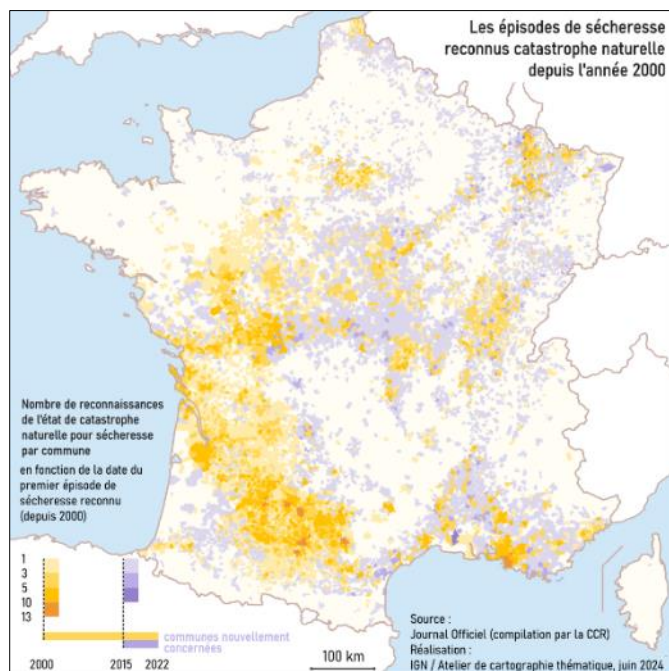
L'IGN poursuivra par ailleurs la production et la diffusion de PCRS en appui aux collectivités locales et construira une offre adaptée pour en faciliter la mise à jour.

ZOOM : CLIMAT



L'IGN contribue à la réponse au défi climatique au travers de l'observation et la connaissance, en appui des politiques publiques d'atténuation et d'adaptation. Au travers de sa mission de « cartographe de l'Anthropocène », l'IGN apporte son expertise dans la mise en œuvre du **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique**.

- **Améliorer la connaissance des effets du changement climatique par la production de données d'observation du territoire et leur mise à disposition**



L'IGN produit et diffuse des données de référence relatives à la connaissance du territoire national et des forêts françaises, ainsi qu'à leur évolution, et souhaite contribuer à **l'amélioration du socle de connaissances** pour appuyer les politiques d'adaptation.

L'IGN développera la production de données permettant **l'évaluation de la vulnérabilité** face au changement climatique et contribuera au portail développé par Météo-France sur les impacts du climat.

L'IGN s'appuiera également sur des capacités d'observation plus dynamiques et l'intégration de l'intelligence artificielle dans les processus pour obtenir des référentiels **mis à jour plus fréquemment** et **détecter rapidement les changements**.

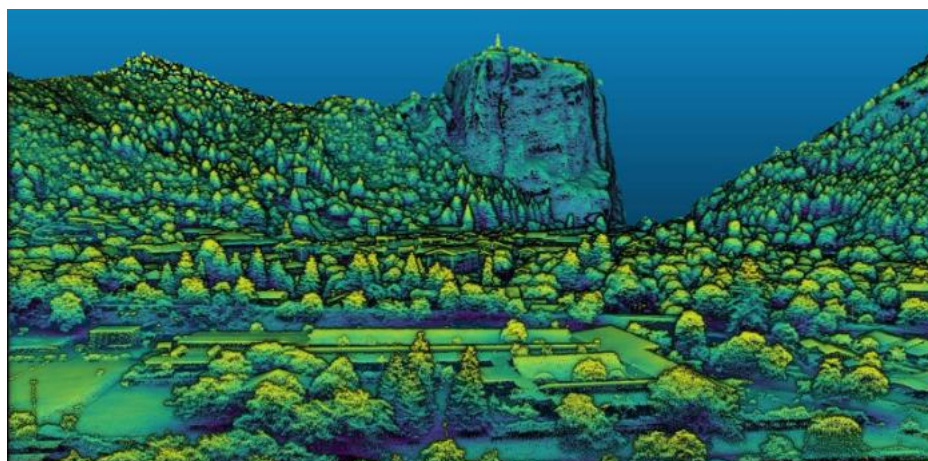
- **Cartographier et informer sur les effets du changement climatique via des outils et services en ligne**

L'IGN fournit des représentations réalistes et évolutives du territoire (cartes en ligne et papier, géovisualisation) et propose des solutions mutualisées permettant d'opérationnaliser et d'industrialiser le partage et l'exploitation des données au travers de la [Géoplateforme](https://www.geoportail.gouv.fr/) et de son interface [Cartes.gouv.fr](https://cartes.gouv.fr/).

- **Se projeter et s'adapter avec le projet de jumeau numérique**

Ces géodonnées doivent s'interfacer avec des **modèles de simulation** pour se projeter et anticiper à la fois les risques environnementaux et climatiques à venir et les décisions à prendre. Le projet de **jumeau numérique de la France et de ses territoires (cf. zoom « Jumeau numérique page 28)** proposera une réplique numérique dynamique du territoire, ainsi que des services en ligne de visualisation, navigation, interaction et simulation. Les données de l'IGN seront connectées à des bases de données et à des modèles de simulation métiers (météorologiques et climatiques, socio-économiques...).

FORET



Castellane, prise de vue Lidar HD / © IGN

Situation

La forêt française, fragilisée par le changement climatique, les crises sanitaires et la dégradation des milieux, est au cœur des politiques de transition écologique et nécessite une vigilance accrue. Dans ce contexte, l'IGN entend affirmer son rôle de chef de file de l'information forestière en fédérant les acteurs publics et privés autour de données souveraines produites par l'élargissement des méthodes et technologies mobilisées incluant l'intelligence artificielle et la télédétection. L'Institut se positionne comme un acteur central pour éclairer les politiques publiques, anticiper et améliorer la gestion des crises (ex : nématode du pin, incendie). Le **Schéma directeur de l'information forestière (SDIF) 2025-2030** traduit cette ambition en quatre axes :

- **Cartographier** les espaces forestiers et leurs enjeux au sein des territoires ;
- **Inventorier** les forêts pour suivre leurs dynamiques (avec l'IFN comme socle) ;
- Transformer les données en outils d'**aide à la décision** ;
- Contribuer au pilotage de l'information forestière nationale en innovant et **fédérant les acteurs autour d'une gouvernance robuste**

L'année 2025 marque une étape importante pour l'information forestière avec plusieurs réalisations structurantes. La nouvelle version du site de l'Observatoire des forêts françaises a été mise en ligne et s'impose comme le portail de référence pour la connaissance et le partage des données forestières. La première version du masque forêt - enveloppe nationale des zones boisées, permettant notamment de répondre aux obligations légales de débroussaillage (OLD) - a été diffusée. Les travaux préparatoires à la BD Forêt® V3 se poursuivent, mobilisant des données multi-capteurs et des techniques d'IA afin d'identifier les essences à l'échelle du demi-hectare. Parallèlement, le GIS Biomasse poursuit ses travaux en articulation avec Cartofob, appelé à devenir le futur outil de référence pour la biomasse en France. Concernant l'inventaire forestier, l'IGN a publié les résultats de la campagne 2024 et a pu valoriser les résultats basés sur la robustesse statistique des méthodes. Enfin, des acquisitions d'informations forestières ont débuté dans les DROM, en partenariat avec l'ONF incluant la conception d'une méthodologie spécifique pour la Guyane et La Réunion, ainsi que la cartographie des formations végétales pour l'ensemble des DROM.

Objectifs 2026

L'année 2026 sera une étape clé pour consolider les acquis et accélérer la transformation numérique de l'information forestière. L'IGN renforcera son rôle de bras armé de la planification écologique pour la forêt, en fédérant les acteurs, consolidant ses partenariats et affirmant la souveraineté des données. Cette dynamique s'appuiera sur une visibilité accrue via notamment l'atlas de l'anthropocène dont la thématique 2026 sera la forêt.

Plan d'activité 2026 de l'IGN

Ces ambitions 2026 visent à contribuer à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques relatives aux forêts (bioéconomie, carbone, biodiversité, cadre de vie) face au changement climatique (dépérissements, incendies, tempêtes...) en produisant l'information et la data forestière nécessaire au meilleur coût grâce à l'innovation.

Les actions qui découlent de ces grands objectifs sont décrites dans le SDIF et s'articulent autour de 4 axes, à savoir :

Mettre la forêt en cartes

- BD Forêt® V3 : optimisation IA et lancement de la chaîne nominale de production pour diffusion par départements envisagée dès 2027
- Masque forêt : première mise à jour
- DROM : finalisation de la production de la carte des formations végétales de Martinique et Guadeloupe et production par IA de carte de chaleur des formations végétales sur La Réunion et Mayotte
- Poursuite du projet NaviForest en soumettant une version 2 du standard CNIG "Dessertes pour le transport des bois", élargi à la thématique DFCI afin d'harmoniser les données à l'échelle nationale
- Lancement de la réflexion sur le foncier forestier visant à fiabiliser le cadastre forestier et à faciliter la mise en gestion durable des forêts privées.

Mettre la forêt en chiffres

- Réalisation de la campagne 2026 IFN et publication des résultats 2025 (mémento 2026)
- Dépôt du dossier Conseil national de l'information statistique (CNIS) pour le renouvellement de la labellisation statistique de l'IFN, garantissant la qualité statistique et la reconnaissance institutionnelle de ce dispositif pour le suivi des forêts françaises
- Finalisation des travaux de méthodologie inventaire Guyane et La Réunion avec l'étude biomasse
- Poursuite de l'Inventaire forestier territorial avec la production de nouveaux prototypes
- Finalisation des travaux 25-26 du Suivi temporel des habitats forestiers (STHF)
- Lancement du projet SOLSTIS pour suivre le tassement des sols forestiers en France.

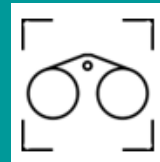
Outiller la décision

- Intégration des indicateurs **IGD 2025** à l'Observatoire des forêts françaises et organisation événement de lancement spécifique,
- **Développement des simulations** (renouvellement forestier, vulnérabilité, puits de carbone) en lien avec le Jumeau numérique de la France et de ses territoires avec le portage avec le CNES d'une expérimentation sur la Métropole de Nice Côte d'Azur,
- Renforcement du suivi des OLD avec notamment un outil spécifique visant à automatiser la cartographie des zones à débroussailler et à identifier les responsables,
- Contribution aux réflexions au sujet d'un schéma national de la donnée forestière

Piloter

- Évolution de la gouvernance : mise en place du Comité de l'information forestière (CIF),
- Consolidation des **partenariats nationaux existants** (ONF, CNPF, Communes Forestières France, DSF), **européens** (ENFIN, FOREST) et internationaux (FAO, SOEF).

ZOOM : MODÈLE DE FONDATION

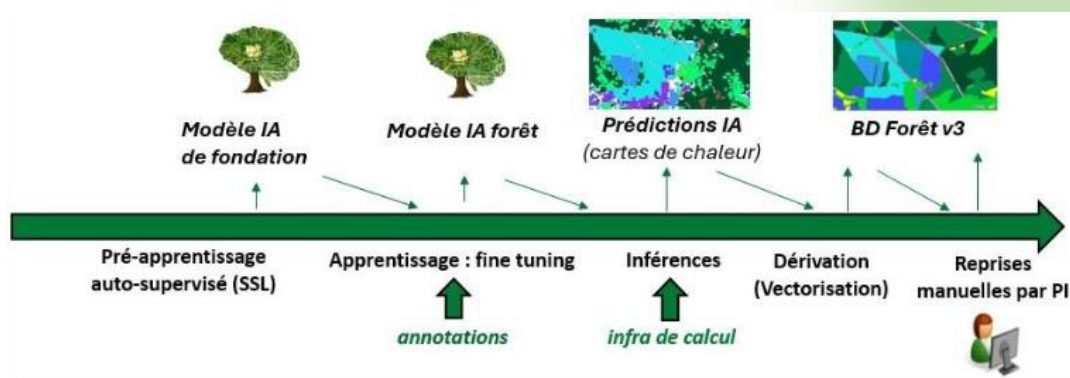


Les modèles de fondation sont de grands modèles d'intelligence artificielle ayant appris des représentations générales du monde par auto-supervision sur de vastes corpus de données non annotées. Cette connaissance large et transférable leur permet ensuite d'être adaptés à une grande variété de tâches cibles, tout en réduisant fortement les besoins en annotations grâce à la richesse des représentations acquises.

Situation

L'IGN a mené en 2024 des travaux dédiés à l'exploration du potentiel des modèles de fondation sur des cas d'usage internes. Les résultats ont confirmé la capacité de ces modèles à améliorer les performances tout en améliorant l'efficacité en données. L'étude a également souligné l'intérêt pour l'IGN de développer ses propres modèles de fondation.

L'année 2025 a permis d'initier le transfert de ces modèles vers plusieurs applications thématiques. La BD FORÊT v3, où l'annotation est difficile et exige une forte expertise, s'est imposée comme un cas d'usage particulièrement prometteur. Les premières expérimentations ont confirmé les gains apportés par les modèles de fondation, ainsi que l'avantage pour l'IGN de développer ses propres modèles de fondation. La BD FORÊT v3 pourrait constituer une première réussite notable des modèles de fondation au sein de l'IGN.



BD Forêt v3 Objectifs 2026

Deux enjeux majeurs ont été identifiés :

- Poursuite de la capitalisation interne en déployant les modèles de fondation sur d'autres cas d'usage (e.g. détection de changements, CarHab, inventaire multi-sources, etc.).
- Relance des travaux d'innovation pour améliorer la performance et la généralité des modèles. Les modèles doivent devenir génériques et capables de traiter l'ensemble des modalités mobilisées sur les thématiques de l'IGN. Cela nécessite un passage à l'échelle des pré-entraînements auto-supervisés sur des jeux de données volumineux et diversifiés. Sur ce sujet exigeant, l'IGN souhaite nouer des collaborations avec des partenaires académiques et industriels, notamment dans le cadre du dispositif Datalliance.

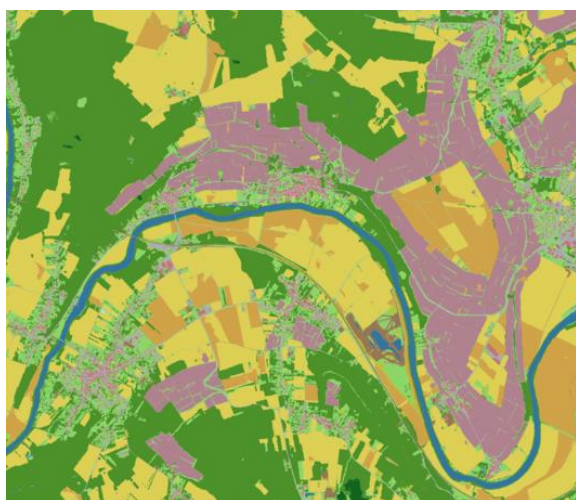
AGRICULTURE ET BIOMASSE

Situation

La PAC poursuit les objectifs suivants : favoriser une agriculture intelligente et résiliente, renforcer les actions favorables à l'environnement et renforcer le tissu socio-économique des zones rurales.

Les travaux de l'IGN en appui à la mise en œuvre de la PAC s'inscrivent dans le cadre d'une convention avec le MAASA et l'ASP et portent sur l'actualisation du Registre parcellaire graphique (RPG) à l'aide des ortho-images (aérien et satellite). Cette production, qui est téléversée dans le portail Télépac, réduit de manière significative la charge administrative des agriculteurs, qui bénéficient ainsi d'une déclaration préremplie.

Parallèlement à la production du RPG, l'IGN apporte son appui au développement du Système de suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR). Ce système permet, à travers l'analyse de photos satellite par intelligence artificielle (IA), de répondre aux nouvelles évolutions réglementaires de l'UE en matière de suivi en continu des déclarations PAC.



Parcelles de vigne de l'AOC Champagne; CoSIA 2021-2023

En complément de ses travaux actuels, l'IGN se positionne comme producteur et agrégateur de géodonnées agricoles pour suivre l'évolution de l'occupation des sols. L'institut diffusera ces informations aux communautés publiques et privées à travers cartes.gouv facilitant l'accès à des données de références ainsi qu'à d'autres données IGN ou partenaires complémentaires.

A titre d'illustration, la couche de Couverture du Sol par intelligence artificielle (CoSIA) de l'IGN permet dès à présent de visualiser avec une grande précision certains éléments permanents d'intérêt agricole (vignes, serres...)

Depuis 2015, l'IGN réalise la préparation et la diffusion du RPG dans le cadre d'un partenariat avec le MAASA et l'ASP.

Ces trois dernières années ont été l'occasion pour l'IGN de mettre à profit des technologies innovantes basées sur l'exploitation des images satellites (Sentinel) et sur l'IA afin d'améliorer les processus existants et de développer des expérimentations sur l'identification de pratiques agricoles.

Objectifs 2026

En 2026, une nouvelle convention triennale devra lier MAASA, ASP, IGN afin de poursuivre les travaux actuels pour les campagnes PAC de 2027 à 2029 dans un contexte de remplacement du système d'information ISIS de l'ASP et d'articulation des outils de l'IGN avec ce dernier. Ce prochain triennal verra également la mise en place de la nouvelle réglementation PAC post 2027.

Au-delà de ce cadre contractuel, l'identification de perspectives de simulation à travers le Jumeau numérique de la France et de ses territoires permettra une approche davantage systémique de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement et l'aménagement.

Les objectifs IGN s'articulent autour de 5 grands axes, les 3 premiers dans le cadre de la convention MAASA-ASP :

Entretien des référentiels agricoles RPG et BCAE

- Produire et mettre à disposition des ortho-images (BD ORTHO® ou image satellites) sur 1/3 des départements pour la mise à jour du RPG 2027 ;
- Mettre à jour les contours des îlots agricoles, les surfaces non agricoles (SNA) et les zones de densité homogène (ZDH) du RPG 2027 ;
- Constituer et diffuser la couche nationale des cours d'eau BCAE 4 et diffuser les couches BCAE 2 (zones humides), 5 (pentes) et 9 (prairies sensibles Natura 2000).
- Diffuser les données RPG sur cartes.gouv.fr (îlots, parcelles agricoles, catégorisées et parcelles éligibles aux infrastructures agroécologiques, SNA, prairies permanentes et proratas des ZDH, parcelles RPG Bio).

Modernisation du processus de production

- Développement d'une interface de saisie pour les annotations des modèles IA
- Déploiement progressif des outils de détection du changement/non-changement
- Appui de la cartographie par IA pour caractériser les évolutions paysagères agricoles

Appui à l'ASP pour le Suivi des surfaces agricoles en temps réel (3STR)

- Détection de l'hétérogénéité culturelle des parcelles ;
- Dénudage des séries temporelles Sentinel-2 ;
- Détection de pratiques agricoles (fauche, récolte, labour, couverts intermédiaires) ;
- Détection de l'enfrichement des parcelles
- Veille et parangonnages européens

Agriculture of data, une collaboration au niveau européen pour définir la PAC post 2027

Sur le plan européen, l'IGN est membre du consortium d'Agriculture of data ou AgData, partenariat Horizon Europe lancé en octobre 2025 qui vise à promouvoir les évolutions technologiques au service de la transition agroécologique en résonnance avec l'évolution de la PAC. Une vingtaine d'Etats membres vont collaborer pendant 7 ans pour mettre à profit les résultats de la recherche. L'IGN apportera son expertise dans le domaine du traitement des images et des modèles IA notamment dans la définition de relations sémantiques communes (ontologie) afin de partager des données d'apprentissage paneuropéennes.

Groupe d'intérêt scientifique (GIS) Biomasse



La mobilisation durable de biomasse (agricole, forestière et aquacole) est un levier essentiel de la transition écologique et de la décarbonation de l'économie.

Créé en 2024 pour une durée initiale de 5 ans, le GIS Biomasse est une instance d'expertise scientifique et technique qui vise à faire émerger une vision systémique des ressources. L'IGN est membre co-fondateur du GIS Biomasse aux côtés de l'ADEME, de FranceAgriMer et d'INRAE. L'IGN apporte son expertise en données et services dans la sphère forestière, bocagère et agricole.

Pour 2026, plusieurs axes de travail prioritaires ont été identifiés impliquant notamment l'IGN :

- Définir les conditions et formuler une proposition d'articulation des systèmes d'information de la biomasse (tel que Cartofob et l'Observatoire National des Ressources en Biomasse ou des observatoires régionaux par exemple dans le cadre de la convention de coopération avec la Région Grand-Est) en définissant les modalités d'interopérabilité ;
- Décrire les flux des filières, d'abord forestières puis agricoles, par une approche matière et/ou une approche usage, agrégés dans des modèles opérationnels actualisables (Sankey) ;
- Contribution à la mise en œuvre d'un portail documentaire Biomasse avec les études IGN ;
- Participation à la valorisation du GIS (colloque du GIS Biomasse, publications réseaux, SIA).

ARBRE HORS FORET



RE38-07 Vallée de la See (Calvados)

Situation

Pour renforcer la valorisation des haies, l'État a engagé la mise en place d'un **Observatoire national de la Haie** permettant d'affiner la connaissance des implantations actuelles et d'en suivre les évolutions. Au-delà de son rôle d'observation, cet observatoire vise à faciliter le respect des règles en vigueur et à restaurer la valeur économique des haies, condition essentielle à leur préservation et à leur gestion durable. Le rôle de l'IGN a été confirmé dans la **convention-cadre** signée en décembre 2024 avec le **MAASA, le MTE, l'OFB et l'INRAE**, incluant à la fois un volet de production d'un référentiel national quantitatif des haies (DROM inclus) et également le développement de méthodes de caractérisation complexe des haies.

Par ailleurs, une étude nationale sur la **biomasse bocagère** a été finalisée pour l'ADEME, en coordination avec le GIS Biomasse et dans le cadre de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) 2050. Elle évalue à l'échelle de l'Hexagone les stocks actuels de bois des haies et leurs prélèvements récents, quantifiés en volume, en biomasse et en carbone.

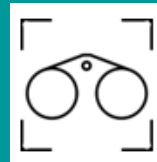
Objectifs 2026

A la suite de la **reconduction du partenariat** en décembre 2025, il s'agira de **consolider, actualiser et animer l'Observatoire national de la haie**, avec :

- **La finalisation de la BD Haie V3** (DROM inclus) courant 2026, intégrant les haies basses et multistratifiées, les alignements d'arbres, les arbres isolés et les bosquets. La cartographie sera réalisée à partir d'un modèle d'intelligence artificielle (IA) de détection automatique de la végétation, complété par des données terrain. Ce référentiel vise à devenir la **référence unique pour les haies**, que ce soit dans une dimension agricole ou environnementale.
- La consultation, l'édition et le signalement, accessibles via cartes.gouv.fr
- La cohérence avec la couche des surfaces non agricoles (SNA) du Registre Parcellaire Graphique (RPG), ainsi que la préparation de la **mise à jour**, prévue dès 2027
- La mise en relation avec le guichet unique de la haie (GUH) et l'optimisation des données sur la biomasse bocagère.

L'IGN et l'OFB mettront également à jour et en cohérence l'ensemble des données de **métriques paysagères** calculées sur les réseaux de haies à l'échelle nationale.

ZOOM : VERS UN JUMEAU NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE



Le projet Jumeau numérique de la France et de ses territoires est un projet de commun numérique initié par l'IGN, le Cerema, INRIA et porté aujourd'hui par un consortium de 14 partenaires publics et privés dont le chef de file est l'entreprise 1Spatial France. Il consiste en **une démarche outillée** reposant sur la construction d'un **socle technique**, l'appui au développement de **cas d'usage** et un **programme de recherche** pour permettre à des initiatives de jumeau numérique de territoire (JNT) de se développer.

Les finalités de cette démarche sont de deux ordres :

- Outiller la décision face au changement climatique dans l'aménagement des territoires
- Aider la filière industrielle française des jumeaux numériques de territoire à se développer

1. L'équipe de France des jumeaux numériques de territoire

L'objectif de la démarche est de structurer une filière cohérente et continue des outils de modélisation et de simulation de phénomènes physiques sur le territoire. Pour ce faire, l'IGN avec le Cerema et INRIA ont lancé en mai 2024 un appel à commun pour inviter les acteurs publics ou privés intéressés à contribuer à la démarche à se manifester au travers d'un retour d'expérience, d'une expression de besoin ou d'une proposition de solution. Plus de 200 manifestations d'intérêt (40% d'entreprises, 25% de collectivités, 20% d'établissements publics et de fédérations et 15% d'établissements de recherche) ont permis de confirmer l'intérêt de la démarche auprès des acteurs de l'écosystème et d'identifier 7 cas d'usage prioritaires concernant les services métiers attendus d'un jumeau numérique de territoire.

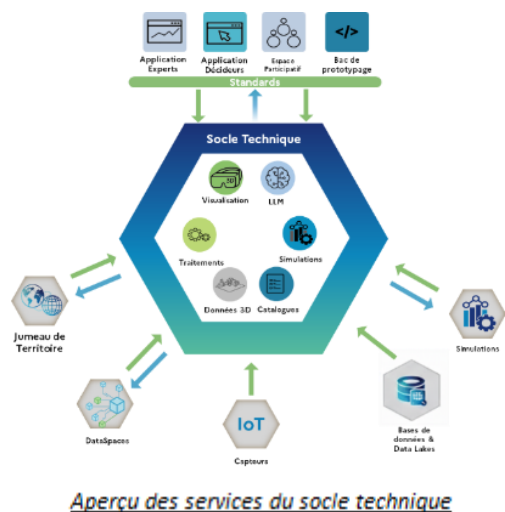


Aperçu partiel des répondants à l'appel à commun JNFT

2. 2026-2029 : un projet d'amorçage par la mise en œuvre d'un commun numérique

Ce projet de recherche, développement et innovation (RDI) d'une durée de 3 ans a obtenu en décembre 2025 un financement de France 2030. Il propose le développement d'un prototype de plateforme reposant sur le socle technique, un appui au développement de cas d'usage pilotes et le financement d'un programme de recherche pour franchir différents verrous technologiques.

Le socle technique



Le socle technique s'entend comme une bibliothèque de composants logiciels open-source et de données ouvertes utiles aux JNT. On y trouvera par exemple des données géographiques produites par l'IGN, des données 3D et d'autres sources de données pouvant être mobilisées pour simuler des phénomènes sur le territoire (météo, géologie, INSEE, données temps-réel etc.). Côté logiciel, en plus des briques technologiques génériques pour la simulation, l'IA ou la visualisation, on y trouvera différents connecteurs permettant à des services de s'interconnecter (dataspaces, autres jumeaux numériques de territoires ou thématiques, plateformes IoT...) pour favoriser la mutualisation et le passage à l'échelle des solutions dans le cadre du développement des cas d'usage ou de JNT locaux.

Les cas d'usage

7 cas d'usage pilotes ont été identifiés grâce à l'appel à commun, concernant principalement l'aménagement du territoire dans un contexte de transition écologique. Ils ont été sélectionnés en mettant en perspective les besoins des acteurs territoriaux et les solutions du marché préexistantes afin de réaliser rapidement la démonstration des bénéfices du socle technique dans l'aide au déploiement d'outils de simulation métier.

L'aide au développement de solutions constituant ces cas d'usage et à leur connexion au socle technique fait l'objet d'un lot de travail du projet. Une enveloppe de financement en cascade permettra également d'aider les acteurs économiques ou publics à développer et à déployer leurs solutions. L'objectif du projet est de constituer une offre de services métiers et de simulation (gratuits ou commerciaux) proposant aux décideurs des outils d'aide à la décision systémiques en réponse à leurs besoins. Un lot dédié du projet permettra enfin d'animer l'écosystème d'acteurs autour de ces cas d'usage et d'en faire émerger de nouveaux.

7 cas d'usage pilotes



Le programme de recherche et la place de science

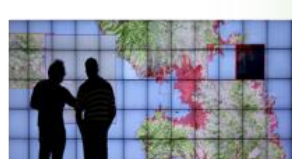
Le programme de recherche adressera 4 grands thèmes faisant l'objet de verrous technologiques° :



RECONSTRUCTION
SÉMANTISÉE EN 3D+T DES JNT



INTÉGRATION, INTEROPÉRABILITÉ
ET INTERCONNEXION DE JNT



VISUALISATION ET INTERACTION
AVEC LES JNT



IA, INFRASTRUCTURES HPC
ET ORCHESTRATION

L'objectif est également de créer **une place de science, laboratoire ouvert** pour tester et mettre au point des solutions répliquables, en favorisant la **collaboration entre acteurs publics, privés et académiques**.

3. Perspectives du projet pour l'IGN et la filière

Le projet explorera les pistes de modèle économique pour assurer sa viabilité après l'amorçage et créera la structure public-privée qui sera chargée de l'exploitation du commun numérique développé. Au-delà, le projet constituera dès son démarrage une véritable plateforme d'innovation pour les projets de l'IGN. Il offrira ressources, données et cadre de travail pour permettre aux porteurs de projets d'y développer des expérimentations innovantes avec des partenaires.

EAUX ET MILIEUX HUMIDES



Albi et ses vieux ponts

Situation

La gestion de l'eau est un enjeu majeur de la transition écologique à la fois en termes de **quantité**, de **qualité** et aussi de **risques** liés principalement au changement climatique (sécheresses, inondations).

Dans ce cadre, l'IGN contribue à apporter une connaissance fiable et partagée grâce à la production, la coordination et la diffusion de référentiels hydrographiques socles à l'échelle nationale, **y compris dans les DROM**. Ces ressources structurantes permettent de mieux orienter et accompagner les politiques publiques.

En 2025, l'IGN a par exemple réalisé un entretien du thème hydro de la **BD TOPO®** et de la **BD TOPAGE®** tout en poursuivant l'accès aux géodonnées facilité par les services de cartes.gouv.fr. D'autres données diffusées par l'IGN recoupent la sphère agricole comme les **zones humides**, la cartographie des **masses d'eau en état moins que bon** ou les **cours d'eau** Bonnes conditions agricoles et environnementales (**BCAE**) de la PAC.

Objectifs 2026

En 2026, l'IGN poursuivra son implication à la co-construction, à la diffusion de connaissances et à l'appui aux politiques publiques notamment par :

- La poursuite des travaux pour définir **une gouvernance claire et partagée** pour l'entretien de la donnée hydrographique, en coordination avec l'ensemble des acteurs
- **L'accompagnement des ministères de la transition écologique et de l'agriculture dans la convergence** des représentations hydrographiques cohérentes et interopérables
- Si confirmation par leurs commanditaires respectifs (DGALN, OFB, DGPE), **la mise à jour des référentiels existants** et leur diffusion sur cartes.gouv.fr : BD TOPAGE®, cours d'eau police de l'eau (**IPE**), cours d'eau **BCAE4**, Inventaire national des plans d'eau (**INPE**) et cartographie nationale des zones humides (**ZH**)
- Le développement de l'interopérabilité entre **BD TOPO®** et **BD LISA** (Base de données des limites des systèmes aquifères), afin d'avoir une vision globale de la ressource
- L'amélioration de l'accès aux données relatives aux **zones de non-traitement** (ZNT) et aux **masses d'eau en état moins que bon**
- L'identification de partenariats permettant d'aborder les problématiques de **simulation de scénarios à travers le Jumeau numérique** de la France et de ses territoires.

MER ET LITTORAL



Vue des falaises de Bonifacio

Situation

En 2025, l'IGN a achevé le traitement des données topographiques du litto3D pour la région Nouvelle-Aquitaine, co-produit avec le SHOM.

L'IGN a contribué, dans le cadre du groupe de travail initié en mai 2024 par la DGALN, à la finalisation de la feuille de route des opérateurs pour la nouvelle stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. Il a aussi participé aux premiers travaux des groupes « recul événementiel » et « acquisition », créés par le Réseau national des observatoires du trait de côte, dont il est membre.

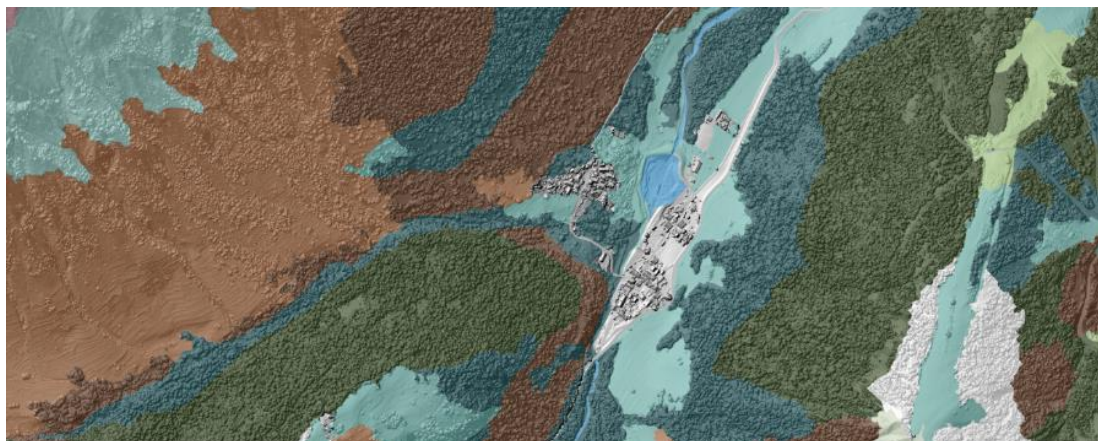
Enfin, dans un projet commandité par la DGALN, l'IGN a engagé, en partenariat avec le Cerema et le BRGM, les premiers travaux visant à tester la production automatique de relevés du trait de côte par traitements IA.

Objectifs 2026

Pour poursuivre son action et fournir des informations utiles aux décideurs, l'IGN mènera plusieurs actions :

- Participer à l'inventaire des données à acquérir pour la gestion du littoral, et contribuer à la conception d'un programme national dédié, coordonné par la DGALN, avec les acteurs concernés (observatoires régionaux, collectivités, BRGM, Cerema, SHOM...) ;
- Contribuer à l'extension du produit Limite Terre-Mer aux territoires ultramarins avec le SHOM ;
- Prendre part à la mise en place d'un dispositif renforçant le partage des connaissances sur le trait de côte, en s'appuyant d'abord sur la complémentarité entre le portail Géolittoral du Cerema et la Géoplateforme de l'IGN ;
- Démontrer la capacité à décrire plus finement et plus souvent le trait de côte grâce à l'automatisation par IA de l'analyse des images aériennes, satellitaires et des données LIDAR ;
- Développer, dans le cadre du Jumeau numérique de la France, un cas d'usage littoral illustrant la capacité de cet outil à représenter en temps réel les dynamiques côtières, suivre en continu les évolutions et simuler des scénarios futurs intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales pour soutenir la décision d'adaptation ;
- Identifier des services climatiques relatifs au niveau de la mer à codévelopper avec le SHOM, Météo-France, le CNES et le BRGM, intégrant infrastructure géodésique, observations, analyses historiques, projections et impacts littoraux de l'élévation du niveau marin liée au changement climatique.

BIODIVERSITE ET SOLS



Cartographie CarHab sur fonds de MNS ; LIDAR HD

Situation

Améliorer la connaissance sur les habitats naturels et la nature en ville

L'IGN en collaboration avec PatriNat (MNHN-OFB-CNRS-IRD), OFB, Conservatoires botaniques nationaux, EVS|UJM, le CESBIO et le Cerema, a cartographié les habitats naturels et semi-naturels (CarHab) sur 70 départements et couvert entièrement quatre régions. L'institut a aussi testé la production de données pour répondre aux exigences du règlement européen sur la restauration de la nature en milieu urbain. Ces travaux s'appuient notamment sur les données de couverture du sol produites par IA (COSIA).

Évaluer les pressions portées à la biodiversité

L'IGN a finalisé et diffusé les deux premiers millésimes du référentiel d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) ainsi que des bases de données complémentaires (Parcs et jardins publics, Installations photovoltaïques au sol). La production d'un troisième millésime OCS GE a été lancée.

Une investigation a été menée pour un service numérique sur la potentialité de présence d'espèces protégées en forêt. Les indicateurs forestiers ont été actualisés et régionalisés pour l'Observatoire national de la biodiversité piloté par l'OFB et l'IGN a contribué à la révision du schéma directeur de surveillance de la biodiversité terrestre. Enfin, un accord-cadre a été signé avec l'OFB lors du salon des maires, marquant le renforcement des relations entre les deux établissements publics.

Objectifs 2026

Afin de renforcer l'appui transversal aux politiques publiques et de faciliter l'accès à la connaissance du patrimoine naturel, des sols et de la nature en ville, l'IGN vise notamment à :

- Poursuivre la production et la diffusion de **CarHab** et consolider le processus de mise à jour
- Poursuivre la **production d'un 3e millésime d'OCS GE** et réunir des cas d'usages
- Poursuivre les travaux d'analyse de **convergence** entre ces deux référentiels socles
- S'impliquer dans les travaux de déclinaison de la directive *Santé des sols*, avec le **GIS Sol**
- Déployer opérationnellement l'accord-cadre signé fin 2025 entre l'IGN et l'**OFB**
- Faire bénéficier progressivement les SI relatifs au **patrimoine naturel, aux sols et aux paysages des services de la Géoplateforme et de Cartes.gouv.fr**
- **Accompagner les acteurs à caractériser la dimension écologique de leurs sites**, en faveur de politiques environnementales ou RSE, à partir de l'offre de données IGN disponible
- Définir les composantes d'un potentiel outil de connaissance de la **nature en ville**
- Identifier des besoins de simulations en biodiversité dans le cadre du **Jumeau Numérique**

URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET FONCIER



Mise en évidence des occupations du sol (croisement Plan IGN, LIDAR et OCS GE) 2025

Situation

En 2025, l'IGN a assuré la continuité du Géoportail de l'Urbanisme (GPU) sur la Géoplateforme, et réalisé une analyse fonctionnelle de l'hébergement des données et de la consommation des flux. L'implémentation du Design System de l'État (DSFR) a débuté à la suite des groupes de travail consacrés à la refonte du parcours utilisateur.

Enfin, concernant le Référentiel National des Bâtiments (RNB), son intégration au sein des services de l'IGN a débuté de manière progressive. Une période de transition est prévue sur l'année 2026 pour assurer le transfert entre l'équipe actuelle du RNB et les équipes permanentes de l'IGN : production, développement, diffusion et relations extérieures.

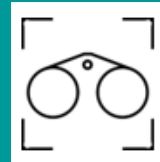
Objectifs 2026

En 2026, le GPU verra le déploiement des nouveaux standards CNIG et l'automatisation des maillages pour renforcer son interopérabilité avec d'autres systèmes d'information externes. L'IGN explore des solutions innovantes pour la découverte et l'analyse des données d'urbanisme, en intégrant des approches basées sur l'IA (LLM) et des outils avancés de datavisualisation. Ces travaux incluent l'analyse des besoins, des études prospectives et des prototypes visant à transformer l'expérience utilisateur et la prise de décision.

À la suite d'échanges avec la DGE, l'IGN pourra apporter son expertise en données géographiques et statistiques territoriales, ainsi que ses outils et services de visualisation, afin de répondre aux besoins identifiés et contribuer à l'accélération économique des territoires.

L'IGN travaillera également à l'approfondissement des relations avec des partenaires qualifiés sur la thématique du bâti.

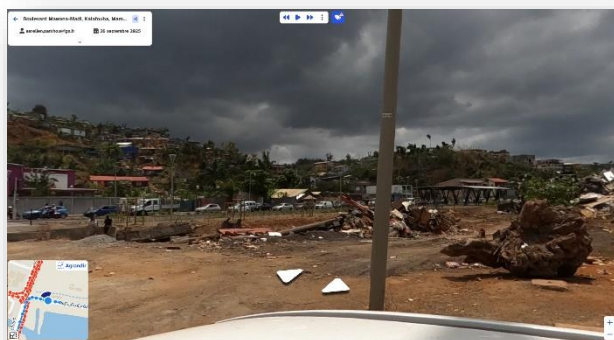
ZOOM : OUTRE – MER



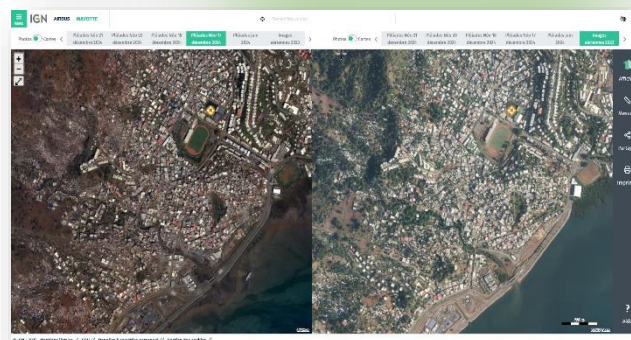
Les territoires ultramarins, fortement exposés aux risques naturels et climatiques (cyclones, érosion littorale, inondations, pression sur la ressource en eau), sont en première ligne face aux effets conjugués de l'anthropisation et du changement climatique. Dans ce contexte, la connaissance géographique est un levier majeur pour observer, anticiper, planifier et reconstruire les espaces vulnérables.

L'IGN renforce donc son action auprès des Outre-mer autour de cinq axes structurants :

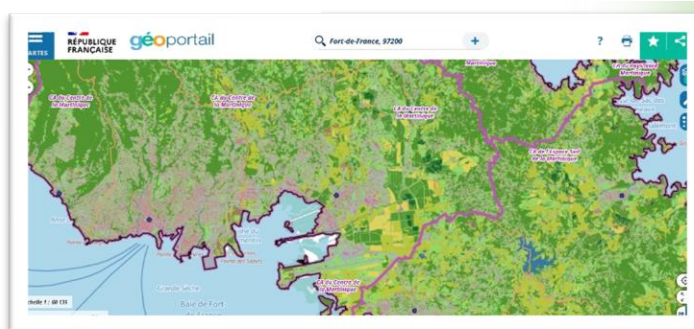
- Modernisation et actualisation régulière des référentiels géographiques (imagerie aérienne et satellitaire, Lidar HD, OCS GE, BD TOPO, BD TOPAGE...) ;
- Interventions rapides en situation de crise, comme après le cyclone Chido à Mayotte ;
- Montée en puissance des travaux préparatoires sur les inventaires forestiers et les cartographies thématiques, ainsi que le lancement d'un projet de cartographie 3D de la Guyane (Lidar + radar à bande P), sous réserve de financements dédiés ;
- Accompagnement des collectivités dans l'usage des géodonnées (Géo Outremer – organisé par IGN avec appui des plateformes régionales, séminaires...) ;
- Consolidation du dialogue institutionnel avec l'ACCD'OM, la DGOM, les préfetures et l'AFD, et coopération avec les autres opérateurs de l'Etat (CNES, ONF, OFB...)



Vues immersives Panorama Mayotte post Chino-Mission IGN BDTOPPO PO/2025



Mayotte IGN.fr Swipe Pleiades néo 12/12/2024 vs Ortho HR 2023



OCS-GE nouvelle génération Martinique couverture 2017

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de cette dynamique, avec un renforcement des relations institutionnelles dans les Outre-mer. Elle sera marquée par la montée en puissance des référentiels 3D et des contenus thématiques (forêt, biomasse, hydrographie), ainsi que par la diffusion régulière de données à haute résolution, indispensables pour accompagner la transition écologique, la prévention des risques et les projets d'aménagement.

PROGRAMME PAR TERRITOIRE		
	Bilan 2025	Programme 2026 (* = si financement)
971 GUADELOUPE	Orthophotographie HR 2024 diffusée	Mission terrain BD TOPO
	Orthosatellite Pléiades 2025 coordonnée avec SEAS Guyane	Orthosatellite Pléiades 2026 coordonnée avec SEAS Guyane*
	Lancement cartographie des formations végétales	Cartographie des formations végétales produite
	Prise de vue aérienne 2025	Orthophotographie HR 2025 diffusée
972 MARTINIQUE	Orthosatellite Pléiades 2025 coordonnée avec SEAS Guyane	Orthosatellite Pléiades 2026 coordonnée avec SEAS Guyane*
	Orthosatellite Pnéo 2024 (mono)	
	Cartographie des formations végétales produite	Cartographie des formations végétales diffusée
		Lidar HD (cofin. Office de l'eau + DEAL)
	BD TOPAGE produite et diffusée	Mission terrain BD TOPO
973 GUYANE	Photographies aériennes HR (littoral + frontières Maroni-Oyapock) 2025	Orthophotographie HR 2025 diffusée
	Orthosatellite Pléiades 2023 coordonnée avec SEAS Guyane	Nouvelle Orthosatellite Pléiades (2024 ou 2025) coordonnée avec SEAS Guyane *
		Cartographie des formations végétales *
	Cartographie 3D Lidar HD / Radar à bande P à l'étude	Cartographie 3D Lidar HD / Radar à bande P (selon financements)
	Étude préalable BD TOPAGE	Production BD TOPAGE *
974 LA RÉUNION	Photographie aérienne HR 2025	Orthophotographie HR 2025
	Orthosatellite Pléiades 2025	Orthosatellite Pléiades 2026
	Lidar HD (2023) diffusé	Mission terrain BD TOPO
		Cartographies des formations végétales
975 SAINT-PIERRE ET-MIQUELON	Orthosatellite Pléiades 2024 diffusée	Orthosatellite Pnéo 2026 (stéréo)
976 MAYOTTE	Réponse post-cyclone Chido : portail dédié + imagerie rapide	Photographies aériennes HR 20 cm
	Orthosatellite Pléiades trimestrielles	Orthosatellite Pléiades 2026
	Acquisition Lidar HD (hiver austral)	Traitement et diffusion Lidar HD *
	Mission terrain équipement géodésique	Cartographie des formations végétales *
	Mission terrain BD TOPO + Panoramax	
977 SAINT- BARTHÉLEMY	Orthophototographie 2024 diffusée	
	Orthosatellite Pléiades 2025 coordonnée avec SEAS Guyane	Orthosatellite Pléiades 2026 coordonnée avec SEAS Guyane *
978 SAINT-MARTIN	Orthophototographie 2024 diffusée	
	Orthosatellite Pléiades 2025 coordonnée avec SEAS Guyane	Orthosatellite Pléiades 2026 coordonnée avec SEAS Guyane *
984 TAAF	Diffusion images Pléiades (Juan de Nova, Bassas da India, Europa, Tromelin)	Nouvelle imagerie Pléiades sur Kerguelen
	Nouvelle cartographie des TAAF en cours	Cartographie des TAAF terminée (Kerguelen hors périmètre)

ÉNERGIE



Portail cartographique des énergies renouvelables - IGN Cerema

En 2025, l'IGN a continué à faire évoluer le Portail cartographique des énergies renouvelables avec le Cerema, conformément aux besoins de la DGEC. Un diagnostic du portail, réalisé en début d'année, a permis de définir une feuille de route pour améliorer l'outil et faciliter son accès, destiné aux communes, services déconcentrés et porteurs de projets.

En 2025, l'IGN a finalisé, dans le cadre d'une Datalliance avec namR, la constitution d'une base de données recensant les emprises des installations photovoltaïques au sol et, lorsqu'elles sont détectées par IA, leurs caractéristiques techniques. Cette base de données, commandée par la DGALN, est destinée à appuyer le calcul des exemptions à l'artificialisation.

Objectifs 2026

En 2026, la signature de la PPE3 et l'alignement avec la directive européenne RED III seront attendus, imposant aux Etats membres la désignation de zones d'accélération pour les ENR d'ici février. Les objectifs stratégiques viseront donc à consolider le rôle du Portail ENR comme outil unique et central pour la saisie des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER) et la diffusion des données sur les énergies renouvelables. Il s'agira de publier la base nationale des ZAER, d'intégrer de nouvelles couches de données afin de renforcer son rôle d'aide à la décision pour les collectivités et porteurs de projets et d'étendre la couverture aux territoires d'outre-mer. L'IGN intégrera en particulier une nouvelle couche France entière décrivant l'existant des infrastructures du photovoltaïque au sol.

Au-delà du portail ENR, l'IGN a pour ambition de nouer de nouveaux partenariats avec les gestionnaires de réseaux, comme RTE et Enedis, afin de répondre aux besoins qu'ils expriment en matière de géodonnées (OCS GE, Lidar HD, végétation) et d'outils numériques (Géoplateforme, cartes.gouv.fr). Le lancement en 2026 du chantier du jumeau numérique accélèrera également les échanges avec cette communauté d'acteurs autour de cas d'usage innovants.

TRANSPORTS ET MOBILITE



Situation

En 2025, l'IGN a poursuivi sa collaboration avec la délégation à la sécurité routière (DSR) pour mettre à jour les bases nationales des transports exceptionnels et des repères routiers.

Pour répondre à la demande de la DGITM, l'IGN a mené une étude comparant le RIU et la BD Topo afin d'évaluer leurs conditions de convergence en vue d'un référentiel routier national commun.

L'IGN a également consulté les acteurs du domaine routier pour identifier les besoins liés à un « commun de la route », dans le cadre de la maturation de l'offre transport de BD France.

En octobre, le projet de base routière partagée a été retenu par le comité des partenaires de la Fabrique des données territoriales (cf. Zoom dédié en page 72) pour l'intégrer à son socle de projets à développer.

L'IGN a apporté son appui à la DGCL pour l'extraction et la livraison annuelle de données relatives aux tronçons routiers de la BD TOPO® utilisés pour le nouveau calcul de répartition des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) aux communes et départements.

Enfin, l'IGN a engagé un travail avec la DGE et la DGITM pour définir des moyens facilitant l'identification et la qualification des gisements fonciers logistiques, afin d'aider les acteurs publics à décider d'implantations durables.

Objectifs 2026

Pour poursuivre sa contribution à la construction d'un commun de la route, l'IGN va :

- Maintenir son appui à la DGITM pour déployer un outil de production d'un référentiel routier national dans le cadre de la transformation de son système de gestion,
- Poursuivre la définition et la mise en place de l'offre transport de BD France, en concertation avec la DGITM et en lien avec les travaux de la Fabrique des données territoriales,
- Continuer la mise en place progressive d'une base routière partagée, répondant aux besoins de la sécurité civile et des armées,
- Réaliser la 5^e mise à jour de la base nationale des transports exceptionnels pour la DSR et poursuivre l'amélioration des services collaboratifs de contribution directe,
- Honorer les engagements auprès de la DSR et de l'ONISR pour fiabiliser l'entretien de la base des repères routiers et des API de géocodage et d'itinéraires opérées via la Géoplateforme,
- Explorer avec la DGITM, SNCF Réseau et d'autres acteurs intéressés par les perspectives du jumeau numérique de la France, l'opportunité d'un cas d'usage lié à leurs besoins d'adaptation au changement climatique.

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT



Journée intervention IGN – Classe dehors à Poitiers

Situation

L'IGN propose depuis plusieurs années à la communauté enseignante son outil éducatif Édugéo intégré dans les ENT via le GAR et sur Lumni Enseignement. Cet outil favorise la manipulation des données géographiques et la compréhension des territoires.

Objectifs 2026

En 2026, à travers plusieurs initiatives, l'IGN affirmera sa volonté de mettre la cartographie au service de l'éducation.

L'IGN souhaite tout d'abord favoriser l'usage en classe de l'application Cartes IGN. Cette application permet de développer l'autonomie des élèves dans l'exploration cartographique, mais aussi de découvrir la France dans toutes ses dimensions culturelles et naturelles. L'institut diffusera également auprès de la communauté enseignante le *serious game* « découverte de MaCarte » développé en 2025 afin d'en faciliter la prise en main.

L'IGN souhaite aussi élargir sa présence sur Lumni Enseignement en coconstruisant des contenus avec l'écosystème éducatif pour répondre aux nouveaux besoins. L'IGN se rapprochera également de la DGESCO afin de travailler sur le contenu en lien avec les programmes scolaires.

L'IGN envisage la création d'une carte des écoles à vocation pédagogique destinée aux enseignants et à leurs élèves, dès le primaire. Ce support visuel aurait pour objectif de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux complexes du développement durable, en s'appuyant sur la force de la cartographie pour contextualiser les thématiques à l'échelle du territoire français.

Enfin, l'IGN accompagnera le ministère de l'Education nationale dans la mobilisation de ses données, outils et services (Géoplateforme, Cartes.gouv.fr, référentiel national des bâtiments, Cartographie des services publics, etc.) pour les besoins internes de l'administration.

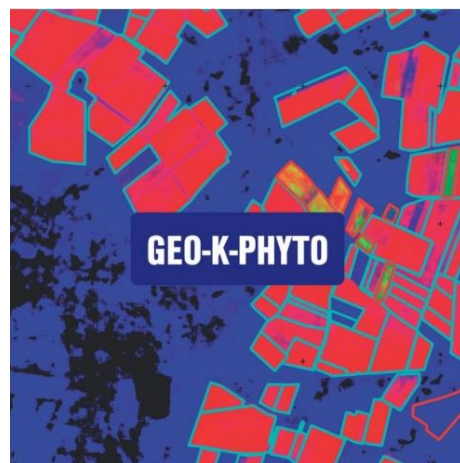
SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

Situation

Le projet *Géo-K-Phyto* a permis d'étudier les liens entre certaines pathologies (cancers notamment) et l'exposition à des pesticides.

En parallèle, de nombreuses données de l'IGN cataloguées dans le *Green Data For Health* sont utilisées par des équipes de recherche dans des projets d'amélioration de la santé.

L'IGN a également été sollicité par la Déléguée interministérielle à l'accessibilité pour travailler, en 2026, à la construction d'un portail d'accès unique aux données sur l'accessibilité.



Production de données environnementales pour la surveillance épidémiologique des cancers

Objectifs 2026

- Continuer à populariser les données, outils et services de l'IGN utiles en santé publique ;
- Contribuer à la mise en place d'un portail d'accès unique aux données sur l'accessibilité piloté par la Déléguée interministérielle à l'accessibilité ;
- Développer les cas d'usage en santé du projet de Jumeau numérique de la France et de ses territoires avec les acteurs du secteur afin de mieux prévenir et lutter contre les épidémies en simulant leur propagation.

CULTURE

Situation

La nouvelle application *Cartes IGN* participe désormais pleinement à la valorisation du patrimoine national et d'événements culturels (Journées européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'Architecture, Nuit des musées...).

En outre, des échanges réguliers ont eu lieu avec le ministère de la Culture pour créer des convergences entre sa politique de la donnée et l'offre IGN (notamment Référentiel National du Bâtiment, Panoramax, Géoplateforme, etc.).



Extrait de la carte de Cassini BNF/IGN

Objectifs 2026

En 2026, un nouvel exemplaire de la Carte de Cassini dit "du Roi" sera publié et valorisé dans le cadre de l'exposition "Cassini 2026" organisée par les Archives nationales et dont l'IGN sera partenaire.

Par ailleurs, l'IGN continuera à populariser, en partenariat avec le ministère de la Culture, des événements culturels majeurs auprès du grand public grâce à Cartes IGN.

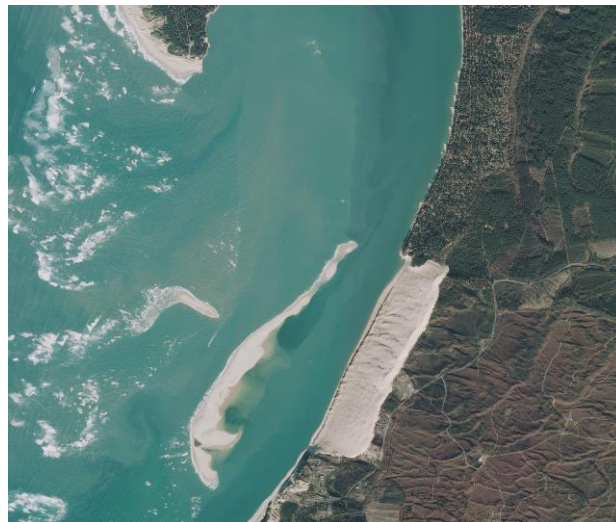
Enfin, dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique, l'IGN s'engagera auprès des équipes du ministère de la culture pour la protection du patrimoine historique.

ESPACE

Situation

L'IGN entretient une expertise pointue dans le satellitaire et a de nombreuses activités récurrentes dans ce domaine. Il apporte son expertise au sein de l'écosystème spatial français et européen via des prestations pour le CNES, l'Euspa et l'Esa. Il la met également au service des politiques publiques en fournissant des référentiels images et géodésiques (RGP, ITRF) nationaux et internationaux.

L'année 2025 a vu **l'extension du Comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales et le démarrage de premières activités opérationnelles**. En 2025, l'IGN a **co-piloté un groupe de travail sur le futur de DINAMIS**, dispositif au sein duquel l'Institut maintient un fort investissement : gestion des demandes des acteurs publics institutionnels, production des ortho-images ad-hoc et des couvertures annuelles des territoires métropolitains et d'outre-mer, communication. **Deux nouveaux projets d'innovation** ont également démarré dans le domaine de la 3D et de l'amélioration automatique de la géolocalisation des images satellitaires, portant à 3 le nombre de projets réalisés dans le cadre du programme aval du CNES (S3D2).



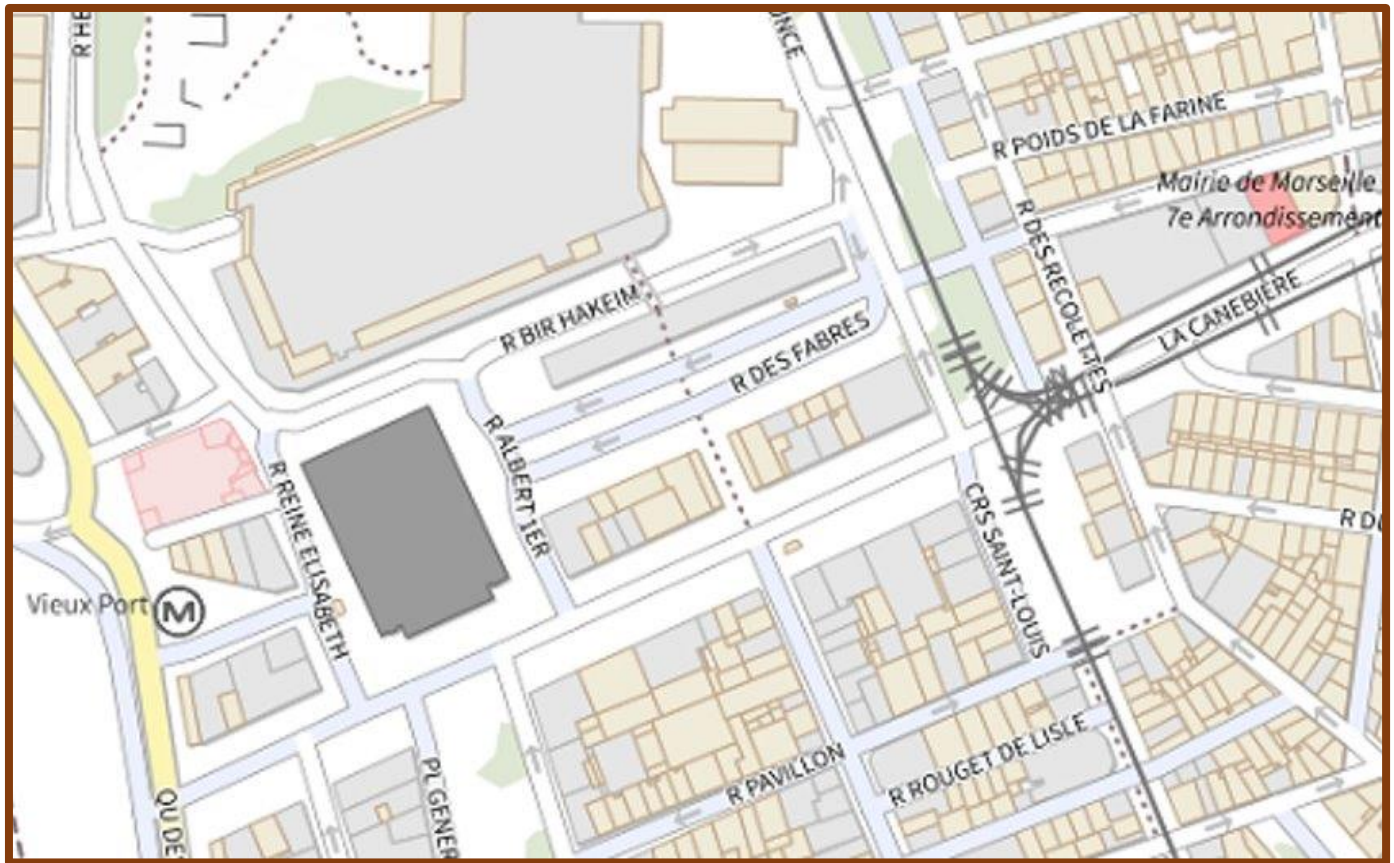
Pléiades 2025, ©IGN, ©CNES, données fournies par Airbus DS

En 2025, l'IGN a maintenu à haut niveau ses activités récurrentes en Géodésie spatiale : DORIS et REGINA en coopération avec le CNES, contribution à l'ITRF et aux services scientifiques internationaux (IGS, EUREF, REVOSIMA...), et monitoring des performances GALILEO via le consortium GRSP et le projet Gemop. **L'Institut a également développé son expertise dans l'utilisation de l'Insar et notamment l'EGMS pour le suivi des mouvements du sol.**

Objectifs 2026

En 2026, l'IGN va poursuivre son investissement dans le domaine du satellitaire en inscrivant une partie de ses activités dans le cadre du Mixte technologique (voir Zoom dédié) et en appui de la stratégie produits Imagerie et Géodésie (ci-après). Outre ses activités récurrentes dans le domaine, **l'Institut souhaite développer ses activités en lien avec de nouveaux capteurs** : qualification et maîtrise de la géométrie de CO3D, recette en vol CSO3, base d'amer Trishna, qualification de produits Insar, etc.). De plus, afin d'assurer autonomie et souveraineté, **l'Institut travaillera à intégrer GALILEO dans les calculs du RGP** et continuera à étudier l'utilisation de la chaîne de calculs GINS protégée par le CNES.

L'IGN souhaite continuer à développer ses activités satellitaires dans **une démarche volontairement partenariale** avec ses partenaires publics (CNES, IR Data Terra, ONERA) et privés (Airbus, Thalès, membres de Datalliance). Partenaires historiques, **la synergie entre IGN et CNES s'est fortement intensifiée depuis 3 ans**. Pour 2026, les directeurs ont missionné les équipes pour avancer ensemble sur de nombreux sujets : l'accès à l'imagerie satellitaire via **le Comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales**, **le lancement d'un Comité stratégique des observations et infrastructures géodésiques**, la collaboration sur les programmes d'observation, les plateformes d'accès à la donnée et le Jumeau numérique de la France et de ses territoires et la Défense. Airbus et l'IGN co-produisent une base de calage d'images d'envergure mondiale dénommée SRP qui permet notamment d'améliorer la précision de localisation des produits du système Pléiades Néo. Cette année 2026 devrait voir se stabiliser les projets **d'évolution de la coédition dans une optique duale**.



OFFRE DE DONNÉES ET SERVICES

L'offre de données et services de l'IGN a vocation à rendre accessibles au plus grand nombre les données et services de connaissance du territoire ainsi qu'à constituer le socle long terme d'appui aux politiques publiques de l'institut. Ces dernières années, l'institut travaille à accentuer dans cette offre la complémentarité entre les données et services produits sur étagère et ceux produits à façon, en appui à des besoins spécifiques de politique publique. L'enjeu est de développer une offre cohérente, la plus ajustée aux besoins, et qui s'appuie sur des feuilles de routes et des briques technologiques mutualisées. De cette manière, les investissements réalisés pour des besoins de politique publique bénéficient à terme à tous, et la mise à jour du socle est aiguillonnée par les besoins de politique publique.

L'offre de données et services est cette année présentée selon les principales briques de l'offre IGN, telle que présentée en début de document, les six briques constituent ainsi la structure de la partie à venir :

Des descriptions du territoire, prêtes à utiliser ou sur-mesure

1. Obtenez des observations régulières de votre territoire
2. Appuyez-vous sur des référentiels de description du territoire et faites produire vos référentiels métiers
3. Mobilisez des représentations cartographiques souveraines

Des outils de cartographie au service de l'action publique

4. Donnez de l'impact à vos données avec les outils cartographiques du service public
5. Mobilisez des services d'appui à la décision
6. Faites de la carte la compagne de vos découvertes et de votre action sur le terrain

L'Institut met à disposition ses données et ses services autant que possible de manière ouverte — données en open data, code en open source — afin de répondre aux besoins de l'ensemble des utilisateurs et communautés d'usage, des experts aux citoyens, en passant par les développeurs.

Cette stratégie s'appuie sur plusieurs partis pris forts. L'IGN investit résolument dans l'innovation, comme l'intelligence artificielle et les technologies de pointe, mobilisant satellites, avions, drones, radars et lidars pour combiner des sources multiples, révéler des phénomènes complexes et préparer le jumeau numérique de la France. De même, l'Institut souhaite agir en commun en favorisant la co-production de communs numériques et de données territoriales harmonisée, notamment *via* la Fabrique de la donnée territoriale ou encore le réseau Datalliance qui associe acteurs publics, privés pour répondre aux enjeux de transition écologique.

Enfin, l'IGN incarne au quotidien les enjeux de souveraineté sur les données territoriales. D'une part en développant et en maîtrisant la capacité à produire, diffuser et mobiliser ces données dans les décisions de politiques publiques. D'autre part en contribuant à développer l'expertise de tous grâce aux programmes de formation initiale et continue de son école, Géodata Paris.

OBTENEZ DES OBSERVATIONS RÉGULIÈRES DES TERRITOIRES



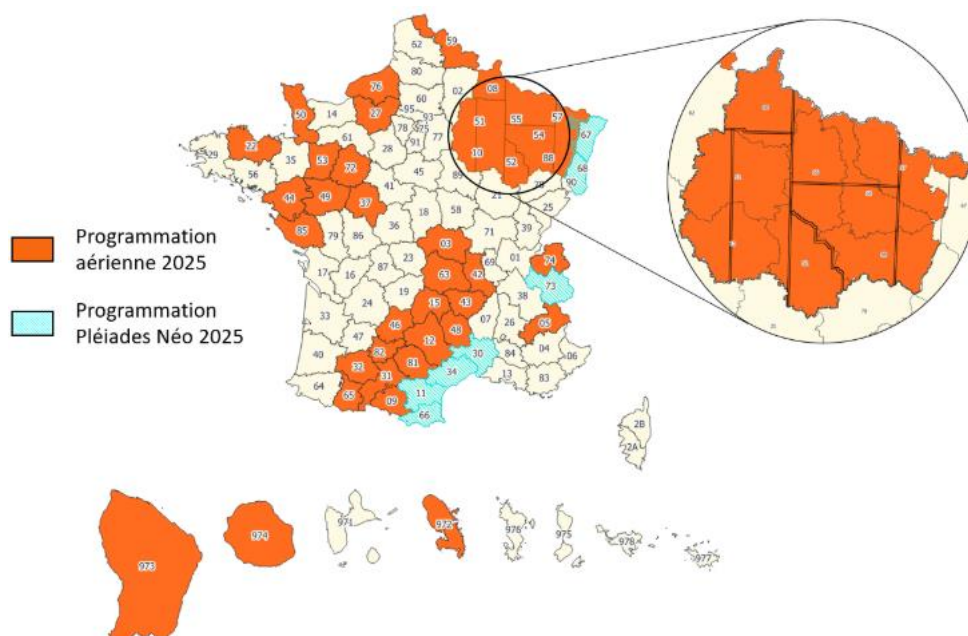
IMAGES ET DONNEES D'INFORMATIONS

Situation

Grâce à sa flotte aérienne, l'IGN photographie l'ensemble du territoire national à une résolution de 20 cm tous les trois ans puis produit et diffuse par ce biais deux produits : la BD ORTHO® et l'ORTHO EXPRESS. Toutefois, dans un contexte de pressions accrues sur le territoire et d'enjeux croissants de transition écologique, énergétique et agricole, une observation plus régulière du pays revêt une importance stratégique : les besoins liés aux politiques publiques évoluent vers des données ortho plus spécifiques, plus détaillées et/ou plus fréquemment actualisées, comme socle à la production de nombreuses données vectorielles pour le suivi des territoires.

Avancements et dernier faits marquants :

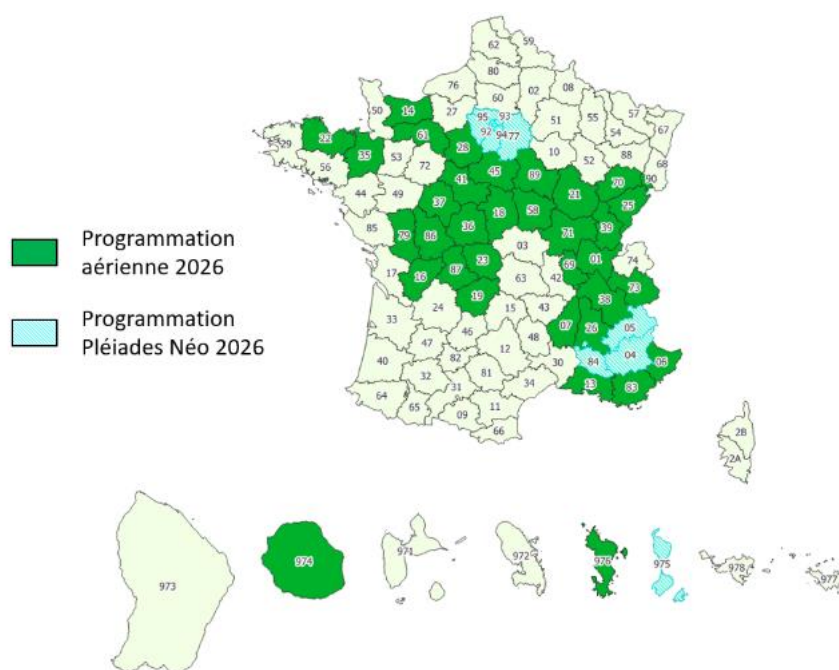
- Aux mois de mars et d'octobre 2025, le comité des commanditaires en imagerie aérienne et spatiale a été réuni. Coanimé avec le CNES, il vise à fédérer les acteurs publics nationaux et régionaux intéressés pour piloter des programmes de couvertures aériennes et spatiales répondant mieux à leurs nouveaux besoins dans une logique de mutualisation des moyens financiers et des capacités techniques. Ce dispositif à gouvernance partagée vise à faciliter dans la durée l'acquisition de référentiels images plus fréquents, aux sources de données plus variées et aux modalités d'acquisition adaptées.
- Le programme aérien 2025 comportait 35 départements métropolitains qui ont été acquis entre les mois de mai et août 2025. 3 départements ultra marins ont également été couverts : la Martinique au mois de janvier, la Réunion au mois d'août et la Guyane dont la campagne d'acquisition complexe a pu couvrir 90% des 14 000 km² prévus entre les mois d'octobre et de novembre 2025. Les orthophotographies sont en cours de production, la totalité des départements métropolitains sont disponibles en Ortho Express depuis novembre 2025, les départements et régions d'outremer suivront en début d'année 2026.
- Dans l'optique d'amorcer le développement de nouvelles capacités d'observations du territoire, 7 départements (4 sur la région Occitanie : le 11, 30, 34, 66 et 2 sur la région Grand-Est : le 67 et 68 ainsi que la Savoie, 73) ont été programmés en acquisition PLEIADES Néo, en collaboration avec le CNES, et ce, dans le but d'expérimenter de premières couvertures régionales mixte aériennes et spatiales. La production de ces zones est encore en cours de discussion avec les acteurs concernés.
- Afin d'optimiser nos capacités d'acquisition, un test d'un nouveau mode d'acquisition par bloc sur le Grand-Est a été réalisé. Il concerne les départements 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 88.
- Concernant les activités satellitaires :
 - Une mosaïque Pléiades a été réalisée sur nos 5 DROM (Guyane, La Réunion, Guadeloupe, Martinique, Mayotte) ainsi que sur l'Ile-de-France et le littoral.
 - Une couverture SPOT 2025 : métropole, Guadeloupe et Martinique.



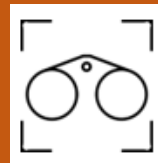
Objectifs 2026

La programmation socle aérienne et spatiale 2026 intègre 44 départements métropolitains, 2 départements et régions d'outremer et 1 collectivité d'outremer. Plus spécifiquement, 33 départements métropolitains ainsi que Mayotte et La Réunion sont prévus pour être couverts par des prises de vues aériennes. Par ailleurs, en coordination avec le comité des commanditaires, les départements au nord de la région PACA (84, 04, 05) ainsi que l'Île de France pourraient être couverts par des prises de vues satellites Pléiades Néo, permettant ainsi les couvertures de 2 régions complètes supplémentaires en 2026, des discussions sont en cours pour confirmer ce programme. Saint-Pierre-et-Miquelon sera également couverte par des acquisitions de la constellation Pléiades Néo.

Côté acquisitions satellitaires Pléiades & SPOT : une couverture nationale SPOT est prévue pour 2026 ainsi que des couvertures Pléiades sur les zones récurrentes : DROM & littoraux métropolitains.



ZOOM : MIXTE TECHNO



Afin de mieux répondre aux enjeux d'observation des territoires, l'IGN a enclenché l'élargissement de ses moyens d'acquisitions ainsi que la transformation de son outil de production aux technologies actuellement disponibles et pertinentes. Sur le plan partenarial, l'IGN anime avec le CNES depuis 2024 un Comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales. Ce comité vise à fédérer les acteurs publics nationaux et régionaux dans une logique de mutualisation des moyens financiers et des capacités techniques afin de piloter des programmes de couvertures aériennes et spatiales aux sources de données plus variées et aux modalités d'acquisition adaptées. Ce comité s'est réuni plusieurs fois en 2025 et porte un premier programme d'acquisition visant à offrir à chaque région qui le souhaite une couverture images à 20/30cm de l'intégralité de son territoire en une même année.

Objectifs 2026 :

Dans la continuité des actions de 2025, l'Institut travaillera avec des partenaires qui souhaiteraient s'engager, à l'élaboration d'une offre de produits et de services multi-sources adaptée aux besoins des politiques publiques nationales et régionales. Il s'agira de poursuivre l'enrichissement des référentiels images, de développer un hub de sources qui facilite l'accès aux données multi-sources, de tirer le meilleur parti du programme Copernicus, et de tester de nouvelles sources de données dans de nouveaux cas d'usages. Dans le cadre du Comité des commanditaires de couvertures aériennes et spatiales, des acquisitions mixtes aérien-satellitaire 2026 de la Région Sud et de l'Ile-de-France en Pléiades Néo seront réalisées. Ce programme de travail nécessite de poursuivre l'adaptation des chaînes de production d'orthophotographies aériennes et satellitaires ainsi que les chaînes de production thématique pour les rendre agnostiques en matière de source de données. C'est également une opportunité de réfléchir à l'optimisation de la mise à jour des produits, notamment grâce à la détection de changements en recourant aux possibilités actuelles de l'intelligence artificielle. Pour réaliser ce programme ambitieux, l'Institut s'appuiera sur ses partenaires publics et privés grâce aux dispositifs Datalliance et d'animation territoriale (cf. section dédiée à ce sujet page 79).

GEODESIE

La mission de l'IGN est de concevoir les systèmes de référence géométriques, altimétriques et gravimétrique nationaux, d'assurer leurs réalisations en cohérence avec les systèmes internationaux, et de garantir leur pérennité et leur utilisabilité.

Cette mission réglementaire confiée à l'IGN, répond au besoin de mettre à disposition des coordonnées qui assurent l'interopérabilité des données géographiques sur le territoire et au cours du temps, et de les rendre utilisables. Ce référentiel est le fondement de toute description géométrique du territoire, et accompagne les évolutions de précision ou de résolution de la donnée et l'essor des services de géolocalisation.

Situation

En 2025, les activités d'entretien des infrastructures et références géodésiques ont été particulièrement soutenues : clôture de la traverse Est du NiRef (305 km), campagnes de gravimétrie, calcul des nouvelles grilles altimétriques pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, installation de coins réflecteurs à Cherbourg et au Mont Sion pour le projet FCC du CERN, ainsi que la mise en service de nouvelles stations GNSS permanentes à Charleville-Mézières et Caen. Concernant l'infrastructure géodésique internationale, l'IGN a également rénové ou reconnu plusieurs stations des réseaux DORIS (Nouvelle-Zélande, Kazakhstan, Inde) et REGINA (Martinique, Corée du Sud), deux projets menés en collaboration avec le CNES, et a rénové l'outil de gestion de son centre international de données GNSS.

La diffusion de l'information géodésique s'est modernisée avec la remise à niveau de l'application mobile *Géodésie de poche*, le déploiement des flux de la base de données géodésiques sur la Géoplateforme, la publication de onze lettres Geod'Info et d'un article sur l'évolution des références verticales. L'IGN a aussi contribué à la révision de l'arrêté sur l'usage des références géodésiques, mettant à jour les informations réglementaires applicables aux territoires de Mayotte et de Futuna.

Les développements ont porté sur la finalisation de la contribution française à la nouvelle réalisation de la référence européenne ETRS89, le développement d'un prototype de calculs d'orbites Galiléo, la préparation de la détermination des altitudes européennes (curation des observations anciennes, rapport sur les systèmes de marée) et l'évaluation de produits InSAR pour l'entretien des réseaux.

Enfin, l'IGN a poursuivi son rôle d'animation nationale en assurant le secrétariat de la commission GeoPos du CNIG et en organisant un webinaire d'accompagnement des usagers des systèmes géodésiques de Mayotte et a contribué au développement de la géodésie en Europe et à l'international en participant aux services et structures de l'association internationale de géodésie et aux travaux de normalisation en portant le projet de norme ISO visant à l'identification des stations géodésiques au sol. La stratégie nationale d'entretien collaboratif des infrastructures géodésiques a été renforcée, par exemple avec la signature d'une convention avec l'Eurométropole de Strasbourg et la présentation de la démarche au congrès des géomètres-topographes.

Objectifs 2026

Dans un contexte de tensions géopolitiques et de dépendance aux systèmes globaux de référence et de positionnement, le renforcement de capacités souveraines et soutenables en géodésie basées sur la maîtrise nationale et européenne des infrastructures et des références géodésiques constitue un enjeu stratégique important des prochaines années, garant de l'intégrité de ses systèmes d'information, de sa capacité à observer et à aménager le territoire, de la mise en œuvre souveraine de ses politiques publiques.

En 2026, l'IGN engagera un programme structurant visant à renforcer durablement l'infrastructure géodésique nationale au travers :

Plan d'activité 2026 de l'IGN

- D'une part l'amélioration de la contribution nationale à la référence verticale européenne, prenant appui sur la poursuite des observations de nivellement de référence et des opérations de rattachement du réseau fibré REFIMEVE, et :
- D'autre part la transition du RGP vers la référence internationale IGS20, fondée sur un retraitement long terme des observations GNSS.

L'IGN contribuera également à la consolidation de l'infrastructure géodésique mondiale, en poursuivant les coopérations avec le CNES dans les réseaux DORIS et REGINA et en accompagnant la mise en place du site fondamental de Tahiti, consolidant la place de la France dans la chaîne d'approvisionnement des données géodésiques pour la réalisation du repère de référence ITRF et le positionnement des satellites d'observation de la terre ou de navigation.

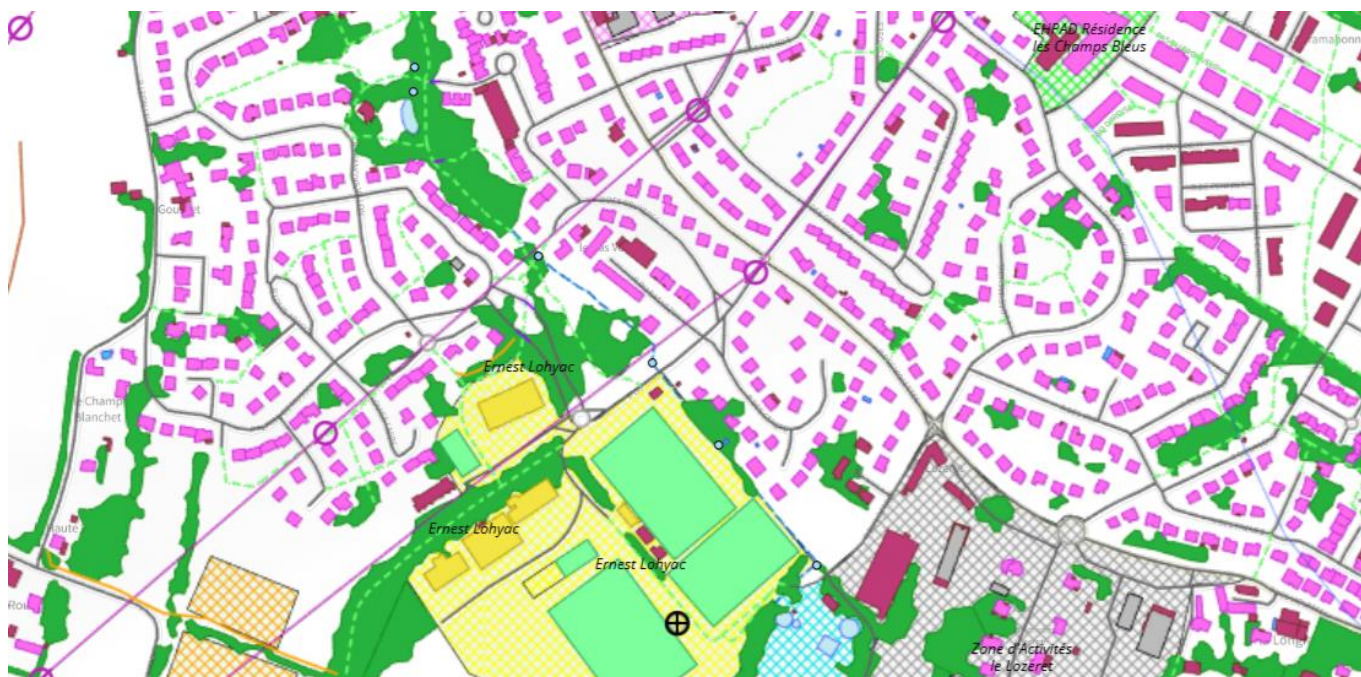
Dans le domaine de l'innovation technologique, l'IGN engagera une étude sur la modernisation de l'infrastructure matérialisée (définition d'une infrastructure souveraine minimale), la refonte du centre opérationnel du RGP dans le cloud et la mise à niveau des services de calculs GNSS associés, la rénovation de la gestion des données DORIS, tout en avançant les travaux sur les éphémérides Galileo, le calcul des retards troposphériques en mer et l'étude sur la publication d'altitudes européennes.

En appui aux politiques publiques liées au changement climatique et aux risques liés à l'élévation du niveau moyen des mers, l'IGN poursuivra ses actions partenariales avec Météo-France et Sonel pour fournir des paramètres géodésiques et atmosphériques.

L'IGN poursuivra l'entretien de la base de données de points terrain (BDPoTe) en appui aux demandes de calage et contrôle des produits image (Ortho HR, Lidar HD, PCRS, SRP) et étudiera les aménagements nécessaires pour un usage plus large dans le cadre du Mixte Techno.

Enfin, dans une perspective de service aux usagers, la diffusion des données évoluera vers une approche orientée « produit », et l'IGN poursuivra son rôle d'animation nationale à travers le secrétariat de la commission GeoPos du CNIG, la participation à l'enquête nationale confiée à l'Afigéo sur l'usage des références géodésiques et l'organisation du symposium EUREF 2026.

APPUYEZ VOUS SUR DES RÉFÉRENTIELS DE DESCRIPTION DU TERRITOIRE ET FAITES PRODUIRE VOS RÉFÉRENTIELS MÉTIERS



LA BD TOPO ET SES PRODUITS DERIVES

Situation

L'IGN produit différents référentiels topographiques et cartographiques pour connaître et comprendre le territoire et piloter son évolution. La BD TOPO® est la base de données d'intérêt général qui décrit de manière cohérente les principaux éléments topographiques qui composent le territoire français et ses infrastructures. Elle est la composante topographique du référentiel grande échelle (RGE). Source principale pour la réalisation des fonds cartographiques, la BD TOPO® est également directement utilisée pour la définition ou la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques.

La BD TOPO® fait face au défi de conserver sa capacité de valoriser une description homogène et cohérente sur le territoire, dans un contexte d'accroissement de la variété des producteurs de données, et tout en s'engageant dans une démarche d'optimisation des ressources allouées à cette production. Afin d'y parvenir, un chantier ambitieux de transformation est lancé, mêlant à la fois innovation technique et ouverture aux communautés, pour faciliter la coproduction d'informations avec ses ré-utilisateurs.

Réalisations 2025

- **Diffusion** : Mise en place des différentiels trimestriels sur la France pour récupérer uniquement les évolutions, ainsi que la BD TOPO Express pour télécharger la donnée chaque semaine.
- **Produit** : Ajout de l'identifiant du référentiel national des bâtiments sur 49 millions de bâtiments, intégration de la restitution des PVA 2023/2024 sur 19 départements, diffusion des attributs « inventaire police de l'eau » dans les tronçons hydrographiques sur 40 départements. Mise à jour de la limite terre mer et mise en cohérence avec les limites administratives maritimes. Mise à jour des vitesses moyennes pour les véhicules légers sur la France entière (réutilisation d'un algorithme développé par le SDIS 44). Fin de la mise à jour des vignes et des vergers sur le territoire. Production de la BD TOPO® sur le territoire des îles éparses en collaboration avec le gouvernement des TAAF. Enrichissement des parcs et jardins et des centrales photovoltaïques grâce à 2 projets nationaux sur ces thèmes. Prise en compte d'un nombre important de demandes d'enrichissement du modèle des SDIS. Une collecte touristique faite sur 32 titres TOP25 dont l'intégralité de la Corse.
- **Innovation** : Gain important réalisé sur l'investigation des prises de vues grâce à la mise en production de technologies d'identification de bâtiments à partir d'IA, couplées à l'utilisation d'un mur d'images. Mise en test de l'exploitation d'un corpus documentaire via LLM pour faciliter la veille documentaire (le suivi des évolutions des aménagements des communes.)

Objectifs 2026

- **Diffusion** : Révision globale de la diffusion BD TOPO® avec la mise en place de la diffusion en continu et de l'extraction vectorielle au détail.
- **Produit** : Fin de la production et diffusion de la BD TOPO® sur le territoire des Îles Eparses en collaboration avec l'administration des TAAF. Compte tenu de la réaffectation d'un certain nombre d'opérateurs sur d'autres productions, les processus de mise à jour en continu et de collecte d'information touristique font l'objet d'une révision importante. La collecte touristique spécifique ne sera réalisée que sur certaines zones d'intérêt, sur le reste la collecte touristique sera limitée aux informations partenariales.
- **Innovation** : Mise en production des LLM, testé en 2025, pour faciliter la veille documentaire sur les évolutions du terrain ; test d'utilisation des traces GPX de la plateforme Outdoorvision pour faciliter la mise à jour des chemins ; travaux autour de la détection de changement, et lancement d'un chantier de migration des outils des techniciens de collecte vers la plateforme open source QGIS.

ZOOM : CHANTIER BD France



Mettre à disposition de tous, et notamment des acteurs publics, une donnée géographique de référence, réunie autour d'un label de qualité, co-produite au travers d'une gouvernance partagée, facilement accessible en lecture et en écriture aux acteurs publics.

Le chantier BD France vise à transformer la façon de gérer et de produire la base de référence topographique de l'IGN, la BDUni, et de son offre produit la BD Topo® et de ses produits dérivés en passant d'un modèle fortement **centralisé autour de problématiques propres à l'IGN**, vers un commun entretenu collectivement sous un label partagé avec ses utilisateurs.

BD Topo® constitue le **socle vectoriel complet du territoire national**, dont l'IGN est garant de la **cohérence**. Elle est déjà utilisée par de nombreux **producteurs de données métier** (collectivités, départements, services de l'État), certains demandant à l'IGN d'héberger leurs données dans sa base centralisée, d'autres faisant une copie chez eux pour pouvoir l'enrichir localement à leur convenance.

Le chantier BD France marque un tournant : il ambitionne d'ouvrir la base aux acteurs disposant d'une compétence publique pour décrire le territoire dans un modèle de **co-production facilitée**, avec une gouvernance partagée. Cette évolution sera rendue possible par :

- Une offre de données reconstruite : une **offre essentielle**, la **BD France Essentiel**, et sur plusieurs **offres thématiques experts** (Hydro, Végétation, Routes, administratif et zones réglementées, Bâti, service et activités, tourisme) **interopérables** et enrichies de données métier
- **La mise à disposition d'outils de synchronisation et de contribution facilitant l'appropriation et l'enrichissement** des données référentielles et métier



Au-delà d'un catalogue de données, le label BD France est également une communauté d'organismes qui privilégient le format BD France, contribuent à la description du territoire et participent à la gouvernance commune des données.

BD France s'inscrit dans la continuité de la BD Topo®, l'offre topographique phare de l'IGN et des autres produits de description vecteur du territoire. Elle répond à un triple besoin : optimiser les ressources de l'IGN, mieux intégrer les données métiers des producteurs externes, et offrir un cadre de développement de projets "ad hoc" en réponse à des politiques publiques, de façon cohérente et harmonisée, entre projets et avec la BD France. L'objectif est une offre plus lisible, interopérable et économiquement viable.

Le produit est financé par l'IGN dans le cadre de sa subvention pour charge de services publics mais aussi des conventions établies avec ses partenaires. La priorisation des cas d'usage dépendra donc directement de leur capacité à mobiliser les financements nécessaires.

Objectifs d'impacts :

Pour l'IGN : Passer d'un processus de production individuel à une production multi-acteurs au travers d'un changement profond d'outils et des processus de production. Recentrage des ressources sur les domaines à plus forte valeur ajoutée : données référentielles, embarquement de partenaires sur la contribution sur ces données référentielles, outils d'harmonisation nationale (synchronisation, gouvernance, interopérabilité) et structuration de l'offre

Pour les producteurs de données métier : plus de fluidité dans la production, le stockage et l'usage de leurs données rattachées à la donnée de référence.

Pour les utilisateurs finaux (pack essentiel + packs experts) : accès clarifié et facilité à des données référentielles et métier selon une logique d'offre emboîtable sous une marque ombrelle BD France.

Programme 2026 :

Côte back office :

- Travaux sur la mutualisation des outils de production des données des opérateurs IGN avec ceux de nos partenaires prioritaires (créateurs de la donnée en continu à partir des données de références fournies par l'IGN), pour leur permettre de contribuer, selon un mécanisme de droits, d'une part aux données gérées par l'IGN de façon transparente (comme un opérateur) et d'autre part aux données métiers sans que les données référentielles en soient affectées.
- Développement des solutions logicielles pour faciliter la synchronisation entre les producteurs de données métier locales et les données de référence
- Création des processus, des interfaces et de l'organisation interne permettant d'assurer la gouvernance technique de la donnée et la co-crédation multi acteurs ainsi que la gestion et l'animation des différentes communautés thématiques

Coté offre :

- Sortie des deux premières offres expertes : BD France Hydro et BD France végétation.
- Définition des principes d'attribution du label et de la charte associée

OCCUPATION DU SOL

Situation

Dans le cadre de sa mission de description de la surface du territoire français et l'occupation de son sol, l'IGN pilote des activités relatives à l'occupation des sols au sens large. Pour produire plus rapidement ces données, dans une dynamique d'observateur du territoire en continu, et ainsi mieux répondre aux enjeux majeurs de politiques publiques tels que le suivi de l'artificialisation des sols et le renouvellement de la cartographie des essences forestières, l'IGN a choisi de s'appuyer sur des procédés automatisés notamment par des méthodes d'intelligence artificielle (IA).

L'IGN produit et diffuse plusieurs bases de données qui décrivent l'occupation du sol :

- L'OCS GE ainsi que Parcs et jardins et parcs photovoltaïques
- La BD Forêt V1 et V2 et bientôt la BD Forêt V3 ;
- Le registre parcellaire graphique (RPG) de l'ASP ;
- La cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels terrestres de métropole et d'outre-mer, à l'échelle du 1/25000 (CarHab) ;
- La BD Haie ;
- Une couverture du sol par intelligence artificielle (CoSIA) ;
- CARTO VEGETATION
- Nature en Ville

Résultats 2025

La production de masse des données d'occupation du sol à grande échelle (**OCS GE**) pour les deux millésimes initiaux et leur diffusion sont terminées pour les 101 départements.



Les évaluations de la qualité du produit final dépassent les objectifs fixés, atteignant en moyenne statistique 95% du nombre d'objets pour la dimension couverture comme pour la dimension usage, contre 85% attendus. Ces résultats qualitatifs confortent la confiance que l'on peut accorder aux données pour le calcul des évolutions caractérisant le flux d'artificialisation. Depuis le début du projet, plus de 160 000 signalements ont été enregistrés par les utilisateurs, dont 45% conservés par l'IGN.

Les données **Parcs Photovoltaïques au Sol** ont été mises en ligne en téléchargement France entière pour les deux millésimes fin septembre. 1 116 installations (7 725 ha) ont été détectées pour le 1er millésime, et 2 077 installations (13 782 ha) pour le 2nd. La production de la **BD de parcs et jardins** publics ouverts aux publics est terminée, la quasi-totalité est disponible en téléchargement.



Tous les départements bénéficient d'une couche « surfaces artificialisées » en millésime 1 et 2 et du flux d'artificialisation des sols diffusés via les outils de la Géoplateforme. Ces couches sont calculées à partir de l'OCS-GE, en accord avec la définition du décret ZAN de novembre 2023. Les couches avec exemptions « Parc et Jardins » et « Parcs Photovoltaïques » sont en cours de production. Cette méthodologie de calcul pourra être adaptée en fonction des évolutions législatives portées par la loi TRACE.

La diffusion des nouveaux départements **CarHab** finalisés a bien eu lieu en juin 2025, portant à 70 le nombre de départements actuellement diffusés.

Après la BD Forêt v1 puis v2, produites par photo-interprétation et investigations sur le terrain, l'IGN a engagé la production d'une **BD Forêt v3** produite principalement par IA. L'objectif affiché, en plus de celui d'actualiser une donnée déjà ancienne, est de réduire les coûts et les délais de production. La production du Masque Forêt v1 a été finalisée en 2025, il est désormais disponible en flux et en téléchargement. Des premières données test de BD Forêt v3 ont été réalisées et soumises à des utilisateurs.

Entraînement du modèle IA à partir d'annotations produites sur 250 km² sur l'Hexagone et la Corse pour la production de la **BD Haie v3**. Le calcul des inférences France entière est réalisé (sauf sur le département 22 et les DROM) et la mise en place de la chaîne de production pour les post-traitements et la linéarisation est presque finalisée.

Il s'agira également de produire un premier département pour la donnée **Carto Végétation** sur Mayotte ainsi qu'un premier jeu test **Nature en ville** (base de données nationale pour recenser les surfaces végétalisées et surfaces d'eau en contexte urbain).

Objectifs 2026

- OCS GE : Poursuite de la production d'un 3ème millésime qui concernera une cinquantaine de départements en 2026 ;
- BD FORET : Industrialisation de la chaîne de production et optimisation des modèles IA ;
- CarHab : Poursuite des réflexions sur le processus de mise à jour de la donnée ;
- BD HAIE : Production des premiers départements pour évaluation et retours utilisateurs, définition d'un standard de données pour le collaboratif et réalisation d'entretiens avec les futurs utilisateurs.
- Carto Végétation : Production des départements Guadeloupe et Martinique

DONNEES ALTIMETRIQUES ET 3D

Données altimétriques et 3D

L'IGN diffuse différents types de modèles numériques 3D (modèles numériques de terrain à différents pas, modèles numériques de surface par corrélation...) et entretenait jusqu'en 2024 le référentiel altimétrique à grande échelle de la France, le RGE ALTI®. Depuis 2020, une évolution majeure s'est opérée grâce au programme Lidar Haute Densité (LiDAR HD) lancé avec l'appui de commanditaires locaux et nationaux. Ces données sont le point de départ d'un nouveau référentiel altimétrique et 3D de l'IGN qui se construira en 2026.

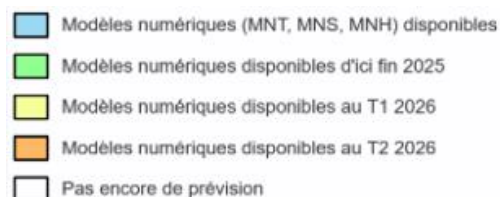
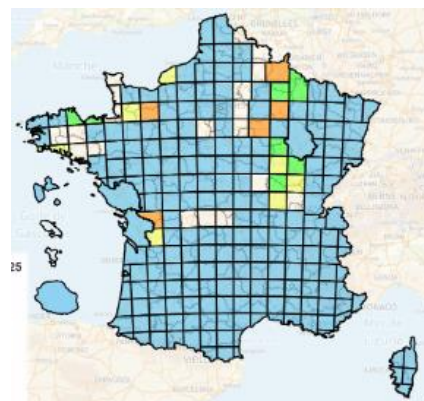
L'offre de données issue du programme LiDAR HD

En 2025, l'IGN diffuse sur plus de 80% de la superficie de la France (Métropolitaine et départements d'Outre-Mer hors Guyane) :

- Nuages de points classés
- Modèles numériques de terrain
- Modèles numériques de surface
- Modèles numériques de hauteur

En 2026, l'IGN :

- Poursuivra l'acquisition de nouveaux blocs conformément au programme défini avec les commanditaires
- Poursuivra la diffusion des nuages de point (V5) avec une classification améliorée grâce à l'IA et celle des modèles numériques
- Diffusera en complément les cartes des classes et les métadonnées associées



Un nouveau référentiel altimétrique national

En 2025, l'IGN a commencé à construire sa nouvelle offre altimétrique sur le sol et le sursol, nommée "France Relief". Une 1ère version prototype a été initialisée sur le département de l'Isère et soumise aux utilisateurs locaux.

En 2026, l'IGN :

- Poursuivra les travaux liés à la mise en place de l'offre France Relief avec les usagers et assurera la transition utilisateur avec le RGE® ALTI
- Travaillera, en lien avec les commanditaires du programme LiDAR HD et les acteurs publics intéressés, au financement de la mise à jour du référentiel et des différents produits
- Recalculera les produits dérivés à vocation cartographiques (carte des pentes, estompages, points cotés et courbes de niveaux) ainsi que le MNT au pas de 25m sur la moitié de la France à partir des données issues du programme LiDAR HD

Les produits altimétriques issus de corrélation d'image

En 2025, l'IGN a produit et diffusé, simultanément à son programme d'orthophotographies, 35 modèles numériques de surface départementaux. Des tests de différentiels de MNS ont été réalisés entre deux acquisitions. Une investigation auprès des usagers sera menée en 2026 pour évaluer les usages de ces produits dans le cadre des travaux sur la détection du changement.

CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Situation

L'IGN dispose d'un patrimoine de données très riche, issu de ses différentes activités, en particulier de photos et de cartes anciennes. Ce patrimoine doit être dématérialisé et diffusé. Cet objectif relève des activités de gestion de la cartoθήque et de la photoθήque nationale. Ce patrimoine peut également donner lieu à la production de données à valeur ajoutée : constitution de la BD CARTO® État-major, constitution de la BD ORTHO® Historique et prestations de valorisation du patrimoine photographique et cartographique.

Programme de la photoθήque nationale et de la cartoθήque

La gestion de la photoθήque et de la cartoθήque s'organise autour de programmes annuels de dématérialisation de photos aériennes anciennes et de cartes anciennes. L'activité récurrente est d'assurer la gestion de la photoθήque nationale et de la cartoθήque sur les sites de Saint-Mandé et de Villefranche-sur-Cher. Les données numérisées sont disponibles via le site [Remontez le temps](#).

Constitution de la BD ORTHO® Historique

Le produit BD ORTHO® Historique est une collection de mosaïques numériques d'anciennes photographies. Un premier millésime de la BD ORTHO® Historique couvrant la France a été produit et disponible en flux et téléchargement, il couvre les années 1950 à 1965. Un deuxième millésime est en cours de production et sera bientôt disponible, il est prévu pour couvrir les années 1965 à 1980.

Les départements suivants, avec les années des missions aériennes correspondantes, ont été réalisés en 2025 : 07 – 1976, 11 – 1968, 12 – 1970, 13 – 1968, 30 – 1986, 33 – 1974, 34 – 1968, 43 – 1976, 46 – 1970, 48 – 1978, 66 – 1980, 84 – 1970.

Exploitation et valorisation de données cartographiques patrimoniales

Les Archives nationales détiennent les planches d'un exemplaire de la carte de Cassini dit « exemplaire du roi Louis XVI ». Un échange IGN – Archives Nationales a permis de convenir d'une valorisation de cette carte. Pour cela, les archives nationales se sont chargées de la numérisation et l'IGN du découpage, de l'assemblage ainsi que du géoréférencement de la version numérisée.

Objectifs 2026

Programme de la photoθήque nationale et de la cartoθήque

Poursuivre le scannage des cartes et des photos aériennes anciennes et d'assurer le dépôt légal des nouvelles éditions. Intégrer l'ensemble des photographies récentes ainsi qu'une entrée pour les cartes dématérialisées dans le site [remonterletemps.ign.fr](#).

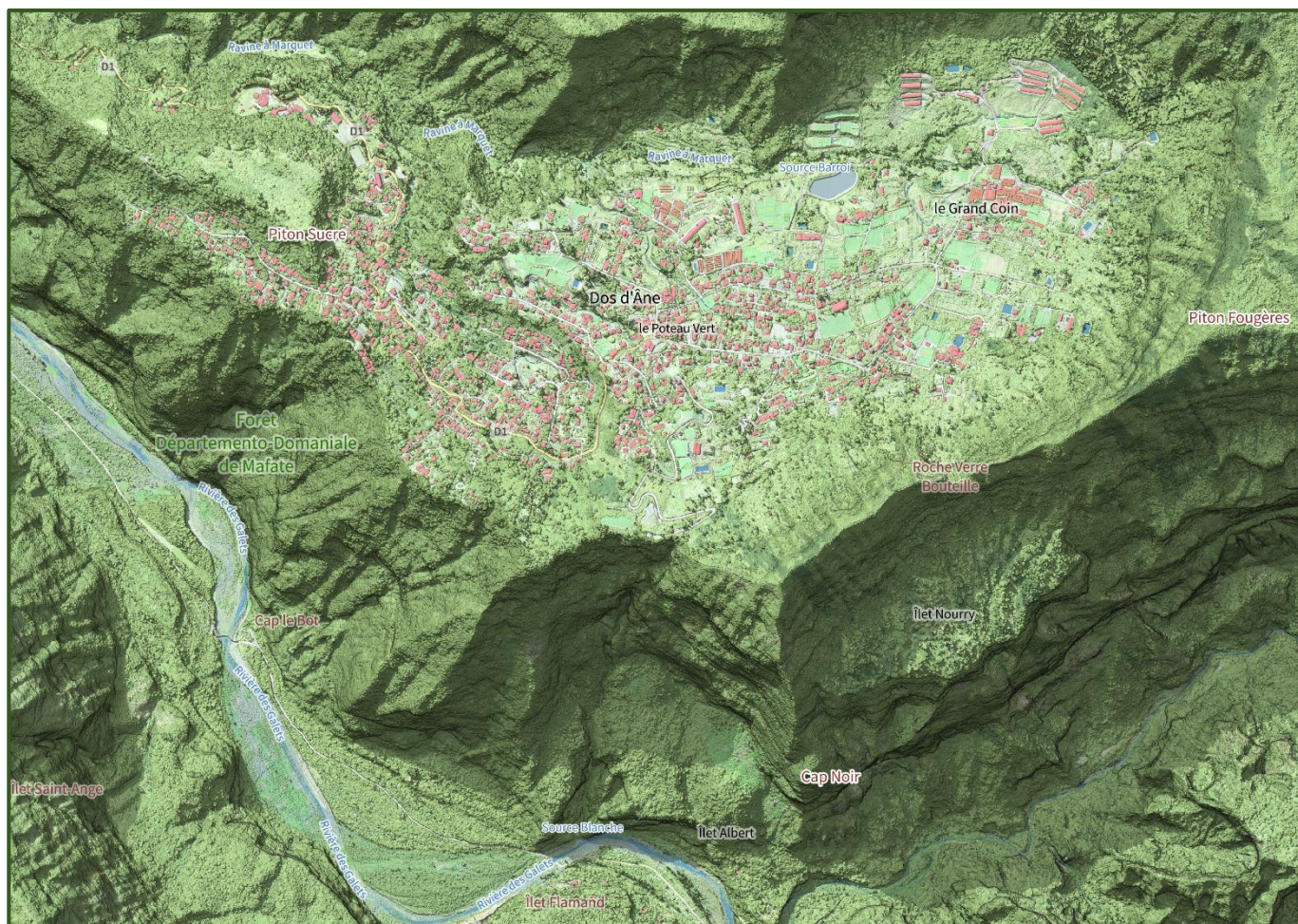
Constitution de la BD ORTHO® Historique

Terminer la constitution du 2e millésime de la BD ORTHO® Historique.

Valoriser la nouvelle chaîne HIATUS

Née d'une initiative de la recherche, cette chaîne en constitution doit permettre de produire des ortho images et MNS à partir d'images anciennes, en complément de la BD ORTHO® Historique.

MOBILISEZ LES REPRÉSENTATIONS CARTOGRAPHIQUES SOUVERAINES



REPRESENTER LE TERRITOIRE

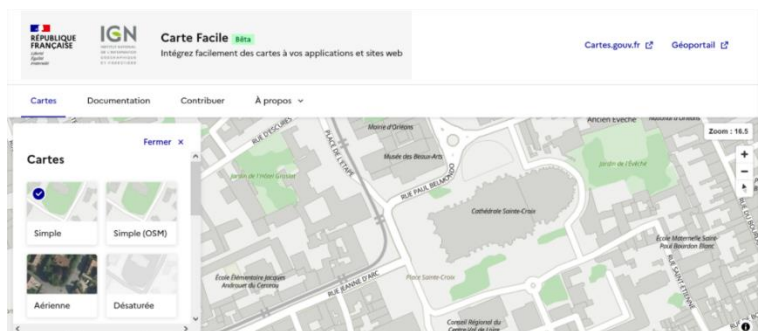
L'IGN entretient des fonds cartographiques souverains, qui décrivent le territoire dans tous ses aspects, pour pouvoir produire des cartes numériques (Plan IGN, Cartes IGN) et des cartes papiers (TOP Rando, TOP Velo). Une refonte de l'offre de fonds de cartes a été lancée mi 2024 afin de mieux répondre aux usages actuels des acteurs publics et des citoyens sur les supports web et mobile mais aussi afin de proposer de nouveaux contenus cartographiques sur Cartes.gouv et l'application Cartes IGN. 2026 devrait être l'aboutissement de ces travaux.

Par ailleurs, l'institut développe depuis deux ans sa capacité de production de cartographies thématiques afin d'appuyer la valorisation en cartes d'enjeux de politique publique pour faciliter l'information, la concertation et le cas échéant la prise de décision.

La startup d'Etat « Fonds de cartes »

Une startup d'Etat "Fonds de cartes" a été lancée en juillet 2024 avec l'appui de Beta.gouv, à la suite d'une investigation des besoins des acteurs du numérique en service de cartes. En 2025, une première offre fonctionnelle et clé en main a été mise en place pour les développeurs web, nommée « Carte Facile ». Elle intègre :

- Une librairie de carte clé en main, facile à intégrer dans sa solution technique
- Des styles cartographiques épurés, accessibles et facilitant la superposition de données métiers
- Une première offre de données thématiques (administratif / cadastre) à superposer au fond de carte



Elle sera enrichie et déployée en 2026, notamment en prototypant une offre de tuiles autohébergées peu volumineuses (ex : PMTiles) pour assurer un service de cartes performant et continu. Par ailleurs, l'intégration de cette offre dans les parcours de cartes.gouv.fr sera un axe de travail important pour simplifier son accès pour les utilisateurs.

Plan IGN

En 2025, **PLAN IGN** a poursuivi ses travaux de refonte en parallèle du déploiement de l'application Cartes IGN :

- Publication de deux nouveaux styles épurés et accessibles (Simple et désaturé) en plus du style aérien
- Publication d'un prototype de carte transfrontalière basée sur OSM en Europe et autour des territoires ultramarins dans un style compatible avec celui de Plan IGN
- Publication de 2 prototypes de **styles relief** (terrain / sursol) à grande échelle à partir des données LiDAR HD, Plan IGN et de données d'occupation du sol (COSIA)



En 2026 une refonte des petites et moyennes échelles sera lancée sur PLAN IGN. Le but est d'avoir un produit intégralement automatisé, à jour et cohérent à toutes les échelles, pour répondre pleinement aux besoins des usagers numériques.

En plus de la refonte et en fonction des engagements potentiels de partenaires, **PLAN IGN** pourrait enrichir son offre, de styles thématiques sous forme de tuiles vectorielles.

- La publication d'une offre cartographique touristique numérique (POIs, itinéraires pédestres, vélo) sera étudiée.
- D'autres styles thématiques agricoles, forêt ou occupation du sol seront à explorer.

Cartes topographiques et touristiques

En mars 2025, le processus de production du 1 : 25 000 a basculé sur le logiciel ARCGIS Pro, ce qui devrait permettre à terme d'augmenter le nombre de cartes mises à jour chaque année et réduira l'ancienneté du fonds. Les chaines au 1:100 000 et 1:250 000 devront être migrés sur ARCGIS Pro en 2026.

La refonte des produits débutera en 2026, appuyée par les retours utilisateurs. Il est souhaité :

- Un rapprochement des légendes papiers et numériques du SCAN 25®
- Une modernisation des très petites échelles de la pyramide Cartes IGN Classique
- Une amélioration de la cohérence générale des différents SCANS

Atelier de cartographie thématique

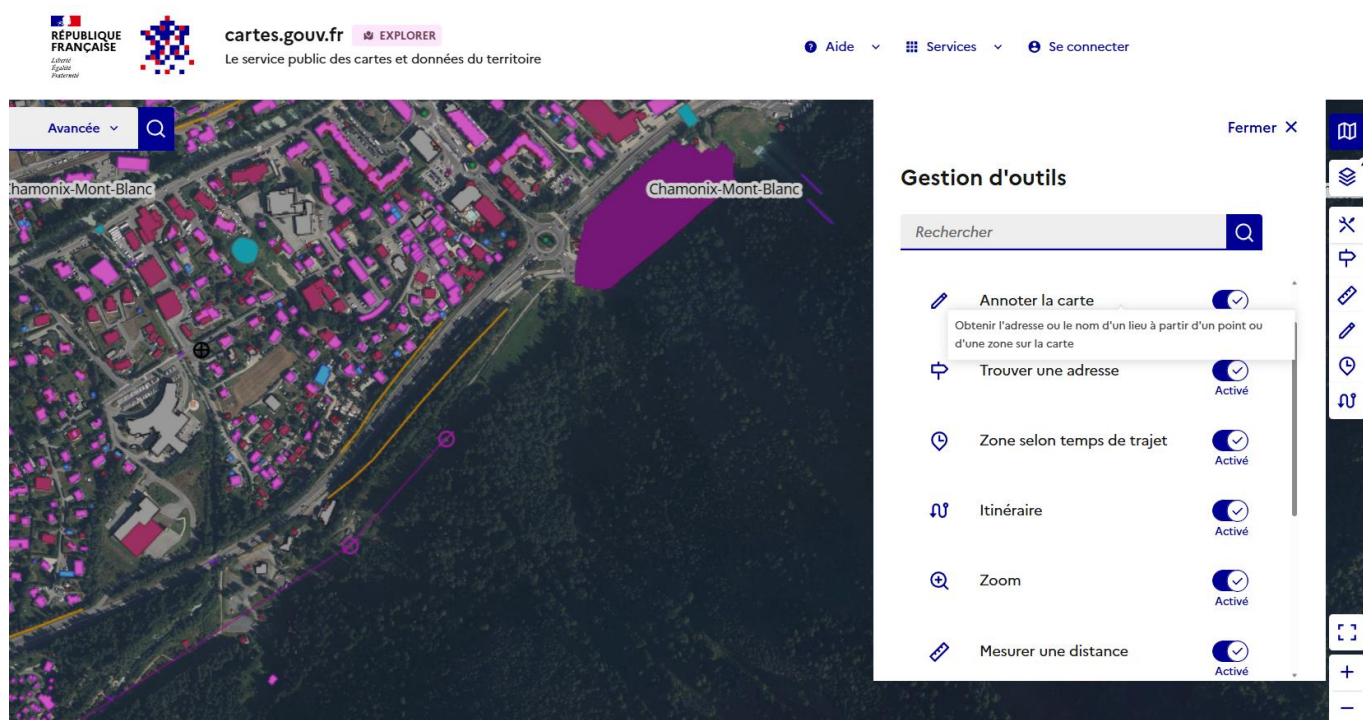
Destiné à proposer des représentations du territoire qui font du sens ou peuvent susciter le débat tant pour l'interne qu'en appui aux politiques publiques, l'atelier cartographie thématique continue à partager son expertise et exposer sa créativité.

En 2025, il a pu ancrer son identité en continuant la démarche Carte du Mois et en reconduisant sa participation au #30daymapchallenge. Il a également contribué à l'illustration en appui d'enjeux de politiques publiques portées par les territoires grâce à de nombreuses productions cartographiques (contribution à un rapport de France Stratégie, Atlas sur les inondations, cartes événementielles, cartes autour de la forêt etc.).

En 2026, l'atelier vise à élargir ses propositions, avec des rendez-vous semestriels en ligne ou sur site autour de la cartographie et des nouveaux modes et outils de représentations, ainsi que la mise en place d'un concours annuel de cartographie, pour créer du lien et animer la communauté des cartographes. Il s'incarnera également dans un espace dédié au sein de l'IGN qui aura vocation à accueillir des rencontres de partage entre cartographes, mais aussi des publics variés : élus, décideurs publics, citoyens.

L'atelier continuera également à accompagner certains organismes publics pour illustrer et mieux partager les changements et politiques appliqués aux territoires, et proposera des cartographies adaptées, sur plusieurs thématiques d'évolution territoriale et thèmes majeurs pour l'action publique. Il sera en appui, au nom de l'IGN, à la République des cartes et participera aux communautés de cartographes.

DONNEZ DE L'IMPACT A VOS DONNÉES AVEC LES OUTILS CARTOGRAPHIQUES DU SERVICE PUBLIC



LA GEOPLATEFORME, INFRASTRUCTURE DE DIFFUSION

La Géoplateforme est l'infrastructure publique mutualisée, ouverte et collaborative des données géographiques. Elle vise à fédérer un large écosystème d'acteurs (publics locaux et nationaux, privés, communautés ouvertes) pour optimiser les dépenses de l'État et favoriser l'émergence de communautés thématiques autour de la transition écologique et d'autres enjeux de l'aménagement du territoire. Ce commun, opéré par l'IGN, s'adresse à la fois aux producteurs de données et aux consommateurs de données (géomaticiens, développeurs...), avec un éventail d'API (Application Programming Interface) pour répondre aux différents usages.

Stocker, traiter et partager des données sur la Géoplateforme

L'API d'alimentation, traitement et publication permet à tout utilisateur disposant d'un compte et d'un espace de travail sur la Géoplateforme de venir y déposer des données géographiques de type image ou vecteur pour ensuite les rendre accessibles via des services web cartographiques normalisés et interopérables. La publication d'une donnée est possible en open data ou de façon restreinte auprès d'un public identifié par le producteur de cette donnée. L'année 2025 a permis la finalisation ou développement de nouvelles API (notamment la nouvelle API Validation) et a été fortement marqué par un chantier de ré-internalisation, l'IGN reprenant au 5 décembre la responsabilité des développements et de l'exploitation de la Géoplateforme. Par ailleurs, l'embarquement de partenaires producteurs de données a commencé.

En 2026, l'exploitation réinternalisée de la Géoplateforme mobilisera grandement la capacité d'ingénierie des équipes IGN. En parallèle, l'embarquement de nouveaux acteurs se poursuivra (autorités publiques locales compétentes sur PCRS, établissements publics nationaux, métropoles, etc.) dans une logique d'appropriation des concepts et outils par les producteurs de données. De plus, un travail de rapprochement entre Géoplateforme et GéoIDE devrait être engagé dès 2026, selon les modalités en cours de discussion avec le ministère de la transition écologique.

Accéder aux données diffusées sur la Géoplateforme

Des API de consultation permettent à tout utilisateur d'afficher ou télécharger de la donnée géographique en s'appuyant sur des protocoles normalisés. Des API de calcul permettent par ailleurs d'obtenir des localisations d'adresses, de parcelles ou de points d'intérêt, d'obtenir l'altitude de points géographiques, de déterminer l'itinéraire pour relier des points géographiques entre eux, ou encore de connaître les zones accessibles à partir d'un point en fonction de critères de distance ou de temps de trajet. Par défaut, les données sont accessibles en open data. Un système de contrôle des accès permet néanmoins la mise en œuvre d'une diffusion restreinte au choix du producteur de la donnée concernée. L'année 2025 a permis la finalisation ou développement de nouvelles API (notamment pour la diffusion de données LiDAR et l'extraction de données vectorielles).

En 2026, les évolutions porteront notamment sur OGC API – Features et sur le calcul d'itinéraire.

Accéder plus facilement aux ressources grâce à des API Web

Des extensions pour les bibliothèques cartographiques OpenLayers, Leaflet et iTowns sont mises à disposition en open source afin de faciliter l'accès aux ressources de la Géoplateforme. Ces extensions proposent des outils utilisables en complément de la bibliothèque cartographique qu'elles étendent et servent de brique technologique de base dans des sites ou applications proposant une fenêtre cartographique. Ainsi, l'entrée cartographique du site cartes.gouv.fr s'appuie sur l'extension Géoplateforme pour OpenLayers.

Des développements sont prévus en 2026 pour adapter l'extension Géoplateforme pour OpenLayers aux besoins de l'entrée cartographique de cartes.gouv.fr. Parallèlement, les extensions pour Leaflet et iTowns continueront d'être maintenues afin d'exploiter les ressources mises à disposition par la Géoplateforme.

API Carto

L'API Carto est une API REST compatible avec la spécification OpenAPI. Elle offre des webservices de traitement et de calcul, facilement intégrables dans les interfaces avec les usagers des services publics (front offices) reposant sur un ensemble de données géographiques de référence détenues par différents organismes. Elle est souvent utilisée pour récupérer automatiquement certaines informations requises dans des formulaires administratifs. En 2025, un prototype d'adaptation a été réalisé afin de la rendre l'API Carto compatible avec les LLM (grands modèles de langage).

En 2026 l'API Carto sera maintenue et continuera d'évoluer en fonction de la demande des utilisateurs, tout en conservant sa modularité et la standardisation des fonctionnalités proposées. Les travaux d'adaptation aux LLM seront poursuivis afin d'accompagner les évolutions de ces technologies.

iTowns

iTowns contribue à la politique des communs numériques impulsée par l'IGN. Cette brique logicielle, qui permet l'affichage de données 3D dans des applications web, est développée et maintenue de manière communautaire. Elle rassemble des contributeurs du secteur public, tels que l'IGN et certains laboratoires de recherche, ainsi que des éditeurs de logiciels du secteur privé.

Utilisé jusqu'à présent comme composant logiciel dans des projets tels que la visionneuse LiDAR HD et le Géoportail, iTowns prévoit d'élargir sa communauté de contributeurs en 2026, car il fera partie de la solution technique du JNFT. Certains membres du consortium JNFT seront ainsi amenés à rejoindre la communauté de contributeurs d'iTowns. Une simplification des règles de gouvernance favorisera également les nouvelles contributions.

Diffusion numérique des données IGN

Pour ses propres besoins de diffusion, l'IGN s'appuie sur la Géoplateforme et sur ses APIs, avec l'ambition de rendre ses données les plus facilement accessibles et utilisables, y compris par les non spécialistes. Les axes de simplifications portent notamment sur la découverte et l'accès aux données, ainsi que l'intégration des données dans les produits, projets et outils.

En 2025, de nouvelles données ou éditions ont été diffusées par l'IGN, notamment : COSIA 2017-2020 et 2021-2023, Artificialisation des sols issus de l'OCSGE, RPG 2024 en 7 thèmes, Produits dérivés issus du LiDAR HD (MNH, MNS, MNT), BD TOPO® Différentiel, BD CARTO® État-major en version complète, BD Forêts Anciennes, Forêts subnaturelles, Masque Forêt, Voirie DGF, Contours... Iris® Petite échelle, Admin Express COG CARTO PE, Admin Express COG CARTO PLUS, Photovoltaïque PV Sol.

En 2026, l'objectif sera d'une part d'élargir l'offre par la diffusion de nouvelles productions (POI, Plan IGN Moyenne échelle / Monde / Transfrontalier, Plan IGN LiDAR, mosaïque satellitaire PlanetObserver actualisée, France Relief, BD France...) et d'autre part d'innover en diffusant des échantillons dans de nouveaux formats tels que FlatGeoBuf et GeoParquet qui seront testés par des utilisateurs.

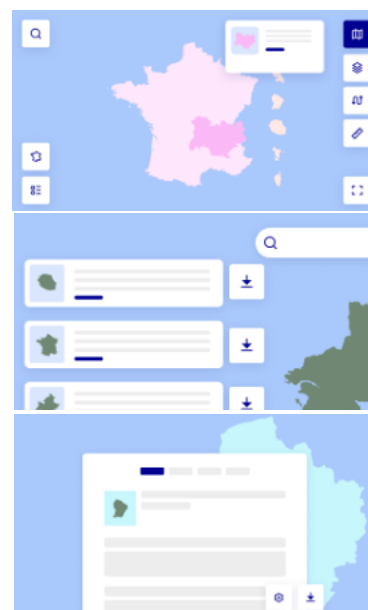
CARTES.GOUV.FR, FUTUR SERVICE PUBLIC DES CARTES ET DONNEES DU TERRITOIRE

Cartes.gouv.fr



Le site cartes.gouv.fr a pour vocation de mettre à disposition des professionnels et du grand public une interface de la Géoplateforme s'appuyant sur la carte et constituant le portail national de géocommuns et de la connaissance du territoire, guichet cartographique du service public. Déjà disponible dans une version Bêta depuis l'été 2024, le site a été officiellement lancé pour les professionnels le 15 décembre 2025, en proposant les fonctionnalités suivantes :

- **Explorer des cartes** : successeur du site Géoportail, le service permet de consulter le catalogue couches de la Géoplateforme, y compris des cartes de référence du territoire français, de les afficher dans un visualiseur pour explorer son territoire et d'utiliser des outils de calcul ;
- **Rechercher une donnée** : successeur du site Géoservices, ce service comprend un catalogue des données de la Géoplateforme, accessibles en téléchargement ou en flux, ainsi que les informations nécessaires à l'utilisation de ces données ;
- **Publier une donnée** : ce service s'adresse aux producteurs en leur donnant la possibilité de déposer leurs données et de créer leurs flux OGC directement via l'interface guidée pas à pas, en alternative à l'usage de l'API Géoplateforme d'alimentation, traitement et publication.



Pour 2026, l'objectif est d'améliorer encore l'interface pour fluidifier le parcours des utilisateurs, de leur donner de nouveaux moyens de prendre en main les données et les cartes : interface d'extraction de données vecteur, amélioration de l'interface de téléchargement, amélioration du catalogue. Un nouveau service rejoindra également cartes.gouv.fr en 2026 : **Collaborer sur des données** (successeur de l'[Espace collaboratif](#)), permettant de mettre à disposition ses bases de données auprès d'une communauté, qui peut alors modifier cette base via des contributions directes ou des signalements. Enfin, un cinquième service arrivera progressivement dans cartes.gouv.fr à partir de 2026 : **Créer des cartes** (successeur de [Ma carte](#)), permettant de créer des cartes personnalisées et interactives et de les partager facilement. 2026 sera également l'occasion d'accueillir sur cartes.gouv.fr les utilisateurs moins experts et les utilisateurs grand public du Géoportail. Les sites internet geoservices.ign.fr et Géoportail.gouv.fr seront ainsi amenés à fermer à mesure que cartes.gouv.fr s'enrichira.

Remonter le temps

Le site [Remonter le temps](#) est un outil d'observation du territoire et d'accès gratuit aux fonds de la Photothèque Nationale de l'IGN. Plus de 3 millions de photographies aériennes, dont 35 000 clichés obliques, et des centaines de cartes anciennes sont déjà diffusées.

En 2026, le site bénéficiera d'évolutions fonctionnelles et d'une amélioration des parcours de consultation et de téléchargement. Par ailleurs, de nouvelles collections historiques de l'IGN viendront enrichir le catalogue de données diffusées.

Observatoire des forêts françaises

En partenariat avec l'ONF, le CNPF et en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois et l'OFB, cet [observatoire](#) a pour objectifs de :

- Diffuser des informations et des données clé en main, produites par l'ensemble des partenaires fournisseurs de données, en commençant par les données de l'inventaire forestier national ;
- Héberger un centre de partage de ressources documentées sur des thèmes forestiers à forts enjeux en métropole et outre-mer ;
- Proposer un espace d'échange et de production en commun d'informations de croisement et d'analyses thématiques nationales et régionales axées sur la récolte des utilisations du bois, les services écosystémiques, le suivi des changements d'occupation et de santé des écosystèmes forestiers.

En 2026, l'observatoire va s'enrichir en contenus de données et d'analyses scientifiques sur de multiples thèmes en lien avec les objectifs de la politique nationale forestière.

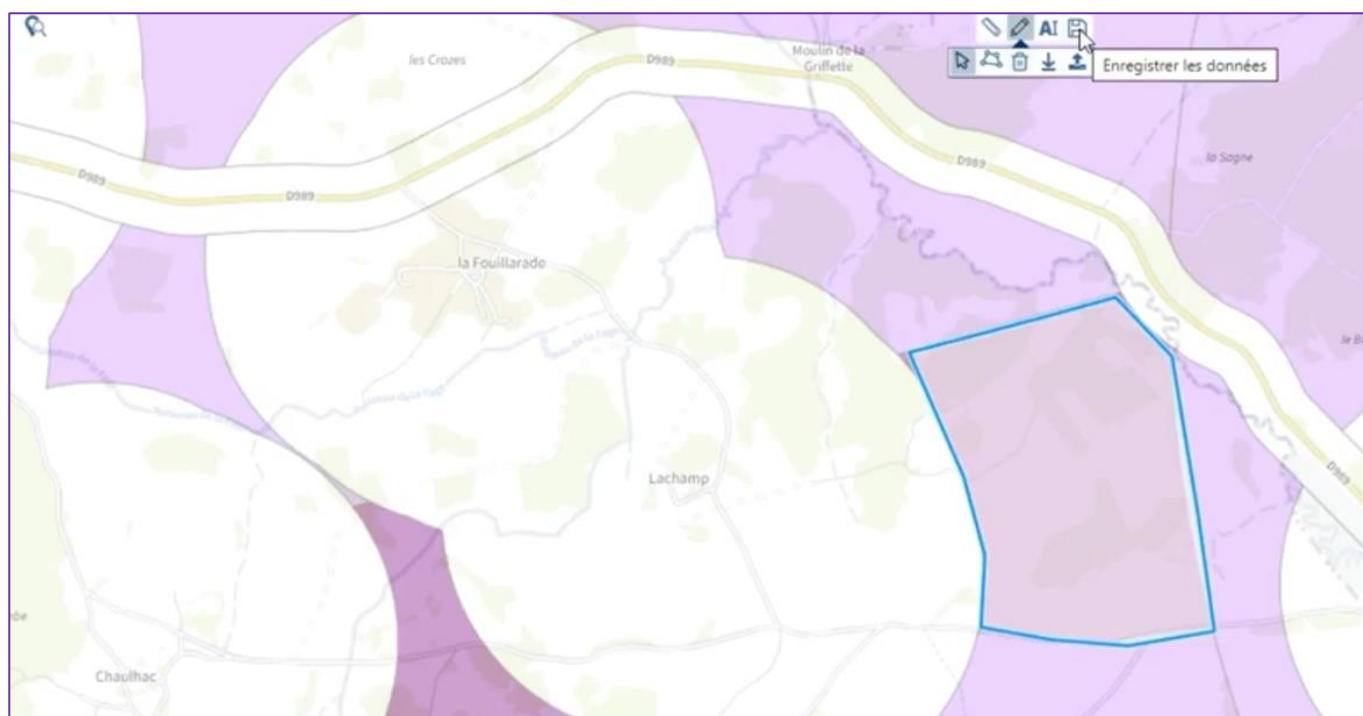
Géoportail de l'Urbanisme

Le Géoportail de l'urbanisme (GPU) est la plateforme nationale de mise à disposition des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique.

L'année 2025 a été marquée par le lancement d'une importante démarche utilisateurs en vue de la prochaine refonte des interfaces du site web, prévue pour intégrer le design system de l'État. L'accessibilité du site, ainsi que les parcours recherche et consultation ont été révisés en priorité, en co-construction avec les utilisateurs. Côté alimentation du GPU, la fonctionnalité de dépôt des actes de procédures lancée mi-2024 continue de monter en puissance. Le dépôt des mises en compatibilité portées par l'État sera également rendu possible fin 2025. La bascule des comptes administrateurs sur une connexion via l'annuaire Cerbère est terminée, répondant ainsi aux exigences de sécurité.

En 2026, la priorité sera donnée à la refonte du site et à l'enrichissement des fonctionnalités d'interrogation des données. A ce titre seront évaluées les opportunités ouvertes par l'IA (exploitation des règlements PDF, chatbot pour interroger les données géographiques), les outils d'analyse guidée (indicateurs et datavisualisation) ou par la brique extraction personnalisée de la Géoplateforme. L'articulation entre le GPU et les plateformes de réglementations publiques sera également enrichie, sur les usages de contrôle de légalité (@ctes), d'approfondissement des thématiques environnementales (ENVERGO) ou risques (PPR), ou encore d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (DOCURBA).

MOBILISEZ DES SERVICES D'APPUI A LA DÉCISION



OUTILS ET PORTAILS THEMATIQUES

Portail EnR

Ce [portail](#), mis en œuvre par l'IGN et le CEREMA pour la DGEC, est un système de cartographie permettant de visualiser et d'analyser les divers enjeux des territoires à prendre en compte dans le développement des énergies renouvelables. Il permet d'appuyer les communes dans l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Cet outil met à disposition des données objectives, compilables sur le territoire ainsi que des pré-traitements de ces données, pouvant servir d'outils d'aide à la décision pour les collectivités. En 2025, des mises à jour ont été déployées pour répondre au mieux aux retours des utilisateurs du portail, en accord avec les consignes de la DGEC.

Pour 2026, une nouvelle convention cadrera les travaux à la charge de l'IGN pour l'amélioration du portail et/ou des données auxquelles il donne accès



NaviForest

[NaviForest](#) est un service en ligne gratuit permettant de visualiser, créer, modifier des informations et des données spécifiques au transport des bois. Ce service est dédié aux acteurs de la filière forêt-bois ainsi qu'aux instructeurs départementaux des itinéraires bois ronds. Il bénéficie d'une application mobile collaborative qui permet d'ajouter, de supprimer ou de corriger depuis un smartphone des informations métier en lien avec la desserte forestière. En 2025, conformément à la convention en cours, les travaux ont mené sur la rédaction du standard "Dessertes en forêt : Transport de bois et DFCI" dans le cadre du CNIG. Une étude a été effectuée auprès d'utilisateurs et diverses actions d'accompagnement (formations, présentations...) ont été menées.

Pour 2026, il est prévu de finaliser le nouveau standard des dessertes forestières et de le soumettre au CNIG pour validation. Le service sera maintenu en condition opérationnelle. Un accompagnement utilisateur devrait être mené (guide, support, formations), si le financement est confirmé, pour favoriser et faciliter la prise en main du service par les ayants droit.

Cartographie des services publics

Le projet de cartographie des services publics propose un outil d'aide à la décision à destination des acteurs publics, notamment dans le cadre de l'élaboration de SDAASP (Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics). L'IGN et la DITP ont développé en 2025 un premier outil à destination de trois départements pilotes : les Hautes-Alpes, l'Indre et le Nord. L'outil permet de visualiser et filtrer les services sur ces trois départements, des données de contexte (population, accès aux soins...) et d'accéder à des indicateurs (calcul d'isochrones, statistiques...). Une enquête menée auprès des utilisateurs a permis de confirmer le besoin, d'identifier les sujets d'améliorations et de valider la poursuite du projet. La phase d'industrialisation sera lancée en 2026.

FAITES DE LA CARTE LA COMPAGNE DE VOS DÉCOUVERTES ET DE VOTRE ACTION SUR LE TERRAIN



CARTES IGN

Situation

Lancée en mai 2024, l'application **Cartes IGN** s'inscrit pleinement dans la mission de l'Institut national de l'information géographique et forestière : permettre à chacun de découvrir les territoires, les richesses naturelles et culturelles de la France. En moins de deux ans, elle a déjà séduit près d'un million d'utilisateurs, devenant une référence pour l'accès aux cartes et vues aériennes, aux données thématiques produites par l'IGN et ses partenaires, ainsi qu'aux outils d'exploration qui offrent notamment la possibilité d'observer l'évolution des territoires dans le temps.

Au-delà de la consultation cartographique et d'informations géographiques, l'application propose des données et des fonctionnalités pour préparer ses sorties, qu'elles soient culturelles ou de plein air. Dans le domaine des activités extérieures, l'année 2025 est marquée par l'intégration d'une représentation en trois dimensions, incluant bâtiments et relief, ainsi que la possibilité d'enregistrer et de conserver ses itinéraires. Sur le plan culturel, la même année a vu le lancement d'un partenariat structurant avec le ministère de la Culture, permettant de valoriser des événements nationaux majeurs tels que les Journées européennes du Patrimoine ou les Journées nationales de l'Architecture.

Objectifs 2026

En 2026, l'IGN souhaite placer les utilisateurs au cœur du processus d'évolution de l'application. Une phase de concertation sera engagée afin de recueillir leurs besoins et leurs priorités : quelles améliorations sont attendues, quelles évolutions doivent être privilégiées, comment élargir l'audience, notamment auprès des jeunes générations. Ces échanges permettront de consolider la trajectoire de Cartes IGN en fonction des attentes exprimées.

L'Institut entend s'adresser non seulement au grand public, mais aussi aux acteurs institutionnels. Fidèle à sa mission de service public, il souhaite mettre son expertise au service des politiques publiques en intégrant les besoins des services de l'État. Dès le premier trimestre 2026, une série de rencontres et d'échanges sera organisée en vue de concrétiser cette orientation.

Enfin, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2025, l'année 2026 sera également l'occasion d'établir de nouveaux partenariats autour de la pratique du vélo et de la randonnée visant à soutenir les politiques nationales en faveur du tourisme, du sport et de la transition écologique.

Côté déploiement, l'objectif est d'amplifier la notoriété et l'usage de Cartes IGN en s'appuyant sur deux leviers et ainsi fidéliser les utilisateurs et réduire les usages saisonniers. D'une part, la mobilisation d'ambassadeurs disposant d'une capacité de communication et d'une audience nationale, susceptibles de valoriser l'application auprès de leurs communautés. D'autre part, l'enrichissement de l'offre par l'intégration de données pérennes et événementielles, encourageant les usagers à revenir sur l'appli plus fréquemment. Ces projets poursuivent ainsi la vocation de l'appli à encourager les mobilités douces, la pratique outdoor et la découverte des richesses naturelles et culturelles du territoire.

Trois cibles prioritaires ont été identifiés pour cette année : l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture. Un partenariat de valorisation avec le ministère de la Culture permettra d'intégrer quatre événements culturels nationaux : la Fête de la musique, les Rendez-vous aux jardins, les Journées européennes du patrimoine et les Journées nationales de l'architecture.

Enfin, des partenariats médias ou cinéma et des collaborations avec des créateurs de contenu seront étudiés afin d'amplifier la visibilité de l'application et d'en faire un réflexe d'usage pour le grand public.

CARTOGRAPHIES PAPIER

Collections de cartes, cartes en relief et poster

Situation 2025

Afin de maintenir une offre de qualité autour de la carte papier, une stratégie de recentrage autour des segments tourisme et randonnées a été conduite notamment autour des cartes au 1/25000ème qui ont toutes fusionné dans une seule et même série TOP Rando25.

Des investissements techniques ont été opérés sur la chaîne de production afin d'automatiser au maximum les tâches de production et concentrer les actions des cartographes sur des opérations à forte valeur pour la carte. La nouvelle chaîne de production a ainsi été mise en place en 2025 et les premières cartes réalisées par ce biais ont été éditées.

Les nouvelles cartes régionales touristiques, dont certaines ont été établies en partenariat avec les comités régionaux de tourisme locaux, ainsi que la seconde moitié des TOP Tourisme100 ont été placées dans les rayons en début d'année. A cela s'ajoute 90 TOP Rando25, 4 TOP Rando75, 3 TOP Itinérance, 3 TOP Vélo ainsi que 2 posters et 1 relief.

La réduction de l'ancienneté de la carte au 1/25000ème étant un objectif fort, une réflexion sur les spécifications de cette carte a été lancée, se traduisant par la réalisation d'une étude utilisateur quantitative et qualitative dont les résultats sont attendus début 2026.

2025 marque enfin le lancement officiel du travail sur le schéma directeur de la cartographie. Il vise à produire, en associant la direction et les agents, un document posant les ambitions à 5 ans et les moyens à mettre en place, afin notamment de rechercher l'équilibre budgétaire sur les produits imprimés et les services associés et afin de faire de l'IGN un expert reconnu de la représentation cartographique dans toutes ses dimensions.

Nous prévoyons pour 2026 l'édition de :

- 139 Top Rando25 dont les 19 cartes de Corse
- 3 Top Rando75 : Golfe du Morbihan – Ile de Groix, Gavarnie - Néouvielle - Luchonnais et Camargue Alpilles
- 3 Top Tourisme France : une nouvelle édition de deux produits plébiscités à savoir : véloroute et voies vertes de France et itinéraires de grande randonnée en France, ainsi que la carte de France routière et touristique
- 1 Top Vélo : la Viarhona du Léman à la méditerranée,
- 1 Top Itinérance : la traversée des volcans d'Auvergne
- 1 poster du monde politique

Commercialisation des cartes papier

L'IGN, premier éditeur du marché des cartes papier, s'appuie sur son site boutique.ign.fr pour la commercialisation de ses cartes. Le site propose une large gamme de cartes papier, posters et reliefs mais aussi des cartes personnalisées grâce au service "Carte à la carte", pour le grand public à des fins de loisirs et tourisme, et pour les professionnels revendeurs ou organisateurs d'événements.

En 2026, le site sera maintenu en condition opérationnelle. Quelques évolutions mineures sont toutefois envisagées. L'IGN met également à disposition des revendeurs un site [espace-revendeurs](https://espace-revendeurs.ign.fr) qui sera lui aussi maintenu

ÉDUGÉO



Destiné aux professeurs et à leurs élèves, le service [édugéo](#) est un portail thématique éducatif et pédagogique rassemblant des ressources et outils pour l'enseignement de la géographie. Disponible via la plateforme Lumni Enseignement et via le Gestionnaire d'accès aux ressources (GAR), édugéo s'adresse à des publics qui vont du primaire au supérieur, l'essentiel des

utilisateurs étant réparti dans les collèges et lycées.

Ce portail s'appuie très largement sur l'infrastructure du service Ma Carte, tout en proposant un connecteur spécifique pour être consulté depuis les établissements scolaires, par les enseignants et élèves en toute sécurité. L'outil cartographique d'édugéo est accompagné d'un jeu vidéo-ludique Minetest, open source, inspiré du jeu Minecraft®.

Pour l'année 2026, le maintien en condition opérationnelle du service édugéo sera assuré. Un travail sera engagé avec le ministère pour identifier les axes d'évolutions de l'outil compte tenu des évolutions structurantes des services numériques de l'institut ces dernières années. Côté Minetest, une recherche de partenaire est engagée afin de confirmer la pérennisation du service et le rapprocher de besoins de politiques publiques.

Le Tour du monde en 80 jours d'après Jules Verne

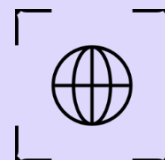


Le tour du monde en 80 jours

Le 6 novembre 1872, *Le Temps* publie la *première* épisode du roman de Jules Verne, *Le Tour du monde en quatre-vingt jours*, racontant l'histoire d'un voyage, poursuite poétique et données scientifiques. Ce voyage est rendu possible par le développement des transports qui marque la fin du XIX^e siècle et la révolution industrielle. L'ouverture du canal de Suez en 1869 et la mise en place du chemin de fer



ANIMATION TERRITORIALE ET NATIONALE



- **Problématique des données territoriales**

On constate une extrême richesse des données détenues par les acteurs des territoires. En effet, ces acteurs (régions, départements, métropoles, services déconcentrés de l'Etat...) ont investi dans la donnée géographique et ont déployé à leurs échelles des SIG pour répondre à leurs besoins propres. Ces acteurs disposent ainsi de données et d'outils précis.

Toutefois, on constate également un éparpillement des initiatives, qui empêche le passage à l'échelle. Pour éviter la dispersion, rassembler les forces, gagner en efficacité et avoir de l'impact, il est donc indispensable de désiloter les initiatives pour parler un langage commun, permettant de passer à l'échelle sur les différents cas d'usage, et de faire en sorte que la politique de la donnée soit réellement mise au service des politiques publiques prioritaires et des attentes des citoyens.

Mutualiser les données, fédérer les besoins, partager les solutions entre administrations et avec les territoires, toutes ces actions doivent s'organiser d'abord par famille d'usages (eau, artificialisation des sols, forêt, etc.), mais aussi en veillant à une urbanisation des outils transverses, à la fois sur le plan national et dans la relation Etat-collectivités.

Pour ces différents aspects, le groupe de travail du CNIG sur la gouvernance de la donnée territoriale a bien posé les enjeux des comités territoriaux de la donnée (CTD) : élaborer des projets communs et coopérations entre partenaires de l'écosystème, coconstruire et mutualiser des référentiels de données, mutualiser des briques technologiques (portails de diffusion de données, portails thématiques), rechercher un emboîtement d'échelle entre acteurs nationaux et territoriaux, par exemple sur les jumeaux numériques de territoires, l'intelligence artificielle.

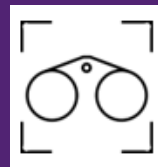
- **Rôle de l'IGN en matière de données territoriales**

L'IGN souhaite renforcer ses actions mutualisées avec les collectivités territoriales, dans un objectif de passage à l'échelle, en proposant une approche fédérative et collégiale. En effet, le rôle de l'IGN est d'appuyer les acteurs de la donnée et de favoriser une dynamique en matière de communs numériques, afin de rassembler la donnée d'intérêt pour les acteurs des territoires.

L'institut, d'une part, développe des référentiels utiles aux collectivités et, d'autre part, propose de structurer des financements mutualisés entre différents CTD, cf. supra le comité des commanditaires en imagerie aérienne et spatiale. C'est pourquoi l'IGN souhaite prendre part aux CTD.

La Fabrique de la donnée territoriale (cf. ci-après) offre un débouché opérationnel au CNIG et aux CTD, en permettant d'activer plus facilement des projets de niveau national avec des collectivités territoriales. La finalité est de passer à l'échelle les initiatives locales, afin de générer de la mutualisation et d'harmoniser les données territoriales à l'échelle de la France, en s'appuyant sur les plateformes régionales.

ZOOM : LA FABRIQUE DE LA DONNÉE TERRITORIALE



L'IGN poursuit l'accompagnement de projets de données et services au sein de son incubateur de communs numériques qui fonctionne selon la méthode des startups d'État de beta.gouv (Dinum). Le Référentiel National des Bâtiments (RNB) et Panoramax ont poursuivi leur accélération en 2025 et préparent les conditions de leur pérennisation pour 2026.

D'autres projets ont poursuivi leur déploiement : Cartographie des services publics avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la Direction de l'information légale et administrative (DILA), FoReg pour visualiser les réglementations en forêt, Carte Facile ou encore le Portail national des données d'accessibilité avec la Délégation interministérielle à l'accessibilité (DIA). Un hackathon organisé en mai 2025 à l'IGN a réuni une cinquantaine de participants pour faire émerger des pistes de solutions concrètes (lien bâti-adresse, ID-RNB dans [OpenStreetMap](#), association de photos Panoramax à des bâtiments...).

Une gouvernance partenariale élargie

Succédant à la Fabrique des Géocommuns, la Fabrique de la donnée territoriale a été officiellement lancée le 7 octobre 2025 lors du 1^{er} Forum de la donnée territoriale. Opérée par l'IGN en collaboration avec la DINUM, le CNIG et l'ANCT, et présidée par Akim Oural, elle rassemble un écosystème inédit : 15 associations de collectivités, 7 représentants de l'État et des collectifs comme OpenStreetMap France. Ce dispositif s'inscrit également dans la feuille de route du programme Transformation numérique des territoires 2025-2027.

L'objectif est d'impliquer fortement les acteurs territoriaux dans la remontée des problématiques et la priorisation des chantiers accompagnés. Ils devront répondre à des cas d'usages concrets nécessitant une harmonisation des données territoriales et la mise en place d'outils collaboratifs pour passer à l'échelle nationale et y adosser des services à valeur ajoutée. Un comité des partenaires se réunit deux fois par an pour sélectionner les projets sur la base des besoins identifiés par le collectif.

Quatre projets prioritaires ont été lancés fin 2025 : **base routière nationale en commun, inventaire des chemins ruraux, référentiel des limites administratives et compétences territoriales, service sur les obligations légales de débroussaillage**. Ils feront l'objet d'investigations, d'un tour de table et d'une gouvernance ouverte.

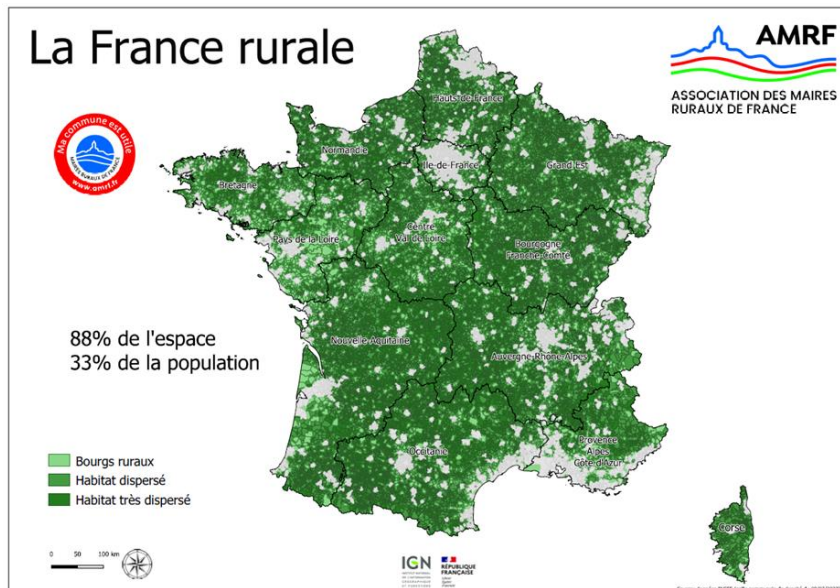
La Fabrique de la donnée territoriale fonctionne en complémentarité avec les dispositifs existants : data.gouv.fr, la Fabrique des Standards et commissions du CNIG, comités territoriaux de la donnée, ainsi que la Géoplateforme, qui sera le moteur technique des outils développés.

Pour en savoir plus : fabrique-de-la-donnee-territoriale.beta.gouv.fr

Illustrations de la coopération de l'IGN avec les collectivités et leurs services

La coopération avec l'AMRF, association des maires ruraux de France

La Direction territoriale Centre-Est est le partenaire de proximité de l'Association des maires ruraux de France, AMRF, dont le siège est à Lyon. Avec 88 % du territoire métropolitain situé en zone rurale, le lien entre IGN et AMRF est une évidence. Les échanges sont réguliers sur les besoins et les apports des données. L'IGN est ainsi présent sur le salon annuel de l'AMRF depuis 3 ans, et plus ponctuellement sur des rencontres régionales, autant d'occasions de partage avec les élus locaux sur les politiques publiques portées et l'apport des données. Les deux interventions IGN en webinaire « les jeudis de l'AMRF », sur les outils IGN pour les communes rurales et sur le portail des énergies renouvelables ont eu les meilleures audiences jamais enregistrées par l'AMRF. L'Association des maires ruraux nous a signalé très tôt son intérêt pour le Jumeau numérique des territoires, avec de nombreux cas d'usage et un besoin pour des communes qui à ce stade n'ont pas accès à ce type de simulation. Avec l'idée des portraits de territoire facilement accessibles, l'IGN et l'AMRF vont poursuivre et développer en 2026 leur coopération.



La Région Grand-Est pionnière dans la mise en place d'un observatoire régional de la Biomasse

A travers un partenariat avec FranceAgriMer et la Région Grand-Est, l'IGN affirme son ambition de renforcer une approche partenariale avec les acteurs régionaux afin de structurer une articulation cohérente et durable des systèmes d'information relatifs à la biomasse. En s'appuyant sur les dispositifs existants et sur l'expertise territoriale du Grand-Est, le projet vise à favoriser la convergence des systèmes d'information agricoles et forestiers, à différentes échelles d'analyse, du bassin d'approvisionnement à l'échelle régionale. Cette démarche contribue à l'harmonisation des méthodes, des référentiels et des pratiques de production et de diffusion des données, au service d'une meilleure lisibilité des gisements, des usages et des flux de biomasse. Le Grand-Est est ainsi positionné comme territoire d'expérimentation privilégié, permettant de tester et consolider des solutions d'interopérabilité répliquables. Les enseignements issus de cette coopération ont vocation à alimenter les travaux nationaux du GIS Biomasse et à accompagner le passage à l'échelle nationale, en cohérence avec l'axe 2 de la feuille de route du GIS consacré à l'interopérabilité des systèmes d'information de la biomasse.

Le Climate Data Hub

L'IGN contribue au Climate Data Hub, initiative portée par la Région Centre-Val de Loire pour fédérer acteurs publics et privés autour de la mutualisation des données. Cette collaboration vise à identifier, tester et accompagner des projets innovants répondant aux enjeux régionaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Renforcement du partenariat avec les SDIS

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) constituent des partenaires historiques de l'IGN. Les directions territoriales accompagnent activement les SDIS dans l'intégration des données IGN, notamment la BDTOPO®, lors de leur migration vers NexSIS, le système d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompiers et des acteurs de la sécurité civile. En décembre, la direction territoriale Grand Ouest a ainsi organisé à Nantes un séminaire réunissant les SDIS de Bretagne, Pays de Plan d'activité 2026 de l'IGN

la Loire et Centre-Val de Loire. Cette rencontre a permis de partager les retours d'expérience sur le passage à NexSIS, les appariements entre bases SDIS et BDTOPO®, ainsi que les usages d'autres données IGN tels que le LIDAR HD ou la BAN.

- **L'IGN en appui aux services déconcentrés de l'Etat**

Convergence Géo-IDE – Géoplateforme

Une trajectoire de convergence est engagée entre Géo-IDE, outil du ministère de la transition écologique pour le stockage, le catalogage et la mise à disposition du patrimoine de données géographiques, et les solutions cibles que sont la Géoplateforme et Cartes.gouv.fr, avec un horizon d'arrêt de Géo-IDE fixé avant fin 2027. Cette convergence vise à assurer la continuité des services rendus aux utilisateurs tout en faisant évoluer progressivement les usages vers une offre géomatique unifiée et pérenne portée par l'IGN.

Dans ce cadre, les services déconcentrés de l'État utilisateurs de Géo-IDE (DDT(M), DREAL) seront étroitement associés aux travaux de convergence, afin de qualifier les besoins prioritaires, de contribuer aux phases de test et de recette, et d'éclairer la feuille de route des évolutions fonctionnelles de la Géoplateforme et de Cartes.gouv.fr. Cette démarche d'animation et de co-construction permet de sécuriser la transition, de prendre en compte les spécificités territoriales et de favoriser l'appropriation des outils cibles.

Coopération sur la data entre services de l'Etat en région - l'exemple des Pays de la Loire

L'IGN consolide ses liens avec les services de l'État en région, notamment via le réseau data en Pays de la Loire, co-piloté par le SGAR, l'IGN et l'INSEE. Ce réseau favorise l'accès aux données et la connaissance partagée des ressources, en travaillant sur l'interopérabilité des outils, les modalités d'échange, la valorisation des compétences et des expertises de chaque structure, ainsi que le développement de collaborations et de bonnes pratiques entre acteurs publics.

Appui aux politiques publiques de mobilité douce en Normandie

L'IGN a mis en place un guichet collaboratif pour la DREAL Normandie afin d'accompagner le déploiement du Plan Sécurité Vélo dans la région. Cette solution, accessible via une application web et mobile, permet d'identifier, localiser et suivre l'état des infrastructures et équipements cyclables susceptibles de présenter des risques pour les usagers vulnérables, notamment les cyclistes. Le dispositif favorise la remontée des signalements et la mobilisation des gestionnaires de voirie pour une intervention rapide. Après une phase d'expérimentation réussie en Normandie, le Plan Sécurité Vélo a désormais vocation à être étendu à l'échelle nationale.

IGN et préfetures : une coopération renforcée en perspective

La réforme renforçant les pouvoirs des préfets dans les régions et départements (décret n°2025-723 du 30 juillet 2025) constitue une étape majeure dans l'évolution des relations entre les services déconcentrés de l'État et l'IGN. L'Institut souhaite s'affirmer comme un partenaire stratégique des préfetures, en particulier lors de situations de crise ou pour des besoins d'expertise spécifiques. Cette réforme offre une opportunité unique pour renforcer la contribution de l'IGN à l'application des politiques publiques nationales dans les territoires et instaurer un véritable « réflexe IGN » auprès des services déconcentrés de l'État en région.

Répondre au besoin des préfets - 1ère expérimentation avec le préfet de Corse

L'IGN s'est rapproché du préfet de Corse afin de mieux comprendre les besoins des préfets et de leurs services, en termes de représentation du territoire, de cartographie thématique, à l'échelon régional ou départemental, et de vérifier que l'offre IGN puisse être facilement mobilisée par les services des préfetures. Avec la coordination du secrétariat général aux affaires de Corse (SGAC), la Direction territoriale sud-est IGN et la DREAL de Corse ont travaillé à des propositions de cartes et exploré les outils

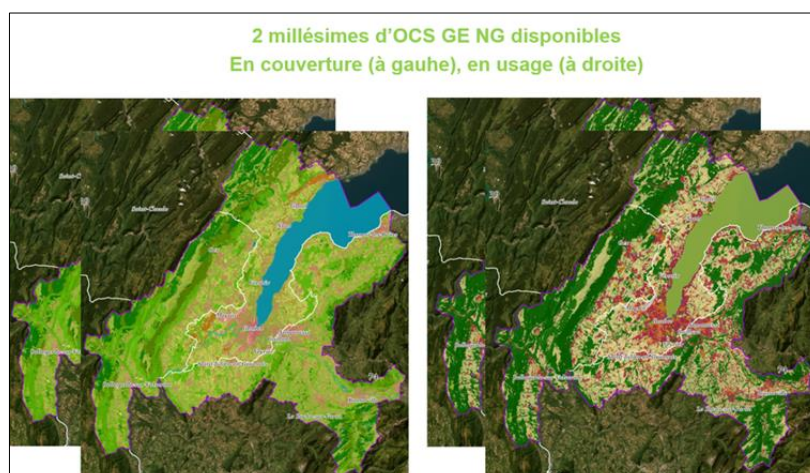
de cartographie proposés par l'institut. Ces travaux seront prochainement présentés au préfet de Corse. L'objectif de cette expérimentation n'est pas de réaliser un travail « sur mesure » pour une préfecture, mais de positionner l'IGN comme fournisseur de solutions pour l'ensemble des préfets, en soutien à ou en coopération avec les services déconcentrés de l'Etat, au plus proche de leurs besoins.

Appui à la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes en transfrontalier franco-suisse pour suivre les évolutions d'occupation du sol de la 5^{ème} métropole d'Auvergne-Rhône-Alpes, le franco-genevois

Pour observer, planifier et contenir la croissance urbaine, les territoires doivent pouvoir fonder leur décision sur des mesures fiables et durables. Dans cette optique, le Gouvernement français déploie l'Observatoire de l'artificialisation des sols dans le cadre duquel l'IGN s'est vu confier la réalisation d'un programme ambitieux de production de données d'occupation et d'usage du sol à grande échelle (OCS GE), automatisée par IA.

Le « Grand Genève » comprend 212 communes situées en France (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie) et en Suisse, au sein du canton de Genève et du district de Nyons, canton de Vaud. Son développement est très suivi dans le dialogue transfrontalier.

Un travail a été mené, en lien avec la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la production de données à la fois sur la partie française et suisse du Grand Genève. En complément côté français des 1 423 km² dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie déjà produits dans le cadre du programme national français OCSGE, côté suisse, la production d'OCS GE a été réalisée sur 620 km² (hors lac Léman) en répondant aux spécifications CNIG (françaises donc) et bénéficiant de couvertures aériennes en 2018 et 2021 à la demande du Canton de Genève. Une synthèse des indicateurs portant sur la couverture et l'usage du sol sur le territoire objet d'étude est en cours de production avec des premiers chiffres partagés lors de la journée romande de la géo-information, à Lausanne le 13 novembre 2025. L'année 2026 va permettre une appropriation de ces données par les acteurs du dialogue transfrontalier, une comparaison avec d'autres indicateurs de suivi, et de nombreux échanges.



Nématode du pin : l'IGN, partenaire clé des services de l'État dans la gestion de cette crise

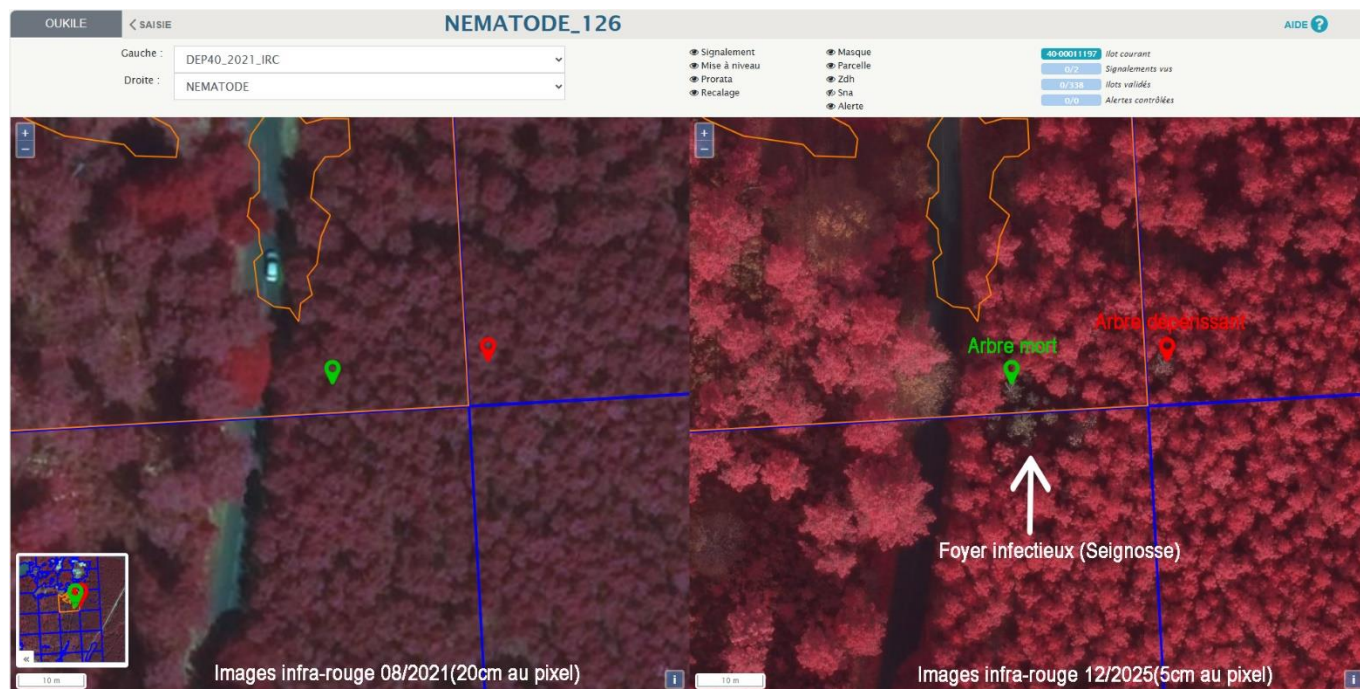
La direction territoriale Sud-Ouest de l'IGN est mobilisée pour faire face à une crise phytosanitaire inédite. Le nématode du pin a été détecté dans la forêt landaise, une première en France. Ce parasite, identifié à l'automne 2025 à Seignosse, menace la pérennité des pins maritimes, ressource stratégique pour l'économie de Nouvelle-Aquitaine.

Le ministère de l'Agriculture – Département de santé des forêts - a confié à l'IGN la mission de réaliser une couverture aérienne et de produire une cartographie dynamique des arbres morts ou en dépérissement. Cet outil est essentiel pour orienter les opérations de prospection, d'abattage sanitaire et de lutte contre la propagation.

Pour répondre à cette demande, une fois les photos aériennes haute résolution prises par le Service de l'imagerie aérienne début décembre 2025, la direction territoriale Sud-Ouest de l'IGN a mobilisé ses géomaticiens et experts en photo-interprétation forestière pour analyser ces prises de vue. Les images en Plan d'activité 2026 de l'IGN

couleurs visibles et proche infrarouge ont une résolution de 5 centimètres. Elles permettent de cartographier chaque arbre et de le classer selon son état sanitaire. Ce travail guide les services de l'État (Préfecture et DRAAF notamment) dans la définition des priorités.

Fort de sa connaissance des milieux forestiers, de son expertise en imagerie aérienne, en géomatique, et en intelligence artificielle, l'IGN, via son implantation régionale, confirme sa capacité à déployer rapidement ses moyens techniques et humains pour soutenir la gestion d'une crise majeure.



ZOOM: LA RÉPUBLIQUE DES CARTES



L'année 2026 marque les grands débuts de la République des Cartes, une initiative lancée l'an dernier par une coalition d'acteurs engagés dont l'IGN*. Elle a pour ambition de célébrer le pouvoir de la carte pour penser le monde, de créer de la discussion et du lien autour d'elle, ainsi que de sensibiliser les décideurs et le grand public aux enjeux de souveraineté technologique. En résumé, la République des cartes aspire à « révéler le pouvoir des cartes comme **levier pour faire démocratie** ».

Le premier grand temps fort de la République des cartes est le lancement, à partir de 2026, d'une journée de célébration annuelle baptisée **le Jour de la Carte**. Chaque 1er mercredi de février, sera ainsi organisée, sur le modèle de la Fête de la musique, une journée populaire et médiatique, décentralisée et internationale, pour révéler le pouvoir démocratique des cartes. Pour sa première édition, le 4 février 2026, des dizaines d'événements (ateliers, expositions, rencontres, débats...) auront lieu partout en France. L'ambition : faire de la carte un objet « heureux » qui révèle invisible et nourrit le débat démocratique, favoriser l'invention de nouvelles cartes, au-delà des formats actuels, et enfin exprimer l'urgence à libérer la carte de l'emprise des Gafam.



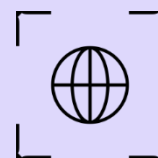
Tout au long de l'année, La République des cartes fera parler d'elle. Des podcasts donneront la parole à celles et ceux qui fabriquent, détournent ou interrogent les cartes : praticiens, chercheurs, designers, journalistes, artistes... Une première série de cinq épisodes réalisés avec le podcast Sismique est déjà en ligne.

Des publications d'analyses et de parti pris, sur le site de la République des cartes ainsi que sur des sites partenaires, comme le média d'analyse en ligne AOC, nourriront le débat public, pour faire de la cartographie un véritable enjeu politique. Un livre blanc viendra en poser les grands enjeux.

www.republiquedescartes.fr

* La République des cartes est portée par l'IGN, la Banque des territoires, la Fabrique de la cité, Leonard (Groupe Vinci), OVHcloud, CY école de design (CY Cergy Paris Université) ainsi que le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG). L'agence Nodesign, le média en ligne AOC ainsi que notre voisin Ubisoft ont également rejoint l'aventure. Présidé par le cosmographe Maxime Blondeau, son comité d'orientation réunit des personnalités de référence dans les domaines de la cartographie, écologie, géopolitique, culture, sciences sociales et philosophie.

INNOVATION, RECHERCHE ET FORMATION



INNOVATION

Dans un environnement technologique en évolution rapide, l'IGN doit renforcer son agilité, innover et travailler en écosystèmes afin de surmonter les défis techniques et mettre ces avancées au service des politiques publiques.

Une stratégie d'innovation pour adresser les verrous technologiques

L'IGN intègre une culture de l'innovation et des méthodologies à tous les niveaux : production, traitement et diffusion des données géographiques. En ce sens, l'innovation est embarquée dans chacun des chapitres de ce document. La stratégie d'innovation s'axe autour de deux grands objectifs : innover pour optimiser l'existant, comme les innovations sur la BD Topo, et innover pour explorer de nouvelles technologies, comme c'est le cas avec les modèles de fondation (cf. Zoom modèles de fondation, page 32). L'établissement s'inscrit dans une dynamique d'innovation ambitieuse, accentuant son investissement dans des technologies de pointe. Des feuilles de routes technologiques sont associées à ces domaines prioritaires d'innovation.

Ainsi, en 2026, deux domaines technologiques innovants seront particulièrement investis :

- la détection du changement, qui recouvre une large palette de méthodes de traitement de données ainsi qu'une grande diversité de données d'entrée. Les développements prévus permettront de répondre à différents objectifs : amélioration de la performance opérationnelle dans la mise à jour des référentiels de l'Institut, amélioration de l'actualité de la donnée, cartographie de phénomènes caractérisés en tant que tels par un changement et description des dynamiques des territoires.
- et le mixte technologique, avec une feuille de route technologique qui sera adoptée en 2026 (cf. Zoom mixte technologique, page 57).

L'année 2026 sera également celle de la mise à jour de la feuille de route intelligence artificielle volontairement orientée sur une stratégie d'IA frugale ainsi que du bilan de celle consacrée à la géolocalisation.

Afin de favoriser l'apparition d'innovation, le collectif a toute son importance. En ce sens, plusieurs dispositifs existent pour faire vivre cette dynamique : le Lab IGN, offrant un espace d'intelligence collective pour résoudre des problématiques, ou encore le comité d'orientation de l'innovation dont la mission est de partager sur les enjeux d'innovation de l'établissement et d'arbitrer les prochaines feuilles de route à engager. En externe l'IGN a également un rôle à jouer pour aider à l'acculturation ; il contribue notamment aux clubs de l'IA et à la journée de la donnée et de l'IA pilotés par le ministère de la transition écologique.

Enfin, la consolidation des financements de l'innovation et l'exploration de nouveaux guichets seront prolongés en 2026 (ex. : Pionniers de l'IA - France 2030, co-financement ALLiance – DINUM, appels à projets européens, etc.).

Innover avec les écosystèmes, s'appuyer sur des partenariats industriels : Datalliance et IGNfab

En 2026, l'établissement continuera de s'appuyer sur ces deux dispositifs pour renforcer la stratégie d'innovation de l'IGN avec l'ensemble des communautés (publiques, privées et recherche).

a) Datalliance, pour accélérer l'industrialisation de solutions innovantes en réponse aux grands enjeux de politiques publiques :

En 2025, deux Datalliance ont permis, avec Cythelia energy, d'intégrer des données de cadastre solaire dans le portail EnR (solution Cythelia co-validée par le Cerema et l'IGN) et, avec TerraNIS, de collaborer sur une production automatique « haute fréquence » de données d'occupation du sol.

En 2026, le dispositif Datalliance continuera d'accompagner le passage à l'échelle d'innovations technologiques en réponse à des enjeux de transition écologique. Ainsi, trois entreprises du réseau contribueront avec l'IGN et ses partenaires au développement du socle du projet Jumeau Numérique de la France et de ses Territoires (IGO, LuxCarta et 1Spatial).

Une troisième édition des « Rencontres Datalliance » sera organisée en 2026, à l'exemple du format plébiscité fin 2025 sur le thème "Risques et Climat", réunissant à nouveau porteurs de politiques publiques, experts publics et entreprises du réseau Datalliance.

b) IGNfab, usine à démonstrateurs et interface de l'IGN avec les communautés techniques :

Pour répondre à des besoins croissants d'innovation plus « agile », l'IGN a décidé en 2025 de repenser intégralement le dispositif IGNfab et de le réadapter aux besoins stratégiques de l'établissement.

Désormais orienté vers la production de démonstrateurs, IGNfab évolue et déploiera en 2026 un dispositif (interne et externe) plus adapté à l'innovation ouverte et collaborative, en lien permanent avec les écosystèmes et communautés techniques plus larges, autour des problématiques technologiques stratégiques pour l'Institut.

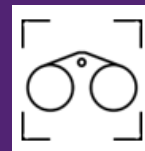
Accélération et déploiement de la stratégie open source de l'établissement

2025 a été marquée par la création de l'OSPO IGN : Open Source Program Office, évolution du groupe de travail sur l'open source qui existait précédemment. Via cette structure, un travail d'acculturation et de formation autour des enjeux open source s'est prolongé au sein de l'établissement afin de renforcer sa stratégie, reposant sur :

- une participation régulière au sein du TOSIT (The Open Source I Trust, association en faveur de l'émergence de codes, logiciels et solutions informatiques en open source, regroupant de nombreux acteurs du numérique français) ;
- un partage continu de la stratégie open source auprès des directeurs IGN ;
- la consolidation de la documentation et l'accompagnement interne pour l'ouverture ou la consolidation de projets open source (iTowns, Comp3D...) ;
- la participation aux grands temps forts des communautés open source, notamment le salon *Open Source Experience* (sur le stand de la DINUM) ou encore la conférence FOSS4G Europe.

En 2026, l'OSPO continuera de renforcer la politique open source de l'IGN et d'accompagner les équipes dans sa mise en pratique.

ZOOM: GÉOLLM



Disposer de données géolocalisées fiables est essentiel pour éclairer la décision publique, notamment face aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Cependant, leur utilisation demeure souvent complexe pour les acteurs non spécialistes, en raison du caractère technique des données et de la diversité des organismes qui les produisent. Les LLM (grands modèles de langage) ouvrent la possibilité de dépasser ces freins en rendant la donnée immédiatement accessible et mobilisable en langage naturel, au service de la décision publique et de la concertation citoyenne.

Le projet GéoLLM répond ainsi à une ambition forte : accélérer la capacité d'action des décideurs publics en leur offrant un outil intuitif d'accès aux données géographiques. Ce projet vise à créer un assistant géographique public intelligent, capable de démocratiser l'accès aux données territoriales grâce à l'IA générative souveraine. Il a vocation à résoudre trois problématiques principales :

- Faciliter la "découvrabilité" et l'accès aux données de référence (trouver rapidement les bonnes données, comprendre leurs caractéristiques et comment les utiliser) ;
- Permettre un dialogue en langage naturel avec les bases de données géographiques (poser une question, obtenir le descriptif d'une zone, une statistique ou un indicateur utile) ;
- Renforcer la capacité des collectivités et de l'État à éditer des cartes numériques à partir de la donnée pour analyser un territoire, planifier une action publique, dialoguer avec les citoyens.

Au-delà de la mise à disposition d'un assistant géographique, cette démarche se veut être construite dans la logique des communs numériques : un projet ouvert, interopérable et fédérateur, qui associe plusieurs acteurs publics et techniques à la construction d'un bien commun national. Suivant une démarche itérative, deux démonstrateurs (actuellement au stade expérimental) ont été développés et visent à rendre les données et les services de la Géoplateforme accessibles à travers des assistants virtuels.

En 2026, des partenaires seront identifiés parmi des acteurs qui viennent porter des cas d'usages, contribuer au projet ou encore le soutenir. Un tour de table de ces partenaires permettra de préciser le périmètre des actions à engager et de poursuivre les développements dans une logique de co-construction. Le recueil des besoins utilisateurs et les choix d'orientation technique et stratégique s'appuieront sur les démonstrateurs déjà existants, qui évolueront progressivement. Cette évolution permettra de renforcer les fondations techniques, sémantiques et partenariales du projet. Ce projet, dont une des vocations naturelles dans l'offre est de contribuer au site cartes.gouv.fr, pourra faire l'objet de travaux complémentaires sur d'autres portails en fonction des besoins exprimés par les partenaires de l'institut (Géoportail de l'urbanisme par exemple).

En outre, l'IGN intégrera le projet SofIA, porté par le Ministère de la transition écologique, l'ADEME et le CEREMA, qui vise à développer un agent conversationnel fiable pour faciliter l'accès à des connaissances publiques au service de la transition écologique. Il mobilisera les ressources de l'Observatoire des forêts françaises et ses données géographiques, avec l'objectif d'harmoniser les métadonnées afin de permettre leur interrogation conjointe en langage naturel via un modèle de langage de grande taille (LLM). Cette démarche doit renforcer l'usage des données géographiques et soutenir l'aide à la décision publique.

RECHERCHE

Situation

La recherche de l'IGN fait avancer les connaissances tout en alimentant l'innovation de l'institut et de partenaires publics et privés. Au sein de l'IGN, elle est portée par Géodata Paris et structurée thématiquement autour de trois unités de recherche. L'équipe de géodésie, au sein de l'unité mixte avec l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), s'intéresse aux systèmes de référence et à la dynamique de la Terre. Le Laboratoire en sciences et technologies de l'information géographique pour la ville et les territoires durables (LASTIG), unité mixte de recherche IGN – Université Gustave Eiffel – École d'ingénieurs de la ville de Paris, travaille sur l'ensemble du cycle de l'information géospatiale. Le Laboratoire d'inventaire forestier (LIF), unité propre de l'IGN et unité sous contrat d'INRAE mène la recherche de l'IGN en information forestière. Ces unités totalisent une centaine de chercheurs et d'ingénieurs dont une soixantaine de permanents.

Objectifs 2026

Jumeau numérique de la France et des territoires

Le LASTIG contribuera au projet Jumeau numérique de la France et des territoires (JNFT) pour trois axes de recherche : la reconstruction & mise à jour de la maquette numérique, l'interopérabilité du jumeau numérique, la simulation et la visualisation (cf. Zoom dédié).

Géodatacenter

Le projet de GeoDataCenter vise à mettre les données libres de l'IGN, issues de sa production ou de sa recherche, à la disposition de la communauté de la recherche scientifique publique. Ce projet s'appuiera sur les infrastructures de diffusion existantes en les enrichissant des données et métadonnées manquantes et en offrant un accès à l'ergonomie pensée pour la recherche. Il pourra s'articuler avec le volet « système d'information » du PEPR Ville Durable et Bâtiments Innovants porté par l'Université Gustave Eiffel et pourra également s'intégrer dans l'infrastructure de recherche DataTerra. Géodata Paris a choisi un architecte pour ce projet qui mène l'étude de faisabilité pour le projet.

Développement des partenariats avec les entreprises

La recherche de l'IGN collabore avec de nombreuses entreprises. Ces collaborations sont fondamentales pour enrichir l'innovation dans l'écosystème de l'information géospatiale, au-delà de l'IGN même. Les deux modes principaux de partenariat sont le consortium portant un projet soumis à une agence de financement et la thèse partenariale. Géodata Paris poursuivra sa politique de développement de partenariats de recherche en visant notamment la mise en place de chaires de recherche.

Schéma directeur de la recherche et des technologies

Le schéma directeur de la recherche et des technologies (SDRT) est un document stratégique qui donne les orientations de l'Institut en matière de recherche et d'innovation pour les années à venir. Ce document, déclinaison du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'institut, a plusieurs fonctions : stimuler une réflexion prospective sur l'information géolocalisée, identifier les défis technologiques, présenter un cap scientifique et technologique et orienter les projets de recherche des laboratoires de l'institut. Le SDRT actuel datant de 2020, l'élaboration d'un nouveau SDRT a démarré en 2025 en vue de livrer une mise à jour mi-2026.

Intrication recherche – enseignement

Le modèle français d'école implique les personnels de recherche dans l'enseignement et vice-versa. Cette implication permet à l'enseignement d'être à l'état de l'art et à la recherche de se donner à voir aux étudiants. L'emménagement du LASTIG dans le site de l'école à Marne-la-Vallée est un facteur important pour améliorer cette implication, qui sera promue.

FORMATION

Situation actuelle

L'Ecole nationale des sciences géographiques a changé de marque le 1^{er} octobre 2025 en devenant Géodata Paris (au lieu d'ENSG Géomatique) pour renforcer son positionnement comme l'école d'ingénieurs française d'expertise sur la géodonnée. Géodata Paris se situe au carrefour des sciences de la Terre, des sciences des données, de l'informatique, de la géographie et de la cartographie.

La commission des titres d'ingénieur (CTI), organisme indépendant chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les écoles d'ingénieurs françaises, a ré-accrédité l'école à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'école nationale des sciences géographiques pour la durée maximale possible (cinq ans), jusqu'à la fin de l'année universitaire 2029-2030.

Après des recrutements incomplets dans le cycle ingénieur en 2024, l'école a recruté nominalelement en septembre 2025 dans les cycles ingénieur (62 élèves en première année, dont 20 fonctionnaires) et licence professionnelle géomètre-géomaticien (18 élèves en première année, dont 4 fonctionnaires).

Objectifs 2026

En formation initiale, le projet majeur concerne la refonte du programme d'enseignement du cycle d'ingénieur pour une première mise en œuvre à la rentrée 2026. En effet, après plusieurs années d'évolutions incrémentales du programme, différents éléments dont le contexte technologique (avec notamment la déferlante de l'intelligence artificielle qui impacte tous les métiers du traitement de la donnée) et l'urgence de former des jeunes ingénieurs à devenir les acteurs de la transition socio-écologique exigent de revoir ce programme en profondeur. Dès la fin de l'audit de l'école par la CTI, des groupes de travail composés d'enseignants ou d'enseignants chercheurs, d'élèves et d'anciens élèves ainsi que d'employeurs ont mené des réflexions thématiques (géomatique, IA, informatique, transition écologique, sciences humaines et sociales, etc.), à intégrer dans une nouvelle maquette qui sera soumise pour validation au conseil de perfectionnement au printemps 2026. Les innovations du programme portent non seulement sur les disciplines enseignées mais aussi sur les modalités pédagogiques : légère baisse du volume horaire des heures encadrées, renforcement des projets proposés par des acteurs socio-économiques, évaluations à repenser dans le contexte des bouleversement induits par l'IA générative, mise en œuvre de la démarche compétence telle que préconisée par la CTI. Cette réflexion est aussi l'occasion de préparer l'augmentation à 100 des effectifs des promotions d'ingénieurs inscrite au schéma directeur quinquennal de l'école, adopté en 2024.

La rentrée 2026 verra par ailleurs l'ouverture d'une nouvelle filière de spécialisation de troisième année en anglais conçue avec AgroParisTech Nancy intitulée « *Forest Information and Resource Strategies* ».

En formation professionnelle, une feuille de route donnant les grandes orientations stratégiques et opérationnelles sera préparée, précisant les partenariats à mobiliser, les ressources nécessaires, les mutualisations possibles avec la formation initiale, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de suivi et d'évaluation. Au-delà de la modernisation du catalogue existant, l'accent sera mis sur quelques formations emblématiques à distance autour de la géodonnée et de l'IA.

EUROPE ET INTERNATIONAL



RELATIONS INSTITUTIONNELLES



Délégation française à la session plénière de l'UN-GGIM (New York, août 2025)

Objectifs 2026

Membre d'associations telles que EuroGeographics (agences nationales de cartographie et cadastre), EuroSDR (réseau liant les agences de cartographie et cadastre avec les organismes de recherche), ENFIN (réseau européen des inventaires forestiers nationaux) ou IFN-LAC (inventaires forestiers en Amérique latine-Caraïbes) ainsi que de comités d'experts (UN-GGIM: Europe), l'IGN s'implique activement dans leurs réseaux d'échange et de concertation. Par ce biais, il promeut auprès des décideurs nationaux et européens une Europe de la donnée géographique ou forestière et un schéma de subsidiarité valorisant la complémentarité et l'harmonisation des actions menées par les agences nationales de géographie et d'inventaire forestier avec celles engagées au niveau européen. Cette implication permet également d'assurer une veille sur les directives européennes susceptibles d'influer sur l'activité de l'institut, notamment la révision de la directive Inspire et l'initiative « omnibus numérique », destinées à simplifier les règles de l'UE dans le domaine du numérique. Cette initiative concerne des règlements tels que le RGPD, celui relatif à la gouvernance européenne de la donnée (DGA), le règlement sur les données de l'UE (« Data Act ») ou encore celui établissant la liste des données de forte valeur (HVD). Ainsi l'IGN prend part aux réflexions sur les politiques publiques induites et contribue à leur mise en œuvre au niveau national, en bonne intelligence avec le CNIG.

Sur le plan bilatéral, l'IGN renforce ses coopérations avec ses homologues européens. Dans le cadre du Comité de coopération transfrontalière franco-allemand, l'IGN et le BKG ont signé un accord pour développer un jumeau numérique du territoire franco-allemand, première étape d'une coopération renforcée entre les deux agences. Ce projet vise à produire une représentation harmonisée et très précise des zones transfrontalières pour des usages communs, notamment en agriculture et sylviculture, tout en favorisant l'émergence d'une culture cartographique partagée et une vision européenne du jumeau numérique. Par ailleurs, l'IGN évalue en continu l'opportunité de nouvelles coopérations, qu'il s'agisse de démarches prospectives (Brésil, Canada, etc.) ou de réponse à des sollicitations (Finlande, Inde, etc.).

Enfin, l'IGN assume la responsabilité de chef de la délégation française auprès du Comité d'experts des Nations unies UN-GGIM afin de représenter la voix de la France et de ses experts à l'échelle mondiale et contribuer activement à la gouvernance internationale de l'information géographique.

PROJETS EUROPEENS

Situation

Les financements européens permettent d'accompagner les activités de recherche et d'innovation ainsi que la production de l'IGN.

Les actions menées consistent à :

- effectuer une veille sur les programmes et appels à projets européens dans les différents secteurs d'intérêt (agriculture, forêt, géodésie, IA) ;
- mettre en œuvre les projets européens en cours (EuroCoreReferenceMap qui succède à OME2, AgData, FOREST), assurer l'exploitation et la valorisation des résultats ;
- contribuer aux programmes structurants et pluridisciplinaires de la Commission européenne, tels que Copernicus (groupes de réflexion, contrats associés).

Objectifs 2026

L'activité de veille sera particulièrement renforcée cette année afin de répondre aux enjeux de financement de l'institut et ainsi disposer de financements complémentaires sur des sujets stratégiques.

L'accent sera porté sur la recherche de financements complémentaires pour le projet de Jumeau numérique de la France et de ses territoires évoqués plus haut. Le secteur de la défense sera également au centre de la veille des guichets européens.

Le projet EuroCoreReferenceMap (ECRM) répond aux besoins exprimés par la Commission européenne et ses agences en matière d'information géolocalisée de référence, fondée sur des sources officielles et fiables. ECRM vise à combler une lacune en proposant une solution conforme au principe de subsidiarité et optimisant les dépenses publiques, sans se substituer aux solutions privées ou collaboratives existantes. À moyen terme, l'IGN ambitionne de positionner les données d'ECRM au cœur des décisions politiques européennes, en s'appuyant sur une base commune de données topographiques pour développer des systèmes d'information géographique paneuropéens intégrant des modèles 3D, des orthophotographies haute résolution et des services avancés de simulation.

MOBILISATION DE L'EXPERTISE A L'INTERNATIONAL



Construction d'une borne à la frontière Saoudo Jordanienne

Situation

Le déploiement de l'expertise de l'IGN à l'international s'appuie sur une contribution technique à des projets portés par des sociétés (IGN-FI, ONF-I) et des agences (Expertise France, AFD), notamment dans des pays du Sud et du Golfe. Ces projets permettent de mobiliser notamment des compétences en géodésie et en métrologie, reconnues et recherchées à l'international (constitution d'infrastructures de données spatiales, analyse et calculs de données de positionnement, unification de systèmes de référence, campagnes de mesures) mais aussi l'expertise de l'IGN en matière d'inventaire forestier, de restitution photogrammétrique, de cartographie et de photo-interprétation.

Les prestations réalisées par l'IGN pour le compte d'IGN-FI constituent un levier stratégique pour le rayonnement international de l'institut. En intervenant sur des projets de cartographie et de géodésie, l'IGN démontre la robustesse et la pertinence de certaines compétences techniques et scientifiques. Ces réalisations permettent non seulement de valoriser l'expertise française en matière d'information géographique, mais également de renforcer la crédibilité de l'IGN auprès des partenaires institutionnels et privés à l'échelle mondiale. Elles contribuent à positionner l'institut comme un acteur de référence dans le domaine de la géomatique.

Objectifs 2026

En lien avec ses missions statutaires de production d'un référentiel de données décrivant le territoire (dont les limites administratives), l'IGN est un acteur de référence pour la délimitation des frontières. Il apporte ainsi son expertise technique au ministère de l'Intérieur et au ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'abornement. En accord avec le ministère de l'Intérieur, l'IGN met en œuvre un projet de système d'information centralisé dédié aux frontières. Ce dispositif, au-delà de regrouper l'ensemble des données utiles aux missions de visite et de maintenance ainsi que les documents nécessaires pour les commissions mixtes d'abornement, constituera la vitrine de l'expertise opérationnelle et réglementaire de l'IGN dans ce domaine.

GLOSSAIRE

A	ADEME	Agence de la transition écologique
	AMOA	Assistance à maîtrise d'ouvrage
	AMRF	Association des maires ruraux de France
	ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
	ANSC	Agence du numérique de la sécurité civile
	API	<i>Application programming interface</i> (en anglais), interface de programmation applicative
	ASP	Agence de services et de paiement (organisme payeur et opérateur public)
B	BDIFF	Base de données sur les incendies et feux de forêts en France
	BD Uni	Base de données vecteur interne de l'IGN d'où est issue la BD topo
	BITD	Base industrielle et technologique de défense
C	Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
	CNES	Centre national d'études spatiales
	CNIG	Conseil national de l'information géolocalisée
	CNP	Comité national de programmation
	CNPF	Centre national de la propriété forestière
	CNRS	Centre national de la recherche scientifique
	Corrélation	Méthode optique 2D ou 3D qui permet de mesurer les déplacements entre deux images et en déduire des déformations
	CRP	Comité régional de programmation (organisé en région par l'IGN)
D	DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité (MTE/DGALN)
	DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
	DILA	Direction de l'information légale et administrative
	DGA	Direction générale de l'armement (ministère des Armées)
	DGAL	Direction générale de l'alimentation (MAASA)
	DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
	DGCL	Direction générale des collectivités locales (Ministère de l'intérieur)
	DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
	DGE	Direction générale des entreprises
	DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat
	DGFIP	Direction générale des finances publiques
	DGGN	Direction générale de la gendarmerie nationale
	DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (MTE)
	DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (MAASA)

	DGPR	Direction générale de la prévention des risques (MTE)
	DGSCGC	Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur
	DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (MTE/DGALN)
	DINAMIS	Dispositif institutionnel national d'approvisionnement mutualisé en imagerie satellitaire
	DINUM	Direction interministérielle du numérique
	DITP	Direction interministérielle de la transformation publique
	DRAAF	Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt
	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
	DROM	Départements et régions d'outre-mer
	DSB	Dispositif suivi des bocages
	DSF	Département santé des forêts
	DTNUM	Direction de la transformation numérique du ministère de l'intérieur
E	EGI	Établissement géographique interarmées
	ENFiN	<i>European National Forest Inventories Network</i> – Réseau européen des inventaires forestiers nationaux
	Euspa	Agence de l'union européenne pour le programme spatial
	ESA	Agence spatiale européenne
F	FCBA	Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement
	FTAP	Fonds pour la transformation de l'action publique
G	Géoplateforme	Infrastructure collaborative et mutualisée pour la production et la diffusion des géodonnées. Composante géographique de l'État-plateforme, reconnue grand projet numérique de l'État.
	GNSS	Global navigation satellite system
	GPU	Géoportail de l'urbanisme : plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique (SUP), construite avec la DHUP
	IGEDD	Inspection générale de l'environnement et du développement durable
I	IGD	Indicateur de gestion durable
	IGNfab	Accélérateur de projets de géoservices de l'IGN
	INCA	Projet de rationalisation de l'infrastructure cartographique de l'IGN
	INRAE	Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
	INRIA	Institut national de recherche en sciences et technologie du numérique
	INSPIRE	Directive européenne établie dans le domaine de la politique environnementale (2007) établissant une infrastructure d'information géographique européenne
	ITRF	<i>International Terrestrial Reference Frame</i>
L	Lab IGN	Laboratoire d'intelligence collective interne

	Lidar	<i>Light detection and ranging</i> ; en français "détection et estimation de la distance par la lumière" ou "par laser"
	LITTO3D	Base de données altimétrique continue terre-mer donnant une représentation tridimensionnelle de la forme et de la position du sol sur la frange littorale du territoire français.
M	MAASA	Ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire
	MATD	Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
	MinArm	Ministère des armées
	MNH	Modèle numérique de hauteur
	MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
	MNS	Modèle numérique de surface
	MNT	Modèle numérique de terrain
	MTE	Ministère chargé de la transition écologique (actuellement ministère de la Transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports de la ville et du logement)
O	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
	OCS GE	Occupation du sol à grande échelle
	OFB	Office français de la biodiversité
	ONB	Observatoire national de la biodiversité
	ONF	Office national des forêts
	OSM	OpenStreetMap
P	PAC	Politique agricole commune
	PCRS	Plan de corps de rue simplifié
	PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
R	RGE	Référentiel à grande échelle
	RGP	Réseau GNSS permanent
	RIE	Réseau interministériel de l'État
	RPCU	Représentation parcellaire cadastrale unique
	RPG	Registre parcellaire graphique
S	SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations de la Direction générale de prévention des risques
	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
	SHOM	Service hydrographique et océanographique de la marine
	SIS	Services d'incendie et de secours
	SNA	Surfaces non agricoles
Z	ZDH	Zones de densité homogène

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2026
N° 2026-05**

Approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Aménagement du territoire et gestion des risques » (GIP ATGeRi)

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 13 mars 2026,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II relatif au statut des groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

Vu la délibération n°2016-25 du 8 juillet 2016 relative l'approbation de la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public « Aménagement du territoire et gestion des risques »

DELIBERE :

Article 1 : La convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public ATGeRi, annexée à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : Le directeur général de l'IGN est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Le Président

Signé par :

750B39D0F4C249D...
Frédéric GUEUDAR DELAHAYE



GIP AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES

G.I.P A.T.Ge.Ri

PREAMBULE

Dans le cadre du plan régional de protection des forêts contre les incendies agréés par la Commission des Communautés Européennes en 1993, l'Association Régionale de DFCI (ARDFCI) a élaboré un Système d'Information Géographique (SIG) en association avec le Conseil Régional d'Aquitaine, les Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture et de la Forêt, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et l'Office National des Forêts.

En 2005, ce mode d'organisation ne répondant plus aux attentes, l'ARDFCI ne pouvant porter les projets d'extension qui n'entrent pas dans le champ de son objet, ni recevoir les financements nécessaires est créé un groupement d'intérêt public. Cette structure permet de répondre à l'attente de tous les partenaires du SIG :

- elle permet l'association de personnes publiques et privées au sein d'un même établissement ;
- elle conduit à la création d'une structure autonome garante de la pérennité des systèmes d'informations géographiques ;
- elle éloigne tout risque juridique pour les personnes publiques en ce qui concerne le financement des opérations.

Depuis 2005, le GIP ATGeRi s'est attaché à remplir ses missions de mutualisation et de mise en commun de moyens pour exercer des activités d'intérêt général contribuant à l'aménagement du territoire et à la gestion des risques. Il a permis d'apporter à ses membres des outils d'aide à la décision basés sur un partage d'informations et de services.

Les principaux projets mis en œuvre sont :

- la constitution d'un **référentiel cartographique en interservices, homogène sur l'ensemble du territoire aquitain (CARTOGIP) et d'applications partagées ;**
- la mise en place d'une **Plateforme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA)** à destination de l'ensemble de la sphère publique et parapublique, pour favoriser le partage de données ;
- la démarche de collaboration interservices pour observer des thématiques métiers et la mise en œuvre **d'outils de suivi** de ces thématiques (**Observatoires**).

Le GIP ATGeRi est la structuration d'une collaboration interservices permettant la mutualisation de méthodes, de moyens et le partage d'une expertise opérationnelle. Les membres souhaitent pérenniser cette collaboration sur leur territoire. Il permet de répondre à l'attente de tous les partenaires.

Compte tenu de l'objet même de la démarche, ce GIP trouve son fondement légal dans la loi du 17 mai 2011 n°2011-525 qui autorise la création de GIP « *pour exercer ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice* ».

Par une délibération n° 2017-15 du 13 novembre 2017, et conformément aux articles 5.1 et 14.1 de la convention constitutive du GIP ATGeRi du 28 septembre 2016, l'Assemblée Générale a accepté l'adhésion du Département de la Gironde (CD 33) au GIP ATGeRi.

Par une délibération n° 2017-16 du 13 novembre 2017, et conformément aux articles 5.1 et 14.1 de la convention constitutive du GIP ATGeRi du 28 septembre 2016, l'Assemblée Générale a accepté l'adhésion du Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest (SYSSO) au GIP ATGeRi.

Par une délibération n° 2024-3 du 15 novembre 2024, et conformément aux articles 5.1 et 14.1 de la convention constitutive du GIP ATGeRi du 28 septembre 2016, l'Assemblée Générale a accepté l'adhésion du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la VIENNE au GIP ATGeRi.

La présente convention constitutive modifiée formalise ces adhésions.

Il est ainsi constitué entre :

L'ETAT, représenté par Le Préfet de la Région **Nouvelle-Aquitaine**, Préfet de la Gironde, Préfet de la Zone de Défense Sud-Ouest, domicilié à la Préfecture de Gironde, 2 Esplanade Charles de Gaulle, CS 41397, 33077 BORDEAUX CEDEX ;

LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, ci-après désignée la Région, représentée par son Président, domiciliée à l'Hôtel de Région, 14 rue François-de-Sourdis, CS 81383, 33077 BORDEAUX CEDEX ;

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA DORDOGNE, ci-après désigné SDIS 24, établissement public à caractère administratif, représenté par son Président, domicilié au 2 Route d'Atur, CS 91002, 24009 PERIGUEUX CEDEX ;

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE, ci-après désigné SDIS 33, établissement public à caractère administratif, représenté par son Président, domicilié au 22 boulevard Pierre 1^{er}, 33081 BORDEAUX CEDEX ;

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES LANDES, ci-après désigné SDIS 40, établissement public local à caractère administratif, représenté par son Président, domicilié au Rond-Point de Saint Avit, BP 42, 40001 MONT DE MARSAN CEDEX ;

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU LOT-ET-GARONNE, ci-après désigné SDIS 47, établissement public à caractère administratif, représenté par son Président, domicilié au 8 rue Marcel Pagnol, BP 16, 47510 FOULAYRONNES ;

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRENEES ATLANTIQUES ci-après désigné SDIS 64, établissement public à caractère administratif, représenté par son Président, domicilié au 33 avenue du Maréchal Leclerc, BP 1622, 64016 PAU CEDEX ;

POUR LES SYLVICULTEURS :

- **L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**, établissement public national à caractère industriel et commercial, ci-après désignée ONF, représentée par LA DIRECTION TERRITORIALE CENTRE OUEST AQUITAINE en la personne de sa Directrice, domiciliée au Parc Technologique Orléans Charbonnière – 100 boulevard de la Salle – BP 18 – 45760 BOIGNY-SUR-BIONNE;
- **L'ASSOCIATION REGIONALE DE DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE**, association de la loi du 1^{er} juillet 1901, ci-après désignée ARDFCI, représentée par son Président, domiciliée au 6 Parvis des Chartrons, 33075 BORDEAUX CEDEX ;
- **LE SYNDICAT MIXTE OUVERT DE DFCI DE DORDOGNE**, Syndicat Mixte Ouvert, représenté par son Président, domicilié Boulevard des saveurs, Créavallée Nord Coulounieix-Chamiers, CS 10250, 24060 PERIGUEUX CEDEX ;
- **LA FEDERATION GIRONDINE DE DFCI**, Union d'Associations Syndicales Autorisées, représentée par son Président, domiciliée au 6 Parvis des Chartrons, 33075 BORDEAUX CEDEX ;
- **L'UNION LANDAISE DE DFCI**, Union d'Associations Syndicales Autorisées, représentée par son Président, domiciliée au 2128 Avenue du Houga, 40000 MONT DE MARSAN ;
- **L'UNION DE DFCI DU LOT-ET-GARONNE**, Union d'Associations Syndicales Autorisées, représentée par son Président, domiciliée au 14 Impasse Rue du Milieu, 47700 CASTELJALOUX ;
- **L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE** ci-après désigné IGN, établissement public à caractère administratif, ici représenté par son Directeur Général, domiciliée 73 avenue de paris – 94165 SAINT-MANDE Cedex.

Ci-après désignés membres fondateurs,

et

LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, ci-après désigné CD 33, département, représenté par son Président, domicilié Esplanade Charles de Gaulle 33000 Bordeaux ;

LE SYNDICAT DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST, ci-après désigné SYSSO, organisation professionnelle loi 1884, représenté par son Président, domicilié au 6 Parvis des Chartrons, 33075 BORDEAUX CEDEX ;

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE, ci-après désigné SDIS 86, établissement public à caractère administratif, représenté par son Président,

domicilié au Futuroscope, 11 avenue Galilée, CS 60120, 86961 CHASSENEUIL-DU-POITOU CEDEX ;

Article 1^{er} : DENOMINATION

La dénomination du Groupement d'Intérêt Public est :

GIP - Aménagement du territoire et gestion des risques (GIP ATGERI)

Article 2 : OBJET

Dans le respect du statut, des missions et de l'autonomie de chacun de ses membres, le GIP ATGeRi a pour objet la gestion commune et le développement de Systèmes d'Information Géographique et de données dédiés à l'aménagement du territoire et à la gestion des risques.

Le groupement a compétence sur l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Le GIP ATGeRi pourra être amené à intervenir en dehors de ce périmètre géographique, en vue d'exercer des activités qui lui seront utiles et qui constitueront le complément normal des missions qui lui ont été assignées.

Le GIP ATGeRi a notamment pour missions essentielles :

- 1) Le développement de tous moyens propres à répondre aux missions de prévention, de prévision, de protection de l'environnement et de l'espace dans le cadre du développement durable et de la gestion des risques ;
- 2) La mise en œuvre et la gestion d'outils d'aide à la décision dédiées à l'aménagement du territoire, la gestion des risques, et l'environnement ;
- 3) La mutualisation de données, de moyens et la coordination, entre différents acteurs (en interservices) ;
- 4) L'expertise, le conseil, l'animation et la formation dans les domaines se rapportant à son objet ;
- 5) La fourniture de données et de services dans le domaine des SIG et de la gestion de données ;
- 6) L'étude, l'expérimentation, le développement de produits (logiciels, bases de données, solutions matérielles) ;
- 7) L'animation d'échange de données et leur valorisation ;
- 8) Le conseil-ingénierie pour des tiers dans le domaine de la mise en place et de l'exploitation de SIG et la gestion de données ;
- 9) La publication de rapports et études.

Article 3 : SIEGE

Le siège du Groupement est fixé :

Cité Mondiale, 6 Parvis des Chartrons, 33075 BORDEAUX CEDEX.

Le siège pourra être transféré par décision de l'Assemblée Générale.

Article 4 : DUREE

Sauf application des dispositions de l'article 22 ci-après, le Groupement d'Intérêt Public est prolongé pour une période indéterminée à compter du jour de la publication au Journal Officiel de l'arrêté d'approbation de la présente convention modifiée.

Article 5 : ADHESION, EXCLUSION, RETRAIT

5.1 Adhésion

Au cours de son existence, le Groupement peut accepter de nouveaux membres, par décision de l'Assemblée Générale conforme à l'article 14.

5.2. Exclusion

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration en cas de manquement grave ou d'inexécution de ses obligations. Le membre concerné est entendu au préalable. Les dispositions financières et autres prévues pour le retrait s'appliquent au membre exclu. En particulier, l'exclusion implique la prise en charge par le membre exclu de la quote-part des charges lui revenant ainsi que des engagements d'emprunts. Les biens meubles et immeubles mis à disposition par celui-ci lui sont restitués ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent.

5.3. Retrait

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du Groupement, à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention et indiqué les motifs de sa décision, au minimum trois mois avant la fin de l'exercice en cours et que les modalités de ce retrait, notamment financières, aient reçu l'accord de l'Assemblée Générale.

Le retrait effectif peut être subordonné à la charge par le retrayant de la quote-part des charges lui revenant ainsi que des engagements d'emprunts. Les biens meubles et immeubles mis à disposition par celui-ci lui, sont restitués ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent.

Article 6 : CAPITAL

Le Groupement est constitué sans capital.

Article 7 : DROITS ET OBLIGATIONS

Tout membre permanent dispose de voix en Assemblée Générale selon la répartition suivante :

Pour les membres fondateurs du Groupement :

L'ETAT	7
La REGION	7
Le SDIS 24	1
Le SDIS 33	1
Le SDIS 40	1
Le SDIS 47	1
Le SDIS 64	1
L'ARDFCI	1
LE SMO DE DFCI DE DORDOGNE.....	1
LA FEDERATION GIRONDINE DE DFCI	1
L'UNION LANDAISE DE DFCI	1
L'UNION DE DFCI DU LOT-ET-GARONNE.....	1
L'ONF	1
L'IGN.....	1

Pour les autres membres du Groupement :

Le CD 33	1
Le SYSSO	1
Le SDIS 86	1

NOUVEAU MEMBRE POTENTIEL.....	1
-------------------------------	---

En cas de nouvelle(s) adhésion(s), la répartition des voix entre les membres pourra être modifiée sur décision de l'Assemblée Générale, dans les conditions prévues à l'article 14.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus au respect des obligations du Groupement. A l'égard des tiers, ils sont responsables des dettes du Groupement à proportion de leurs droits statutaires. Ils ne sont pas solidaires.

Article 8 : LES RESSOURCES DU GROUPEMENT

8.1. Les contributions des membres permanents

Les contributions des membres aux charges du Groupement sont calculées dans les proportions prévues en annexe et votées en Assemblée Générale.

Les contributions des membres sont fournies :

- sous forme de participation financière au budget annuel ;
- sous forme de mises à disposition de personnels dans les conditions de l'article 9 ci-dessous ;
- sous forme de mise à disposition de locaux ou d'équipements ;
- sous toute autre forme de contribution au fonctionnement du Groupement, la valeur étant appréciée d'un commun accord entre les membres.

Le GIP ATGeRi bénéficiaire de la ou des mise(s) à disposition, assume l'ensemble des obligations du disposant.

Les modalités de participation des membres sont définies annuellement en annexe à la présente convention.

Elles sont, votées chaque année, dans le cadre de la préparation du projet du budget.

8.2. Les moyens complémentaires

En outre, le fonctionnement du Groupement est assuré par la rémunération des services qu'il rend et par les subventions qu'il obtient. Il est compétent pour demander et négocier toute subvention auprès de toute personne, qu'elle soit publique ou privée. Il peut recevoir des dons et legs.

En cas de nécessité le GIP ATGeRi peut avoir recours à des emprunts ou autres ressources d'origine contractuelle, conformément à l'article 113 de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011.

Article 9 : LES PERSONNELS

9.1. Personnels mis à disposition

Les personnels mis à la disposition du Groupement par les membres ou par les autorités de tutelle conservent leur statut d'origine. Leur employeur d'origine garde à sa charge leur rémunération, leur couverture sociale, leurs assurances et conserve la responsabilité de leur avancement.

Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement par le GIP ATGeRi, sauf lorsque la mise à disposition est effectuée par un membre au titre de sa contribution aux ressources du GIP ATGeRi, en application de l'article 113, 2° de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011.

Ces personnels sont placés, toutefois, sous l'autorité fonctionnelle du Directeur du Groupement.

Ces personnels sont remis à la disposition de leur corps ou organisme d'origine :

- à la demande des intéressés dans les conditions prévues par le statut général de la fonction publique ;
- par décision du Conseil d'Administration sur proposition du Directeur ;
- à la demande de l'organisme d'origine ;
- dans le cas où cet organisme se retirerait du Groupement ;
- en cas de faillite, dissolution ou absorption de cet organisme.

Par ailleurs, peuvent également être mis à disposition du Groupement, des agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article L. 2 du Code général de la fonction publique, non membre du groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut.

9.2. Personnels détachés

Des agents de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics, membres du Groupement, peuvent être détachés, conformément à leur statut et aux règles de la fonction publique.

Les personnels détachés sont rémunérés sur le budget du Groupement.

Par ailleurs, peuvent également être détachés auprès du Groupement, des agents relevant d'une personne morale de droit public mentionnée à l'article L. 2 du Code général de la fonction publique, non membre du Groupement, et qui sont placés dans une position conforme à leur statut.

9.3. Personnels recrutés par le GIP ATGeRi

Pour les missions techniques du Groupement, des agents rémunérés sur le budget de celui-ci peuvent être recrutés à titre complémentaire (sous réserve de l'approbation du Commissaire du Gouvernement). Les personnels ainsi recrutés n'acquièrent pas de droit à occuper ultérieurement des emplois dans les administrations et établissements publics membres du Groupement. Un état annuel des effectifs du Groupement est transmis au Commissaire du Gouvernement et au Contrôleur économique et financier le cas échéant.

Les modalités de rémunération des personnels recrutés par le GIP ATGeRi sont fixées par l'Assemblée Générale selon les règles en vigueur. L'ensemble du personnel ainsi que son Directeur sont soumis aux dispositions du Code du travail.

Article 10 : BUDGET

Le budget prévisionnel, voté en équilibre réel chaque année par l'Assemblée Générale, inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. L'état prévisionnel des recettes et des dépenses fixe le montant des ressources qui peuvent

comprendre notamment des ressources propres, produits des contrats ou des conventions que le Groupement pourra passer, la participation fixée annuellement pour tous les membres du Groupement lors de la séance du vote du budget ainsi que des subventions publiques ou privées.

Article 11 : GESTION

L'exercice commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Groupement ne donnant lieu ni à la réalisation, ni au partage de bénéfices, l'excédent éventuel des recettes d'un exercice sur les charges correspondantes sera reporté sur l'exercice suivant.

Au cas où un dépassement des recettes par les charges serait constaté en fin d'exercice, le Conseil d'Administration devra statuer sur le report du déficit sur l'exercice suivant.

Exceptionnellement, le premier exercice commencera à la date de publication au Journal Officiel, de l'arrêté d'approbation conjointe de la convention constitutive par les Ministres intéressés.

Article 12 : TENUE DES COMPTES

Le Groupement opte pour l'application des règles de comptabilité de droit privé.

Un Commissaire aux Comptes titulaire et un suppléant sont désignés par l'Assemblée Générale pour une durée de six exercices, leur mandat venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes du 6^{ème} exercice écoulé depuis leur nomination.

Le ou les Commissaires aux Comptes exercent leurs fonctions conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Article 13 : COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

L'Etat peut désigner un commissaire du Gouvernement chargé de contrôler les activités et la gestion du groupement.

Il assiste, avec voix consultative, aux séances des organes de délibération et d'administration du Groupement. Il a accès à tous les documents et informations nécessaires à l'exercice de sa fonction, et dispose d'un droit de visite dans les locaux où le Groupement exerce son activité.

Il dispose par ailleurs d'un droit d'opposition sur les décisions ou les délibérations qui mettent en jeu l'existence ou le bon fonctionnement du Groupement, dans les conditions définies à l'article 5 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

En cas d'utilisation, par le commissaire du Gouvernement, de son droit d'opposition, la décision en cause fait l'objet d'un nouvel examen par l'organe compétent du Groupement, dans le délai fixé par les dispositions précitées.

Il informe les Administrations dont relèvent les organismes participant au Groupement des observations qu'appelle son fonctionnement et, notamment, l'exercice de son droit d'opposition.

Il adresse chaque année à l'autorité habilitée à approuver la convention constitutive le rapport d'activité du Groupement, annoté, le cas échéant, de ses observations.

Article 14 : L 'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres du Groupement.

Elle est présidée par le Président du Groupement qui la convoque en séance ordinaire, au moins une fois par an. En outre, elle se réunit de droit à la demande du quart au moins des membres du Groupement ou à la demande d'un ou de plusieurs membres détenant au moins un quart des voix, sur un ordre du jour déterminé.

Le vote par procuration est autorisé. Nul ne peut recevoir plus de 2 délégations.

Les convocations de l'Assemblée Générale sont adressées par lettre simple ou par courriel aux membres au moins quinze jours à l'avance. Chaque convocation indique l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion.

14.1. Sont de la compétence de l'Assemblée Générale

- 1) l'adoption du budget et des contributions respectives des membres, l'approbation du rapport de gestion et des comptes de chaque exercice, ainsi que la désignation des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant ;
- 2) l'élaboration de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses ;
- 3) la nomination et la révocation du Directeur du Groupement ;
- 4) le fonctionnement du Groupement ;
- 5) la définition du programme annuel du Groupement ;
- 6) le recours au Comité d'Expertise et la détermination de sa composition ;
- 7) le transfert du siège du Groupement ;
- 8) l'élaboration du règlement intérieur et ses modifications ;
- 9) l'élection du Président du Groupement et tous pouvoirs à lui conférés notamment vis-à-vis des conventions à intervenir entre le GIP ATGeRi et ses membres ;
- 10) toute modification de la convention constitutive ;
- 11) l'approbation du règlement intérieur établi par l'Assemblée Générale conformément à l'article 19 ;
- 12) la transformation du Groupement, sa dissolution anticipée, ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation ;
- 13) l'admission de nouveaux membres ;
- 14) l'exclusion d'un membre ;
- 15) les modalités financières et autres du retrait d'un membre du Groupement ;

- 16) la composition et le mode de fonctionnement de la commission d'appel d'offres ;
- 17) l'approbation de la dissolution de la commission d'appel d'offres ;
- 18) la décision de déléguer certaines compétences au Conseil d'Administration ;
- 19) la révision des équilibres de votes lors de l'admission de nouveaux membres ;
- 20) les décisions relatives aux prises de participation du Groupement ou d'association du Groupement avec d'autres entités dont les missions complètent, directement ou indirectement, les missions du Groupement ;
- 21) l'autorisation du Groupement à transiger.

14.2. Quorum

L'Assemblée Générale ne délibère valablement que si les deux tiers des membres sont présents ou représentés.

En l'absence de ce quorum, celle-ci est convoquée à nouveau à une date postérieure de quinze jours et peut valablement délibérer, même si le quorum n'est pas atteint.

14.3. Majorité

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Toutefois, les décisions portant sur une nouvelle adhésion au Groupement, la modification de la répartition des voix entre les membres au sein de l'Assemblée Générale, ainsi que la dissolution du Groupement, nécessitent, pour être adoptées, une majorité des 2/3 des voix de membres fondateurs présents, en plus de la majorité des 2/3 des membres présents.

Les décisions visées au 14^{ème} alinéa sont prises à l'unanimité hors la présence (et abstraction faite des voix) du ou des membre(s) dont l'exclusion est demandée.

Les décisions de l'Assemblée Générale consignées dans un procès-verbal engagent tous les membres.

Article 15 : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

15.1. Membres

Sont membres de droit :

- Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant
- Trois représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet
- Le représentant de l'ONF
- Deux représentants pour les SDIS
- Le représentant de l'ARDFCI
- Un représentant des Unions Départementales de DFCI
- Deux représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine désignés par le Conseil Régional en son sein

En ce qui concerne la représentation des SDIS, une alternance sera organisée entre les SDIS par périodes de trois ans.

Le Conseil d'Administration comprend un Président qui est le Président du Groupement. Les membres du Conseil d'Administration susvisés ont voix délibératives. Le mandat des administrateurs est exercé gratuitement.

Le Directeur siège au Conseil d'Administration sans voix délibérative.

Le Contrôleur économique et financier et le Commissaire du Gouvernement participent au Conseil d'Administration avec voix consultative s'il y a lieu.

15.2. Compétences

L'Assemblée Générale a le pouvoir de déléguer certaines de ses compétences au Conseil d'Administration. Sous réserve des pouvoirs propres attribués à l'Assemblée Générale qui ne lui auront pas été délégués, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer le Groupement. Le Président pourra le réunir autant que de besoin.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés et doivent également recueillir, pour pouvoir être adoptées, la majorité des voix des membres fondateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige sur la convocation de son Président ou à la demande du quart de ses membres. La convocation est faite par simple lettre courriel adressée au moins deux semaines avant la date de la réunion. Elle précise l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter.

Chaque administrateur ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Les décisions du Conseil d'Administration consignées dans un procès-verbal de réunion obligent tous les membres.

Article 16 : PRESIDENT DU GROUPEMENT

Le Président du Groupement et du Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale parmi ses membres pour une durée de 3 ans.

Le Président du Groupement :

- convoque l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration,
- préside les séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,
- arrête l'ordre du jour des séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration,

- propose à l'Assemblée Générale de délibérer sur la nomination et la révocation du Directeur du Groupement,
- veille au respect des textes législatifs et réglementaires et de la convention constitutive,
- est habilité et a tous pouvoirs pour agir et ester en justice, engager et soutenir toutes actions et toutes procédures nécessaires, devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

Article 17 : DIRECTEUR DU GROUPEMENT

Le Directeur est nommé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avis de l'autorité habilitée à approuver la convention constitutive.

L'Assemblée Générale détermine l'étendue des pouvoirs confiés au Directeur, ainsi que la durée de son mandat.

Le Directeur prépare les travaux de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration et exécute les décisions.

Il a autorité sur le personnel exerçant au sein du Groupement.

Dans les rapports avec les tiers, le Directeur du Groupement engage celui-ci sur l'habilitation des organes délibérants pour tout acte entrant dans l'objet du Groupement.

Article 18 : COMITE D'EXPERTISE

En tant que de besoin, l'Assemblée Générale peut décider d'avoir recours aux services de ce comité pour éclairer ses décisions sur des points techniques.

Il est composé des ingénieurs et experts travaillant mais également de consultants ou cabinets d'experts, choisis par l'Assemblée Générale.

Le Groupement d'Intérêt Public a la possibilité de signer des conventions d'objectifs et de partenariats avec des partenaires, notamment issus du Comité d'Expertise dans le but de renforcer la visibilité et la cohérence d'objectifs ou d'opérations ciblées.

Article 19 : REGLEMENT INTERIEUR

L'Assemblée Générale, élabore un règlement relatif au fonctionnement du Groupement. Ce règlement précise notamment :

- le cadre des missions : mise à disposition et partage des moyens ;
- l'organisation générale du GIP ATGeRi : mode de convocation, fonctionnement du Comité d'Expertise... ;
- les principes d'organisation et de fonctionnement qui concernent le personnel, la comptabilité, les immobilisations, la propriété et mise à disposition des données et services.

Article 20 : MARCHES

Les marchés du Groupement sont soumis aux règles du Code de la commande publique, à l'exception du chapitre dédié à l'exécution financière, qui lui est d'application facultative.

La composition et le mode de fonctionnement de la commission d'appel d'offres sont fixés par l'Assemblée Générale.

Article 21 : DISSOLUTION

Le Groupement est dissout de plein droit par l'extinction de son objet. Il peut être dissout :

- par abrogation de l'acte d'approbation, pour justes motifs ;
- par décision de l'Assemblée Générale.

Article 22 : LIQUIDATION

La dissolution du Groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du Groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'Assemblée Générale fixe les conditions de rémunération, les attributions ainsi que l'étendue des pouvoirs des liquidateurs nommés par elle.

Article 23 : DEVOLUTION DES BIENS

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par l'autorité administrative, les biens du Groupement sont dévolus à ses membres au prorata de leurs droits statutaires suivant les modalités déterminées par l'Assemblée Générale.

Article 24 : CONDITION SUSPENSIVE

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation par l'autorité habilitée à approuver la convention constitutive. Le GIP assure la publicité conformément au décret n° 2012-91 du 26/01/2012 sur son site internet.

Article 25 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté portant sur l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à tenter de régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige qui s'élèverait de la mise en application des présentes serait du ressort du tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux , le 12 Novembre 2025 , en 18 exemplaires

**CONVENTION CONSTITUTIVE
SIGNATURES DES MEMBRES DU GIP ATGeRi**

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la zone de défense Sud-Ouest
Préfet de la Gironde
Etienne GUYOT**

**Le Président du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine
Alain ROUSSET**

**Le Président du CA du SDIS de la Dordogne
Germinal PEIRO**

**Le Président du CA du SDIS de la Gironde
Jean-Luc GLEYZE**

**Le Président du CA du SDIS des Landes
Marcel PRUET**

**La Présidente du CA SDIS du Lot-et-Garonne
Sophie BORDERIE**

**Le Président du CA du SDIS des Pyrénées-
Atlantiques
André ARRIBES**

**Le Président de ARDFCI
Bruno LAFON**

**La Directrice Général de l'Office National des
Forêts, par délégation, le Directeur d'Agence
Nicolas JANNAULT**

**Le Président de la DFCI Dordogne
Michel CAMPAGNAUD**

**Le Président de la DFCI Gironde
Bruno LAFON**

**Le Président de la DFCI du Lot-et-Garonne
Arnaud REGAL**

**Le Président de la DFCI des Landes
Nicolas LAFON**

**Le Directeur Général de l'Institut National de
l'Information Géographique et Forestière
Sébastien SORIANO**

**Le Président du Conseil Départemental de la
Gironde**
Jean-Luc GLEYZE

**Le Président du Syndicat des Sylviculteurs du
Sud-Ouest**
Nicolas LAFON

Le Président du CA du SDIS de la Vienne
Benoit COQUELET